HAL
open science

Une étude du capitalisme libanais : un mode de coordination destructive ?

Noujoud Baroudi

To cite this version:

Noujoud Baroudi. Une étude du capitalisme libanais : un mode de coordination destructive ?. Economies et finances. Université de Lyon, 2016. Français. NNT : 2016LYSE2007 . tel-02278845

HAL Id: tel-02278845

https://theses.hal.science/tel-02278845

Submitted on 4 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

N°d'ordre NNT : 2016LYSE2007

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON
Opérée au sein de
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale ED 486
Sciences Économiques et de Gestion

Spécialité: **sciences économiques**

Soutenue publiquement le 29 janvier 2016, par :

Noujoud BAROUDI

Une étude du capitalisme libanais :
Un mode de coordination destructive ?

Devant le jury composé de :

Gérard KLOTZ, Professeur émérite des universités, Université Lumière Lyon 2, Président
Jaime MARQUES-PEREIRA, Professeur des universités, Université d'Amiens, rapporteur
Gretta SAAB, Maître de conférences HDR, Université de Balamand, rapporteure
Jérôme BLANC, Professeur des universités, Institut d'Études Politiques de Lyon, Directeur de thèse

Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « Paternité – pas d'utilisation commerciale – pas de modification » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

UNIVERSITÉ LUMIERE DE LYON 2

Laboratoire

TRIANGLE - Unité Mixte de Recherche 5206

Thèse de Doctorat en Sciences Économiques

Une étude du capitalisme libanais : un mode de coordination destructive ?

Présentée et soutenue publiquement le 29 janvier 2016

Par Noujoud BAROUDI

Sous la direction du Professeur Blanc Jérôme

Devant le jury composé de :

Jérôme BLANC, Professeur des universités, IEP de Lyon et UMR Triangle (directeur de thèse)

Gérard KLOTZ, Professeur émérite, Université Lumière Lyon 2 et UMR Triangle (président du jury)

Jaime MARQUES PEREIRA, professeur des universités, Université de Picardie et CRIISEA Amiens (rapporteur)

Gretta SAAB, Professeur, HDR, Université de Balamand Tripoli, Liban (rapporteur)

Mehrdad VAHABI, Maître de conférences, HDR, Université Paris 8 et LED (examinateur)

Remerciements

Développer un travail de recherche nécessite de la persévérance, de la confiance en soi et en ses capacités intellectuelles et surtout de la patience. Tous ceux et celles qui m'ont encouragé, de près et de loin, pour finir ce lourd travail et arriver au jour de la soutenance méritent des remerciements du fond du cœur.

Je tiens d'abord à remercier mon directeur de thèse, Monsieur Jérôme Blanc, qui m'a fait confiance en acceptant d'encadrer mon travail. Je le remercie du temps qu'il a voulu me consacrer et pour ses remarques pertinentes grâce auxquelles j'ai pu avancer dans les recherches. Je le remercie, pour ses conseils académiques évidemment, mais aussi pour son côté humain.

Ensuite, je remercie les professeurs Gretta Saab, Merhdad Vahabi et Jaime Marques-Pereira d'avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse. Leur présence donnera, indéniablement, de la valeur à mon travail de recherche, étant donné que chacun d'entre eux possède des compétences de haut niveau dans son domaine. Mes remerciements vont aussi au professeur Gérard Klotz qui a accepté de présider mon jury de thèse avec bienveillance. De même, je tiens à exprimer mes gratitudes envers le directeur de l'université Franco-Libanaise, Monsieur Mohamed Salhab, pour m'avoir accueillie plusieurs fois au Liban et m'avoir orientée dans mes recherches.

Je ne pourrai jamais oublier les familles qui m'ont soutenue au niveau financier en acceptant mes services de garde d'enfants. J'ai toujours senti que je faisais partie de leurs proches. La famille Ennaciri et la famille Dupont, je vous remercie !

À toutes et à tous mes amis installés à Lyon ou à Tripoli : sans vos soutiens moraux, la poursuite de ce travail aurait été impossible. Vous avez été les plus présents aux moments les plus durs, vous avez supporté mes excès de mauvaise humeur tout au long de ces années de thèse et je vous remercie de votre patience !

Et vous, mes parents, je suis fière d'être votre fille et immensément heureuse de vous dédier le titre de docteur que vos encouragements m'ont fait mériter. J'ai tenue jusqu'au bout grâce à la force que vous m'avez transmise. Papa, Maman, Abdallah, Rajaa et ma petite Hiba, je vous remercie !

Mon amour, mon âme, mon fiancé, je te remercie pour tout. Je partage avec toi mon succès et ma vie et c'est la moindre des choses. Tu as toujours été présent, même dans les plus petits détails de mon travail, et ce malgré la distance qui nous a séparés. Haitham, je te remercie !

Résumé

Un « mode de coordination » est un concept qui définit l'interaction entre les rapports sociaux et l'économie. Celle-ci, qui ne peut pas être séparée du politique, se développe grâce au fonctionnement des différentes formes institutionnelles. Plusieurs modes de coordination ont été identifiés par la littérature, à savoir, le « mode de coordination par le marché », le « mode de coordination éthique » et le « mode de coordination bureaucratique ». Vahabi (2010) a introduit un nouveau type de coordination qu'il a nommé : « mode de coordination destructive ». Celui-ci privilège la violence et les moyens coercitifs dans les relations sociales et assure une allocation appropriative des ressources. Vahabi présente la République iranienne comme un exemple-type du « mode de coordination destructive » étant donné son capitalisme rentier et la corruption de son système politique dans la gestion des ressources. Nous nous intéressons, dans ce travail de recherche, à étudier dans quelle mesure le cas du Liban peut être analysé à la lumière de ce mode de coordination destructive.

Summary

A « mode of coordination » is a concept that define the interaction between social relations and economy. The latter, which cannot be separated from politics, develops through the functioning of different institutional forms. Several methods of coordination have been identified in the literature, namely, the « market mode of coordination », the « ethics mode of coordination » and the « bureaucratic mode coordination mode ». Vahabi (2010) introduced a new type of coordination that he called it: the "destructive mode of coordination." This mode privilege violence and coercive means in social relations and provides an appropriate allocation of resources. Vahabi present Iranian Republic as a typical example of "destructive mode of coordination" because of the nature of its capitalism and corruption of its political system in the management of resources. We are interested in this research, to examine to what extent the case of Lebanon can be analyzed as a destructive mode of coordination.

Sommaire

Partie 1 : Modes de coordination et formes du capitalisme

Chapitre 1 : Une analyse des modes de coordination

Chapitre 2 : Le concept et les formes du capitalisme

Partie 2 : Étude de cas : le Liban

Chapitre 3 : L'autorité de l'État libanais : entre ordre et désordre

Chapitre 4 : Évolution sectorielle de l'activité économique

Chapitre 5 : L'économie libanaise : une croissance sans développement

Chapitre 6 : Les caractéristiques particulières du capitalisme libanais

Introduction générale

La crise financière qui a éclaté en 2008 a secoué le capitalisme mais ne l'a pas affaibli durablement. Elle a cependant amené à interroger la nature du « capitalisme financier » et ses fragilités. Ce régime économique est considéré comme étant amplifié par la mondialisation et représente l'expression la plus pure de ce que Max Weber (1905) appelait le « capitalisme rationnel ». La mondialisation a permis la création de nouveaux liens d'interdépendance entre les nations : l'ouverture au monde de la Chine ainsi que le phénomène des « pays émergents » ont constitué un stade décisif de cette mondialisation récente. Ces liens ont garanti à l'économie mondiale de recueillir des gains de l'échange, comme nous l'ont appris les théories des échanges internationaux. Or, de nouveaux systèmes économiques, notamment ceux des pays arabes, apparaissent dans les systèmes mondiaux qu'on ne peut pas placer dans la catégorie des capitalismes rationnels.

Il est certain que le peuple des pays arabes vit dans des conditions de vie critiques : des régimes politiques caractérisés par une forme de pouvoir autoritaire et des pratiques corrompues des élites qui gouvernent le pays ; une économie qui se développe grâce à des revenus de types rentiers et qui néglige de plus en plus le concept du travail productif basé sur l'effort de l'être humain ; une inégalité dans la répartition des richesses et la disparition petit à petit de la classe économique moyenne, etc. Toutes ces conditions ont engendré le soulèvement du peuple : le monde arabe a été touché au cours de la dernière décennie par des révolutions meurtrières. Le peuple a réclamé des changements sérieux aux niveaux politique, économique et social. Il a revendiqué la démocratie, la liberté, l'emploi, etc. dans ce qu'on a appelé « les printemps arabes ». Or, ces révolutions, si elles ont atteint leur but dans certains pays, ont sûrement échoué dans d'autres et ont abouti à des destructions énormes à des milliers de morts et à un grand nombre de réfugiés. Cette particularité du monde arabe nécessite qu'on s'y arrête pour étudier académiquement les spécificités économique, sociale et politique qui peuvent engendrer le soulèvement du peuple.

Pour le faire, nous chercherons à comprendre la relation qui existe entre l'économie et les rapports sociaux dans un environnement institutionnel particulier. Ce thème est devenu un objet de recherche pour un grand nombre d'économistes, sociologues et politologues. En effet, l'économie est imbriquée dans le social et ne peut pas être séparée de celle-ci (Steiner

et Vatin, 2009) et l'arrangement institutionnel spécial à travers lequel s'articule cette relation peut être défini à travers l'analyse des différents « modes de coordination » (Vahabi, 2010).

La recherche que nous entamons ici porte sur l'émergence de ce qu'on peut appeler « un mode de coordination destructive » au sens de Vahabi (ibid.). Ce mode de coordination, à la différence de ceux identifiés dans la littérature, à savoir, le mode de coordination par le marché, le mode de coordination éthique et le mode de coordination bureaucratique (Vahabi (2010), Polanyi (1944), Lindblom (1977) et Kornai (1992)), a pour caractéristiques l'utilisation des moyens coercitifs dans l'intégration sociale et l'appropriation des ressources par les fonctionnaires étatiques, actions résultant de la corruption et du clientélisme politique. Ce type de coordination peut qualifier les systèmes capitalistes rentiers arabes dominés par le pouvoir du souverain. Cette forme de capitalisme « politico-rentier » et la détermination des pratiques économiques par des actions politiques, sont des thèmes majeurs et importants dans l'analyse du développement du capitalisme contemporain. Bien que la science économique soit présentée, dès le départ, comme celle de l'économie politique ou comme la science″ des décisions d'un souverain, il n'en demeure pas moins que l'économie s'est toujours affirmée comme une science qui, pour une large mesure, renvoie à des lois naturelles, ou tout au moins objectives, c'est-à-dire qui échappent à l'arbitraire ou même à la volonté, y compris d'un souverain. On retrouve cette idée d'objectivité ou d'extériorité dans l'école classique (notamment chez Adam Smith (1776) qui fait de l'économie politique une science qui poursuit des objectifs, donc qui exige de suivre des règles pour atteindre sa finalité).

En ce sens, la notion de capitalisme « politico-rentier » parait au premier abord paradoxal puisque le capital a constitué un objet de prédilection de la science économique, en l'éloignant de toute idée d'arbitraire ou d'acte de volition politique. Cependant, ce capitalisme, tel qu'il est, semble constituer une réalité importante dans le monde actuel. On le retrouve avec le développement des économies de rente et des systèmes politiques corrompus profitant des revenus rentiers et reposant sur des liens de clientélisme. Par ailleurs, la notion de « rente » parait ambiguë pour certains : nous pouvons en effet comprendre qu'elle est simplement la rente foncière provenant de la terre. Or, la rente peut englober d'autres types de revenus (provenant du pétrole, des

matières premières, des transferts de fonds des émigrés, etc.) et empêcher le développement économique en bloquant les pratiques d'accumulation.

La forte dépendance d'une économie vis-à-vis d'une source de rente détenue par des groupes politiques est tout à fait la forme opposée d'une économie qui dépend du travail humain dit « productif », c'est-à-dire du travail conduisant à la production des biens destinés à la vente et, par la suite, à la création d'une richesse et à l'accumulation d'un capital. La préférence donnée à la captation de revenu par la violence et sans exercer des efforts relativement équivalents au niveau de tous les secteurs économiques est à la base de la mutation qu'a subie le capitalisme dans sa nature, à savoir, son passage d'un capitalisme basé sur l'accumulation d'un capital par le biais du travail productif à un capitalisme dont le capital s'accroît via l'accaparement d'une rente. En plus, la présence de souverains capables de gérer cette rente pour leur propre intérêt au sein de ce deuxième type de capitalisme nous pousse à nous interroger sur le fonctionnement de celui-ci.

Vahabi voit dans le cas du capitalisme Iranien l'exemple-type d'un mode de coordination destructive. Ce capitalisme, qui se développe grâce à sa rente pétrolière, n'est pas la forme idéale du système économique. Il représente un régime rentier d'accumulation qui se caractérise « par une économie sous-développée *d'un côté, et de l'autre, tirant son* financement de la rente » (Faudot, 2014, p. 3). Nous désignons par un régime d'accumulation : « *l'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, c'est*-à-dire permettant de résorber *ou d'étaler dans le temps les distorsions et déséquilibres qui naissent en permanence du* processus » (Boyer, 2004(a), p. 20). Ainsi, le système économique capitaliste peut être efficace grâce à un ensemble de dispositifs qui organisent l'accumulation du capital via l'interaction des différentes formes institutionnelles ou ce qu'appelle la théorie de la régulation, un mode de régulation : « Tout ensemble de procédures et de comportements, individuels et collectifs, qui ont la propriété de : - reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjonction de formes institutionnelles historiquement déterminées ; - *soutenir et piloter le régime d'accumulation en vigueur* ; assurer la *comptabilité dynamique d'un ensemble de dé*cisions décentralisées, sans que soit *nécessaire l'intériorisation par les acteurs économiques des principes de l'ajustement de l'ensemble du système* » (Boyer, ibid.). Or, dans le cas du capitalisme iranien, des

institutions « charitables » en apparence, les « Bonyads », par exemple (Vahabi, 2010), ayant des relations directes avec le guide suprême, gèrent les ressources pétrolières dans une ambiguïté complète.

Tout au long des années 1980, l'économie iranienne était dominée par le capital commercial. Le contexte régional (la conjonction de l'embargo occidental imposé à l'Iran et la guerre de 1980) a donné un pouvoir économique à des groupes définis (les fondations religieuses et les marchands du bazar). Ceci a induit des pénuries au niveau des biens, des devises et de la liquidité ainsi que des profits énormes pour les grands groupes commerciaux et les organismes financiers et monétaires protégés par un régime politique. Selon Motamed-Néjad (2007), deux événements ont interrompu les cycles de valorisation de l'argent privilégiés par le capital commercial : la fin officielle de la guerre en août 1988 et la disparition de l'ayatollah Khomeyni. À partir des années 1990, un gouvernement conduit par Hashemi Rafsandjani a déclenché un nouvel ordre monétaire fondé sur un régime débiteur et un système de changes multiples. Ce nouvel ordre monétaire a protégé les intérêts du gouvernement, des institutions monétaires et des grands groupes industriels. Cette dominance d'un régime de débiteurs dans les années 1990 a favorisé l'éclosion du capital industriel. Motamed-Néjad a pu en déduire que : « la monnaie nationale est, au moins partiellement, gagée sur la rente pétrolière. En conséquence, les différentes strates du capitalisme iranien [...] sont, peu ou prou, tributaires de la répartition de la rente pétrolière. [...] le capitalisme iranien est un capitalisme rentier qui dépend de la permanence de la rente pétrolière, contrôlée et distribuée par *l'Ét*at aux groupes économiques dominants » (ibid., p.226). Il ajoute qu'il existait (dans les années 90) un lien de dépendance du capital privé à l'égard de l'État. Ce lien a connu une mutation profonde à partir des années 2000 durant lesquelles plusieurs facteurs ont abouti à l'accélération du passage vers un régime de créanciers avec un lancement du procès d'unification des changes multiples et une institution d'un « Fonds de réserves en devises » (réserve de la totalité des recettes provenant des exportations de pétrole). Ce régime de créanciers avait aussi des incidences énormes surtout au niveau des prêts hypothécaires accordés par les banques privées et publiques, et des placements immobiliers massifs. Le gouvernement a donc obligé l'ensemble dU système bancaire à interrompre son offre de crédits. Cette décision a déclenché une crise qui a eu des effets

nocifs sur l'économie et sur la dette de l'État (ibid.). Une deuxième conclusion de Motamed-Néjad nous semble pouvoir être décrite ainsi : « en Iran, durant les années 2000, les activités des diverses branches du capital demeurent indexées sur la rente pétrolière » (ibid., p. 221). Pour lui, les deux phases du développement du capitalisme en Iran depuis la fin des années 1980 et jusqu'aux années 2000, avaient en commun deux séries de permanences qui vérifient que la monnaie est « une forme de médiation essentielle dans les relations internes aux différentes composantes du capital (commercial, industriel et financier) » (ibid., p. 227). Elle est aussi un opérateur des conflits et des compromis internes des groupes dominants. Selon Coville (2002), un pays basé sur la rente pétrolier ne pourra diversifier son économie que par l'établissement d'un ensemble de réformes.

Vahabi (2010) suppose que l'Iran n'est pas la seule illustration de ce mode de coordination au Moyen-Orient. Il serait donc intéressant de s'interroger sur la possibilité d'attribuer ce type de coordination à un autre pays du Moyen-Orient. Étant un pays qui fait partie des zones contrôlées par l'Iran (Feki, 2010), le Liban nous semble un exemple intéressant à développer. Vahabi (ibid.) signale que « *la République Islamique d'Iran* depuis 1979 et le gouvernement de coalition du Liban durant les années 1990 sont deux *récents exemples d'ordres contradictoires dus aux rivalités* factionnelles intenses. Dans les deux cas, un mode de coordination destructive est en vigueur » (ibid., p. 12). Cette hypothèse, qui semble évidente pour Vahabi, nous pousse à s'interroger sur sa validité car ces deux pays diffèrent tant sur le plan politique que sur le plan économique.

À partir de là, nous formulons la problématique suivante : Malgré les différences dans *les structures politique et économiques entre le Liban et l'Iran, peut*-on affirmer que *l'État* libanais de 1990 est, comme la République *Islamique d'Iran, un exemple de mode de* coordination destructive? Si oui, est-*ce toujours le cas aujourd'hui* ?

Une hypothèse que nous avançons est la suivante : nous pouvons considérer que le Liban peut être un exemple de « mode de coordination destructive » depuis les années 1990 avec la montée en flèche des tensions entre les différents partis politiques et il l'est jusqu'aujourd'hui, notamment après l'insertion du Hezbollah dans la vie politique à partir de 1992. Ce parti a pu créer une hégémonie politique exceptionnelle au sein du pays en exerçant

une forme de violence. De plus, la particularité du capitalisme libanais qui devient de plus en plus un capitalisme dépendant des revenus rentiers et la captation de ressources liée à la corruption politique et le clientélisme financier nous ont aidés à formuler cette hypothèse. Nous avons centré nos lectures sur des travaux de recherche portant une grande attention aux transformations majeures qu'a connu le capitalisme contemporain, identifiées par l'extension des revenus rentiers, les précarités, le sous-emploi, l'accumulation de la dette publique, la stagnation scientifique et technologique ainsi que la présence d'un État dit « néo-patrimonial ». Ce terme désigne le lien étroit qui existe entre l'économie et la politique donnant lieu à de mauvaises politiques économiques et ainsi, à la dégradation du développement économique global.

Nous tenterons de vérifier notre hypothèse, tout au long de ce travail, à travers l'étude du capitalisme libanais qui représente une forme spécifique du capitalisme contemporain. Il faut d'abord se rappeler que la réalité économique du Liban n'est qu'une conséquence d'une longue histoire confessionnelle et d'une forte méfiance entre les groupes communautaires existant dans la société. En effet, le renforcement des différentes confessions au Liban crée deux faits contradictoires : d'une part, la société libanaise est riche de différentes cultures ayant des fondements religieux qui transparaissent dans l'éducation ; d'autre part, elle est un lieu de confrontation entre les différentes coalitions communautaires qui sont les composantes du système politique libanais. Ainsi, on peut juger que l'économie libanaise, fortement liée à ce dernier, en est négativement affectée, car chaque groupe cherche l'intérêt de sa propre confession sans tenir compte de l'intérêt général du pays.

Notre étude est composée de deux parties. Il s'agira, dans la première partie, intitulée « Modes de coordination et formes du capitalisme » de présenter des éléments conceptuels. Le premier chapitre intitulé « une analyse des modes de coordination » fera l'objet d'une présentation analytique de l'article de Vahabi (2010) tout en développant certains concepts dans le but de clarifier la notion du mode de coordination destructive. Dans le deuxième chapitre, nous nous intéresserons au développement du système économique capitaliste à travers la présentation de ses différentes formes résultant de l'articulation entre la diversité des formes institutionnelles. Nous porterons une attention particulière au capitalisme rentier et aux différentes formes de rentes.

La deuxième partie sera consacrée à l'étude du cas libanais. Le troisième chapitre intitulé « L'autorité de l'État libanais : entre ordre et désordre » traitera de la relation entre la religion et le politique tout en présentant la spécificité de la société libanaise « multiconfessionnelle » qui est la cause majeure de la dégradation de la situation politique et économique. Nous insisterons sur l'ingérence de la Syrie dans les affaires libanaise et le développement de Hezbollah, le parti politique le plus dominé aujourd'hui. Par la suite, dans un quatrième chapitre, intitulé « Un développement historique des secteurs d'activités économiques », nous nous appuierons sur les données statistiques disponibles pour exposer l'évolution des secteurs économiques. Nous nous attarderons peu sur la période qui précède l'indépendance politique (avant 1943), mais nous présenterons quelques informations économiques qui nous paraissent importantes pour notre analyse. Ce qui nous importe, c'est de mettre en lumière les événements qui ont eu des effets majeurs sur la situation économique du pays et qui ont contribué à sa détérioration. Nous nous basons dans notre recherche sur des statistiques réalisées par plusieurs établissements officiels libanais tels que la Banque centrale du Liban, ainsi que sur certaines statistiques établies par les différents ministères libanais et les organisations mondiales telles que la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International, etc. Nous continuerons notre analyse de l'état de l'économie libanaise en détaillant, dans un cinquième chapitre intitulé « L'économie libanaise : une croissance sans développement », les indicateurs reflétant la vulnérabilité de cette économie et les inégalités dans la répartition des richesses. Nous présenterons dans ce chapitre d'une part, la faiblesse des secteurs primaire et secondaire, et d'autre part, l'importance du secteur tertiaire. Nous terminerons cette partie par le chapitre 6 intitulé « Les caractéristiques particulières du capitalisme libanais » qui traitera des différentes sources de rente identifiées au Liban, les formes de corruptions telles que le blanchiment d'argent et les méthodes de Hezbollah dans la captation des revenus. Nous présenterons aussi l'articulation entre les différentes formes institutionnelles au Liban qui détermine la nature de son système capitaliste. La conclusion finale sera réserver à répondre à notre problématique tout en s'appuyant sur les données détaillées tout au long de ce travail.

Partie I
Modes de coordination et formes du capitalisme

Le « mode de coordination destructive » est une notion vahabienne (Vahabi, 2010) qui décrit une nouvelle pratique dans la coordination des relations économique et sociale d'un pays soumis à l'autorité d'un souverain ayant une appartenance religieuse. Ce mode de coordination est loin d'être conforme à ceux identifiés dans la littérature : Polanyi (1944), Lindblom (1977) et Kornai (1992) se rejoignent sur trois modes de coordination qui se distinguent par la forme institutionnelle qui encadre les activités économiques. Un mode de coordination s'appuie sur le marché en tant qu'une institution essentielle encadrant les activités économiques ; un autre se réfère à l'État comme moteur principal gérant les articulations économiques ; etc. Nous détaillerons dans le premier chapitre les différents modes de coordination selon chaque auteur et nous distinguerons ensuite ceux-ci du mode de coordination destructive autour duquel s'articule notre travail de recherche. L'exemple de l'Iran est un exemple important à présenter pour éclaircir cette notion vahabienne.

Le capitalisme rentier est une forme particulière du système économique dans lequel se développe le « mode de coordination destructive » : l'économie se base sur des revenus rentiers et est encadrée par un souverain qui gère ceux-ci avec sa clientèle par des moyens coercitifs. L'institution qui encadre les activités économiques dans ce système est la violence. Nous présenterons ainsi dans le deuxième chapitre les différentes approches du capitalisme (Smith (1776), Marx (1867)) et l'articulation entre les différentes formes institutionnelles (Boyer, 2004) donnant lieu à la diversité des formes du capitalisme (Amable (2005), Amable, Barré et Boyer (1997), Boyer (2002)). Étant donné l'importance du capitalisme rentier dans notre étude, nous exposerons le passage du capitalisme rationnel (Weber, 1905) vers un capitalisme rentier selon Weber (1905, 1909, 1923) et Henni (2007) ainsi que les différentes formes de rentes identifiées dans l'antiquité (Weber, 1909) et dans les systèmes capitalistes contemporains (Henni (1995), Corm (2010)).

Chapitre 1
Une analyse des modes de coordination

Il est crucial d'introduire ce travail de recherche par analyser la relation qui existe entre l'économie et les rapports sociales dans un environnement institutionnel particulier et ceci à travers l'étude des différents « modes de coordination » identifiés par la littérature, dans le but de présenter l'originalité d'un nouveau type de coordination introduit par Merhdad Vahabi (2010) : le « mode de coordination destructive ». La compréhension des caractéristiques des « modes de coordination » et plus particulièrement du « mode de coordination destructive » sera l'objectif principal de ce chapitre qui va nous permettre d'identifier, à la fin de ce travail, la nature du « mode de coordination » au Liban, le pays choisi pour cette étude.

Nous commençons alors, dans la première partie de ce chapitre, par exposer les principaux « modes de coordination » selon les principaux auteurs de l'histoire économique. La deuxième partie sera consacrée à la présentation d'une notion « Vahabienne » du « mode de coordination », d'une part, en identifiant ses caractéristiques, et d'autre part, en l'illustrant à partir d'un exemple-type : le cas iranien.

1. Les trois principaux modes de coordination : Marché, Éthique et Bureaucratique

D'abord, qu'entend-on par « mode de coordination » ? Vahabi (ibid.), dans son article « Ordres contradictoires et coordination destructive : Le malaise iranien », a défini ce terme comme suit : « *le concept de 'mode de coordination' saisit la façon dont une économie est* imbriquée dans les relations sociales et *influence l'intégration d'une société à travers un 'processus institué'* » (ibid., p. 1). En d'autres termes, ce concept « nous aide à comprendre *comment l'activité économique est coordonnée à travers l'interaction de différents groupes sociaux, d'organisations et d'individus au sein d'un arrangement institutionnel particulier* » (ibid.).

D'après nos recherches et selon cette auteur, la littérature a identifié principalement trois 'modes de coordination' : le mode de coordination par le marché, le mode de

coordination éthique, et le mode de coordination bureaucratique. Le premier, le mode de 'coordination par le marché', « *est une forme d'intégration sociale à travers l'échange marchand. […] Cette forme d'intégration requiert une ins*titution spécifique à savoir un système de marchés de formation des prix » (ibid., p. 2). Le second, le mode de 'coordination éthique', « *est une forme d'intégration sociale à travers la 'réciprocité'. […] Ce mode* assume une autre institution spécifique comme cadre, à savoir les groupements symétriquement arrangés tels que le système de parenté »[1] (ibid.). Le troisième, le mode de 'coordination bureaucratique', « *est une forme d'intégration sociale à travers l'autorité du gouvernement. […] Il dépend de la présence d'une institution* centralisatrice dans le groupe *comme l'Etat et désigne des mouvements de redistribution vers un centre et du centre vers l'extérieur* » (ibid.)

Donc ces trois 'modes de coordination' se distinguent, principalement, par leurs deux parties suivantes : l'activité économique et l'institution qui l'encadre. Nous éclairons cette distinction par le tableau suivant :

Tableau 1 : Les trois 'modes de coordination' : Marché, Éthique et Bureaucratique

'Modes de coordination'	Activité économique	Institution
Marché	Échange marchand	Marché
Éthique	Réciprocité	Groupement arrangés (la communauté religieuse, la famille, le clan, etc.)
Bureaucratique	Redistribution	État

Source: Construit par nos soins

Vahabi (ibid.) cite d'autres travaux qui ont interprété la relation entre l'économie et les relations sociales humaines : Karl Polanyi, Charles E. Lindblom et János Kornai. Nous avons choisi, dans ce qui suit, d'analyser les interprétations de ces auteurs sur les différents 'modes de coordination' pour élargir notre réflexion : Polanyi (1957) a utilisé le

[1] Dans le 'mode de coordination éthique', l'appartenance à un groupe (une tribu, un clan, une famille, une communauté religieuse) est crucial.

terme 'formes d'intégration' pour saisir la façon dont « *les relations sociales de l'homme* englobent, en règle générale, son économie » (Polanyi, 1944, p. 91) tout en insistant sur le fait que les mobiles économiques « trouvent leur origine dans le cadre de la vie sociale » (ibid.). Lindblom (1977) s'est intéressé à l'articulation entre le politique et les systèmes du marché. Il a employé le terme 'mécanismes de contrôle social' pour désigner « les instruments fondamentaux politico-économique par lesquels les nations du monde entier peuvent développer leurs futurs (Notre traduction, ibid., p. 7). Kornai (1992) a considéré que « là où il existe une relation entre deux ou plusieurs personnes ou organisations, leur activité nécessite une coordination sous certaine forme » (Notre traduction, ibid., p. 91). Ainsi, il a employé le terme 'mécanismes de coordination' pour définir la façon dont l'activité est coordonnée entre les personnes ou les organisations impliquées dans celle-ci.

Ces travaux ont contribué à la définition par Vahabi des trois 'mode de coordination' (le marché, l'éthique et le bureaucratique) mais à partir d'autres termes pour désigner le même processus de coordination ('éthique' et 'bureaucratique' sont respectivement appelés 'le préceptorat' et 'l'autorité' chez Lindblom, par exemple). Certains auteurs ont ajouté des 'modes de coordination' différents (coordination par la famille (family coordination) et coordination auto-gouvernante (self-governing coordination) chez Kornai, par exemple).

Nous choisissons dans ce qui suit de présenter les caractéristiques essentielles des « modes de coordination » selon les trois principaux auteurs cités ci-dessus pour pouvoir ensuite identifier la spécificité et les aspects particuliers du « mode de coordination destructif » de Vahabi.

1.1. Polanyi *: la Redistribution, la Réciprocité, l'Échange et l'Administration domestique*

Karl Polanyi (1886-1964) est un économiste hongrois assez largement méconnu qui s'est distingué par son ouvrage La Grande Transformation (Polanyi, 1944). C'est la période

viennoise[2] (Maucourant, 2005) qui était marquée par son journalisme et par son affirmation comme socialiste : « *ses convictions socialistes sont la source d'inspiration d*e ses premières contributions théoriques en économie politique» (ibid., p. 30). Au début des années 1920, il est reposé sur les acquis du travail de Marx et ceux de l'école marginaliste pour établir un modèle du socialisme et fonder sa problématique. Ses travaux ne se limitent pas à l'étude des systèmes de marchés ; sa préoccupation concerne la relation entre l'économie et l'organisation sociale notamment au niveau des structures socioéconomiques des économies « primitives », « archaïques », et « modernes » (Polanyi, 1957).

Dans son fameux ouvrage La Grande Transformation, Polanyi considère que le marché n'est pas l'élément exclusif qui assure le fonctionnement durable d'une économie. Pour lui, cette exclusivité du marché s'est imposée au début du XIXème siècle et l'économie de marché ne régnait que parce que la sphère économique tendait à être désencastrée de la sphère politique et de la sphère sociale. Mais la période comprise entre la première et la seconde guerre mondiale a été caractérisée par l'intervention de l'État et le développement de la protection sociale et de la législation du travail. C'est ce qui a fait que les forces du marché ont fini par être contrôlées par la société et l'État et c'est cette période que Polanyi a nommé « la Grande Transformation » : c'est la contribution majeure qu'apporte cet auteur à l'étude du système économique. En somme, la thèse centrale qui nous intéresse dans les travaux de Polanyi est la suivante : la mort du libéralisme économique dans lequel les phénomènes économiques tendaient à être séparés du reste social (économie désocialisée, marché autorégulateur) et l'apparition, après la grande crise économique et politique des années 1930-1945, d'une économie ré-encastrée dans le social ou, en d'autres termes, une resocialisation de l'économie.

[2] Cette période s'étale entre 1919 et 1933. Pour une lecture détaillée de la vie de Polanyi, voir Maucourant J. [2005].

La stabilité d'une économie dans une structure sociale ne peut avoir lieu que par la combinaison de quelques modèles que Polanyi nomme les « formes d'intégration[3] (forms of integration) » : La Redistribution (Redistribution), la Réciprocité (Reciprocity), l'Échange (Exchange) (Polanyi, 1957, p. 149) et l'Administration domestique (Householding) (Polanyi, 1944, p. 100). Ces différentes formes d'intégration s'organisent grâce à des modèles institutionnelles : la centralité, la symétrie, le marché et l'autarcie.

1.1.1. La Redistribution

Ce terme désigne « *des mouvements d'appropriation en direction d'un centre, puis de* celui-*ci vers l'extérieur*» (Polanyi et Arensberg, [1957] 1975, p. 245) dans le sens où il existe un chef (centre) qui reçoit une bonne partie de la production puis la redistribue tout en gardant une réserve : « *du point de vue économique, il s'agit d'une partie essentielle du système existant de division du travail, de commerce avec l'étranger, d'imposition aux fins d'activité pu*blique et de réserves pour le temps de guerre » (Polanyi, 1944, p. 93). Cette forme d'intégration ne peut assurer le bon fonctionnement du système économique que grâce à un modèle institutionnel : la centralité (la présence d'un centre qui prend en charge la redistribution).

Dans cette forme d'intégration, la recherche du pouvoir est primordiale : « que la *distribution soit le fait d'une famille influente ou d'un individu situé au*-dessus du commun, *d'une aristocratie dirigeante ou d'un groupe de bureaucrat*es, la façon dont ils redistribuent *les biens, leur sera souvent un moyen pour tendre d'accroître leur pouvoir politique* » (ibid., p. 97). Ouvrons une parenthèse pour clarifier la notion de pouvoir. Contrairement à Max Weber qui considère que le pouvoir est « *la possibilité d'imposer la volonté de l'individu sur le comportement d'autres personnes* » (notre traduction, Weber cité par Vahabi, 2004, p. 2), Vahabi considère que le pouvoir existe simplement lorsqu'une personne pourra influencer les

[3] Il les nomme aussi « principes de comportement » (Polanyi, 1944, p. 92) lorsqu'elles sont employées pour désigner des « interrelations personnelles » ou un « comportement individuel » : « *si l'entraide mutuelle entre* individus était fréquente, il en résulterait une intégration sous forme de réciprocité ; là où le partage entre individus serait une pratique courante, il y aurait intégration de type redistribution ; de même, le troc fréquent entre individus aboutirait à un*e intégration sous forme d'échange* » (Polanyi, 1957, p. 245)

décisions des autres (l'acte 'd'imposer' n'étant pas obligatoire). Il s'est inspiré de Bertrand Russel pour définir trois types de pouvoir[4] : 1- le pouvoir créatif (creative power), «un type *de pouvoir économique […]. Il se réfère à la capacité de créer (produire, échan*ger) une *valeur (d'usage ou d'échange)*[5] *dans toutes ses formes matérielles et immatérielles […]. Il comprend également le droit d'exclure et de contrôler les activités économiques et utilise les* punitions et les récompenses économiques » (notre traduction, Vahabi, ibid.); 2- le pouvoir destructif (destructive power), « *un pouvoir de détruire la valeur d'usage ou d'échange. Il est* aussi utilisé pour protéger les droits de propriété et est ainsi, la base de la souveraineté. Il inclue non seulement le pouvoir coercitif et la menace mais aussi les formes non violentes des pressions, telles que les grèves et les boycotts » (ibid.) ; 3- le pouvoir moral (moral power), « *le pouvoir de former et d'influencer les opinions, les croyances et le sens d'inviolabilité* » (ibid.). Nous nous intéresserons plus tard dans ce chapitre à la notion du 'pouvoir destructif', essentielle dans notre étude du 'mode de coordination destructif'.

---

[4] Russel (1938) classe le pouvoir sur les êtres humains par la manière dont l'individu est influencé ou par le type d'organisation concernée (l'armée, les partis politiques, les églises, etc.). Selon lui, un individu peut être influencé soit par le pouvoir physique direct exercé sur son corps ou ce qu'il nomme « pouvoir coercitif (coercitive power) » (c'est le pouvoir destructif chez Vahabi) ; soit par des punitions ou des récompenses comme forme d'incitation ou ce qu'il nomme « pouvoir économique (economic power) » (c'est le pouvoir créatif chez Vahabi) ; enfin par l'influence sur l'opinion ou ce qu'il nomme « pouvoir de l'opinion (power of opinion) » (c'est le pouvoir moral chez Vahabi) (Russel, ibid.). Pour une explication plus détaillée sur le concept de pouvoir économique voir Perroux, F. [1973] et Dockès P. [1999].

[5] Dans son ouvrage « *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* », David Ricardo a repris l'idée d'Adam Smith qui a différencié entre deux formes de valeur : la valeur liée directement à l'utilité d'un objet (il parle ainsi de valeur d'usage) ; et la valeur liée à la possibilité que cet objet soit échangé contre un autre (il parle ainsi de valeur d'échange). Par ailleurs, pour Smith, cité par Ricardo, la valeur échangeable d'un objet ne varie pas proportionnellement à son utilité ou à sa valeur en usage, dans le sens où, si un objet possède une grande valeur en usage, il possède souvent une faible valeur échangeable. Donnons l'exemple de l'eau et de l'air exposé par Smith pour faciliter la compréhension : « L'eau et l'air, dont l'utilité est si grande, et qui sont même indispensable à l'existence de l'homme, ne peuvent cependant, dans les cas ordinaires, être donnés en échange pour d'autres objets. L'or, au contraire, si peu utile en comparaison de l'air ou de l'eau, peut être échangé contre une grande quantité de marchandises » (Smith cité par Ricardo, 1817, p. 25). Par contre, l'utilité d'un objet est indispensable pour mesurer sa valeur échangeable : si un objet ne possède aucune utilité et donc aucune valeur en usage, il ne possèdera pas en conséquence un caractère échangeable et donc il n'aura aucune valeur d'échange. De sa part, Karl Marx a distingué entre la valeur d'usage et la valeur d'échange en analysant la marchandise. Pour lui, quand une marchandise est utile pour l'être humain, elle possède une valeur d'usage : « l'utilité d'une chose fait de cette chose une valeur d'usage » (Ibid., p. 52). Par ailleurs, la valeur d'échange apparait quand une marchandise peut s'échanger avec d'autres marchandises.

Revenons à la 'Redistribution'. La présence d'un décideur central (un chef, un despote, un seigneur, etc.) qui gère les processus de production et de distribution donne à ce mécanisme d'intégration un aspect politique notamment lorsque le centre ou l'institution centralisatrice est « l'État ». Il est à noter que la redistribution n'ignore pas la monnaie : elle est utilisée pour le paiement des impôts et des salaires (Polanyi, 1944)

1.1.2. La Réciprocité

Polanyi définit la 'Réciprocité' comme étant les « mouvements entre points de corrélation de groupes symétriques » (Polanyi et Arensberg, [1957] 1975, p. 245) dans le sens où les relations économiques s'organisent entre les groupes qui sont ordonnés d'une manière symétrique tels que la famille, les tribus, etc. et le produit résultant de leur activité est réparti entre les membres du groupe : « Le principe de réciprocité contribue à assurer et la production et la subsistance de la famille » (Polanyi, 1944, p. 93). Le modèle institutionnel qui assure le fonctionnement de la 'Réciprocité' est la symétrie : « les membres du groupe A pourraient alors établir des rapports de réciprocité avec leurs homologues du groupe B et vice-versa » (Polanyi et Arensberg, [1957] 1975, p. 246).

Selon Polanyi, l'idée essentielle de la Réciprocité est d'avoir des choses en contrepartie ou, en d'autre terme : « ce qui est donné auj*ourd'hui sera compensé par ce qui* sera reçu demain » (Polanyi, 1944, p. 97). Or, la Réciprocité se transforme en Redistribution lorsqu'il existe, dans certaines tribus, « *un intermédiaire en la personne du chef ou d'un autre* membre éminent du groupe *; c'est lui qui reçoit et distribue les vivres, en particulier s'il est* nécessaire de les emmagasiner » (ibid.).

1.1.3. L'Échange

L'Échange ou le « principe de troc » réfère, selon Polanyi, « à des mouvements de va-et-vient tels que les changements de « mains » dans un système marchand » (Polanyi, 1975, p. 245) et requiert ainsi un système de « marchés créateurs de prix » (price-making markets) (Polanyi, 1957, p. 149). Polanyi distingue trois types d'échange : « le simple *mouvement spatial d'un «* changement de lieu » e*n passant d'une «* main » à une autre (échange opérationnel) *; les mouvements d'appropriation de l'échange, soit à un taux fixe*

(échange décisionnel), soit à un taux négocié (échange intégratif)» (Polanyi et Arensberg, [1957] 1975, p. 248).

Dans 'l'échange décisionnel', ce sont les facteurs qui intègrent l'économie qui fixent le prix et non pas le mécanisme du marché alors que dans le cas de 'l'échange intégratif', le comportement du partenaire doit s'orienter vers le prix qui semble favorable pour chaque individu faisant partie de l'échange (ibid.). La différence entre 'l'échange décisionnel' et 'l'échange intégratif' émane aussi de la manière de réaliser un « gain » : « *l'échange à prix fixe n'implique rien d'autre que le gain de chacun des partenaires sous*-entendu dans la *décision d'échanger; l'échange à des prix fluctuants vise un gain qui ne peut être obtenu que* par une attitude impliquant une relation nettement antagoniste entre les partenaires » (ibid., p. 248).

1.1.4. L'Administration domestique

Polanyi présente un 'principe de comportement' séparé de ceux de la Redistribution, la Réciprocité et l'Échange. Il a évoqué « l'Administration domestique »[6] (Householding) pour désigner l'acte de produire pour satisfaire les besoins propres d'un groupe : « Quelques soit les entités très différentes – famille, village ou manoir – *qui forment l'unité autarcique, le principe est invariablement le même, à savoir, celui de produire et d'emmagasiner pour la* satisfaction des besoins des membres du groupe » (Polanyi, 1944, p. 100). Ce principe est donc fondé sur l'autarcie comme support institutionnel. Le gain n'étant pas le but de ce principe, il peut avoir lieu en cas de vente des surplus des produits destinés aux fins de subsistance ou en cas de la production éventuelle pour le marché, sans que cette vente ou cette production détruise le principe d'autosuffisance ou l'autarcie du ménage (ibid.).

[6] La séparation de cette forme d'intégration des autres était plus claire dans les travaux de 1944 car, en 1957, Polanyi considère que l'Administration domestique dépend des autres formes d'intégration, et plus particulièrement de la Redistribution : « La redistribution peut également être pratiquée dans un groupe moins *important que la société globale, par exemple dans l'unité domestique* [householding] ou le château du seig*neur, indépendamment de la manière dont l'économie est intégrée dans son ensemble* » (Polanyi, [1957] 1975, p. 247)

1.2. Lindblom *: l'Autorité, le Marché et le Préceptorat*

Charles Edward Lindblom (né en 1917), est un professeur américain de sciences politiques et économiques. Il s'est intéressé, dans ses travaux, aux rapports entre les activités politiques et le système de marché et est connu par sa critique du capitalisme démocratique.

Dans son ouvrage 'Politics and Markets', Lindblom (1977) a mis l'accent sur le rôle du marché dans la vie politique et économique dans le but de déterminer le degré selon lequel celui-ci remplace le gouvernement, ou, au contraire, le gouvernement remplace le marché. La relation politico-économique était au cœur des travaux de Lindblom car, selon lui, « la *politique et l'économie doivent être maintenues dans l'analyse des mécanismes et des* systèmes sociaux de base » (Notre traduction, Lindblom, 1977, p. 8).

Il distingue trois mécanismes fondamentaux de contrôle social ou, ce qu'il appelle, les « méthodes de bases de contrôle social » (Basic methods of social control) (ibid., p. 11) employées par les systèmes politico-économiques afin de maintenir, voire élargir, les qualités humaines de la vie sociale :

1.2.1. <u>L'organisation sociale par l'autorité du gouvernement</u>

Avant d'éclairer la relation d'autorité sur laquelle se base toute activité gouvernementale, il est important de définir la notion d'autorité. Celle-ci existe lorsqu'une, ou plusieurs personnes, implicitement ou explicitement, choisissent d'attribuer à quelqu'un le 'pouvoir' de prendre une décision à leurs places dans certains domaines (Lindblom, ibid.).

Il existe, selon notre auteur, trois formes d'autorité : la première est 'l'autorité volontaire' dans le sens où l'individu choisit, volontairement, de donner l'autorité à une personne car il est totalement convaincu que cette dernière connait mieux ce qu'il faut faire ; la deuxième est 'l'autorité forcée' dans le sens où l'individu se voit obligé d'attribuer à quelqu'un une autorité particulière car celui-ci le menace de violence et de mort ; la troisième et la dernière forme d'autorité, selon Lindblom, est celle où l'individu l'attribue volontairement à quelqu'un car il est payé en contrepartie (cas de l'employé et de l'employeur). Lindblom n'a pas rangé cette forme d'autorité sous une appellation fixe ; nous pouvons ainsi l'appeler : 'l'autorité payée'.

Ce qui nous intéresse dans la notion de l'autorité n'est pas la simple relation qui peut exister, par exemple, entre les enfants et leur père ou ce qu'on appelle 'l'autorité parentale' (autorité volontaire). Notre intérêt est de discuter la notion de 'l'autorité politique' ou ' gouvernementale' qui est devenue, selon notre auteur, la méthode majeure du contrôle social car l'exercice de l'autorité n'est pas coûteux : « *On ne peut nier que l'établissement et la maintenance de l'autorité sont coûteux, surtout dans le gouvernement où on installe des pistolets, de la force de police, du militaire ainsi que d'autres organisations* spéciales de *maintenance telles que les tribunaux. Une fois établi, cependant, tout exercice de l'autorité* unique ne coûte souvent rien » (notre traduction, ibid., p. 19). Nous nous s'interrogeons ainsi sur la forme de l'autorité du gouvernement : est-elle une autorité volontaire ou forcée ? Selon Lindblom, « *l'autorité* [gouvernementale] *opère à travers la loi et d'autres règles normatives* générales » (notre traduction, ibid., p. 22) qui précisent « qui peut exercer quel genre de contrôle sur qui et dans quelles circonstances » (ibid.). Ainsi, les citoyens, par leurs choix des membres du parlement, acceptent les lois et les règles que ces derniers fixeront au moment de leurs élections et au cours de leur mandat sachant que ces dirigeants politiques auront le droit de décider, à n'importe quel moment de leur mandat, « *qu'ils ne veulent plus* suivre une règle existante » (ibid., p. 23). Nous pensons donc que dans les pays où les députés sont choisis par les citoyens lors d'une élection libre, 'l'autorité politique' peut être classée sous la catégorie de 'l'autorité volontaire'. En revanche, dans les pays où les députés sont nommés par un décret présidentiel ou directement par le roi, l'autorité est plutôt considérée comme forcée car elle n'émane pas du choix libre du citoyen qui, à notre avis, doit avoir le droit de choisir les personnes qui sont censés diriger son pays et sa vie en conséquence.

« L'autorité gouvernementale » est incontrôlable (plutôt dans les systèmes non-démocratiques) dans le sens où elle peut s'étendre pour gagner de pouvoir au-delà de celui accordé initialement. Le fait d'accorder à un fonctionnaire une autorité officielle pour accomplir une tâche le pousse à étendre cette autorité pour réaliser d'autres activités : « *'réglant des affaires', 'faire de la politique', et 'jeux de pouvoir' sont des termes* familiers qui désignent les nombreuses façons dont les membres du gouvernement exercent leur contrôle, non pas directement par leur autorité, mais grâce à son utilisation élargie » (Notre traduction, ibid. p. 24). Cette autorité étendue crée un réseau d'obligation entre les

fonctionnaires dans lequel chacun use de son autorité pour rendre service à l'autre. Dans certains cas, un dirigeant peut proposer un service à un autre pour le mettre dans l'obligation de lui rendre cette faveur. Ce genre de relation parfois permet à un fonctionnaire de demander « des faveurs spécifiques de ceux qui lui doivent des obligations. Sur ces obligations *réciproques, des alliances sont également construites […] ce qui* rend les fonctionnaires corrompus » (Notre traduction, ibid. p. 31). Ainsi, ce réseau d'obligations provenant de la relation d'autorité gouvernementale n'est qu'une forme de corruption lorsque l'utilisation de l'autorité s'écarte de son objectif principal : régler les conflits.

L'exercice de l'autorité gouvernementale dans une structure hiérarchique où chaque fonctionnaire exerce son autorité sur ses subordonnés immédiats et ainsi de suite vers le bas de l'échelle, est évidemment plus efficace (ibid.). Cette autorité hiérarchique qui stimule une division coordonnée du travail, partage certaines caractéristiques nommées, selon Lindblom 'la bureaucratie'. Pour lui, « *bien que la hiérarchie et la bureaucratie sont d'origine ancienne, l'homme du monde contemporain est organisé, aujourd'hui comme jamais, dans la* bureaucratie » (Notre traduction, ibid., p. 28). Un autre moyen qui garantit une meilleure organisation politico-économique est l'ajustement mutuel entre les autorités hiérarchiques et celles en dehors de la structure hiérarchique comme l'autorité spécialisée du budget, du personnel, etc. Cet ajustement mutuel entre les autorités à tout niveau était la raison principale de la paix entre les grandes puissances mondiale au cours du 19ème siècle (ibid.). En somme, selon Lindblom, « une organisation politico-économique est possible soit par une coordination unilatérale dans une hiérarchie-bureaucratie, soit par un ajustement mutuel entre les autorités qui pratiquent un prolongement de leur autorité pour contrôler les uns des autres » (Notre traduction, ibid., p. 32)

1.2.2. L'organisation sociale par l'échange et le marché

Un deuxième mécanisme fondamental du contrôle est celui de l'organisation sociale par le biais de la relation d'échange dans les systèmes du marché. Cette relation implique un échange entre deux ou plusieurs personnes dont chacune connait qu'elle possède ou qu'elle peut faire ce que l'autre a besoin, c'est ce que Lindblom appelle « l'échange simple » (simple exchange) (ibid., p. 33). Chacun déclare qu'il est prêt à faire un échange en annonçant tout simplement le prix de son offre : le prix étant le dispositif essentiel dans la relation

d'échange. Celle-ci devient de plus en plus complexe avec la participation de ce que Lindblom appelle « les commerçant spécialisés » (specialized traders) (ibid., p. 35) qui souhaitent ou peuvent faire fortune en choisissant l'échange comme métier. Ces derniers ne sont pas tous limités par les simples actions d'achat et de vente mais peuvent élargir leur activité à travers le processus de production. Ce genre particulier de commerçants spécialisés est nommé « Entrepreneur » (ibid., p. 35) et crée des organisations entrepreneuriales sur le marché.

L'augmentation du nombre des entrepreneurs, des organisations entrepreneuriales et l'élargissement de leurs activités ont créé, selon Lindblom, trois formes d'échanges sur trois ensembles de marché : le premier est le marché du travail sur lequel les personnes offrent leur travail et leur énergie contre l'argent ; le deuxième est celui de la consommation sur lequel l'individu échange son argent contre des produits et des services ; dans le troisième ensemble de marché, « *les entreprises d'affaires (business enterprises) achètent et vendent entre elles* » (Notre traduction, ibid., p. 37).

Pour garantir un échange efficace sur le marché, une bonne fixation de prix ou, en d'autre terme, une tarification efficace est, selon Lindblom, indispensable. Ce prix nommé « prix efficace » (efficiency price)[7] ou encore « prix rare » (scarcity price) (ibid., p. 40) est le prix qui ne bloque pas l'échange entre deux échangeurs et qui « serait établi si les vendeurs *et les acheteurs étaient devenus si nombreux qu'aucun acheteur unique ou vendeur unique ne* pourrait manipuler le prix » (Notre traduction, ibid., p. 41). En plus, le « prix efficace » d'un produit fabriqué et vendu par une entreprise est « un prix qui va équilibrer le marché sans contrôle monopolistique »[8] (ibid.) et qui ne doit pas être inférieur ou supérieur à la somme des différents coûts encourus dans la production.

Lindblom a porté une attention à la question des inégalités des revenus dans le système de marché. Il fait appel à la mise en place d'un système de marché avec une

[7] Pour une explication plus détaillée du « prix efficace », voir David D. Friedman (1986[1990]).

[8] On reconnait là un principe de la théorie néoclassique des marchés : l'équilibre de marché où existe un prix sur lequel les deux parties (le vendeur et l'acheteur) sont d'accord pour effectuer une transaction.

distribution beaucoup plus égalitaire des richesses et des revenus tout en insistant sur le fait qu'il n'existe aucune preuve révélant une association claire entre les degrés d'inégalité des revenus et les incitations à travailler. Il refuse ainsi d'affirmer que la diminution des écarts entre les revenus amortit la motivation à travailler et à être productif[9] : « Même si on considère que la réduction des inégalités des revenus réduit les incitations à travailler, cela *ne prouve pas l'impossibilité de réconcilier un système de marché avec une égalité de* revenu. Cela ne fera que démontrer que dans un tel marché, la production diminuera, un résultat ni mauvais ni bon » (Notre traduction, ibid., p. 44). L'inégalité maintenue dans la distribution des revenus est liée, selon lui, à une question politique car, « en principe, les gouvernements peuvent redistribuer les revenus et la richesse, et répéter cette redistribution aussi souvent que souhaité. Leur réticence à le faire nécessite une explication politique plutôt que la référence aux forces du marché » (Notre traduction, ibid., p. 45).

Sur la question de la liberté dans la relation d'échange, notre auteur, et contrairement à la pensée libérale qui considère que les hommes sont libres dans un système de marché, voit que la personne qui ne fait pas partie de l'échange, n'est pas libre et que les effets résultants de celui-ci lui sont imposés, « par exemple, les citoyens sont obligés de sentir et supporter *l'odeur émanant d'une entreprise dans leur zone* » (Notre traduction, ibid., p. 45). Ainsi, dans un système de marché, comme dans un système de gouvernement, l'individu n'est pas tout à fait libre surtout que dans un système de marchés développés, les employés travaillent sous une autorité managériale, et si on considère, comme le suppose la pensée libérale, que ces derniers restent libres car ils travaillent volontairement sous cette autorité, il faut donc savoir si la liberté des hommes dans le système d'autorité gouvernementale dépend de leurs choix d'entrer dans ce système (ibid.). De même, un échange entre les personnes n'est pas toujours volontaire lorsqu'une personne impose sa volonté à une autre comme lorsque les hommes forts, en passant de la propriété collectif à la propriété privée, prennent par la force la part de lion des actifs et laissent aux gens une petite propriété. Dans ce cas, ces derniers ne sont pas libres. De ce fait, une coordination sociale par échange volontaire n'est possible « que lorsque les conflits sur qui obtient quoi sont réglés grâce à une répartition des droits de

[9] Pour Lindblom, même les gens qui ont des revenus élevés sont motivés à travailler.

propriété dans la société » (Notre traduction, ibid., p. 46). Selon Lindblom, la liberté dépend, dans un système de marché, de deux critères : le premier est le caractère « alternatif » dans le sens où « *l'échange soutient la liberté lorsque chaque partie peut choisir parmi les offres* qui ne diffèrent pas beaucoup en valeur ou ne choisit aucun échange du tout » (Notre traduction, ibid., p. 49) ; le deuxième est « la concurrence » : « la liberté existe dans les systèmes de *marché que si tout le monde est en mesure de s'échapper à la con*trainte provenant des mains *d'un seul vendeur ou acheteur en se tournant vers un autre* » (Notre traduction, ibid.).

Il existe toujours un lien entre la relation d'échange et l'autorité du gouvernement car, selon Lindblom, tout ce qu'on souhaite réaliser sur le marché nécessite des équipements, des ressources et des aides dont l'acquisition dépasse la capacité de l'individu, de la famille et des amis. Une intervention d'un fonctionnaire du gouvernement ou une collaboration entre les individus et les autorités gouvernementales sont donc indispensables. C'est ce qui nous permet de dire qu'on ne peut pas toujours séparer les trois mécanismes de coordination et qu' « *une société est organisée par une combinaison de différentes formes d'intégration. L'articulation entre ces diverses formes se caractérise par la domination d'une de ces* formes » (Vahabi, 2010, p. 2)

1.2.3. L'organisation sociale par la persuasion (système de préceptorat)

Le troisième mécanisme de contrôle n'est que le contrôle des esprits qui peut bouleverser l'état de l'individu, que ce soit positivement ou négativement, et c'est ce que Lindblom appelle le contrôle par la persuasion ou le « préceptorat » (preceptoral system) (ibid., p. 53). C'est un modèle complexe qu' « on ne peut pas obtenir par une simple *suppression de l'autorité et une insertion de la persuasion dans le modèle classique d'un système d'autorité hiérarchique. Une fois que cette substitution est faite, d'autres changements s'ensuivent* » (Notre traduction, ibid., p. 55). L'objectif principal d'un tel système est de transformer la personnalité de l'homme, ou en d'autre terme, de créer un homme nouveau 'New Man' (ibid., p. 56), un homme autonome, capable de prendre l'initiative et de répondre volontairement à ce que l'État lui demande.

C'est un système de contrôle social adressé par le gouvernement « non pas à une élite ou un bureaucratique, mais à toute une population » (Notre traduction, ibid., p. 55) et ceci par le biais de différentes méthodes : « *la persuasion, l'information, l'endoctrine*ment, *l'enseignement, la propagande, les conseils, l'exhortation, l'éducation et le contrôle de la* pensée » (Notre traduction, ibid. p. 56). Ce système n'est pas séparé de l'autorité qu'exercent les dirigeants sur les citoyens pour les aider à accomplir leurs tâches, mais à la différence du système gouvernemental, l'autorité, dans le préceptorat, n'est qu'un « outil résiduel qui ne *doit être utilisé que dans les cas où la persuasion n'est pas possible parce qu'elle est* couteuse en temps et en efforts » (Notre traduction, ibid., p. 56). La priorité du système préceptorat est d'éduquer la population et non pas la commander autoritairement. Cette éducation n'aboutira pas à son but si la société résiste au précepteur dans le sens où elle reste enfermée dans des habitudes qui conduisent l'homme à écouter seulement son entourage : « *l'homme n'écoutera pas son précepteur s'il est toujours à l'écoute des anciens personnages* du village » (Notre traduction, ibid., p. 57). Ainsi, dans une société qui n'a pas réussi à éliminer l'attachement à des groupes ou à des personnages, à leurs opinions et leurs croyances, le système préceptorat aboutira à l'échec.

Plusieurs outils de communication sont nécessaires à une éducation intense et une poursuite de celle-ci qu'elle soit réservée aux fonctionnaires du gouvernement ou aux citoyens. Lindblom cite : la presse, la radio, les annonces publiques, les journaux moraux, les assemblées publiques, les classes, les célébrations et les cérémonies » (Notre traduction, ibid., p. 60). De même, la poursuite de l'éducation prendra la forme des sessions en petits groupes, dans les lieux de travail ou dans les maisons, par des visites individuelles ou collectives, etc. Elle est essentielle pour formuler les responsabilités publiques des citoyens, les apprendre à s'autocritiquer, élever leur niveau de conscience et favoriser leur rationalité. Selon Lindblom, l'éducation fourni à la masse la capacité de rendre son énergie plus productive et cela en lui donnant une marge de « définir ses propres responsabilités et ses *obligations afin d'apporter son plein d'énergie, son ingéniosité et son inventivité au travail* » (Notre traduction, ibid., p. 60).

1.3. Kornai : Bureaucratie, Marché, Auto-gouvernance, Éthique et Famille

János Kornai (né en 1928) est reconnu, malgré ses deux années d'études en philosophie, comme étant un économiste Hongrois. Sa lecture de Karl Marx et plus particulièrement du Capital l'a poussé à étudier l'économie par lui-même et à faire de ce domaine sa passion principale.

Parmi les sujets traités dans son ouvrage The socialist system : the political economy of communism, Kornai s'est intéressé au concept de « mécanisme de coordination » et à ses principaux types dont chacun possède un ensemble de caractéristiques particulières différentes des autres : l'identité des participants, le type de relation qui existe entre eux, les motivations qui encouragent les participants à faire partie du processus de coordination, etc. (Kornai, 1992). Selon Kornai, ces « mécanismes de coordination » peuvent être identifiés séparément mais ils peuvent aussi, comme le signale Vahabi, se combiner (un ou plusieurs) dans un même processus de contrôle : « *dans la vraie vie, de nombreux 'mécanismes de coordination' sont des combinaisons de plusieurs types princ*ipaux superposés les uns sur les autres » (Notre traduction, ibid., p. 96). Par exemple, « *les éléments de l'auto*-gouvernance et de la bureaucratie sont combinés dans les processus de contrôle dans une société capitaliste » (Notre traduction, ibid.).

Kornai distingue cinq principaux types de mécanismes : « la coordination bureaucratique, la coordination par le marché, la coordination auto-gouvernante, la coordination éthique et la coordination par la famille » (ibid., p. 91). Il est important, selon Kornai, de refuser les prédictions de ceux qui prévoient qu'un ou deux types de mécanismes garantissent un futur sécurisé et que les autres sont à éviter. Bien que ces cinq types apparaissent solides, ils ne sont pas susceptibles de durer indéfiniment : « *c'est* un typique *changement dans les systèmes sociaux qu'un type doit perdre sa place dans certains domaines de la vie lorsqu'un autre vient au premier plan* » (Notre traduction, ibid., p. 97).

1.3.1. La coordination bureaucratique

Kornai définit ce type de « mécanisme de coordination » comme étant un ensemble de relations qualifiées de 'liens verticaux' (vertical linkages) (ibid., p. 92) : « des relations de

'supériorité-subordination' entre les individus et les organisations qui coordonnent et ceux qui sont coordonnés » (Notre traduction, ibid., p. 91). La méthode de communication typique dans ce type de coordination est 'la commande' : « un ordre du supérieur auquel le *subordonné est obligé d'obéir* » (Notre traduction, ibid., p. 91) dans le but de « gagner *l'approbati*on du supérieur, recevoir une récompense offerte, et éviter une pénalité pour non-conformité » (Notre traduction, ibid. P. 92). Ces aspects sont, selon Kornai, généraux et communs à chaque coordination bureaucratique, mais il existe, sans aucun doute, d'autres aspects qui varient selon les pays, les périodes, etc.

Kornai a examiné la spécificité de ce type de coordination dans le système capitaliste. Dans celui-ci, les grandes puissances, ou ce qu'appelle Kornai les bureaucraties partielles (partial bureaucracies) : l'appareil étatique, les forces armées, les grandes firmes et organisations, connaissent l'importance de la coordination bureaucratique à travers laquelle elles peuvent exercer leur grand pouvoir. Dans ce type de coordination, le seul organisme qui possède un droit exclusif de disposer des moyens de production appartenant à l'État est l'élite au pouvoir (the power elite) « structurée hiérarchiquement et ne partageant le pouvoir avec aucun autre groupe » (Notre traduction, ibid., p. 98). En plus, les relations entre les firmes sont bureaucratiquement coordonnées et, à l'intérieur de la firme, les relations s'organisent comme elles le sont au sein de la société : « au sommet de la pyramide existe le chef du parti et de l'État; à sa base se trouvent les citoyens qui ne détiennent aucune fonction dans l'appareil: les individus qui travaillent et les membres de leur famille » (Notre traduction, ibid., p. 98).

Les activités des partis politiques, de l'État et des organisations de masse[10] (mass organizations) sont contrôlées par des chaînes verticales, fonctionnelles et régionales, qui surveillent chaque activité : « il existe une mesure de contrôle sur le travail des principaux *représentants de l'État et de l'économie, par les syndicats et les autres organi*sations de masse, qui peuvent signaler toute irrégularité trouvée à une autorité supérieure » (ibid., p.

[10] Kornai nomme 'organisations de masse' les diverses organisations et associations de la société dont le principale caractéristique, « avec quelques exceptions, […] est que chacune soit un monopole dans son domaine » (Kornai, 1992, p. 39)

99). Ces mesures strictes mises en place pour une bonne organisation de la coordination bureaucratique proviennent, selon Kornai, d'une cause principale : 'la suspicion' dans le sens où « *aucun supérieur n'a pleine confiance en ses subordonnés* » (Notre traduction, ibid.). Bien que le supérieur ait un pouvoir extrême de commander les subordonnés – l'inverse n'étant pas vrai – il est susceptible d'être critiqué par les individus aux différents niveaux de la hiérarchie sociale : « les membres de l'appareil à tous les niveaux, même les citoyens à la base de la pyramide qui ne détiennent aucune fonction, peuvent se faire entendre par les propositions et les critiques avancées » (Notre traduction, ibid.). Ici, la situation n'est pas commune à toute coordination bureaucratique, elle peut varier entre les pays, la période, les individus, etc. Cependant, selon Kornai, la critique avancée par les individus situés en bas de l'échelle sociale, même si entendue, reste très faible : « le volume du mécontentement doit dépasser une limite inférieure critique pour devenir audible ou influente » (Notre traduction, ibid., p. 100).

1.3.2. La coordination par le marché

Dans ce type de coordination, selon Kornai, des 'relations horizontales' (horizontal linkage) (ibid., p. 92), existent entre un vendeur et un acheteur (ayant une égalité en terme de juridiques) suite à un contrat volontaire entre ces deux parties qui cherchent à en tirer profit. D'où la méthode de communication la plus efficace qui accompagne ce type: 'le prix'.

L'étude de Kornai du mécanisme de 'coordination par le marché' se résume par une enquête qu'il a réalisée pour évaluer le rôle de ce mécanisme dans un système social classique tout en privilégiant la division du travail entre les deux mécanismes de coordination : bureaucratique et par le marché. Il a présenté la nature de la coordination qui peut exister entre les différents secteurs sociaux sur le marché (les entreprises publiques, les coopératives, le secteur privé, les ménages, etc.) dans les deux cas : 1- lorsqu'ils sont vendeurs des biens et services ; 2- lorsqu'ils sont acheteurs de ceux-ci. Résultat de l'enquête : « il est clair que la propriété publique bureaucratique attire la coordination *bureaucratique tandis que la propriété privée et l'activité privée attirent la coordination par* le marché » (Notre traduction, ibid., p. 103)

1.3.3. La coordination auto-gouvernante

C'est une coordination « effectuée selon une constitution spécifique ou un livret de règles décidées par les membres (d'une association)» (Notre traduction, ibid., p. 93). Dans ce type de coordination, il existe deux parties : les membres et le conseil d'administration (governing body), juridiquement égaux dans l'association, d'où leur lien « horizontal » (ibid.). À la différence de la 'coordination bureaucratique dans laquelle les supérieurs (individus ou organisations) sont imposés et non pas choisis par les subordonnés, les membres d'une association auto-gouvernante élisent le conseil d'administration[11] car, selon Kornai, « *dans plusieurs associations, l'ensemble des membres sont incapables (ou refusent) d'exercer directement le droit d'auto*-gouvernance à tous égard » (ibid.). Ces derniers donnent ainsi le droit au conseil d'administration de s'intervenir sur tous les détails pour effectuer les tâches de coordination au cours desquelles toutes les informations circulent entre les membres d'une part, et entre eux et le conseil d'administration d'autre part (ibid.). Donc aucune information n'est cachée ou mal diffusée dans la coordination auto-gouvernante.

La motivation la plus importante qui pousse l'individu à participer à ce type de coordination est celle d'être reconnu par une communauté d'intérêts dans laquelle « l'intérêt de chaque membre coïncide avec les intérêts collectifs de ceux qui participent à la coordination auto-gouvernante » (Notre traduction, ibid.).

Les principes d'une coordination auto-gouvernante sont les bases sur lesquelles est construit le pouvoir d'un État démocratique : « les membres de tous les organes législatifs, du *district de taille plus modeste au parlement suprême, sont élus. L'administration d'État est* subordonnée, à tous les niveaux, aux organes élus. Les principales réglementations économiques, y compris les plans nationaux, sont investis par le parlement avec la force du droit » (Notre traduction, ibid., p. 104). Mais, la question qui se pose, selon Kornai, est de qui dépendent les membres élus ? « De ceux qui les ont élus, ou de ceux qui occupent des *positions élevées dans la hiérarchie bureaucratique qui les choisissent avant l'élection,* [qui]

[11] D'où un lien vertical qui existe aussi entre les membres et ceux qui détiennent la responsabilité de gouverner l'association (ibid.)

font la pression sur les électeurs et confirment leurs positions après élection ? » (Notre traduction, ibid.). L'élection n'est donc pas toujours libre, elle peut avoir l'apparence d'une élection libre mais, réellement, elle ne l'est pas. Dans ce cas, les membres du parlement sont élus par les citoyens mais dépendent des autorités supérieures. Ainsi, lorsque la politique devient bureaucratisée, les élections deviennent nominales, la coordination bureaucratique remplace l'auto-gouvernante, et la société fait une transition vers un système socialiste classique (ibid.). Dans une situation pareille, « *'le politicien' et le 'bureaucrate'* comme deux rôles séparés, carrières différentes et types distincts de personnalité, deviennent un. Ceux qui poursuivent une carrière politique professionnelle sont membres de la bureaucratie; toute *activité bureaucratique est 'politiquement activée'* » (Notre traduction, ibid., p. 105). Même si la coordination auto-gouvernante garde ses traces (le rôle de la 'voix' et du 'criticisme') dans le système classique, la structure du pouvoir dans celui-ci reste « fondamentalement incompatible avec le mécanisme de *l'auto*-gouvernement » (Notre traduction, ibid.).

1.3.4. La coordination éthique

La coordination éthique implique une relation purement morale entre deux parties (qu'elles soient individus ou organisations) : un donateur et un destinataire (ibid.). Selon Kornai, un lien plutôt 'horizontal' relie les deux parties dans ce type de coordination car « le *destinataire n'est pas juridiquement subordonné au donateur* » (ibid., p. 93). La méthode typique de communication utilisée entre les participants est celle de « *l'offre* et de la demande » (ibid.) et les motivations qui incitent les donateurs à participer à une telle coordination sont, sans aucun doute, morales : « fondées sur une conviction religieuse ou *politique; sur un sentiment intérieur d'exposer un comportement nob*le ou une générosité; sur l'amitié, la camaraderie, la solidarité, le sens de la communauté; ou même sur la politesse ou l'étiquette » (ibid., p. 94).

L'offre du donateur n'est pas forcément de l'argent, elle peut l'être mais aussi peut prendre la forme de biens physiques, des actions, etc., ce qui distingue une coordination éthique des autres types où les relations sont typiquement monétisées, telles que les coordinations bureaucratique et par le marché. Dans la coordination éthique, « la monétisation est souvent absente » (Notre traduction, ibid.).

Dans ce mécanisme de coordination, des personnes sont, d'une part, capables de mourir pour leurs partis politiques ou pour leurs patries, d'enseigner à des étudiants, de traiter des malades, d'aider les gens, etc. « Ce genre d'adaptation volontaire aux besoins des autres, les gestes attentifs, et l'assistance généreuse compensent souvent, ou au moins rend tolérable, les difficultés causées par les frictions de la coordination bureaucratique rigide » (Notre traduction, ibid., p. 106). D'autre part, certains actes ne sont pas 'pur altruisme' (*'pure'* altruism) (ibid.) : faire une faveur et attendre une similaire quand on a besoin. « Ce mécanisme de réciprocité contribue à combler le vide laissé par les frictions de la coordination bureaucratique et la portée restreinte laissée au marché » (Notre traduction, ibid.)

1.3.5. La coordination par la famille

La présence des liens familiaux résument ce mode de coordination. La structure spécifique de la famille concernée détermine le rôle de chaque membre (supérieur ou subordonné) et les liens qui existent entre eux (vertical ou horizontal). On ne peut pas, selon Kornai, distinguer un type de communication particulièrement privilégié mais, concernant les motivations, on peut considérer que certaines jouent un rôle essentiel telles que « le sens de l'amour de la famille, complétée par une prise de conscience du droit de la famille prescrit par la morale, la religion et la loi » (Notre traduction, ibid., p. 94)

Selon Kornai, la coordination par la famille est la forme la plus solide : « elle survit aux changements dramatiques dans le système politique et économique pour jouer un rôle fondamental dans la coordination des vies humaines et des activités sous le socialisme, comme elle le faisait dans les systèmes présocialistes » (Notre traduction, ibid., p. 106). Or, selon certaines opinions, le rôle de la famille perd de plus en plus son importance notamment dans les systèmes capitalistes dans lesquels « la position dominante est celle conservatrice qui met beaucoup de contraintes morales et juridiques sur la famille » (Notre traduction, ibid.). De même, dans les pays capitalistes développés, les tendances vont plutôt vers « la contraction du rôle de la famille et la minimisation de sa base fonctionnelle dans certains domaines importants » (Notre traduction, ibid., p. 107).

Le développement du capitalisme industriel a affaibli, voire éliminé, le rôle important qu'avait la famille avant la révolution des villes et des villages (ibid.): d'une part, la demande de travail a augmenté conduisant ainsi à l'accroissement de l'emploi des femmes qui, à part le renforcement de leurs droits et de leurs indépendances financières, se trouvent confrontées (en plus de leurs tâches quotidiennes étant des mamans et des ménagères) à un travail supplémentaire. D'autre part, plusieurs activités familiales, traditionnelles, même les plus profondes, sont prises en charge par des institutions et des grandes organisations, même les plus profondes : la crèche pour prendre soin de l'enfant, l'école d'été pour ses vacances, les maisons spéciales pour les personnes âgées, etc. D'autres activités qui étaient pratiquées entre familles auparavant ne le sont plus aujourd'hui à cause de l'industrialisation, « toutes ces choses ensemble conduisent à une restriction de la «vie privée», la sphère des activités coordonnées par la famille, et à une expansion marquée de son contraire, la sphère des *activités 'collectivisées', 'institutionnalisés', 'organisées' coordonnées bureaucra*tiquement » (Notre traduction, ibid., p. 108).

Après avoir exposé les différents « modes de coordination » selon les trois principaux auteurs, nous portons une grande attention à un nouveau mode de coordination, le « mode de coordination destructive » qui sera le sujet principal de notre étude.

2. Le mode de coordination « destructive » : une notion « Vahabienne »

Après avoir présenté les principaux 'mode de coordination' ('mécanismes de coordination' ou 'formes d'intégration') dont la combinaison assure un bon fonctionnement de la société, nous s'attarderons sur une étude récente d'une méthode particulière de la coordination des activités économiques pratiquée dans certains systèmes socio-politiques contemporains. Vahabi (2010) a introduit un nouveau type de coordination dont les caractéristiques s'opposent aux modes typiques (présentés ci-dessous). Il le nomme un « mode de coordination destructive » et le définit comme étant « *une forme d'intégration* sociale par chantage, menace, intimidation, agression, ou n*uisance bref par l'utilisation de* tout moyen coercitif » (ibid., p. 2) dans laquelle « les ressources et les efforts humains sont *alloués pour l'appropriation de ce que les autres produisent, ou pour la protection de soi-même et de ce que l'on possède* » (ibid., p. 3). Donc le seul type de pouvoir qui englobe cette

forme d'intégration est le « pouvoir destructif » et seuls sont les possesseurs de ce pouvoir qui possèdent une souveraineté absolue, économique et politique.

2.1. Les caractéristiques du « mode de coordination destructive »

Ce mode de coordination présente deux caractéristiques : la première caractéristique réside dans la « *coexistence de règles contradictoires ou d'institutions parallèles qui peuvent seulement atténuer ou 'résoudre' leurs différences* en fonction de leur balance de pouvoir respective » (Vahabi, ibid., p. 4). En d'autres termes, « ce type de coordination peut être *caractérisé par un système spécifique d'ordres contradictoires et d'institutions parallèles qui requiert l'utilisation perman*ente de moyens coercitifs directs afin de garantir la coexistence entre ces derniers » (ibid., p. 18). Pour comprendre alors cette première caractéristique, nous allons éclaircir le sens du terme 'ordres contradictoires' selon Vahabi.

La complexité des institutions dans les systèmes sociaux contemporains (qu'elles soient homogènes (socialement unifiées) ou stratifiées (divisées entre dirigeants et dirigés)) (Polanyi, 1944) a créé une confrontation entre l'ordre imposé dans les actes de tous les jours et selon lequel l'individu est soumis aux règles fixées par la société, et le désordre selon lequel l'individu s'échappe des règles. La théorie qui a identifié « les sociétés autoritaires et consensuelles où il y a un ordre social unique, et un régime de désordre social qui manque de *ce type d'ordre unifié* » (ibid., p. 4) a manqué l'analyse de ce que Vahabi appelle « ordres contradictoires » pour désigner l'état d'une société dans laquelle « *l'ordre et le désordre ne* peuvent pas être nettement distingués » (ibid.). Plus clairement, il existe des ordres contradictoires lorsque l'État n'est pas la seule entité autoritaire qui garantit un droit ou fixe une loi mais d'autres entités peuvent exercer un pouvoir similaire ou même parfois plus fort que celui de l'État. On est ainsi devant une société dans laquelle se présente une 'loi d'État' et une 'loi hors État' : « *On parle de loi d'État, à savoir la loi garantie par l'État, seulement* quand la coercition légale est exercée par les moyens physiques de coercition de la c*ommunauté politique. Quand les moyens de coercition qui garantissent un 'droit'* appartiennent à une autre autorité comme une hiérarchie religieuse (hierocratie), alors on *parle de 'loi hors État'* » (ibid., p. 6). Cette coexistence entre les différentes types d'autorité forme un 'équilibre instable', qui, contrairement à 'l'équilibre stable' qui « se caractérise par

l'articulation entre les différents modes de coordination sous la domination d'un d'entre eux », (ibid., p. 7) « *se démarque par l'absence d'un* mode de coordination dominante, et implique une certaine désarticulation entre les différents modes de coordination due à la coexistence des institutions parallèles » (ibid.). Cet équilibre instable entre les ordres contradictoires empêche le gouvernement d'exercer son autorité sur tout le pays tout en affaiblissant son monopole sur « les moyens physiques de coercition » (ibid.). Le plus important pour les institutions parallèles dans ce type de coordination destructive est donc de disposer d'un pouvoir ultime pour diriger le pays et forcer les individus à suivre leurs ordres bien différents que ceux garantissent par l'État.

La deuxième caractéristique s'articule autour des mécanismes d'allocation des ressources. Ce mode destructif utilise un mécanisme 'appropriatif' des ressources dans lequel, à la différence du mécanisme 'productif' des ressources, les efforts humains sont dirigés non pas vers la production et la transformation des biens et services mais vers « *l'appropriation des biens produits par d'autr*es » (Pareto cité par Vahabi, ibid., p. 18). Dans ce cas, les investissements tendent plutôt vers les moyens de protection et d'appropriation que vers les activités productives dans le but de garantir la sécurité et d'accéder aux cercles de pouvoir. Le droit de confisquer la propriété des autres ou ce qu'appelle Vahabi, une propriété 'indéterminée' (ibid., p. 19) dépend de la capacité de contrôler les moyens coercitifs et d'être proche du pouvoir. Il est à préciser aussi que dans ce mécanisme, l'allocation des ressources dépend du 'pouvoir destructif' plutôt qu'économique (créatif) ou morale.

Selon Vahabi (2004), 'le pouvoir destructif' qu'il soit un moyen ou une fin en soi, provient de six sources, à savoir, la technologie de la destruction (introduction de nouvelles armes, par exemple), la commercialisation et l'industrialisation (le développement industriel du marché militaire, par exemple), la cohésion interne ou assabiya[12](notamment dans le cas

[12] Al assabiya est un terme du grand philosophe et historien arabe Abd Al-Rahman Ibn Khaldoun qui exprime le lien de cohésion entre les humains d'un groupe social (ou communauté) contre l'individualisme. La loyauté pour une communauté permet de la protéger et de défendre ses intérêts. Or, « si les différents groupes, clans ou tribus ne se fondent pas dans un même groupe, clan ou tribu supérieur pour former une sorte de patriotisme supra-tribal, cela donnera lieu à la rupture et aux divisions intestines, transformant ainsi cette "assabiya" en

iranien qu'on développera dans ce qui suit), la légitimité des règles et les alliances sociales, l'organisation (une activité destructive est plus solide lorsqu'elle est organisée), et l'esprit de l'entreprise (certains entrepreneurs sont capables d'exercer des activités qui n'augmentent pas la production du pays mais qui ajoutent du pouvoir et du prestige à leur richesse). Ces sources deviennent de plus en plus présentes dans les sociétés contemporaines et la domination du pouvoir destructif sur les autres types de pouvoir demeure ainsi plus dominé, surtout que, selon l'étude de Vahabi sur l'encastrement des trois types de pouvoir, celui-ci a conclu que « le pouvoir destructif étreint non seulement le pouvoir physique (politique) mais aussi les pouvoirs destructifs économique et moral » (Notre traduction, Vahabi, 2004, p. 39).

Dans ce mécanisme 'appropriatif' des ressources, « le rôle régulateur de la monnaie est remplacé par la violence » (Vahabi, 2010, p. 26) et donc, à la différence du mécanisme du contrôle par le marché, dans la coordination destructive, la monnaie n'est pas centrale. L'inflation est un aspect primordial de ce type de coordination ; elle provient, d'abord, du fait que les questions économiques sont soumises à l'autorité du gouvernement : « on est en *présence d'un système financier où la légitimité* monétaire est soumise à la souveraineté politique » (ibid., p. 27), ensuite, de l'instabilité politique, notamment la guerre et enfin, de « *l'opacité et la non responsabilité financière des organisations parallèles stratégiques* » (ibid., p. 28)

D'après la définition et les caractéristiques du 'mode de coordination destructive', nous constatons que celui-ci s'applique dans un État autoritaire, dans une société qui privilégie la violence et la menace, et dans une économie non productive.

"taassoub" (fanatisme) qui risque de détruire la Terre ». Voir Menara [2013], *La pensée d'Ibn Khaldoun sur 'al assabiya' peut s'ériger en un rempart contre les assauts de l'individualisme dans les sociétés modernes* (conférence). En ligne : http://www.menara.ma/fr/2013/11/07/870949-la-pens%C3%A9e-d%E2%80%99ibn-khaldoun-sur-al-assabiya-peut-s%C3%A9riger-en-un-rempart-contre-les-assauts-de-lindividualisme-dans-les-soci%C3%A9t%C3%A9s-modernes-conf%C3%A9rence.html

2.2. *L'Iran post*-révolutionnaire : un exemple-*type d'un 'mode de coordination destructive'*

La complexité de la structure sociale existant en Iran après la révolution de 1979 ou la « révolution islamique » (Richard, 2009) et l'incapacité de celui-ci à faire face aux crises économiques font de l'Iran, selon Vahabi (2010), un exemple important d'un mode de 'coordination destructif'. L'appellation 'islamique' de cette république à majorité chiite « obligeait les puissances étrangères[13] *à reconnaître la souveraineté de l'Iran et inter*disait *aux peuples non musulmans d'exercer sur elle la moindre ingérence* » (Richard, ibid., p. 382). En même temps, elle reflète le caractère religieux de cette République : le fait de fonder un « gouvernement islamique » et une Constitution[14] qui réactive un 'pouvoir clérical'

[13]Plus particulièrement les Américains et les Occidentaux

[14] Reprenons les articles de la Constitution consacrées à la souveraineté de la Nation et le pouvoir qui en résulte :

« Cinquante-sixième Article
La souveraineté absolue sur le monde et sur l'homme appartient à Dieu et c'est lui qui a fait de l'homme le maître de son destin social. Nul ne peut priver l'homme de ce droit divin ou le mettre au service des intérêts d'un individu ou d'un groupe particulier, et la nation exerce ce droit donné par Dieu, par les moyens exposés dans les articles suivants.

Cinquante-septième Article
Les pouvoirs souverains dans la République Islamique d'Iran consistent sont le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire, qui sont exercés sous le contrôle de la Tutelle absolue du jurisconsulte (Vélayaté Motlaghéye Amr) et du Guide de la Communauté (Emamaté Ommat), conformément aux articles suivants de cette Constitution. Ces pouvoirs sont indépendants les uns des autres.

Cinquante-huitième Article
Le pouvoir législatif est exercé par la voie de l'Assemblée consultative islamique qui se compose de représentants élus du peuple, et ses décisions sont communiquées, pour être appliquées, aux pouvoirs exécutif et judiciaire, après avoir suivi les étapes décrites dans les articles suivants.

Cinquante-neuvième Article
Pour les questions économiques, politiques, sociales et culturelles particulièrement importantes, l'exercice du pouvoir législatif peut être mis en œuvre par voie du référendum et de recours direct au vote populaire. La demande de recours au suffrage populaire doit obtenir l'approbation des deux tiers de l'ensemble des députés de l'Assemblée.

Soixantième Article
Le pouvoir exécutif est exercé par le Président de la République et les ministres, sauf dans les affaires qui sont, dans cette Constitution, placées directement sous la responsabilité du Guide.

Soixante et unième Article

expliquent « *l'intervention dans la politique d'un personnel religieux* » (ibid., p. 384). On peut parler ainsi d' « islamisme politique contemporain » (Henni, 2012) dans lequel « les *islamistes, notamment armés, projettent d'exercer* leur souveraineté sur les musulmans pour *opposer les forces d'une communauté souveraine au reste du monde* » (ibid., p. 11)

L'autorité religieuse des lois islamiques, selon Vahabi, fait appel à la violence par deux moyens: « *le 'Djihad fi sabil allah'*, à savoir la guerre sainte dans le chemin de Dieu contre les incroyants » (Vahabi, 2010, p. 7) et le '*hisba'*, à savoir « le devoir de chaque *musulman d'ordonner le bien et d'interdire le mal* » (ibid.). Ces deux formes de violence physique réduisent le monopole de l'État en Iran par la création de deux forces armées, différentes de l'armée nationale (Artesh), dans le but 'd'islamiser' les forces armées. Ces deux forces, à savoir, le *Sepah Pasdaran (l'organisation des gardiens de la révolution* islamique) et le Ba*sijis (l'organisation des forces volontaires pour la mobilisation)* (ibid., p. 9) ont utilisé le Djihad pour, d'une part, combattre les ennemis du chiisme à l'intérieur et à l'extérieur du pays et d'autre part, soutenir les mouvements chiites qui existent dans d'autres régions, tels que l'Irak, la Syrie et le Liban etc. Elles « permettent au guide suprême ainsi *qu'aux Faqihs puissants d'utiliser les moyens coercitifs sans être contraints par la* loi » (ibid.) et possèdent, notamment le Sepah, des services et des prisons différentes de celle du Ministère. Bref, « *dans le Djihad et le Hisa, la violence non institutionnalisée ou 'privée'* et la violence semi-étatique peuvent être légitimées et institutionnalisées par certaines références doctrinales et religieuses. *Le monopole de l'État sur la coercition physique est donc miné, et comme résultat de ce type d'ordres contradictoires, la coordination destructive* se répand » (ibid., p. 11).

Le pouvoir exercé dans ce pays n'est pas le seul pouvoir de l'État mais celui de la croyance : « *la grande force des clercs iraniens, c'est leur autonomie par rapport à l'État. Ils refusent l'adhésion légitimante au pouvoir, puisque pour eux le seul pouvoir absolu ne pourrait être que celui du Douxième Imam, occulté depuis 874 […]. L'absence du pouvoir*

Le pouvoir judiciaire est exercé par les tribunaux judiciaires qui doivent être constitués selon les préceptes islamiques et procéder au règlement des litiges, à la protection des droits publics, au développement et à l'application de la justice et au respect des ordres (hodood) divins » (La Constitution de la République Islamique de l'Iran, 2010), voir : http://www.imam-khomeini.com/web1/uploads/constitution.pdf

absolu reconnu religieusement conduit à ne pas verser les taxes islamiques rituelles aux *fonctionnaires de l'État mais, à la manière d'un «* denier du culte », directement au clergé » (Richard, 2005, p. 64)

La relation entre la politique et le religieux en Iran rend de plus en plus difficile d'éloigner la politique du chiisme qui est « *en effet construit, depuis les origines, sur l'idée de* médiation et de direction *: l'Imam est d'abord le guide* » (Richard, ibid., p. 402). Dans ce pays, « les institutions tournent de plus en plus le dos à la légitimité populaire (ou démocratique), le transformant en un État islamique à parti unique » (ibid.). Cette contradiction entre une 'république' et un 'gouvernement islamique' qui s'illustre dans la Constitution du pays a poussé Vahabi à chercher les sources de légitimité du régime iranien tout en s'appuyant sur la distinction de Weber entre les trois formes d'autorité et les trois sources de légitimité à savoir, « rationnelle, traditionnelle, et charismatique » (Vahabi, 2010, p. 13). Il a constaté que la source de légitimité de cette autorité n'est ni rationnelle ni traditionnelle mais charismatique car « *l'autorité de Khomeini s'est fondée sur son opposition* politique contre « le régime du Chah » et *non pas sur son autorité religieuse. […] Son autorité ne s'appuyait pas sur la «* tradition », mais sur une révolution politique moderne » (ibid., p. 14). De même, Khameni, le nouveau guide suprême qui a succédé Khomeini, a été choisi sur « des critères politiques et non pas seulement religieux » (ibid., p. 15). Donc, selon Vahabi, « une des sources principales des institutions parallèles et des ordres contradictoires *en Iran réside dans l'incompatibilité entre un régime théocratique et une société qui se* mo*dernise. Cette incompatibilité fournit la base d'une coordination destructive où même l'identité des décideurs ne peut être facilement connue du fait du caractère envahissant des* institutions parallèles » (ibid.).

Sur le plan économique, un pays protégé par 'l'islamisme politique' n'est pas capable de développer une économie productive : « le plus retentissant des acteurs actuels de la scène mondiale qui ne remet jamais en question la propriété des moyens de production, ni ne *s'inscrit dans un antagonisme d*e production, mais centre uniquement sa protestation sur des *questions de statut et de souveraineté est l'islamisme dit politique* » (Henni, 2012, p. 218). L'Iran est un pays caractérisé par un capitalisme qui avance grâce à la rente pétrolière. Celle-ci joue un rôle dévastateur dans les systèmes économiques des pays producteurs : l'État

rentier se confronte à une instabilité macro-économique propre à la dépendance pétrolière, à une incapacité d'instituer une classe entrepreneuriale nationale et à une application d'une politique de redistribution clientéliste qui permet à l'État de construire des alliances politiques (Coville, 2002). En Iran, la mauvaise gestion de la rente pétrolière exploitée par certaines structures étatiques engendre des inégalités en matière de revenus et empêche son économie de créer un nombre d'emplois suffisant à une population active toujours en progression (ibid.) ; cela est affirmé par ce que disait la sociologue franco-iranienne Azadeh Kian-Thiébaut : « *Dans l'Iran post*-révolutionn*aire, l'écart entre les riches et les pauvres n'a cessé de croître, la segmentation de la société s'est amplifiée, l'économie est demeurée rentière et l'Etat, privatisé, sert avant tout les intérêts des structures monopolistiques, formées suite à l'étatisation de l'économie et à la création des fondations révolutionnaires* » (Kian-Thiébaut, 2005, p. 176). Des fondations religieuses iraniennes qui prétendent être « charitables » (les Bonyads[15], par exemple), sont des modèles typiques de la 'propriété indéterminée' : « Son statut [Bonyad-e Astan-e Qods] priviligié lui confère un pouvoir économique qui dépasse la simple acquisition des dons par les croyants. Le transfert illégal des droits de propriété sur les terres appartenant originalement à la population de Sarakhs (une des ville de la province de Khorasan) à Astan-e Qods-e Razawi en est une bonne illustration » (Vahabi, 2010, p. 21)

Ces fondations attachées directement au guide suprême bénéficient de cette relation pour contrôler les revenus du pétrole avec « une opacité presque totale de leur activité économique notamment en ce qui concerne leurs avoirs, leurs ventes et achats, leurs comptes financiers, leurs liens directs avec les cercles de pouvoir, et leur soutien financier aux activités militaires et par*amilitaires en Iran et à l'échelle internationale* » (Vahabi, ibid., p. 20). Elles contribuent à une bonne partie de la production de l'économie iranienne et contrôlent un nombre énorme d'entreprises sans toutefois avoir un statut légal, public ou

[15] Parmis les Bonyads, citons : Bonyad-e Mostazafan va Janbazan (BMJ, la fondation des déshérités), Bonyad-e Chahid (la fondation des martyres), Astan-e Qods-e Razawi (la fondation pour le développement des infrastructures), etc. (Vahabi, 2010). Ces Bonyads prétendent gérer des activités liées au travail social, à la satisfaction des besoins des groupes à faible revenu et à l'amélioration des conditions des familles des martyrs, des personnes handicapées, etc. (Saeidi, 2009).

privé : « Il [BMJ] peut changer son statut à volonté, agissant comme une économie privée *quand il achète des entreprises privatisées, mais peut aussi être 'public' pour contrôler les affaires 'stratégiques' tels que la ligne de navigation nationale, stipulé dans la* constitution iranienne comme étant une entreprise de propriété publique » (ibid.).

Les fondations religieuses construisent, avec le Sepah, des organisations autoritaires corrompues dont les activités économiques servent leurs propres intérêts ainsi que ceux de leur clientèle politique. Leurs comportements se résument comme suit: « Agir au-dessus de la *loi, créer un État dans l'État, détourner toute régulation du secteur d'État et ses recettes* pétrolières, déroger à toute contrainte budgétaire ou à toute discipline financière imposée par une activité privée » (ibid., p. 25) et c'est ce qui constitue pour Vahabi « les normes comportementales de la coordination destructive » (ibid.)

Dans la République iranienne, le système financier est dirigé par la souveraineté politique. Le contrôle de la banque centrale est absent : celle-ci est soumise aux cercles du pouvoir qui confisquent les ressources et augmentent leurs dépenses 'protectrices' (Vahabi, 2010, p. 25). Nous sommes devant une économie monétaire dont « la coordination destructive peut être caractérisée par une tendance inflationniste chronique dans laquelle les politique les politiques redistributives et quasi-budgétaires supplantent la politique monétaire » (ibid., p. 28).

Conclusion

Nous avons présenté dans ce chapitre les principaux « modes de coordination » qu'ont connus les systèmes socio-économiques et qui reflètent la manière dont les activités économiques sont imbriquées dans la vie sociale des individus, des groupes et des organisations. Certains insistent sur le rôle majeur de l'État dans la coordination des activités économiques, d'autres favorisent la place du marché dans le développement des transactions rentables. L'appartenance à des groupes sociaux (la famille, les clans, la communauté, etc.) ainsi que les relations morales constituent aussi des supports importants à l'accomplissement des activités économiques. La combinaison de toutes ces méthodes est primordiale pour le développement économique d'une société.

Le « mode de coordination destructif » est un « mode de coordination » qui, à la différence des autres développés tout au long de ce chapitre, privilégie la menace et la violence dans les relations entre les individus et les groupes et dont les conséquences sociales et économiques sont affreuses.

Tableau 2 : Les correspondances entre les différents types du « mode de coordination »

Karl Polanyi	Charles Edward Lindblom	János Kornai	Merhdad Vahabi
Formes d'intégration	Mécanismes de contrôle social	Mécanismes de coordination	Modes de coordination
Échange marchand	Échange et marché	Marché	Marché
Réciprocité	Persuasion	Éthique[16]	Éthique
Redistribution[17]	Autorité du gouvernement	Bureaucratie	Bureaucratique
			Destructif

Source: Construit par nos soins

Le tableau n°2 reprend les différents « modes de coordination » » dans le but d'établir des correspondances entre celles-ci, et met en évidence la particularité du « mode de coordination destructif » : aucune correspondance n'est identifiée.

Après avoir présenté la notion du « mode de coordination destructive » et ses particularités, notamment dans le cas de l'Iran, nous nous attarderons, dans le chapitre suivant, sur les différentes formes du capitalisme, le capitalisme rentier en particuliers, l'un des piliers du « mode de coordination destructive ».

[16] On peut classer la coordination auto-gouvernante et par la famille sous la même catégorie de la coordination éthique : les relations morales dominent ces trois mécanismes de coordination.

[17] On peut classer l'Administration domestique dans la même catégorie Redistribution étant donné que la première dépend de la deuxième comme signalé plus haut.

Chapitre 2
Le concept et les formes du capitalisme

Le capitalisme est un système économique qui, aujourd'hui, domine l'économie mondiale. Son apparition et son développement à travers les époques ont occupé les travaux des économistes, des sociologues et des politologues, qu'ils soient anciens ou contemporains. Certains se demandent si le capitalisme pourra continuer durablement de dominer les systèmes d'échanges commerciaux et de gouvernement ; d'autres s'interrogent sur la possibilité de transformer la forme de capitalisme qui existe aujourd'hui dans un pays donné en une autre plus efficace et avantageuse.

Nous choisissons dans ce chapitre de détailler le concept et les formes du capitalisme pour pouvoir, dans les chapitres suivants, caractériser le capitalisme libanais et identifier ainsi son mode de coordination. Nous nous référons à l'une des plus importantes définitions du capitalisme, qui a été donnée par Weber : « le capitalisme s'identifierait plutôt avec la domination[18], à tout le moins avec la modération rationnelle de cette impulsion irrationnelle. Mais il est vrai que le capitalisme est identique à la recherche du profit, d'un profit toujours renouvelé, dans une entreprise continue, rationnelle et capitaliste – il est recherche de la rentabilité. Il y est obligé » (Weber, 1909[2008], p. 15). Ainsi, la recherche du profit serait essentielle dans un système capitaliste. Cette quête du profit nous amène parfois à découvrir que celui qui apparaît n'est pas toujours le résultat d'un travail productif ; on le qualifie alors de « rente ».

Nous introduisons ce chapitre par la présentation des différentes approches du capitalisme. Nous accordons ensuite une importance aux différentes écoles qui ont développé plusieurs formes de capitalisme à partir de l'articulation entre les différentes formes institutionnelles. La plus intéressante pour notre étude est l'école de la régulation car, « élaborée principalement par des économistes et réputée extrêmement fonctionnaliste,

[18] Weber a défini la domination comme étant « la chance de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre de contenu déterminé » (Weber, 1895 [1995], p. 95)

[elle] a […] développé au cours des dernières années diverses méthodes pour intégrer sphère politique et sphère économique » (Boyer, 2002, p. 185). Enfin, nous nous intéressons à deux types de capitalisme qui s'opposent et qui étaient à la base des travaux de plusieurs auteurs, anciens et contemporains : nous essayons d'éclairer l'opposition faite par Weber entre le capitalisme « politique » et le capitalisme « rationnel » (Weber, 1909[2008]) et nous faisons ensuite une comparaison entre cette opposition et celle, plus récente, faite par Ahmed Henni, entre le capitalisme « de rente » et le capitalisme « matériellement productif» (Henni, 1995, 2007, 2012). En connaissant l'importance qu'il y a à définir la rente, nous tentons de la présenter d'une manière conceptuelle et plus détaillée. Nous évoquons plus particulièrement le développement de la notion de rente ainsi que son existence dans les formes du capitalisme antique et contemporain, à cause de l'importance de cette notion dans ce système économique actuel.

1. Les différentes approches du capitalisme

Malgré la difficulté des économistes et des politistes à attribuer une seule définition précise au capitalisme, nous ne pouvons pas nier que ce dernier est le système économique le plus répandu dans le monde et qu'il a subi une véritable ascension et des transformations majeures à travers les époques depuis son apparition. Sa montée, au fil de l'histoire, lui a permis de parvenir à une domination quasi-totale de l'économie mondiale.

Selon Fernand Braudel (1979), c'est au début du XXème siècle, et plus précisément en 1902, que le terme « capitalisme » commence à se répandre grâce à la publication du livre de Werner Sombart, Le capitalisme moderne, dans lequel l'auteur a utilisé pour la première fois le terme « capitalisme » pour désigner un système économique. Il existe plusieurs approches du capitalisme en tant que système économique et nous nous intéresserons, dans ce qui suit, à la plus importante : celle qui étudie la relation entre l'État et les activités économiques.

Certains économistes définissent le capitalisme comme « un système de droits de propriété doublé d'un système de marchés pour la production et la consommation de

biens et de services, régi, pour reprendre la célèbre métaphore d'Adam Smith, par la « main invisible » qui fixe les prix conformément au jeu de *l'o*ffre et de la demande » (Scott, 2008, p. 11).

Donc, d'après cette définition, un système capitaliste exige la présence simultanée d'un système de droits de propriété et d'un système de marchés. Ce dernier est réglé par la « main invisible » (Smith, 1776) qui indique que le marché est l'unique régulateur de l'ensemble de la vie économique. Cette définition nous permet d'expliquer le capitalisme par la propriété privée du capital et de l'ensemble des instruments de production et par la régulation par le marché ou, en d'autres termes, par le marché autorégulateur. Dans cette première approche, le capitalisme, ou l'économie de marché, permet aux agents de décider librement de leurs contributions à produire, de leurs choix de consommation, etc.… et c'est le marché, ou plus précisément les mécanismes automatiques du marché, qui rendent les décisions individuelles compatibles à travers le système des prix. En revanche, Braudel (1988) conteste cette association du marché au capitalisme : il distingue fondamentalement l'économie de marché du capitalisme et associe le développement et la prospérité de ce dernier à l'État, notamment dans le domaine du commerce.

Toujours d'après la définition de Scott, nous pouvons associer le capitalisme au salariat : le capitalisme est un modèle productiviste qui s'est imposé à partir de la fin du XVIIIe et qui exige la présence de la vente d'une force de travail sur le marché d'un côté, et de l'achat de cette force d'un autre côté, dans le but de produire et de consommer. Dans cette perspective, Smith considère le travail comme une marchandise dont le prix varie comme toute autre chose : « on peut dire du travail, comme des autres marchandises, *qu'il* a un prix réel et un prix nominal. On peut dire que son prix réel consiste dans la quantité de choses nécessaires et commodes *qu'on donne pour le* payer, et son prix nominal dans la quantité d'*a*rgent » (Smith, 1776, p. 66).

En d'autres termes, et selon Karl Marx (1867), le capitalisme est un mode de production fondé sur le salariat, c'est-à-dire que le capitalisme ne peut exister qu'en présence d'une partie de la population qui vend sa force de travail pour subsister. Dans

son fameux ouvrage, Le Capital, cette partie de la population est nommée « les prolétaires ». La deuxième partie est formée par les acheteurs de cette force du travail, qui sont les capitalistes ou, selon Marx (ibid.), la classe antagoniste qui possède le capital et les moyens de production. Ainsi, le rapport social qui existe entre ces deux parties forme le capital[19] (ibid.).

Cette approche du capitalisme, inspirée de Marx, exige la transformation de la force de travail en marchandise[20]. En effet, Marx est passé de l'opposition entre propriété et non-propriété à l'opposition entre le capital et le travail. Pour lui, ces éléments, composants du système de la propriété privée, s'opposent d'une manière réciproque et hostile : « le système *de la propriété privée implique, d'une façon latente, la propriété privée en tant que travail, la* propriété privée en tant que capital, ainsi que leur relation réciproque » (Marx, 1844, p. 144). Il désigne par 'propriété privée en tant que travail' la transformation de l'activité humaine en travail et par 'la propriété privée en tant que capital' la transformation de l'objet de l'activité humaine en capital ; la relation de réciprocité entre les deux implique l'égalité

[19] Marx fait la différence entre deux types de capital, constant et variable : le capital variable est la partie du capital dépensée en salaire c.à.d. la partie qui sert à acheter la force de travail des salariés, alors que le capital constant est celui qui sert à acheter les moyens nécessaires à la production (les machines, par exemple). Quand le capitaliste, selon Marx (1862), achète des moyens de production et paye les salaires des travailleurs, il avance donc un capital constant et un capital variable dans le but de vendre ses produits et obtenir un capital supérieur à celui avancé. La différence entre ces deux capitaux est nommée par Marx la plus-value. Il critique Ricardo d'avoir confondu entre profit et plus-value car ce dernier ne tenait pas en compte le capital constant (Deleplace, 1977). Pour Marx, « Profit et plus-value ne sont identiques que dans la mesure où le capital avancé est *identique au capital dépensé directement en salaire [...] Lorsque nous parlons de sa théorie de la plus-*value[théorie de Ricardo], nous parlons donc de sa théorie de profit, dans la mesure où il confond ce dernier avec la plus-value, où il ne considère donc le profit que par référence au capital variable, la partie du capital dépensée en salaire » (Cité par Deleplace, 1977, p. 173).

[20] Contrairement à Smith et Marx, Polanyi (1944) déclare que « *l'idée* d'un marché autorégulateur[20] est utopique » (ibid., p. 38), et qu'«aucun de ces trois éléments — travail, terre, monnaie — n'est produit pour la vente ; lorsqu'on les décrit comme des marchandises, c'est entièrement fictif » (ibid., p. 123). Ainsi, pour Polanyi, le travail est une marchandise fictive car il n'est pas destiné à la vente.

suivante : capital = travail accumulé = travail[21] (ibid., p. 145). Pour lui, « en tant que *capital, la valeur de l'ouvrier monte selon l'offre et la demande et même physiquement son existence, sa vie est considérée, aujourd'hui comme hier, comme une o*ffre de marchandise analogue à celle de toute autre marchandise » (ibid., p. 102). Donc pour Marx, le travail de l'homme est considéré comme une marchandise susceptible d'être achetée et vendue et son prix varie selon l'offre et la demande sur le marché. Il ajoute que « *l'ouvrier produit le capital, le capital le produit […] L'ouvrier n'existe comme ouvrier que lorsqu'il existe pour soi comme capital, et il n'existe comme capital que lorsqu'un capital existe pour lui* » (ibid., p. 144). D'où l'idée de Marx que l'économie politique marginalise l'homme sans travail et ne le considère pas un être vivant mais plutôt quelqu'un qui peut se faire enterrer et mourir de faim : *« l'économie politique ne connait pas, l'ouvrier non occupé, l'homme du travail, pour* autan*t qu'il trouve en dehors de ce rapport de travail. Le filou, l'escroc, le mendiant, le chômeur, le travailleur affamé, miséreux et criminel, sont des types humains qui n'existent pas pour elle, mais seulement pour d'autres yeux, pour ceux du médecin, du ju*ge, du fossoyeur, du prévôt des mendiants, etc. Ce sont des fantômes hors de son domaine » (ibid, p. 144).

Une autre approche du capitalisme s'illustre par la définition suivante donnée par certains politistes : « Un système de gouvernance ayant pour origine la permission donnée aux acteurs non étatiques d'*e*xercer un pouvoir économique, conformément à un ensemble de règles et règlements » (Scott, ibid., p. 11).

Dans cette définition, nous pouvons remarquer, contrairement à la définition précédente, l'intervention de l'État, non pas dans les décisions économiques mais dans le « règlement » du marché. Cette approche du capitalisme en tant que système de pouvoir économique a été développée par Jean Baechler (1971). Ce dernier déclare que c'est le régime politique démocratique qui explique le capitalisme, car les principes qui fondent ce dernier (liberté individuelle, respect des droits, etc.) sont les mêmes que ceux qui forment le régime politique démocratique ou en voie de démocratisation.

[21] Dans le système de la propriété privée, pour le capitaliste, le capital = travail et pour l'ouvrier, le travail=capital.

Cet auteur définit le capitalisme comme étant « l'état de *l'*économie *qu'*elle doit atteindre rien ne vient entraver sa loi, c'est-à-dire la loi de *l'*efficacité » (Baechler, 1971, p. 97). Pour qu'une société puisse atteindre une efficacité économique maximale, ce système suppose, selon Baechler, « que les producteurs aient comme seul objectif la recherche du profit maximum, non point pour jouir des biens de ce monde, mais pour le profit lui-même [...] *que l'*activité intellectuelle de la société soit entièrement consacrée à dégager les procédés scientifiques et techniques qui permettent d'*a*baisser les coûts [...] que les travailleurs réduisent leurs loisirs et temps de repos au minimum compatible avec la survie ; que leur adaptation aux variations de *l'*appareil économique soit parfaite et immédiate [...] *que l'*absorption de la production pa*r l'o*rganisme social ne souffre aucune entrave, ce qui suppose une parfaite élasticité des besoins individuels et collectifs » (ibid., pp. 97-100). Ces quatre conditions essentielles ne permettent à la société d'aboutir à une efficacité maximale que si elles ne seront jamais limitées par des barrières culturelles, morale, intellectuelles, politiques et sociales et donc, selon Baechler, « une telle société n'*e*xiste pas et n'*e*xistera probablement jamais » (ibid., p. 101).

Pour lui, dans le capitalisme, les facteurs économiques suivent les facteurs politiques, car « *l'*absence d'ordre politique interdit tout ordre économique » (ibid., p. 123). Il pense qu'il faut accorder les succès de l'économie occidentale entre 1945 et 1960 au renforcement des échanges internationaux : « Grâce au plan Marshall, à *l'*édification du Marché Commun et à la libération extérieure du marché américain, les crans d'*a*rrêt politiques du commerce international ont été levés et ont mené à une sorte d'*e*xplosion économique, dont les autres aspects sont des conséquences et non des causes » (ibid., p. 125). Il ajoute aussi que « le commerce international ne peut connaître un développement continu et, tendanciellement indéfini, que là où des unités politiques souveraines coexistent dans une aire culturelle homogène » (ibid.).

En effet, Baechler (ibid.) trouve que l'État doit favoriser la vie économique en intervenant dans celle-ci, et que « l'expansion du capitalisme tire ses origines et sa raison d'*ê*tre de *l'*anarchie politique » (ibid., p. 126). Par ailleurs, il fait appel à l'autonomie de l'économie, car, si les hommes de profit ne peuvent pas exploiter les opportunités de profit librement, la croissance économique sera impossible. Il dit que « le capitalisme est un ferment de rupture des équilibres *qu'un* pouvoir politique craint

toujours et s'efforce de dominer. Autrement dit, le degré de liberté accordé par un système aux activités économiques dépend de la limitation imposée au pouvoir politique. Moins celui-*ci s'immiscera dans l'économie et plus il tolérera les perturbations entraînées* par la croissance (au besoin en intervenant aux côtés des entrepreneurs pour réprimer les oppositions), plus *l'*économie sera prospère » (ibid., p. 130).

Scott (2008), qui se base sur l'idée que : « le capitalisme repose sur une délégation du pouvoir *de l'*État aux acteurs économiques et sur le pouvoir coercitif exercé par *l'*État pour concevoir, surveiller et, en dernière analyse, appliquer la réglementation du marché », considère ainsi que « le mécanisme des prix joue dans le cadre d'un marché donné, la main visible du gouvernement agissant pour en assure*r l'*application et la mise à jour » (ibid., p. 11). Donc, cet auteur illustre le rôle important de l'État dans la réglementation du marché et le pouvoir étatique qu'auront les acteurs économiques dans un système capitaliste. Il annonce, comme Baechler, que le libéralisme politique et le libéralisme économique sont inséparables et ce sont eux qui fondent le capitalisme.

Après avoir identifié différentes approches du capitalisme, il est utile de présenter les formes institutionnelles qui sont à la base du système capitaliste. Nous nous intéressons plus particulièrement au rôle de l'État dans l'organisation de celles-ci et les relations qui peuvent ainsi exister entre l'État et l'économie.

2. Les formes institutionnelles et le mode de régulation

Aujourd'hui, le rôle des institutions dans la compréhension des systèmes économiques est devenu fondamental, notamment dans les transformations du capitalisme contemporain. De même, le rôle du politique dans l'élaboration des formes institutionnelles représente un thème majeur qui mérite d'être repensé dans les systèmes économiques actuels.

Pour définir l' « institution », il sera important de s'appuyer sur les travaux des auteurs fondateurs de la pensée institutionnelle : Thorstein Veblen (1899), John Rogers Commons (1934) et Wesley Clair Mitchell (1937). Ces auteurs se sont intéressés au développement contemporain de l'analyse économique des institutions et se sont concentrer sur le rôle de celles-ci dans l'ajustement du comportement économique. « Pour Veblen une

institution n'est pas une entité mais un ensemble d'idées, de modes de pensée communs à un ensemble d'individus. Elle inclut des usages, des coutumes, des façons de se comporter, et surtout des façons de concevoir l'organisation des droits de propriété » (Corei, 1995, p. 21).

De sa part, Commons met en valeur le rôle de l'action collective dans la constitution de l'économie institutionnaliste, « *il place au cœur de la théorie économique l'analyse des processus de production des règles de comportement par l'action collective afin d'appréhender les ac*tivités économiques et le capitalisme » (ibidem, p. 30). Commons définit l'institution de la manière suivante : « *l'institution est une action collective dans le contrôle, la libération et l'expansion de l'action individuelle* » (Commons, 1934, p. 73).

La contribution de Mitchell dans le courant institutionnel se produise dans son traitement de la monnaie. Pour lui, la monnaie « ne peut pas être assimilée à un simple *moyen d'échange dont seules importeraient les variations de quantité. Il s'agit plutôt de considérer la monnaie comme l'institution qui, reposant sur la confiance, assure les* transferts de propriétés » (Corei, ibid., p. 50). Mitchell considère la monnaie comme « fait social total » car « *elle est analysée comme l'institution rationalisatrice par* excellence qui modèle les représentations collectives » (Maucourant, 1994, p. 111).

D'autres auteurs ont apporté des travaux au développement de l'institutionnalisme, d'une part en ce qui concerne le rôle de la technologie dans la dynamique économique (Ayres, 1953) et d'autre part en ce qui concerne le renouvellement de l'objet de la science économique et l'analyse de la relation entre la statique et la dynamique économique (Clark, 1957).

Nous retenons ainsi une définition générale de l'institution citée par Corei : « *l'institution renvoie, en effet, à un état social des individus, à quelques chose qui représente une autorité par rapport à leur intérêt ou leurs préférences […] L'institution n'est, par conséquent, pas seulement un mode de coordination ex po*st des actions mais un système normatif qui intervient en amont même des préférences et des valeurs de ses membres » (Corei, 1995, p. 7-8).

Après avoir présenté quelques éléments qui clarifient l'institutionnalisme, il est important d'identifier les formes institutionnelles qui garantissent une meilleure organisation

du système capitaliste. Nous nous intéressons ainsi à la théorie de la régulation (Boyer, 2004(b)) qui peut nous apprendre beaucoup sur les différentes formes institutionnelles et leurs modes de régulations. Elle accorde aussi une grande importance à la relation État/économie dans un système capitaliste. Commençons d'abord par traiter des formes institutionnelles qui sont les caractéristiques d'une organisation sociale : celles-ci déterminent les particularités d'une forme donnée de capitalisme (Boyer et Saillard, 1995).

La première forme institutionnelle est la monnaie : elle est définie comme étant « *l'institution de base d'une économie marchande* » et le régime monétaire comme étant « *l'ensembl*e des règles qui président à la gestion du système de paiements et de crédits » (Boyer, 2004(b), p. 15). La monnaie comme institution de base est utilisée sous forme de crédits que les banques accordent aux entreprises et aux consommateurs, en présence d'une banque centrale chargée d'émettre une monnaie légale pour assurer une stabilité financière. Ces crédits qui seront remboursés au cours de périodes ultérieures favorisent l'action productive dans une économie marchande. Aglietta et cartelier (1998) définit l'institution « monnaie » comme système de paiement : « *la monnaie n'est pas un bien particulier soumis à la loi de la valeur. Elle n'est pas non plus une hypothèse réaliste reproduisant de* façon stylisée une réalité empirique. Elle est, au contraire, un système de paiement défini par un ensemble minimal de règles à partir duquel il est possible de décrire un maximum de situations possibles » (Aglietta et Cartelier, 1998, p. 133). Pour résumer la place de la monnaie dans la pensée institutionnaliste selon Veblen, Mitchell et Commons, nous reprenons la citation de Maucourant : « Veblen considérait la monnaie comme le moyen de régulation sociale propre à la société dominée par la classe oisive ; Mitchell voyait la *monnaie comme l'institution, par excellence*, source de rationalité. De la même façon, Commons attribuera une vertu médiatrice à la monnaie » (Maucourant, 1994, p. 135).

La deuxième forme institutionnelle dans une économie de marché est celle de la concurrence ou plus particulièrement, la diversité des formes de la concurrence : « on appellera forme de concurrence le processus de formation des prix qui correspond à une configuration type des relations entre les participants du marché » (Boyer, 2004(b), p. 19). La théorie de la régulation a distingué trois régimes de concurrence : 1- le régime concurrentiel : qui « *est différent de la concurrence parfaite en ce qu'il est un processus*

permanent d'ajustements qui ne converge jamais vers un prix d'équilibre de longue période » (ibid.) ; 2-le régime monopoliste qui « lui succède après la Seconde Guerre *mondiale, tout au moins pour les biens industriels, dès lors que s'affirme la concentration de la production et du capital, ce qui s'autorise un tout autre mécanisme de formation des prix. Ils s'établissent* alors en appliquant au coût unitaire de production un taux de marge, lui-*même calculé pour assurer une rentabilité moyenne du capital sur l'ensemble d'un cycle* » (ibid.) ; le régime de concurrence administrée qui apparait « *lorsque l'ampleur des pénuries* et un quasi-plein emploi introduisent des tensions inflationnistes à travers les interactions prix/salaire/prix » (ibid.), ce qui amène le ministre des Finances à « *mette en œuvre une procédure de formation des prix limitant l'ampleur des marges et la fréqu*ence des réajustements de prix » (ibid., p. 20).

Les phénomènes d'échanges d'une marchandise contre la monnaie s'effectuent sur le marché où se dégage un prix unique (ibid., p. 16). Sur ce marché, il existe parfois ce que Stiglitz (1987) appelle 'asymétries d'information': les offreurs d'une marchandise disposent d'informations plus pertinentes sur la nature et la particularité de leur produit que celles des acheteurs. D'où la nécessité de définir préalablement la qualité du produit offert sur le marché pour pouvoir former son prix (Boyer, 2004(b)). La deuxième condition qui assure une meilleure formation de prix sur le marché « *concerne l'agrégation des offres et des demandes, de telle façon que se trouve limité l'impact du pouvoir de négociation bilatéral entre chaque paire d'offreur et de demandeur* » (ibid., p. 17). Ainsi, le marché selon Boyer « *est une institution qui suppose accord sur la qualité, l'organisation des échanges, les conditions d'accès au marché, le mode de règlement des transactions. C'es*t donc une *construction sociale et non le résultat d'un état de nature* » (ibid., p. 18).

Le rapport salarial, troisième forme institutionnelle, reflète la spécificité du travail qui, selon la théorie de la régulation, n'est pas une marchandise. Inspirée des économistes classiques, et notamment de Marx, la théorie de régulation distingue entre travail et force de travail : « *le premier est mobilisé par les capitalistes dans la production, le second fait l'objet d'un échange à sa valeur de reproduction* » (ibid., p. 21). Le passage de la demande de

travail[22] au rapport salarial est lié à l'apparition de la notion de *'relation salariale'* qui « décrit les modalités selon lesquelles chaque entreprise gère les composantes que sont *l'organisation du travail, sa durée*, le salaire, les perspectives de carrière, les avantages sociaux et autres éléments du salaire indirect » (ibid., p. 23). Il existe aussi un système juridique et institutionnel qui expose quelques éléments comme « les droits des salariés, les prérogatives des entrepreneurs, les modalités de la résolution de leurs conflits. Les règles générales qui régissent le travail salarié définissent alors, au plan global, le rapport salarial. » (ibid., p. 23).

L'organisation au sein de laquelle se structurent les formes institutionnelles citées plus haut est l'entreprise ou la firme (ibid.) : Celle-ci doit, d'abord, fixer « le type de concurrence qui prévaut sur les marchés où elle opère » (ibid., p. 24) ; ensuite, elle doit gérer son personnel étant donné qu'elle est un lieu de production et donc une partie de son choix « *s'inscrit en réaction ou en conformité avec les institutions d'ensemble qui déterminent le rapport salarial en vigueur dans l'économie considérée* » (ibid.) ; Enfin, elle doit prendre les décisions de produire et d'investir en s'opérant avec le régime monétaire qui détermine l'accès aux crédits (offert par les banques, etc). La firme adhère ainsi à la dynamique des économies capitalistes car, comme le marché, elle participe « au principe de la division du travail » (ibid., p. 25).

La quatrième forme institutionnelle identifiée par la théorie de la régulation est 'l'État' ou, plus précisément, la relation entre l'État et l'économie au sein du système capitaliste : le choix politique d'un régime monétaire, la concurrence comme étant une forme de médiation entre sphère publique et sphère privée et l'intervention de l'État dans le rapport salarial. La théorie de la régulation nous explique aussi l'action de l'État face à des logiques de contradiction et de tension entre des principes alternatifs et l'insertion d'un État-nation dans l'économie internationale. Ainsi, elle nous permet de déterminer les interdépendances qui pourront exister entre l'État, l'ordre politique et les formes institutionnelles. Selon cette théorie, L'État a un rôle déterminant dans le choix du régime monétaire : « *L'invention des*

[22] Selon les théories de l'échange, ce sont l'offre et la demande de travail sur le marché qui déterminent le salaire.

Banques centrales vient reconnaître la nécessité d'un acteur qui n'est pas mû par la logique du profit commercial et qui a pour fonction de veiller à la viabilité du système de paiements, *en permanence menacé de crise, voire d'effondrement. Même les Banques centrales* contemporaines, réputées indépendantes, continuent à voir leur statut déterminé par le *pouvoir politique. Ainsi, le choix d'un régime monétaire (et* de change en économie ouverte) fait-il appel, nécessairement, à la sphère politique. » (ibid., p. 27). L'intervention publique a aussi un rôle majeur dans la fixation des règles de la concurrence. Sans l'intervention de la sphère publique, la concurrence tend « à déboucher sur la concentration, *l'entente, l'oligopole, voire le monopole, dès lors que l'on introduit des coûts fixes, des rendements* croissants, des effets de réseaux, de réputation. » (ibid., p. 29). Cependant, et selon la théorie de la régulation, l'intervention de l'État dans le rapport salarial est moins important que dans les deux autres formes institutionnelles. Le degré d'intervention de l'État se diffère d'un pays à un autre mais la plupart des États interviennent surtout dans le droit du travail. Directement ou indirectement, l'État intervient aussi dans la couverture sociale notamment en ce qui concerne « les luttes des salariés pour la reconnaissance des accidents du travail, de leurs droits à la retraite, à la santé débouchent en cas de succès sur des droits sociaux *qui affectent tant la nature de la citoyenneté que le mode de régulation […] Ainsi, sous une* forme ou une autre, le rapport salarial fait-il intervenir la sphère politique » (ibid. p. 29-30).

Cinquième et dernière forme institutionnelle est 'l'insertion internationale' ou « les *modalités d'insertion de l'État-nation dans l'économie internationale* » (ibid., p. 30). Pour la théorie de la régulation, l'État-nation ne doit ni exercer une souveraineté totale, ni être privé de son pouvoir sur le régime de l'économie internationale : pour elle, « *l'État*-nation *peut contrôler les diverses composantes des tarifs douaniers, définir les modalités d'accueil de l'investissement direct, fixer des règles en matières d'investissement de porte*feuille ou *encore contrôler l'immigration* » (ibid., p. 31)

La question primordiale de la théorie de régulation est de chercher à comprendre les mécanismes qui assurent la cohérence et la viabilité des diverses formes institutionnelles dans une économie capitaliste et pendant une durée déterminée. Selon Boyer (2004), l'histoire du capitalisme ainsi que la diversité et la complexité de ses institutions font appel à une interaction entre la sphère économique et la sphère juridique/politique qui donnera par la

suite des modes de régulation différents. Il existe, selon lui, trois approches des modes de régulation contemporains : *l'approfondissement de la concurrence y compris internationale,* un mode de régulation dominé par la tertiarisation, un mode de régulation financiarisé (ibid., p. 49).

La première approche est née principalement de la déréglementation et de l'ouverture internationale qui se prolonge dès les années 1960 : la concurrence est devenue la forme institutionnelle la plus importante. « Elle tend à affecter la recomposition du rapport salarial, *en sorte que les salaires n'apparaissent pas seulement comme composante de la demande effective mais en tant que coût contribuant à la formation de la compétitivité […] Ce mode de* régulation potentiel est cependant différent de la régulation concurrentielle typique du XIXe *siècle en ce qu'il opère dans le cadre d'un État aux interventions multiformes, y compris* dans le domaine de la couverture sociale. » (ibid., p. 49).

La deuxième approche met en évidence la transformation des structures productives vers la tertiarisation et qui, comme l'indique Boyer, est intervenue depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette transformation de la dynamique de l'industrie manufacturière vers le développement de l'emploi tertiaire a fait que, « dans les économies contemporaines, une partie significative des propriétés des modes de régulation dérive du secteur tertiaire. » (ibid., p. 50). Cette approche reflète la continuité « *du passage de la régulation à l'ancienne* (dominée par le secteur agricole) vers la régulation concurrentielle (impulsée par *l'industrie) puis monopoliste (caractérisée par une articulation originale entre industrie et* service) » (ibid., p. 50).

La troisième approche s'intéresse à la financiarisation du mode de régulation. Cette hypothèse est suscitée par deux actions : « la multiplication des innovations financières et *l'ouverture aux flux de capitaux internationaux de nombre d'économies, développées comme* en voie de développement » (ibid.).

Bruno Amable (2005) s'est particulièrement intéressé à la relation entre ses institutions et les intérêts politiques. Il a considéré que celles-ci « affectent en général la structure des intérêts, donc la préférence que les agents peuvent exprimer envers certain type de changement institutionnel. Plutôt que des solutions optimales à un problème donné, les *institutions représentent un compromis issu du conflit social dont l'origine se trouve dans*

*l'hétérogénéité des intérêts des agents. […] La question du changement institutio*nnel est *essentiellement une question d'économie politique* » (ibid., p. 19). Plus précisément, la mise en place du changement institutionnel, selon Amable, dépend de l'importance des intérêts socio-politiques dans le sens où plus l'intérêt du groupe politique est important plus le changement institutionnel est difficile : « Une coalition politique cherchera à rester au pouvoir en prenant appui sur un bloc social dominant. À cet effet, elle cherchera à mettre en *œuvre les changements institutionnels qui favo*risent ce bloc sociopolitique et essaiera *d'empêcher les changements nuisibles à ce bloc. Les domaines où le changement institutionnel sera mis en œuvre le plus facilement sont ceux où le bloc dominant possède moins d'intérêts. En revanche, le changement institutionnel sera mis en œuvre plus* prudemment dans les domaines où les groupes socio-politiques les plus puissants ont des intérêts importants » (ibid., p. 21).

Cette articulation entre les intérêts politiques et les domaines institutionnels est très importante pour identifier la structure du système économique capitaliste. Il est essentiel à ce stade d'étudier la diversité du capitalisme qui se dégage de l'articulation entre les différentes formes institutionnelles.

3. Les diverses formes du capitalisme

Il est impossible de fixer un modèle unique du capitalisme. Le système économique a subi des changements majeurs au fil du temps, notamment au niveau du fonctionnement et de l'efficacité des institutions économiques et sociales qui le structurent. La différenciation et la complémentarité de ces institutions a créé une diversité du système capitaliste. Plusieurs économistes et politistes ont étudié la diversité du capitalisme et ont dégagé ainsi plusieurs formes de ce système économique.

Pour sa part, la théorie de « variétés de capitalisme » a identifié deux types de capitalisme : les économies de marché libérales et les économies de marché coordonnées (Hall et Soskice, 2001). Les fondateurs de cette théorie, Peter Hall et David Soskice, ont fondé leur analyse sur une institution particulière, l'entreprise ou la firme : « Notre économie *politique, cependant, est centrée sur l'entreprise et considère celle-ci comme l'acteur fondamental de l'économie capitaliste. Les entreprises sont les principaux agents de*

*l'a*justement face aux défis du changement technologique ou de la concurrence *internationale. La somme de leurs activités détermine les niveaux d'ensemble de la* performance économique » (Hall et Soskice, 2002, p. 53).

Ils se sont focalisés sur cinq *sphères d'*activité qui pousse la firme à résoudre les problèmes de coordination pour améliorer ses compétences : 1- la sphère des relations industrielle « où le problème des entreprises consiste à savoir coordonner les négociations portant sur les salaires et les conditions de travail avec leur main-*d'œuvre, les organisations* représentatives de cette main-*d'œuvre et les autres employeurs* » (ibid., p. 54) ; 2- la sphère de la formation professionnelle et de l'éducation dans laquelle « les entreprises sont confrontées *au problème du recrutement d'une main-d'œuvre dotée de qualifications* adéquates, tandis que les problèmes des salariés est de décider comment ils souhaitent *personnellement s'investir, et dans quelle formation* » (ibid.) ; 3- la sphère de la gouvernance des entreprises, « vers laquelle les firmes se tournent pour leurs besoins de financement et où les investisseurs exigent des garanties de bénéfices sur leurs investissements » (ibid.) ; 4- la sphère des relations 'inter-entreprises', « terme utilisé pour dés*igner l'ensemble des relations qu'une entreprise noue avec d'autres firmes, notamment avec ses fournisseurs ou ses clients, dans le but de s'assurer une demande stable pour ses produits, un accès approprié aux inputs ainsi qu'à la technologie* » (ibid.). Dans cette sphère « apparaissent des problèmes de *coordination d'une importance capitale pour l'activité principale d'une entreprise* » (ibid.). 5- la dernière sphère est celle des salariés : le problème de coordination essentiel des entreprises dans cette sphère « *consiste à s'assurer que leurs salariés sont dotés de qualifications requises et coopèrent de façon satisfaisante l'un avec l'autre aux services des objectifs de l'entreprise* » (ibid.).

Ainsi, pour identifier les deux types de capitalisme mentionnés ci-dessus, Hall et Soskice se sont concentrés sur le mode de coordination des différentes sphères d'activités au sein de l'entreprise : « Dans les économies de marché libérales, les entreprises coordonnent *leurs activités en s'appuyant principalement sur* des hiérarchies et sur des dispositifs *concurrentiels dans le cadre des marchés. […] Dans les économies de marché coordonnées,* les entreprises comptent, dans une plus grande mesure, sur des relations hors marché pour *coordonner leurs efforts avec d'autres* acteurs, et pour construire leurs compétences

principales. […] Par contraste avec les économies de marché libérales, où l'équilibre des résultats des entreprises est généralement déterminé par les conditions de l'offre et de la demande dans le contexte de marchés concurrentiels, les équilibres sur lesquels les entreprises coordonnent leur stratégie dans les économies de marchés coordonnées résultent *le plus souvent des interactions stratégiques entre les entreprises et d'autres acteurs* » (ibid., p. 55).

Ces auteurs attirent l'attention sur le rôle des institutions, notamment celles de délibération et celles qui assurent l'échange d'informations entre les entreprises et les acteurs, dans la résolution des problèmes de coordination des entreprises : « les institutions de *délibération sont en mesure de fournir aux acteurs d'une économie politique des capacités stratégiques qu'ils n'auraient pas autrement à leur disposition. Toute comparaison* transnationale se doit d'être attentive à la présence de moyens de délibération tout comme *aux institutions destinées à l'échange d'information sous d'autres formes, la surveillance et* la bonne application des accords » (ibid., p. 59).

Toutefois, et contrairement à Hall et Soskice qui limitent leur analyse sur une seule institution (la firme) et sur deux types d'économies capitalistes (les économies de marché libérales et les économies de marché coordonnées), Amable (2005) considère que d'autres institutions peuvent jouer un rôle majeur dans l'identification d'autres types de capitalisme : « *la mise au premier plan d'autres institutions pourrait conduire à la considération de plus de diversité qu'une simple opposition entre deux types de capitalisme* » (Amable, ibid., p . 24)

La théorie de la régulation, dont l'objectif principal est d'analyser l'évolution de la diversité du capitalisme, a identifié, à la différence de la théorie de 'variétés de capitalisme', quatre types de capitalisme ou quatre types de Système sociaux d'innovation et de production (SSIP) (Amable [2005], Amable, Barré et Boyer [1997], Boyer [2002]) :

« 1- Capitalisme à dominante de marché dans lequel la logique marchande, corrigée des organismes chargés du contrôle de la concurrence, est le principe organisateur de la quasi-totalité des procédures de coordination. Appartiennent à ce groupe tous les pays anglo-saxons auquel se rattache parfois la Norvège ;

2- Un capitalisme méso-*corporatiste a pour principe l'échange solidarité contre mobilité au sein d'une unité économique de type congloméral, suffisamment* grande et diversifiée pour résister aux aléas conjoncturels. Le Japon et la Corée constituent deux exemples de cette configuration ;

3- Un capitalisme à forte impulsion étatique se caractérise par un circuit économique façonné dans la plupart de ses composantes (innovations, production, demande, relations *professionnelles, crédit, ...) par une myriade d'interventions publiques au niveau national,* régional ou encore local. Cette configuration est typiques des pays occidentaux participant à *l'intégration europé*enne ;

4- Enfin, un capitalisme social-démocrate repose sur des négociations fréquentes entre partenaires sociaux et autorités publiques des règles régissant la plupart des *composantes de la vie sociale et de l'activité économique. Les pays scandinaves son*t emblématique de ce modèle » (Boyer, 2002, p. 161)

Le marché n'étant pas la seule institution économique efficace et dynamique, les quatre grandes configurations du capitalisme existent grâce à la liaison entre les différentes institutions : « système scientifique, technologie, organisation des firmes, éducation, marché financier et type de relation salariale » (Amable, Barré et Boyer, 1997, p. 186). Ces configurations ne se diffèrent pas seulement par la technologie et l'innovation, mais aussi par l'articulation et la hiérarchie entre les différentes institutions économiques qui développent leurs activités et par leurs modes de régulation (ibid.). Nous reprenons ainsi le tableau d'Amable, Barré et Boyer (Tableau n°3) qui identifient clairement la particularité de chaque configuration tout en analysant « *les divers modes de régulation à l'œuvre depuis la seconde guerre mondiale et leurs transformations depuis 1973 comme l'expression de hiérarchies* contrastées entre les diverses formes institutionnelles ou à défaut de principes différents *régissant l'architecture des formes d'organisation, institutions et règles* » (ibid., p. 193).

Tableau 3 : La diversité du capitalisme selon la théorie de la régulation

	RÉGULATION			
	MARCHANDE	MÉSO-CORPORATISTE	PUBLIQUE/INTÉGRATION	SOCIAL-DÉMOCRATE
1. LOGIQUE D'ENSEMBLE ET PRINCIPE HIÉRARCHIQUE				
	La logique marchande est le principe organisateur de la quasi-totalité des formes institutionnelles.	Principe de solidarité et de mobilité au sein d'une unité économique de grande taille et diversifiée quant à sa production.	Circuit économique façonné par les interventions publiques en matière de production, demande et codifications institutionnelles.	Négociations entre partenaires sociaux de règles régissant la plupart des composantes de la société et de l'économie.
2. IMPLICATION POUR LES FORMES INSTITUTIONNELLES				
Le rapport salarial	Large décentralisation des négociations salariales, individualisation des rémunérations et segmentation du marché du travail.	Compromis salarial au sein de la grande entreprise, mais synchronisation des augmentations salariales.	Tendance à une forte institutionnalisation des règles en matière d'emploi, de durée du travail, de salaire et de couverture sociale.	Traditionnellement centralisation des négociations collectives, sous la contrainte de compétitivité à court et moyen terme.
La concurrence	Limitation de la concentration par la législation, recomposition d'une concurrence oligopolistique à une autre.	Relativement intense sur le marché des produits entre grandes entreprises présentes sur un grand nombre de marchés.	Modérée car canalisée par des réglementations publiques ou des associations professionnelles, forte concentration du capital.	Petit nombre de grandes entreprises, par ailleurs fortement internationalisées, donc soumises à la concurrence.
La monnaie et la finance	Indépendance de la banque centrale, logique de marché financier, multiplication des innovations financières, fort contrôle des entreprises par la finance.	Rôle de la banque principale et du *keiretsu* dans le financement et l'allocation du capital. Fort contrôle des autorités publiques (finances et banque centrale).	Crédit et politique monétaire fortement contrôlés par l'État. Traditionnellement faible autonomie de la banque centrale, rôle déterminant des finances.	Financement principalement bancaire et politique monétaire accompagnant l'objectif de plein-emploi puis de compétitivité.
L'État	Fragmenté en une série d'agences et d'instances de contrôle, fortes limitations à son extension par la concurrence sur le marché politique.	Assure la fourniture des services collectifs et coordinations qui ne peuvent être remplis par la grande entreprise. Taille réduite mais rôle significatif.	Fort développement quantitatif et qualitatif des interventions publiques : entreprises nationalisées, réglementation, dépenses publiques, couverture sociale...	Multitude des interventions publiques se traduisant par des transferts financiers et des réglementations étendues et contraignantes.
L'insertion internationale	Adhésion aux principes du libre échange, plus ou moins grande autonomie selon le statut et la taille (différences États-Unis/Royaume Uni).	Choix en matière de commerce et de finance conditionnés par l'impératif de développement technologique et économique.	Traditionnellement, fort contrôle étatique des relations extérieures (tarifs, normes, quotas, restrictions aux flux financiers).	Acceptation du principe de compétitivité à travers l'innovation technologique et organisationnelle.
3. CARACTERISTIQUES DU MODE DE RÉGULATION				
	Une régulation très largement marchande sous contrôle de dispositifs juridiques sophistiqués.	Ajustements au niveau méso-économique de la grande entreprise, marché et État seconds.	L'État au centre des ajustements macroéconomiques, marchés et firmes s'adaptent à ses règles du jeu.	La négociation tripartite (patronat-syndicats-Etat) au cœur des formes institutionnelles.
4. CONSÉQUENCES POUR :				
L'innovation	Vagues schumpétériennes à partir d'innovations radicales, prépondérance d'une logique de brevet et d'individualisation des bénéfices de l'innovation.	Aptitude à copier et adapter les produits et procédés en opérant des innovations incrémentales mais profitables.	Innovations radicales supposant de grands investissements et un horizon temporel long. Adaptation des innovations de type fordiste, i.e. relativement centralisées	Innovations liées à la résolution de problèmes sociaux et économiques, qu'elles soient marginales ou radicales.
La spécialisation	Secteurs liés aux innovations radicales : informatique, espace, pharmacie, finance et industrie des loisirs.	Secteurs nécessitant de larges coordinations et mobilisant une compétence localisée mais cumulative : auto, électronique, robot.	Secteurs liés aux grandes infrastructures publiques : transports, télécommunications, aéronautique, espace, armement....	Secteurs répondant à la demande sociale (santé, sécurité, environnement...) ou exploitant les ressources naturelles par remontée technologique.

Source : Boyer, 2002, p. 158-159

Cette présentation des différentes configurations du capitalisme selon la théorie de la régulation nous semble utile pour qualifier le capitalisme libanais : celui-ci pourra avoir des des aspects qui le rapproche du capitalisme à forte impulsion étatique (voir chapitre 6).

À la différence des méthodes suivies (analyser un domaine insitutionnel par rapport à l'ensemble de l'économie, par exemple) pour établir les quatre types de capitalisme, Amable (2005) a choisi une méthode différente qui cherche à identifier les différentes complémentarités et hiérarchies entre les cinq domaines institutionnels : « la concurrence sur les marchés de produits ; le rapport salarial et les institutions du marché du travail ; le *secteur d'intermédiaire financière et la co*rporate governance ; la protection sociale ; le secteur éducatif » (Amable, 2005, p. 124). Les caractéristiques des domaines institutionnels se diffèrent d'un pays à un autre : le degré d'intensité de la concurrence sur le marché des produits, la spécificité du marché de travail (fixation des salaires, pouvoir des syndicats, etc.), les dispositifs de la protection de l'emploi et du système éducatif (la formation de la main-d'œuvre, par exemple), la structure des systèmes financiers (les méthodes de la gestion des risque et de la protection des actifs) et le type de corporate governance[23](Amable, ibid.).

Selon Amable, ces éléments de différenciation entre ces domaines et leurs interactions créent des complémentarités institutionnelles, par exemple, « les caractéristiques de la concurrence et les dispositifs de protection sociale vont probablement interagir avec les investissements éducatifs et de la formation des firmes et des salariés » (ibid., p. 128). Inspiré des quatre modèles présentés ci-dessous et des complémentarités institutionnelles possibles, cet auteur a identifié cinq types de capitalisme « caractérisés par des formes institutionnelles spécifiques et des complémentarités institutionnelles particulières : le modèle fondé sur le marché ; le modèle social-démocrate ; le modèle européen continental ; le modèle

[23] « *La force de l'incitation des managers à agir dans l'intérêt des actionnaires (l'* « obligation fiduciaire »), les canaux par lesquels les actionnaires contrôlent et influencent les manager*s, le type d'élection pour le conseil d'administration (si la règle «* une action un vote *» s'applique ou pas), le nombre d'administrateurs externes,* etc.) » (Amable, 2005, p. 133).

méditerranéen ; et le modèle asiatique »[24] (ibid., p. 25). Nous reprenons le tableau d'Amable pour présenter les particularités institutionnelles de chaque type (Tableau n°4).

[24] « Mis à part le modèle fondé sur le marché, qui est apparenté aux ELM [économies libérales du marché] de Hall et Soskice (2001), et le modèle social-démocrate, les autres types de capitalisme ont une domination issue *de la géographie. C'est uniquement pour des motifs de simplification et cela ne doit pas être pris littéralemen*t. Cela ne signifie pas que les facteurs géographiques ou (pire) « culturels » sont les facteurs communs les plus *importants à prendre en compte, ou qu'ils expliquent la cohérence des différents types de* capitalisme » (Amable, 2005, p. 25).

Tableau 4 : Les cinq types de capitalisme

	Capitalisme fondé sur le marché	Économies sociales-démocrates	Capitalisme asiatique	Capitalisme européen continental	Capitalisme méditerranéen
Concurrence sur les marchés de produits	Grande importance de la concurrence des prix, neutralité de l'État sur les marchés de produits, coordination par les signaux (prix) du marché, ouverture à la concurrence et à l'investissement étranger.	Grande importance de la concurrence par la qualité, fort engagement de l'État sur les marchés de produits, haut degré de « coordination » par d'autres canaux que les signaux du marché, ouverture à la concurrence et à l'investissement étranger.	Importance de la concurrence par les prix comme par la qualité, fort engagement de l'État, haut degré de « coordination » par d'autres canaux que les signaux de prix, forte protection contre les firmes et l'investissement étranger, importances des grandes firmes.	Importance modérée de la concurrence par les prix, importance relativement élevée de la concurrence par la qualité, engagement des autorités publiques, « coordination » hors prix relativement forte, protection faible contre les firmes et l'investissement étranger.	Concurrence par les prix plutôt que par la qualité, engagement de l'État, peu de coordination hors prix, protection modérée contre les firmes et l'investissement étranger, importance des petites firmes.

Rapport salarial	Protection de l'emploi faible, flexibilité externe, recours facile au travail temporaire et licenciement, embauches faciles, aucune politique de l'emploi active, stratégies défensives des syndicats, décentralisation de la négociation salariale.	Protection de l'emploi modérée, négociation salariale coordonnée ou centralisée, politiques d'emploi actives, syndicats forts, relations industrielles coopératives.	Protection de l'emploi dans la grande firme, flexibilité externe limitée, dualisme du marché du travail, politique salariale fondée sur l'ancienneté, relations du travail coopératives, aucune politique d'emploi active, syndicats de firmes, décentralisation de la négociation salariale.	Forte protection de l'emploi, flexibilité externe limitée, stabilité de l'emploi, conflits dans les relations du travail, politique de l'emploi active, syndicats modérément forts, coordination de la négociation salariale.	Haute protection de l'emploi (grandes firmes), mais dualisme : une frange « flexible » d'emploi sur travail provisoire et à temps partiel ; conflits possibles dans les relations industrielles, aucune politique d'emploi active, centralisation de la négociation salariale.

Secteur financier	Forte protection des actionnaires minoritaires, faible concentration de la propriété, grande importance des investisseurs institutionnels, marché actif pour le contrôle d'entreprise (prises de contrôle, fusions et acquisitions), forte sophistication des marchés financiers, développement du capital-risque.	Forte concentration de la propriété, importance des investisseurs institutionnels, pas de marché pour le contrôle d'entreprise (prises de contrôle, fusions et acquisitions), faible sophistication des marchés financiers, haut degré de concentration bancaire.	Protection faible des actionnaires extérieurs, forte concentration de la propriété, participation des banques à la gestion des entreprises, aucun marché actif pour le contrôle d'entreprise (prises de contrôle, fusions et acquisitions), aucune sophistication des marchés financiers, développement limité du capital-risque, haut degré de concentration bancaire.	Protection faible des actionnaires extérieurs, forte concentration de la propriété, aucun marché actif pour le contrôle d'entreprise (prises de contrôle, fusions et acquisitions), faible sophistication des marchés financiers, développement modéré du capital-risque, forte concentration bancaire, importance des banques dans le financement des firmes.	Protection faible des actionnaires extérieurs, forte concentration de la propriété, corporate governance fondée sur les banques, aucun marché actif pour le contrôle d'entreprise (prises de contrôle, fusions et acquisitions), faible sophistication des marchés financiers, développement limité du capital-risque, forte concentration bancaire.

Protection sociale	Protection sociale faible, participation faible de l'État, accent sur le soulagement de la pauvreté (filet de sécurité), prestations conditionnées aux ressources, systèmes de retraite par capitalisation.	Haut niveau de protection social, forte participation de l'État, grande importance de la protection sociale pour la société et la définition des politiques publiques.	Faible niveau de protection sociale, dépenses dirigées vers le soulagement de la pauvreté, faible part des dépenses publiques dans la protection sociale, faible part des dépenses sociales dans le PIB.	Haut degré de protection sociale, protection sociale fondée sur l'emploi, engagement de l'État, grande importance de la protection sociale dans la société, sécurité sociale financée par cotisations, systèmes de retraite par répartition	Niveau modéré de protection sociale, structure de dépenses orientée vers le soulagement de la pauvreté et les retraites, fort engagement de l'État.

Éducation	Dépenses publiques faibles, système d'enseignement supérieur fortement compétitif, éducation secondaire non homogénéisée, formation professionnelle faible, accent sur les compétences générales, formation tout au long de la vie.	Haut niveau de dépenses publiques, forts taux de scolarisation, accent sur la qualité de l'éducation primaire et secondaire, importance de la formation professionnelle, accent sur les compétences spécifiques, importance de la formation permanente.	Faible niveau de dépenses publiques, forts taux de scolarisation, accent sur la qualité de l'éducation secondaire, formation interne à la firme, importance de l'éducation technique, accent sur les compétences spécifiques, formation permanente faible en dehors de la firme.	Haut niveau de dépenses publiques, forts taux de scolarisation dans l'éducation secondaire, accent sur l'homogénéité de l'éducation secondaire, formation professionnelle développée, accent sur les compétences spécifiques.	Dépenses publiques faibles, taux de scolarisation faibles dans l'éducation tertiaire (supérieure), système d'enseignement supérieur faible, formation professionnelle faible, peu de formation permanente, accent sur les compétences générales

Source : Amable, 2005, p. 137-138-139

Les complémentarités institutionnelles qui caractérisent le modèle du capitalisme fondé sur le marché proviennent principalement de l'interaction entre l'intensité de la concurrence sur le marché des produits – l'un des éléments institutionnel le plus important de ce modèle – le marché du travail, le système financier et le système éducatif : une forte concurrence engendre une flexibilité de l'emploi, des réactions rapides des marchés financiers, une main-d'œuvre ayant des compétences flexibles (ibid.). De même, la faible protection sociale et de l'emploi interagit avec les investissements financiers spécifiques donnant lieu à une complémentarité institutionnelle : « les investissements spécifiques sont particulièrement en danger dans ce modèle puisque la protection sociale est sous-*développée. Donc il y a peu d'incitation à investir dans ce type de compétences puisqu'elles* ne seraient jamais protégées ni par la protec*tion sociale ni par la sécurité de l'emploi et qu'un changement structurel rapide contribuerait à les dévaluer* » (ibid., p. 149).

Dans le modèle social-démocrate, des complémentarités institutionnelles apparaissent dans la combinaison entre : 1- la concurrence forte et la qualification forte de la main-d'œuvre: « une pression concurrentielle extérieure exige une certaine flexibilité de la main-*d'œuvre* » (ibid., p. 150) ; 2- les investissements spécifiques, le degré élevé de la protection sociale et la protection de l'emploi modérée : « la protection des investissements spécifiques *des employés est assurée par un mélange de protection de l'emploi modérée, de haut niveau de protection sociale et d'accès facile à la formation grâce à une politique active du m*arché du travail » (ibid.) ; 3- le système financier et les stratégies des firmes: « un système financier centralisé permet aux firmes de développer des stratégies à long terme » (ibid.).

Certaines ressemblances existent entre le modèle européen continental et le modèle social-démocrate notamment au niveau de la combinaison d'une part, entre la protection de l'emploi et la protection sociale (mais dans ce modèle, la première est plus forte et la dernière est plus faible) et d'autre part, entre le système financier et les stratégies des firmes. En revanche, « la formation de la main-*d'œuvre n'est pas possible à la même échelle que dans le* modèle social-démocrate, ce qui limite les possibilités pour une flexibilité offensive de la main-*d'œuvre et la restructur*ation rapide des industries » (ibid.).

Le marché du travail, les marchés de produits et le système financier se combinent dans le modèle « méditerranéen » donnant certaines particularités à celui-ci : « la protection *de l'emploi est rendue possible par un* niveau relativement faible de concurrence sur les *marchés de produits et l'absence de contraintes financières à court terme en raison de la* centralisation du système financier » (ibid.). De même, une combinaison apparait entre une protection de l'emploi plus élevée que celle qui existe dans le modèle continental et une protection sociale moins élevée que celle qui existe dans ce dernier : une stabilité et une protection importante de l'emploi permet une demande réduite de protection sociale (ibid.).

Dans le dernier modèle de capitalisme, le modèle asiatique, une combinaison existe entre une protection de l'emploi modérée et une très faible protection sociale : la stabilité de l'emploi diminue le besoin de protection sociale et augmente le degré de dépendance des salariés vis-à-vis de la firme. Une autre combinaison apparait entre la faible protection sociale et le marché financier : « le manque de protection sociale et de marchés financiers sophistiqués rend difficile la diversification du risque et fait, en revanche, de la stabilité fournie par la grande firme un élément crucial de la cohérence du modèle » (ibid., p. 151).

Amable, qui s'est basé sur la complémentarité et la hiérarchie institutionnelles pour identifier les cinq formes de capitalisme, précise qu'«aucune économie développée *individuelle n'est exactement décrite par aucun des cinq modèles de capitalisme, qu'on* pourrait comparer à des idéal-types. Elles peuvent posséder des caractéristiques qui les *rapprochent de l'un ou de l'autre modèle, sans êtr*e entièrement identifiables avec le modèle lui-même » (ibid.). Il est donc nécessaire de s'appuyer sur ces modèles comme étant des références pour interpréter le fonctionnement des formes institutionnelles qui fondent une économie. Ce sera l'objectif du chapitre 6 : en s'appuyant sur les modèles détaillés par Amable (2005) et en identifiant les caractéristiques singulières du capitalisme libanais et l'articulation entre ses formes institutionnelles, nous pourrons rapprocher celui-ci de l'un de ces modèles, le capitalisme asiatique en particulier.

4. La mutation du capitalisme

Après avoir présenté les modèles du capitalisme qui se distinguent par le fonctionnement et l'efficacité des institutions, nous choisissons de présenter les formes de

capitalisme qui, à part leur différence dans le fonctionnement des institutions, présente une certaine particularité : l'accumulation de la rente.

4.1. Vers un capitalisme de rente

Le développement historique des systèmes capitalistes a permis aux économistes d'identifier une opposition entre deux formes du capitalisme : Max Weber (1905[1964]) a opposé le capitalisme 'rationnel' au capitalisme 'antique' et, récemment, Ahmed Henni (2007) a opposé un capitalisme 'matériellement productif' au capitalisme 'de rente'. Ces oppositions mettent en évidence une certaine mutation du capitalisme : son passage à un système économique qui se distingue essentiellement par les formes de revenus rentiers qui les développent.

4.1.1. Weber : capitalisme « antique » versus « capitalisme rationnel »

Weber s'est largement intéressé à l'émergence du capitalisme. Après l'usage du mot « capitalisme » pour la première fois par Sombart, Weber a rédigé deux ans plus tard, en 1904, dans la revue qu'il dirigeait avec celui-ci, ses deux articles sur « l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme » dans lesquels il s'intéressait à l'analyse du « capitalisme » comme système économique et à ce qu'il appelait « esprit » du capitalisme moderne. Il définit ainsi l'action capitaliste de la manière suivante : « Nous appellerons action économique « capitaliste » celle qui repose sur l'espoir d'un profit par *l'*exploitation des possibilités d'*éc*hange, c'est-à-dire sur des chances (formellement) pacifiques de profit » (Weber, 1905, p. 15)

Il est donc proche de Smith et de Say quand il dit que l'accumulation capitaliste se fonde sur la recherche du profit résultant de l'exploitation des échanges qui pourront procurer des gains. Pour Smith, « le seul motif qui détermine le possesseur d'un capital à l'employeur plutôt dans *l'*agriculture ou dans quelque branche particulière du commerce en gros ou en détail, c'est le point de vue de son propre profit » (cité par Marx, 1844, p. 109). De même, pour Say, « *l'*emploi de capital le plus avantageux pour le capitaliste est celui qui, à sûreté égale, lui rapporte le plus grand profit ; mais cet emploi peut ne pas être le plus avantageux pour la société » (ibid.).

Pour Weber, « c'est en Occident que le capitalisme a trouvé sa plus grande extension et connu des types, des formes, des tendances qui n'*ont* jamais vu le jour ailleurs » (Weber, 1905, p. 17). Il parle aussi, dans son article « Éthique protestante et esprit du capitalisme », d'une forme spécifique de capitalisme apparue dans les temps modernes (la seconde moitié du XIXe siècle) et toujours en Occident. Cette forme est liée à l'organisation rationnelle capitaliste du travail « (formellement) libre » et à la couverture des besoins quotidiens par sa voie. L'expression « (formellement) libre » est fondamentale dans cet article : « elle signifie que le capitalisme rationnel promeut un type de travail qui est exercé dans des conditions juridiquement libres. La seule contrainte et la seule violence désormais admises sont la contrainte et la violence économiques. Le travail libre est d'abord, comme Weber *l'*explique dans Histoire économique, celui de personnes qui sont non seulement dans la position juridique mais encore dans la nécessité économique de vendre librement leur force de travail sur le marché » (Kalinowski, 2005, § 3).

Pour lui, « il y a capitalisme là où les besoins d'un groupe humain, qui sont couverts économiquement par des activités professionnelles, le sont par la voie de *l'*entreprise, quelle que soit la nature du besoin ; plus spécialement, une exploitation capitaliste rationnelle est *une exploitation dotée d'un compte de capital, c'est*-à-dire une entreprise lucrative qui contrôle sa rentabilité de manière chiffrée au moyen de la comptabilité moderne et de *l'*établissement d'un bilan » (Weber, 1923[1991], pp. 295-296).

D'après cette définition générale du capitalisme, Weber précise que celui-ci existe toujours quand l'homme exerce une activité économique dans le but de capter un profit par lequel il pourra couvrir tous ses besoins. Par ailleurs, l'usage d'un compte de capital rationnel pour les grandes entreprises lucratives destinées à couvrir les besoins quotidiens, lui a permis de parler de la naissance d'un capitalisme « moderne » ou « rationnel » (ibid., p. 297).

Pour Weber, l'origine de ce rationalisme dans l'Occident moderne se trouve dans la religion et plus particulièrement dans l'éthique protestante (concept de « Beruf[25] » chez Luther, doctrine de la prédestination chez Calvin). De plus, la grande invention du capitalisme « moderne » ou « rationnel » « est d'avoir transféré, ou de tendre à transférer la contrainte d'*ex*ploitation au niveau du travailleur lui-même, jusqu'à ce qu'il devienne le premier promoteur de sa propre productivité » (Kalinowski, ibid., § 3). À la suite de cela, nous nous permettons de considérer que l'exploitation du travail et l'accumulation du capital dans le capitalisme « rationnel » conduit à considérer l'activité économique comme un moyen de servir non seulement l'intérêt du travailleur mais celui de la société tout entière.

Le capitalisme « moderne » conditionné par l'usage d'un compte de capital présuppose, selon Weber, la présence de plusieurs critères : « une appropriation de tous les moyens matériels de production par des entreprises lucratives autonomes privées qui en ont la libre jouissance [...] la liberté du marché [...] une technique rationnelle [...] un droit rationnel [...] le travail libre [...] une commercialisation de *l'*économie » (Weber, ibid., pp. 297-298). Pour résumer, cela signifie qu'« il faut *qu'il* soit possible d'orienter, de manière exclusive, la couverture des besoins en fonction des possibilités offertes par le marché et en fonction de la rentabilité » (ibid., p. 298).

Parmi les facteurs extérieurs qui ont contribué au développement du capitalisme « moderne », il y a la commercialisation. Selon Weber, il faut entendre par cette dernière : « dans un premier temps, apparition de titres de participation dans *l'entreprise, et*, dans un temps suivant, apparition de titres de rentes, en particulier sous la formes de rentes sur la dette publique et de rentes sur des dettes hypothécaires » (ibid.). Weber trouve que l'émission de titres est un moyen important pour acquérir rationnellement de capitaux dans le capitalisme « moderne » à travers la ″société par actions″. Mais cette émission d'actions pourra prendre la forme suivante : « le pouvoir

[25] C'est un mot allemand qui signifie profession-vocation

politique peut pouvoir disposer d'un certain rendement de capital ou veut savoir sur quel rendement il pourra compter *s'il* transfère ces revenus, et la société par actions les vend ou les arrente[26]» (ibid., p. 299). Cela signifie qu'«à la place de *l'É*tat de chose originel qui voyait les besoins extraordinaires de *l'É*tat couverts par des emprunts contraints, effectués auprès des possédants, emprunts le plus souvent sans intérêts et fréquemment non remboursés, ceux désormais émis en appelaient au bénévolat en proposa*nt d'int*éresser les participants par des rentes » (ibid.).

De ce fait, l'État moderne emprunte de l'argent pour couvrir ses besoins et propose en contrepartie des rentes, ce qui fait d'un État en guerre une véritable source de négoce pour les financeurs de celle-ci : si on gagnait la guerre, ces derniers ramassent ainsi le butin de guerre, mais dans le cas inverse, ils perdent leur argent. Pour Weber, le fait d'emprunter pour cause de guerre à des intérêts élevés n'a jamais été connu dans l'Antiquité. Donc, pour lui, « ré*unir de l'*argent à des fins politiques, et principalement à des fins militaires, en intéressant quiconque y participait par des rentes, est une invention qui ne vit le jour *qu'*au Moyen Âge, et principalement dans les villes » (ibid., p. 300).

Il existe aussi, selon Weber, un autre moyen (parallèle à celui des sociétés par actions) pour financer les besoins de l'État et c'est le financement direct de celui-ci, c'est-à-dire la mise en place des mesures propres à l'État lui-même par exemple pour se financer directement par l'emprunt forcé contre des mises en gage et des reconnaissances de dette. « Les villes du Moyen-Âge se procurèrent ainsi d'*e*xtraordinaires recettes par l'émission de titres de rente à travers lesquels elles gageaient leurs biens-fonds et leur capacité financière » (ibid., p. 302).

Weber reproche à Sombart d'avoir pensé que l'un des facteurs essentiels qui ont largement contribué au développement du capitalisme « moderne », c'est l'uniformisation des besoins de masse de la guerre. Pour Weber, les besoins en armées en Occident (de même hors Occident dans l'empire du Grand Moghol, en Inde) sont pris en

[26] Dans le sens de louer des actions en contrepartie d'une rente

charge par l'administration militaire puissante parallèlement au développement capitaliste. Cette administration, selon Weber, « s'établit à son propre compte, avec ses propres ateliers et ses propres fabriques d'armes et de munitions, et donc selon une production séparée, extra capitaliste » (ibid., p. 328). De cette façon, Weber déduisait que la guerre n'est nulle part l'une des forces ayant présidé à la naissance du capitalisme moderne grâce à la création des besoins militaires : elle n'est qu'un vecteur du capitalisme (ibid.).

En somme, Weber résume la spécificité du capitalisme rationnel de l'Occident moderne de la manière suivante : D'une part, « il est le seul régime qui produisit une organisation rationnelle du travail qui n'apparaît nulle part ailleurs » (ibid., p. 332). D'autre part, il est caractérisé par « une levée des barrières séparant l'économie interne et l'économie externe, ainsi que de celles séparant la morale interne et la morale externe ; la pénétration du principe commercial au sein de l'économie interne ; et sur cette base, l'organisation du travail » (ibid., p. 333).

Weber s'est interrogé sur l'économie capitaliste pendant l'Antiquité dans son ouvrage Économie et société dans *l'Antiquité*[27]. Il a parlé d'une autre forme de capitalisme qui a précédé le capitalisme moderne, c'est le capitalisme « antique ». Pour lui, ce dernier « était conditionné politiquement en ce sens *qu'il s'*agissait d'une exploitation privée de rapports de domination politique dans une cité-État « expansive ». Du point de vue économique, la forme dominante était le capitalisme rentier par opposition au capitalisme d'entrepreneur » (Weber, 1909[2008], p. 46).

Inspiré de Weber, Jérôme Maucourant (2010) a permis au lecteur de mieux comprendre la différence entre le capitalisme « antique » et le capitalisme « moderne ». Selon lui, « Weber écrit [...] que le capitalisme moderne créa les conditions de sa propre croissance, alors que le capitalisme industriel antique est un capitalisme de rentes [...] dans l'Antiquité, le capitalisme y vivait en fin de compte du seul politique [...] C'est le rôle

[27] Il inclut la Mésopotamie, l'Egypte, Israël, la Grèce préclassique et classique, la période hellénistique, la Rome des commencements jusqu'à la pleine expansion de l'Empire.

éminent du politique dans certaines formes du capitalisme, qui permet de parler d'un capitalisme politique, état des choses où le politique ne *s'*est pas formellement autonomisé de *l'*économie, où la souveraineté ne *s'*est pas principiellement dégagée de la propriété » (Maucourant, ibid., § 24). Nous pouvons donc considérer que le capitalisme de rente, à la différence du capitalisme moderne, est fortement encerclé par la politique et c'est le monopole du pouvoir politique qui gère directement les décisions économiques d'un État néo-patrimonial.

Weber s'est aussi interrogé sur le rapport qui pourrait exister entre le capitalisme antique et les formes du capitalisme moderne, et il a tenté de savoir si une économie capitaliste moderne s'est appuyée sur des inventions de l'Antiquité : techniques, juridiques ou organisationnelles. Il a réalisé que ce sont les différents changements de la situation économique à travers les époques et notamment au Moyen-Âge qui sont à la base du développement du capitalisme moderne. Pour comparer la situation entre l'Antiquité et le Moyen-Âge, il disait que « ce n*'e*st *qu'*au Moyen-Âge que sont créées les formes juridiques nécessaires à l'entreprise capitaliste continuelle, commerciale ou industrielle, tandis *que l'Antiquité,* au moins dans le domaine des transactions purement privées, en était demeurée à des formes juridiques conçues pour un investissement occasionnel et discontinu du capital » (Weber, 1909[2008], p. 46).

Dans le texte « La ville », extrait du tome 2 de son ouvrage Économie et Société qu'il a écrit en 1885 mais qui n'a été publié qu'en 1921, un an après sa mort, il a approfondi la comparaison qu'il a faite entre le capitalisme moderne au Moyen-Âge, ainsi que le capitalisme dans l'Antiquité, avec les villes médiévales. Cette comparaison entre la cité antique et la ville médiévale, entre l'économie antique et l'économie médiévale, lui a permis de changer son questionnement sur le capitalisme antique. Il s'interrogeait sur la relation entre l'économie antique et le développement de formes et d'institutions économiques et leurs conditions d'existence à l'époque moderne.

D'une manière générale, Weber fait la distinction entre le capitalisme « antique » et le capitalisme « moderne ». Il fait ressortir « la différence entre les formes spécifiques du capitalisme antique, du capitalisme extra-européen et du capitalisme qui

précède *l'*évolution bourgeoise moderne, d'une part, et, d'autre part, le capitalisme d'*e*ntreprise rationnel *de l'O*ccident moderne avec la séparation comptable de l'entreprise du ménage et *l'*orientation permanente au marché » (ibid., p. 48). Pour ce qui est du capitalisme moderne, il s'est basé sur deux terrains pour montrer sa spécificité : d'une part sur la relation entre l'éthique et le comportement économique et, d'autre part, sur les bases matérielles nécessaires au développement du capitalisme moderne. « Ces dimensions matérielles, politiques, militaires, géographiques, techniques et organisationnelles infléchissent, de leur côté, les conduites de vie et les comportements économiques dans le sens d'une rationalisation « économique », qui tend à faire prévaloir des principes purement économiques » (ibid., p. 49). Ainsi, pour atteindre la rationalisation capitaliste, il faut rechercher des facteurs géographiques, politiques, institutionnels, etc., en outre des facteurs uniquement économiques.

Pour ce qui est du capitalisme antique, nous reprenons ce que disait Elio Lo Cascio, l'un des historiens de ce domaine qui se sont intéressés à la théorie de Max Weber sur l'idéologie de l'Antiquité en tant qu'idéologie qui fait la différence entre le capitalisme antique et le capitalisme moderne. Cascio dit que « c'est justement cette idéologie antichrématistique, cette idéologie de rentier, qui, au fond, donne une conclusion unique aux observations de Weber sur un capitalisme antique qui se nourrit uniquement de la guerre et de conquêtes territoriales »[28].

Donc, nous comprenons l'idée qu'un système économique qui se nourrit de la guerre, par exemple, et qui est caractérisé par la consommation et non par la production, se place dans la catégorie de capitalisme rentier, orienté politiquement, contrairement au capitalisme rationnel. Pour Weber, ce qui spécifie ce dernier c'est « d'opérer la jonction entre une logique d'accumulation de profits financiers et *l'*exploitation d'une forme spécifique de travail (formellement) libre » (Kalinowski, ibid., § 2).

[28] Voir l'introduction rédigée par Hinerk Bruhns de l'ouvrage de Weber «Économie et société dans l'Antiquité» (édition 2001), p. 49.

Nous résumons les différences entre le capitalisme «moderne» et le capitalisme «antique» selon Weber par la figure ci-dessous :

Figure 1 : Capitalisme « rationnel » versus capitalisme « antique » selon Max Weber

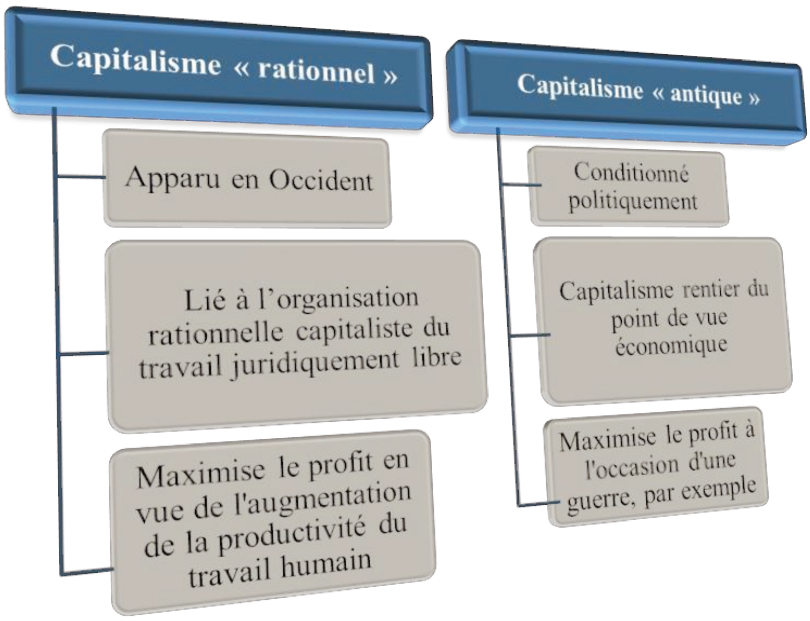

Source : Construit par nos soins

Ce que nous enseigne Max Weber sur les différentes formes de capitalisme a été développé dans des travaux plus récents.

4.1.2. Henni : Capitalisme « de rente » versus capitalisme « de production matérielle »

Récemment, plusieurs auteurs se sont intéressés au développement du capitalisme à travers les époques et aux formes que pourra prendre celui-ci dans les systèmes économiques actuels. Parmi ces auteurs, Ahmed Henni (2007) a évoqué, dans son ouvrage le syndrome islamiste et les mutations du capitalisme, la mutation mondialisée qu'a subi le capitalisme et notamment son passage d'un capitalisme basé sur le travail productif de la main-d'œuvre et la propriété des moyens de production, à un capitalisme de rente. Dans cet ouvrage, il a mis l'accent sur la tendance des systèmes économiques actuels, et notamment des pays pétroliers musulmans, à passer vers un capitalisme rentier qui s'organise en vue de la circulation et de la distribution de la rente pétrolière, une rente capturée par un État

souverain. Ce qui nous intéresse dans son travail, c'est que cet auteur décrit deux formes de capitalisme qui se présentent clairement dans le monde contemporain. En plus, après la lecture de Henni, nous nous demandons si, d'une part, le capitalisme « de rente » au sens de Henni correspond exactement au capitalisme « antique » au sens de Weber, et d'autre part si, le capitalisme « de production matérielle » au sens de Henni est identique, dans ses caractéristiques, au capitalisme « rationnel » au sens de Weber. Cette interrogation trouvera sa réponse plus loin.

Les pays pétroliers et, plus particulièrement, les trois grands pays musulmans : l'Iran, l'Arabie Saoudite et l'Algérie, sont des exemples importants présentés par Henni qui illustrent la forme d'un capitalisme de rente. Il affirme qu'il existe un mouvement général qui pénètre le monde aujourd'hui : la revendication statutaire. Ce mouvement pousse l'être humain à appartenir à une communauté ou à un souverain afin de réussir à occuper un statut et capter par la suite des richesses sans aucun effort. Il s'exprime, selon Henni, par l'islamisme politique contemporain dans lequel « les islamistes, notamment armés, projettent d'exercer leur souveraineté sur les musulmans pour opposer les forces d'*une* communauté souveraine au reste du monde » (ibid., p. 11). Selon Henni, « le plus retentissant des acteurs actuels de la scène mondiale qui ne remet jamais en question la propriété des moyens de production, ni n*e s'ins*crit dans un antagonisme de production, mais centre uniquement sa protestation sur des questions de statut et de souveraineté est *l'islamisme dit politique* » (Henni, 2012, p. 218). Ceci crée davantage de conflits de souveraineté entre communautés qui agissent pour capturer des rentes. L'Iran est un exemple très intéressant d'une économie qui vit de la rente pétrolière exploitée par certaines structures étatiques et qui influence négativement la combinaison sociale du pays (cf. introduction générale), et cela est affirmé par ce que disait la sociologue franco-iranienne Azadeh Kian-Thiébaut : « Dans l'Iran post-révolutionnaire, *l'*écart entre les riches et les pauvres n'a cessé de croître, la segmentation de la société *s'*est amplifiée*, l'*économie est demeurée rentière et *l'Et*at, privatisé, sert avant tout les intérêts des structures monopolistiques, formées suit*e à l'*étatisation de *l'*économie et à la création des fondations révolutionnaires » (Kian-Thiébaut, 2005, p. 176).

Henni oppose clairement ces deux formes de capitalisme : « Dans le capitalisme de rente, la souveraineté est la source de richesse alors que le capitalisme de production matérielle est basé sur le principe du « se faire soi-même » » (Henni, 2007, p. 126).

Le capitalisme de production matérielle, est donc celui dont le principe est « l'autoproduction » ou « se faire soi-même ». En d'autres termes, dans ce capitalisme, la richesse est obtenue grâce au travail matériellement productif de l'être humain ou qui résulte des emplois industriels. Alors que dans le capitalisme de rente, la richesse ne pourra être obtenue que par la souveraineté ou la proximité d'un souverain qui capte et contrôle une rente provenant, par exemple, du pétrole.

Selon Henni, c'est l'événement du 15 août 1971 qui a marqué une profonde rupture historique dans le système capitaliste : l'affirmation du président des Etats-Unis d'Amérique de « l'inconvertibilité du dollar en or ». Pour lui, cette affirmation n'était qu'une traduction de « *l'imp*asse du capitalisme industriel de production matérielle et *l'*avènement d'un nouveau système » (ibid., p. 116). Jusqu'à la date de la guerre qui a mené les États-Unis au Viêt-Nam, le système capitaliste de production matérielle, qu'ils appliquaient, apparaissait très efficient pour constituer une puissance matérielle et pour assurer des moyens monétaires propres à son financement. Mais, c'est vers la fin de cette guerre que les Etats-Unis se trouvaient incapables, par leur production matérielle, de s'en sortir sans pertes : « Dans la guerre *qu'ils* conduisent au Viet-Nam, les États-Unis, n'arrivent ni à *s'impos*er par leur production matérielle toujours importante ni à financer cette guerre sans créer de déséquilibres graves chez eux. *C'*était *l'indi*ce que le système capitaliste industriel de production matérielle, fond*é uniquement sur la propriété, n'était* plus historiquement pertinent dans la centralisation mondiale de la richesse et la puissance » (ibid.). *C'*est cette mauvaise expérience qui a poussé les États-Unis à ne plus financer ses guerres sur des sources qui découlent « d'une production de richesses par des entités qui leur appartiennent » (ibid., p. 117). En 1971, les États-Unis font du dollar un signe pur qui signifie que, contrairement à ce qui était avant 1971, « la richesse ne dépend pas de la production d'une manière quelconque dont on est propriétaire mais de la capacité souveraine à produire des signes vecteurs de la capture de cette richesse » (ibid., p. 117).

Dès 1971, la valeur importante du dollar américain provient du fait qu'il est émis par les États-Unis et non pas de sa contrepartie matérielle en or. « Dès lors, il apparaît une fracture historique dans le système capitaliste : il n'est plus obligatoire de posséder en propre des moyens de production et de produire matériellement pour capturer de la richesse. Il suffit d'affirmer un statut lié à des mécanismes de souveraineté. Historiquement, l'enrichissement sans production matérielle par le seul fait du statut social revoie aux sociétés de rente (Empire romain et féodalité en étant les meilleurs exemples). Dans notre cas, l'introduction du statut comme fondement de la capture de richesse transforme le capitalisme qui devient un capitalisme de rente où chacun, chaque groupe, chaque pays tente de se conférer un statut au lieu de s'engager, s'il peut l'éviter, dans les affres de la production usinière » (ibid., p. 117). En d'autres termes, « l'activité qui confère des droits statutaires est donc devenue plus importante. Une position statutaire dans le monde de la culture, de la mode, du sport, de la finance ou de la politique rapporte des milliers de fois plus que le pénible travail de production matérielle » (Henni, 2012, p. 214). Ainsi, selon Henni, il suffit d'accéder aux circuits de rente par le biais d'une position statutaire pour garantir une richesse : « tous les groupes veulent bénéficier statutairement d'une exception. La performance laborieuse devient secondaire. Le statut seul compte car il est seul à conférer des rentes » (ibid., p. 215)

De cette manière, Henni a expliqué la cause qui était au cœur de la mutation du capitalisme et le passage des systèmes économiques basés sur la propriété des moyens de production à des systèmes d'économies financières et de services fondés plutôt sur la souveraineté et où la richesse n'est plus le fruit d'un capitalisme matériellement productif.

De même, Motamed-Nejad (2009) s'est interrogé sur les moteurs des transformations du capitalisme dans les économies dites en développement et a considéré la monnaie comme « *l'une des institutions essentielles au fondement des mutations du capitalisme* » (Motamed-Nejad, 2009, p. 209). Il a fondé son analyse sur l'expérience monétaire de l'Iran, un pays qui, depuis 1980, a été « le théâtre de bouleversements politiques, institutionnels, économiques et sociaux sans précédent, au sein desquels la monnaie a joué un rôle décisif,

à la fois comme catalyseur de *l'*expansion du capitalisme et foyer des tensions qui en résultent »[29] (ibid., p. 210). Pour lui, d'une part, ce sont les divers usages de la monnaie par les hommes au pouvoir qui identifient les modes de développement différenciés du système capitaliste et, d'autre part, c'est l'interaction des différents éléments constituant l'ordre monétaire qui pousse vers le passage à de nouveaux modèles de développement de ce système. Henni, de son côté, mobilise l'idée de l'importance de la monnaie dans le capitalisme de rente qui dévalorise le travail matériellement productif, et le recours des individus à assurer une présence dans la circulation monétaire : il dit que « Le capitalisme de rente se nourrit de circulation de monnaie et de signes ; individus et groupes sociaux essaient de se ménager une place dans cette circulation » (Henni, 2007, p. 141).

Henni considère que le capitalisme de rente favorise de plus en plus la pauvreté à cause de la mauvaise répartition des revenus rentiers : « le mot « pauvres » qui était pratiquement absent de l'œuvre de Karl Marx revient aujourd'hui en force. Son usage pointe la redistribution insuffisante assurée par des systèmes devenus rentiers [...] Le langage politique est universellement contaminé par des idées de statut, d'appartenance à un corps, de redistribution rentière et de questions de souveraineté » (Henni, 2012, p. 219). Il annonce que « le capitalisme d'ancienne industrie voyait le monde autrement. Il invitait chaque individu de la planète à rejoindre le récit référentiel de l'Industrie et de *l'Usine* [...]. Les sociétés de rentes, elles, ont toujours nié cela. Elles n'offrent pas d'espoir en dehors de la solidarité de Corps. Aujourd'hui, les

[29] Motamed-Nejad a étudié les effets des transformations du régime monétaire sur le développement du capitalisme iranien entre 1989 et 2006. D'après son analyse, il a conclu que : « si les années 1980 s'affirment par le primat *d'u*n régime d'usure correspondant aux intérêts du capital marchand, les deux phases suivantes d'expansion du capitalisme iranien donnent à voir les effets structurants des changements de ce régime monétaire sur la redistribution des positions dominantes parmi les diverses composantes du capital. Ainsi, la première étape, qui englobe les années 1990, se spécifie par la prééminence d'un régime de débiteurs qui a largement favorisé l'éclosion et la suprématie du capital industriel. La deuxième période, qui débute au tournant des années 2000 (et se poursuit de nos jours), se caractérise par la prépondérance *d'*un régime de créanciers dont on a dévoilé le rôle dans l'essor du capital bancaire et financier, une progression qui n'efface pas pour autant la position toujours hégémonique du capital industriel » (Ibid., p. 227)

sociétés d'ancienne industrie elles-mêmes se voient comme Corps avancé unique tout en se représentant comme fédérations de corps statutaires » (ibid., p. 220).

La figure ci-dessous résume les différences entre capitalisme « de rente » et capitalisme « de production matérielle » selon Henni.

Figure 2 : Capitalisme « de rente » versus capitalisme « de production matérielle » selon Ahmad Henni

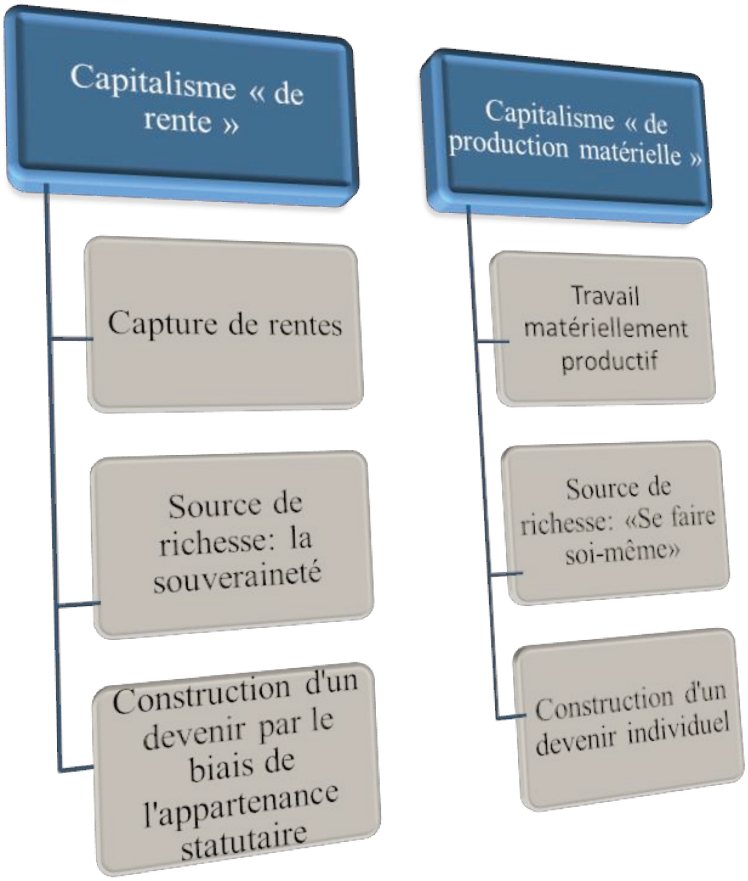

Source: Construit par nos soins

Nous avons procédé à une comparaison entre deux formes de capitalisme: un capitalisme qui se développe grâce à des revenus rentiers et qui s'appuie sur un État dit

« délégataire des rentiers »[30] ; et un autre fondé sur l'exploitation du travail productif et sur la propriété privée des moyens de production et donc qui se prospère grâce au travail humain. Si nous comparons, d'une part, la définition que donne Weber du capitalisme « rationnel » à celle donnée par Henni du capitalisme « de production matérielle », nous remarquons que ces deux formes de capitalisme se ressemblent en quelque sorte : elles se basent sur l'exploitation du travail par l'appropriation des moyens de production pour capter des profits ou, en d'autres termes, accumuler un capital. De plus, elles refusent l'idée de l'accaparation d'une richesse à partir d'une rente, ainsi que celle de la présence d'un souverain qui exploite cette rente pour son propre intérêt ou pour le bien de sa seule communauté.

D'autre part, nous voyons qu'il existe une analogie entre la définition du capitalisme antique au sens de Weber et celle du capitalisme de rente au sens de Henni : ces deux formes se fondent sur l'exploitation d'une rente par certains groupes, qu'ils appartiennent directement au pouvoir politique ou qu'ils soient fortement liés aux hommes au pouvoir. Ces configurations du capitalisme ne se basent pas sur l'exploitation d'un travail matériellement productif ; au contraire, elles ne vivent que de la rente provenant de différentes sources (naturelles ou autres). Ce qui diffère entre la définition de Weber et la définition de Henni, c'est la forme que chacun donne à la ″rente″.

L'utilité de cette analyse, et notre choix d'établir une telle comparaison entre deux visions de l'opposition de deux formes de capitalisme, tiennent dans le fait que la rente, ou, en d'autres termes, le revenu ″sans effort″, devient un choix politique dans les systèmes économiques contemporains. Une étude de la notion de « rente » est alors incontournable à ce stade.

---

[30] Selon Henni, le capitalisme qui se nourrit d'une culture de rente, s'accompagne d'une transformation de l'État. Un État qui « se désengage de la propriété des moyens de production, ne gère plus des antagonismes directs de production (lutte des classes), et se concentre sur le renforcement de sa souveraineté dans le système : assurer la libre circulation mondiale des flux, imposer sa monnaie et assurer, à travers le système fiscal, des transferts des couches populaires vers les rentiers pour payer notamment les intérêts servis aux détenteurs de dettes publiques. Cet État, loin de s'affaiblir, ne fait que réorienter son action : de l'économique et du social vers le sécuritaire, le respect des brevets, etc. » (Henni, 2012, p. 11)

4.2. La rente: une caractéristique du capitalisme contemporain

Il existe parmi les revenus captés par un individu, une entreprise et un État, ceux qui proviennent sans aucun effort ou travail productif. Ce type de revenu est classé sous la catégorie de la « rente » qui représente, pour certains, un frein à la croissance des systèmes économiques et pour d'autres, une source de développement du capitalisme contemporain. Il nous parait alors intéressant de réunir des éléments du passé avec ceux du présent pour reconnaître la spécificité de cette notion et plus particulièrement le rôle de celle-ci dans le développement du système capitaliste.

La définition de Weber sur le capitalisme « antique » et celle de Henni sur le capitalisme « de rente » se rejoignent sur l'idée de rente mais chacun présente des sources de rentes différentes. Pour mieux comprendre cette différence ainsi que le sens général de la ″rente″, nous présenterons d'abord ses formes génériques, les sources de rente selon chaque auteur ainsi que celles qui existent dans les systèmes économiques rentiers de nos jours, notamment ceux des pays arabes[31].

4.2.1. Les formes de rente

Plusieurs auteurs ont contribué à la définition de la rente ; certains ont distingué rente, quasi-rente et profit, et d'autres ont discerné plusieurs types de rentes, mais nous pouvons sans doute nous référer à la désignation générale du mot « rente » pour mieux comprendre cette notion: la rente est « une rémunération liée à un droit de propriété sur une ressource dont la quantité disponible ne dépend pas de la rémunération associée à ce droit » (Aknin et Serfati, 2008, p. 35-36). De cette définition générale, nous pouvons retenir que toute personne ayant des revenus provenant d'une ressource qu'elle possède et dont la quantité disponible est en général indépendante de la rémunération associée à cette possession, est un « rentier ».

[31] Nous nous sommes intéressés particulièrement aux systèmes économiques des pays arabes pétroliers parce que l'économie libanaise est directement liée à ceux-ci, notamment au niveau des transferts des émigrés que nous traiterons dans le dernier chapitre.

Ricardo en a consacré une grande partie de son ouvrage « Des principes de l'économie politique et de l'impôt » à la bonne compréhension de la rente. Il l'a définie comme étant « *cette portion du produit de la terre que l'on paie au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter le*s facultés productives et impérissables du sol. Cependant on confond *souvent la rente avec l'intérêt et le profit du capital, et dans le langage vulgaire on donne le* nom de rente à tout ce que le fermier paie annuellement au propriétaire. » (Ricardo, 1817, p. 57). Donc pour lui, la rente est égale au revenu provenant de l'utilisation de la terre ou, plus généralement, provenant des ressources naturelles : elle est dite la 'rente foncière', l'une des formes génériques de la rente. Cette rémunération est équivalente à la somme restante après le paiement de tous les éléments qui ont contribué à la production. Donc il suffit d'identifier ces derniers pour faire apparaître la rente. De là, on peut considérer la rémunération du capital comme étant une forme de rente car le propriétaire du capital ou le capitaliste ne fait que fournir les moyens de production sans les mettre en œuvre et se contente par la suite de recevoir des intérêts ou des dividendes, action pareille à celle du propriétaire foncier quand il loue sa terre. Toutefois, on distingue terre et capital: la quantité disponible de ce dernier varie avec le temps. Pour les tenants de cette hypothèse, seulement le travail est « productif » et le propriétaire du capital est « rentier ».

Pour faire la distinction entre la rente et l'intérêt du capital, Ricardo divise la somme payée au propriétaire foncier en deux parties : une portion payée pour exploiter les propriétés naturelles et indestructibles du sol, cette portion est considérée comme une rente ; une deuxième portion est celle consacrée aux travaux nécessaires pour la conservation du produit – par exemple, amender le terrain et établir de nouvelles constructions – cette portion est considérée pour lui comme un intérêt du capital.

Ricardo était d'accord avec Malthus que la rente augmente ou diminue selon la fertilité des différents terrains en culture mais il n'était pas d'accord avec lui sur l'idée que « la rente est un profit net et une nouvelle création de richesse » (ibid., p. 353) car pour lui, elle est une création de valeur et non de richesse. Pour justifier cette idée, il donne l'exemple de l'augmentation du prix du blé : en augmentant le prix du blé, qui ne s'échange pas seulement contre l'argent mais aussi contre une quantité élevé de toute autre sorte de marchandises, les propriétaires gagneront une valeur plus importante et la société obtiendra

une valeur plus remarquable. C'est dans ce sens que Ricardo voit dans la rente une création de valeur. Pour justifier, de même, que la rente n'est pas une création de richesse, il considère qu'elle n'ajoute rien à la « masse des choses nécessaire, commodes ou agréables » (ibid., p.355). Il signale que « la rente est donc une création de valeur, mais non pas une création de richesse. Il n'ajoute rien aux ressources du pays; il ne lui fournit pas les moyens d'entretenir des escadres des armées; car le pays aurait été d'une meilleure qualité, et il pourrait employer le même capital sans donner naissance à la rente » (ibid.).

De même, Marx (1867) distingue entre l'intérêt du capital, la rente foncière et le profit. Il définit la rente foncière comme étant une forme de rente basée sur le mode de production capitaliste : « les véritables agriculteurs sont des salariés, occupés par un capitaliste, le fermier, qui n*e voit dans l'agriculture qu'un champ spécial d'exploitation du* capital, le placement de son capital dans une sphère particulière de la production. Ce capitaliste –fermier paie au propriétaire foncier, au propriétaire du sol, exploité, une redevance fixée *par contrat et à verser à des moments déterminés, en vue d'être autorisé à placer son capital dans ce champ particulier de production. La somme payée s'appelle rente foncière, qu'elle s'applique à la terre cultivable, aux terrains à bâtir, aux mines, aux* pêcheries, aux forêts, etc. Elle est payée pour toute la durée du temps durant lequel le propriétaire a loué le sol au fermier » (Marx, 1867, p. 12). Pour lui, l'intérêt du capital est différent de la rente : *l'*« intérêt du capital ainsi incorporé à la terre, les améliorations que subit le sol en tant que moyen de production, peuvent constituer une partie de la rente payée par le fermier au propriétaire foncier, mais ne forment pas la rente foncière proprement *dite, payée pour l'usage du sol en soi, cultivé* ou en friche » (ibid.). Donc, pour Marx, il ne faut jamais confondre entre la rente foncière et l'intérêt du capital car ce dernier ne représente qu'une partie de la rente.

Par ailleurs, cet auteur fait la différence entre le profit et la rente foncière : si on continue à payer une rétribution au propriétaire de la terre après l'enlèvement du bois, cette somme est considérée, dans ce cas, comme étant une rente parce qu'elle est destinée à la culture de la terre, soit en plantant des nouveaux arbres soit en faisant autre chose. Par ailleurs, si cette rétribution est destinée à un autre but – par exemple, enlever et vendre le bois, dans ce cas, elle est considérée comme étant un profit. En effet, il insiste sur

l'importance de différencier le profit et la rente car selon lui, les causes qui produisent l'augmentation de la rente sont différentes de celles qui font accroître le profit.

Ces deux auteurs nous parlent aussi de la « rente différentielle ». Marx est d'accord avec Ricardo sur le fait que celle-ci est « la différence entre les produits obtenus par *l'*emploi de deux quantités égales de capital et de travail » (Marx, ibid., p. 59). Mais, pour lui, Ricardo devrait ajouter « en tant *qu'il s'*agit de rente foncière et non pas de surprofit en général » (ibid., p. 58). L'idée de la rente différentielle est la suivante : parfois l'emploi de mêmes quantités de travail et de capital sur deux terres différentes est à l'origine de quantités variables de produits et donc les terres ont souvent des rendements différents. Etant donné que le prix du produit est le même et ne dépend pas de la terre, il en résulte que la somme qui reste après la rémunération du travail et du capital peut varier d'une terre à une autre et donc la rente différentielle sera équivalente à la différence entre les rémunérations apportées par deux terres de qualités différentes. Dans Le capital, Marx a consacré une grande partie du tome XIII intitulé Le procès d*'e*nsemble de la production capitaliste à ce sujet pour mieux comprendre la notion de la rente différentielle et ses différentes formes. Il l'a définie comme étant « le résultat de la productivité différente d*'ég*ales mises de capital en des terrains d*'*égale superficie, mais de fertilité différente, si bien qu*'*elle était déterminée par la différence entre le rapport du capital placé dans le terrain le plus mauvais, non productif de rente, et le rapport du capital placé dans le terrain le meilleur » (ibid., p. 94). Il existe plusieurs causes d'apparition de la rente différentielle ; citons par exemple la localisation : plus une terre est mieux située, plus son prix d'achat ou de location est élevé et nous pouvons en déduire que les terres les mieux situées sont à l'origine de la rente la plus élevée. De même, la rente différentielle apparait en présence des infrastructures, notamment le transport. Ainsi, la rente différentielle naît lorsqu'on compare la productivité de deux terres dont l'une est « la plus mauvaise » pour la production et la plus défavorable pour le transport au marché. La rente différentielle se transforme en une rente « absolue » lorsque le propriétaire de la terre fertile use de son monopole foncier pour fixer un prix (aux produits agricoles) supérieure à la moyenne fixée par la libre concurrence sur le marché : ce prix élevé produit la rente « absolue ». Pour Marx, « *l'*essence de la rente absolue consiste donc en ceci : des capitaux égaux placés dans des sphères de production différentes produisent, suivant leur composition

moyenne, le taux de la plus-value[32] et *l'*exploitation du travail étant les mêmes, des quantités différentes de plus- value » (ibid., p. 42).

Marx ajoute que ce qui fait augmenter la rente n'est pas seulement l'accroissement de la population mais c'est aussi le développement du capital fixe placé dans la terre et que la masse totale de la rente ou, en d'autres termes, la rente totale d'un pays augmente avec la masse du capital introduit, indépendamment du prix de chaque terrain ou de l'augmentation de la rente pour chaque terrain ; c'est l'étendue de la masse cultivée qui fait augmenter la masse de la rente. Et pour nous permettre de mieux comprendre quand une rente existe, il dit : « partout où des forces naturelles peuvent être monopolisées et assurer *à l'industrie qui les emploie un surprofit, que* ces forces naturelles soient une *chute d'eau, une m*ine riche en minerai, une eau poissonneuse, un bon terrain à bâtir, *l'*individu qui en a la propriété enlève à l'exploitant le surprofit, en exigeant de la rente » (ibid., p. 59).

Pour continuer dans le développement de la notion de la rente foncière, cet auteur analyse la transformation de celle-ci en trois formes: la rente en travail, la rente en produits et la rente en argent. Il désigne par la rente en travail, le montant de la rente foncière payée en travail ou qui consiste en surtravail non payé ; ce surtravail prend la forme de surproduit que le producteur immédiat crée en travaillant gratuitement la terre du propriétaire foncier. Cette rente dépend, dans son étendue et dans son existence, du travail obligatoire à fournir à ce dernier. Ce propriétaire peut être parfois l'État et, dans ce cas, la rente et l'impôt coïncident, ou plutôt il n'y aura plus de distinction entre cette forme de la rente foncière et l'impôt. Pour ce qui est de la rente en produits, elle est, pour Marx, la forme dominante de la rente foncière et elle existe dans des conditions de production plus développées que celles qui accompagnent la rente en travail. Elle se différencie de cette dernière « en ce que le surtravail n*'e*st plus à fournir dans sa forme naturelle, sous la surveillance directe et la contrainte du propriétaire foncier ou de ses représentants, mais que le producteur

[32] Le taux de la plus-value, selon Marx, exprime la quantité de capital variable et son apport au capitaliste. Il est égal au rapport entre le capital variable et la plus-value.

immédiat est stimulé par la force des circonstances et les dispositions légales, et non plus par la contrainte et le fouet, à la fournir sous sa propre responsabilité » (Marx, ibid., p. 76). En d'autres termes, le producteur immédiat, possédant les moyens de production nécessaires, est sensé créer le surproduit sur sa propre terre et le remettre, sous forme de surproduits, au propriétaire foncier en vertu d'une contrainte économique. Cette rente suppose, selon Marx, l'exploitation naturelle et que l'agriculture soit complétée par l'industrie familiale et donc que le surproduit qui forme la rente est le produit de ce double travail. La rente en argent n'est que la conséquence d'une simple transformation de la rente en produit : au lieu de payer la rente sous forme de surproduit dans le cas de la rente en produit - qui n'est que la transformation de la rente en travail - le producteur immédiat, dans le cas de la rente en argent, paie directement le prix de ces produits à son propriétaire foncier (l'État ou un particulier). Dans ce cas, les produits sont convertis en argent. Il n'est donc pas suffisant que l'excédent du profit soit sous sa forme naturelle mais il faut plutôt qu'il soit sous la forme argent. Pour Marx, la transformation, d'abord localisée, ensuite plus ou moins nationale, de la rente en produit en une rente en argent suppose un développement déjà plus considérable du commerce, de l'industrie urbaine, de la production générale des marchandises et, par conséquent, de la circulation monétaire.

La rente n'est pas exclusivement foncière, elle peut être minière, pétrolière ou forestière : « dans la pensée néoclassique, la rente représente un revenu qui peut être accaparé à la faveur d'un mauvais fonctionnement de la concurrence qualifié de défaillance du marché, par exemple lorsque l'offre ou la demande ne sont pas parfaitement élastique, c'est-à-dire ne réagissent pas à une variation des prix. Le cas du pétrole est particulièrement significatif » (Aknin et Serfati, ibid., p. 37). Dans ce cas, la question qui se pose : qui bénéficie de cette rente ? Et comment celle-ci est répartie ? Selon Aknin et Serfati, « les ressources naturelles sont exploitées par des compagnies étrangères qui reversent la rente *aux États lorsqu'ils sont propriétaires. […]Dans un tel contexte, la rente se voit partagée entre les sociétés transnationales, 'recyclée' sur les places fina*ncières offshore ou encore gaspillée dans le pays ; elle ne saurait être considérée comme une richesse pour les populations locales » (ibid., p. 40). Cette idée rejoint l'idée de Ricardo signalée plus haut : la rente n'est pas une création de richesse.

De plus, « détenir des brevets, qui créent une rareté artificielle sur les connaissances, ou des actifs financiers, qui font des actionnaires les propriétaires exclusifs *des ressources de l'entreprise, permet de capter des rentes sans lien avec la nature* » (ibid., p. 36). Cette rareté des ressources fait apparaitre ce qu'Alfred Marshall (1980) appelle « la quasi-rente ». Par exemple, quand une entreprise réussit à obtenir un brevet, elle aura un avantage par rapport aux autres entreprises et, par suite, elle gagnera une rente en raison de cet avantage. Mais, d'autre part, les autres réagiront pour faire face à l'avantage de cette entreprise tout en cherchant de nouveaux procédés de production qui peuvent être meilleurs que les siens et donc celle-ci va perdre l'avantage qu'elle détient. La ″quasi-rente″ est donc considérée comme temporaire car elle disparait avec la disparition de l'avantage. Selon Marshall, « le revenu provenant de toute aptitude, exceptionnelle ou non, qu'elle appartienne à un patron ou à un ouvrier, peut être regardée comme une quasi-rente » (Marshall, 1980, p. 135).

Après avoir présenté les formes globales de rentes, nous s'attarderons sur la différence entre celles identifiées dans le capitalisme antique et celles apparues dans les systèmes capitalistes contemporains, les pays arabes en particuliers.

4.2.2. Les formes de rentes dans le capitalisme antique

Pour Weber (1909[2008]), la rente dans l'Antiquité provient principalement de l'esclavage, notamment par le biais du nombre des esclaves qui s'est intensifié entre l'époque babylonienne ancienne et l'époque perse. Il dit que « les esclaves ne sont pas très nombreux *à l'*époque babylonienne ancienne : ce sont les dots de un à trois esclaves qui prédominent. Mais *à l'*évidence avec *l'int*ensification des échanges, leur nombre enfla sans discontinue*r jusqu'à l'*époque perse, où le maître tire profit de *l'*esclavage, très généralement sous une forme monétaire, comme *d'u*ne source de rentes » (Weber, 1909[2008], p. 144)

De plus, il déclare que les prix des esclaves diffèrent selon leur sexe, et qualification en ce qui concerne les artisans (à l'époque perse, Weber nous montre qu'il existait des artisans parmi les prisonniers de guerre, possédés par les rois et les princes ; ils sont donc considérés comme des esclaves). Il dit : « *l'uti*lisation des artisans

esclaves comme source de rente [...] était la règle à la basse époque. Les prix des esclaves mâles sont, *même à l'*époque tardive, modestes, quand *l'*esclave n*'*est pas qualifié [...*]* ; les esclaves de sexe féminin étaient situées plus haut dans *l'*échelle des prix » (ibid., p. 151). Nous pouvons expliquer le prix plus élevé des esclaves féminins qualifiés par leur faible nombre par rapport au nombre des esclaves masculins qualifiés.

Ajoutons que pour lui, les terres cultivées procurent aussi une rente en Mésopotamie, ce qui lui permet de parler d'une rente foncière dont le bénéficiaire est le propriétaire foncier (le bailleur): « de nombreuses clauses des contrats montrent de même nettement que le bailleur, en Mésopotamie, doit être conçu, en règle générale, comme un capitaliste citadin, qui a accumulé peu à peu des terres et veut soit les faire mettre en culture si elles ne le sont pas, soit, si elles le sont déjà, les mettre en valeur comme source de rente » (ibid., p. 146).

Weber considère aussi que les rentes procurées par les baux et les intérêts produits par des capitaux engagés dans une entreprise ou prêtés, sont des formes 'primitives' de rente et il ajoute à celles-ci les prébendes des fonctionnaires qui sont considérés comme objet de troc, de gages et de dot à l'époque babylonienne : « les prébendes ont la forme de rétribution en nature, elles avaient remplacé, en partie, les droits à la « table gratuite » dont jouissaient *à l'o*rigine les fonctionnaires – *c'*est-à-dire la participation aux repas communs des prêtres – et au « logement gratuit » sur les revenus des temples, en partie aussi sans doute les inféodations originelles de terres à des fonctionnaires. Les prébendes ont évolué au point de devenir des droits à des rentes en nature, héréditaires et finalement même aliénable » (ibid., p. 152).

Après avoir présenté quelques sources de rentes qui ont régné dans l'Antiquité, nous étalerons celles qui sont reconnues dans les systèmes capitalistes contemporains et qui nous autoriserons à classer ces derniers sous la catégorie des capitalismes rentiers.

4.2.3. Les formes de rente dans les systèmes capitalistes contemporains

Henni (1995) renvoie l'apparition de la rente dans les capitalismes contemporains à quatre phénomènes : d'abord, l'inconvertibilité en or du dollar américain et qui a fait des États- Unis après 1971 une économie financière de type rentier ; ensuite, la

revalorisation des revenus pétroliers suite au premier choc pétrolier de 1973 qui a permis à certaines personnes de faire fortune sans exercer aucun effort productif grâce à la rente pétrolière; en plus, la révolution technologique et notamment celle de l'informatique « faisant de la matière grise un gisement plus productif de richesse que l'effort matériel, avec pour conséquence, entre autres, une valorisation grandissante de l'image de la production matérielle au détriment de cette production elle-même » (Henni, 1995, para. 2). C'est-à-dire que, selon Henni, le savoir se met au premier plan pour la capture des richesses: le savoir de maîtriser la production de l'image d'un objet et non pas de savoir le produire ; enfin, l'effondrement du communisme qui rejette l'idée de la propriété privée des moyens de production et appuie l'idée de la propriété collective dans le but de bâtir un monde fondé sur le seul travail productif. Selon cet auteur, ces quatre évènements ont abouti à l'apparition d'une culture de la rente tout en excluant le « travail productif ».

Cet auteur déclare que vers la fin du XXe siècle, un grand nombre d'emplois industriels est supprimé, des milliers d'usines sont fermées, et nous observons un phénomène unique qui se propage dans le monde entier : « les fées de la fortune ne se penchent que sur les individus qui ont su utiliser de nouvelles capacités de capture rentière » (Henni, 2007, p. 119) (il donne un exemple de nouvelle capture de rente, celui de Hind Hariri, fille de l'ancien premier ministre libanais Rafic Hariri, qui possède 4 milliards grâce à la fortune de son père). Ces individus sont plutôt désignés par « rentiers », c'est-à-dire des gens « qui vivent sans travailler grâce à une domination politique et religieuse (l'aristocratie, le clergé) leur garantissant la propriété de moyens de production (la terre notamment) ou qui vivent grâce à une redistribution opérée par les appareils assurant cette domination (États, Églises, et autres appareils) » (Henni, 2012, p. 7). Il classe dans la catégorie des rentiers, les financiers, les titulaires de brevets, les bénéficiaires de la redistribution, etc. (ibid.).

Henni (2007) annonce que le nouveau capitalisme, qui n'enrichit pas le « travail matériellement productif », a tendance à s'encastrer dans des circuits de rente et plus particulièrement les rentes financières qui « proviennent des placements,

particulièrement des titres de la dette publique, ou des achats d'actions »[33] (ibid., p. 119). Il ajoute aussi que: « la richesse monétaire provenant du pétrole est le type même de richesse rentière. Elle introduit dans le monde entier une nouvelle culture de l'enrichissement miraculeux antinomique du travail productif » (Henni, 1995, para. 7). Ainsi, pour lui, le pétrole se trouve au sommet des sources rentières, de la captation des richesses et de la marginalisation du travail productif.

L'économiste libanais George Corm cite, dans une conférence[34] sur la crise économique mondiale et ses effets sur le monde arabe, les différentes sources de rentes. Selon lui, elles sont apparues notamment pendant la deuxième partie du dernier siècle comme étant des sources de revenus qui ne proviennent d'aucun effort productif. Citons les sources de rentes présentées par cet économiste:

- La rente immobilière c'est à dire la rente qui provient de l'acte de bâtir et vendre un immeuble à forte rentabilité ;
- Les rentes provenant :
    - du tourisme, à savoir, le tourisme archéologique et le tourisme de la Méditerranée très appréciée des Européens ;
    - des aides externes ;
    - des entreprises multinationales c'est-à-dire que les jeunes Arabes bien éduqués choisissent d'intégrer des entreprises multinationales et ce travail exige plutôt des efforts pour créer des relations publiques avec les hommes au pouvoir et non pas des efforts productifs ;

[33] Negri définit la rente financière comme étant « *le capital que l'argent mobilise de manière globale comme instrument fondamental de la 'governance' des* multitudes » (Negri, 2008, p. 130)

[34] Cette conférence est disponible sur le site « Marefa » en arabe.

- du pétrole, qui représente aujourd'hui la plus grande source de rente et évidemment, les répercussions des recettes pétrolières s'illustrent par les transferts des expatriés et l'enrichissement d'un grand nombre d'hommes d'affaires de diverses nationalités arabes travaillant dans les pays du Golfe et proches des hommes de pouvoir de ces pays.

Les pays arabes sont parmi les victimes de la rente. Celle-ci est considérée comme la cause principale de leur retard économique par rapport aux pays occidentaux (La Norvège, par exemple). George Corm (2010) définit les économies arabes comme étant des économies rentières c'est- à-dire qui ne vivent pas de leur propre croissance et de leur capacité productive de biens tels que les biens électroniques et chimiques ainsi que d'autres biens nécessaires au développement de l'économie mondiale. Cette définition donnée par Corm aux économies arabes provient du lien étroit qu'on aperçoit entre ces économies et la rente pétrolière ou plus précisément les fluctuations du prix du pétrole : « quand le prix du pétrole augmente, le niveau de croissance de tous les pays arabes augmente et quand il diminue, le niveau de croissance de ces pays diminue à son tour », dit-il (Corm, ibid., notre traduction).

Il annonce qu'à l'origine, la plupart des économies se sont développées grâce aux revenus de l'agriculture. Mais plus tard, le développement de ces économies s'est basé sur le développement industriel et l'utilisation de techniques modernes dans la fabrication de nouveaux biens et services. La révolution industrielle[35] est apparue en Egypte en 1795 et s'est développée entre 1800 et 1850 (Fahmy, 1954) bien avant le Japon qui, selon Corm, a connu la révolution industrielle au dernier tiers du 19ème siècle, c'est-à-dire que « nous, les arabes, étions en avance sur les pays non arabes », dit-il (Corm, ibid., notre traduction). Mais, aujourd'hui, c'est le modèle Japonais qui est répandu dans les pays de l'Est de l'Asie et notamment en Chine.

[35] Cette révolution industrielle n'était pas « *un changement limité dans l'art industriel, mais un bouleversement* général qui frappe la totalité de la vie *économique. Elle ne se limite pas à l'emploi de certaines machines, de certains combustibles ou d'une certaine force motrice, car ceux*-ci ne sont que des moyens temporaire » (Fahmy, 1954, p. 8).

Corm a mis en relief les arguments exposés par les pays arabes qui justifient leur incapacité à poursuivre le développement industriel comme dans les pays de l'Est de l'Asie et qui, selon lui, ne sont que des excuses pour cacher leur faiblesse et leur apathie face aux sciences et à la technologie : les pays arabes se plaignent toujours d'être victimes des guerres meurtrières et du colonialisme, alors que si on revient à l'Histoire, on se rend compte que le Japon lui-même était entouré par la flotte américaine en 1852 pour une durée de 3 ans et en plus, ce pays a vécu la première et la deuxième guerre mondiale. La Chine a vécu à son tour des guerres civiles internes ; la Corée a supporté une guerre éprouvante et Taiwan est jusqu'à aujourd'hui menacé par la Chine. Les guerres qui ont touché ces pays ne les ont pas empêchés de se développer. On peut donc constater que les guerres ne sont pas la raison essentielle qui explique le retard économique des pays arabes.

Corm nous présente les différents facteurs qui ont abouti à la domination du phénomène de l'économie rentière dans les pays arabes, phénomène qui « paralyse la nation et diffuse la corruption dans nos systèmes politiques » (Corm, ibid., notre traduction) dit-il.

- D'une part, le modèle asiatique du nationalisme était basé sur un nationalisme économique strict c'est à dire que pour les pays asiatiques, la meilleure solution pour se protéger du colonialisme était d'acquérir la technologie dans l'ensemble de la ″communauté″ et de la diffuser entre tous les classes sociales. Cette solution leur permet, d'une part, d'acquérir des capacités importantes au niveau de la production des équipements militaires pour se défendre, et, d'autre part, d'intégrer le commerce mondial tout en ayant un pouvoir compétitif équivalent à celui des pays occidentaux coloniaux. Malheureusement, on ne trouve pas cet esprit dans la littérature du nationalisme arabe : les Arabes ont pensé combattre le colonialisme sans réfléchir profondément aux méthodes de lutte contre le colonialisme. Corm (ibid.) avoue que le phénomène économique dans les pays arabes n'a pas obtenu l'attention qu'il mérite ;

- D'autre part, et après l'effondrement du nationalisme arabe, les pays arabes ont vécu différents types de mouvements idéologiques, ainsi qu'un ensemble de

> guerres, et ils étaient incapables de créer un système de connaissances à partir duquel ils auraient pu se lancer à nouveau dans une évolution économique et politique. À cette époque, on ne pensait pas à implanter la technologie dans les différentes classes sociales. L'expérience japonaise, comme toutes les expériences en Asie, indique que l'alphabétisation rapide, surtout dans les zones rurales, est un élément essentiel pour intégrer cette évolution, et, malheureusement, nous savons que les pays arabes détiennent des zones d'analphabétisme énormes dont ils devaient avoir honte avec l'ensemble des sources de rentes qu'ils possèdent. Notre région bénéficiait de sa situation géographique entre trois continents pour prospérer et vivre des flux d'échanges commerciaux, sans oublier, qu'avant l'Islam, la ″culture arabe″ bénéficiait de transfert des marchandises de l'Asie vers l'Europe. Selon Corm (ibid.), les pays occidentaux ont profité de la politique erronée pratiquée par l'Empire ottoman : le travail artisanal a disparu et l'importation des marchandises industrielles européennes s'est développée. Quand l'Empire ottoman s'est effondré, la puissance coloniale s'est implantée dans les pays arabes en fondant une économie monopolistique au profit des grandes entreprises européennes, ce qui a empêché les pays arabes d'intégrer le ″concept de l'économie compétitive″.

Cette explication donnée par Corm (ibid.) sur les causes qui n'ont fait qu'emprisonner les économies des pays arabes pétroliers dans un cercle vicieux, nous permet de réaliser que, tant que la rente pétrolière est demeurée l'outil principal qui contrôle l'accumulation de la richesse dans ces pays et qu'elle est le seul moyen qui enrichit leur économie, ces derniers ne pourront pas transformer leur économie rentière en une économie productive et rattraper leur retard par rapport aux pays occidentaux. Selon Thierry Coville (2002), les économies fondées sur la rente pétrolière « n'ont jamais connu l'émergence d'une véritable classe entrepreneuriale nationale (car L'État est le propriétaire unique de la rente pétrolière). Se sont plutôt constituées des bourgeoisies pétrolières dont le principe de fonctionnement reste le même : bâtir une relation spéciale avec l'Etat pour accaparer de manière indirecte une partie de la manne » (Coville, 2002, para. 5).

Nous avons pu repérer ci-dessus plusieurs sources de revenus, autre que le pétrole, qui ont engendré différents types de rente. Nous nous y appuyons ainsi pour identifier les formes de revenus rentiers existants au Liban pour pouvoir ainsi qualifier son économie.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons présenté les différentes approches du capitalisme, la diversité de ce système, ainsi que les différentes formes institutionnelles qui le structurent. Nous avons ensuite élaboré une opposition entre deux formes de capitalisme telle qu'elle est vue d'abord par un économiste ancien puis par un économiste contemporain. L'un de ces formes est fondé sur l'accumulation d'une rente, un type de revenu qui se présente comme un obstacle aux réformes économiques.

Vivre du seul revenu rentier est un choix individuel. En revanche, ce qui attire notre attention, c'est le passage d'un choix individuel à un choix étatique pour une capture de rente : on passe de la notion de « rentier » à la notion d' « État rentier ». En effet, les interventions des administrations publiques sur les activités économiques jouent un rôle essentiel dans le changement de la nature de ces dernières. Un choix étatique qui favorise une politique de capture de rente (dont les sources ont, aujourd'hui, largement évolué), au détriment d'une politique s'engageant dans des activités productives, empêche le développement économique.

Le capitalisme rentier et l'appropriation des ressources par des agents d'État est l'un des outils de la coordination destructive, comme le signale Vahabi (2010). L'institution de base dans ce capitalisme est alors l'État ou, plus précisément, l'État rentier qui intervient dans les autres domaines institutionnels de façon à préserver sa mainmise sur les revenus rentiers. Ce type de revenu est une forme violente d'accumulation de richesse car les individus tendent à s'investir dans des activités qui leur ajoute de la souveraineté et augmente leur capacité de contrôler les moyens coercitifs et d'être proche du pouvoir pour ainsi capter la rente.

La répartition corrompue des revenus rentiers sous un couvert étatique est devenue un aspect du capitalisme contemporain de la région arabe. Il s'agit des systèmes capitalistes institutionnalisant une forme de sabotage reposant sur la création d'une rente ou

l'exploitation d'une rente préexistante. Dans cette perspective, nous tenterons, dans la partie suivante, d'étudier la particularité de l'État libanais, le développement de son système économique, les types de revenus (rentiers en particuliers), ainsi que le fonctionnement et la hiérarchie des différentes formes institutionnelles qui structurent ce système. En s'appuyant ensuite sur les modèles-types du capitalisme présentés dans ce chapitre, nous chercherons à qualifier le capitalisme libanais et à identifier son mode de coordination.

Conclusion de la première partie

Nous avons consacré la première partie de ce travail à la présentation des différents éléments conceptuels et théoriques, anciens et récents, liés, d'abord, aux modes de coordination, celui « de coordination destructive » en particulier, ensuite, aux différentes approches de capitalisme et à ses formes distinctes résultant du fonctionnement des institutions et enfin, à la mutation du capitalisme et son passage à un capitalisme rentier qui se développe grâce aux différentes sources de rentes.

Des observations précises sur les relations sociales et l'intégration des moyens coercitifs et violents dans les pratiques politico-économique au sein des systèmes contemporains ont permis à Merhdad Vahabi d'introduire dans la littérature un nouveau mode de coordination, « le mode de coordination destructive ». Cette notion décrit la réalité des systèmes économiques encadrés par des régimes politiques corrompus et dont le lien devient de plus en plus critique. C'est le cas des économies qui négligent le travail productif et les revenus provenant de ce dernier en faveur des revenus rentiers qui renforcent la corruption et le clientélisme au sein de l'État et de ses fonctionnaires. Ces derniers utilisent leur pouvoir pour capter les revenus qui doivent être répartis équitablement entre la population. Les particularités économiques et politiques de l'Iran fait de ce dernier un exemple typique du « mode de coordination destructive ».

Les différentes formes de capitalisme au sein desquelles se développent les différentes institutions identifiées par la littérature ont montré à quel degré les capitalismes contemporains rentiers sont écartés du fonctionnement naturel d'un système capitaliste : l'activité économique de ceux-ci dépend des revenus rentiers et est encadrée par des institutions gérées violemment par un État corrompu.

Cette présentation théorique nous aidera plus tard à identifier les sources de rente au Liban, distinguer les pratiques de corruption et de clientélisme étatique, particulariser le fonctionnement de ses institutions économiques, qualifier son capitalisme et confirmer ainsi la nature de son mode de coordination.

Partie II
Étude de cas : le Liban

Vahabi (2010) a présenté le Liban comme un pays dans lequel existent des rivalités factionnelles intenses. Pour cette raison, il le considère comme un exemple important de « mode de coordination destructive », en 1990 plus particulièrement. Nous avons choisi d'étudier le cas du Liban dans le but de confirmer ou infirmer la thèse de Vahabi. Cette étude touchera les sphères économiques et politiques ainsi que le lien qui existe entre elles.

La structure de l'État libanais est victime de la relation étroite qui subsiste entre la religion et le politique à cause de l'aspect multiconfessionnel, reconnu dans l'histoire, de la société libanaise. La diversité des confessions a engendré la fondation de différents courants politiques dont chacun représente une confession particulière. Ils se rejoignent sur des intérêts personnels : gagner du pouvoir politique, avoir la mainmise sur le pays et accaparer des richesses. L'État libanais est qualifié d'État néo-patrimonial qui, contrairement à l'État de droit, bloque le développement économique. L'apparition de Hezbollah, un mouvement de résistance à caractère religieux, qui représente la confession chiite et qui est soutenu par l'Iran, a approfondi la complexité de la société libanaise et a alourdi le bilan des tensions entre ses différentes factions notamment après l'ingérence de ce mouvement dans la vie politique : il est aujourd'hui perçu par la communauté internationale comme étant un mouvement armé terroriste. Le chapitre 3 traitera de ces points.

Après avoir présenté la spécificité de la sphère politique libanaise, les chapitres 4, 5 et 6 examineront la sphère économique à tous les niveaux. Une étude globale répartie sur quatre périodes sera le but du quatrième chapitre. Nous remonterons au passé pour souligner les évolutions qu'ont subis les secteurs économiques tout au long de l'Histoire : certains ont noté un recul, d'autres ont marqué une croissance. Plusieurs événements étaient à la base de ces évolutions : l'indépendance, la guerre civile, l'assassinat du premier ministre Rafic Hariri en 2005, la crise syrienne de 2011, etc.

L'économie libanaise traverse des périodes de croissance, malgré les crises politiques et économiques qui la touchent, mais elle est loin d'être une économie développée. Cette réalité est révélée dans le cinquième chapitre à partir des indicateurs qui refléteront un certain

degré de sous-développement, tels que les indices de pauvreté, des inégalités, d'intégration sociale, d'innovation et technologie, etc. Le chapitre cinq étudiera ces indices ainsi que les points faibles des secteurs primaires et secondaires au niveau du rendement, de la main-d'œuvre, des investissements, etc. De plus, il portera une attention particulière au secteur tertiaire qui a subi des évolutions significatives au fil du temps sans toutefois nier les mauvaises pratiques du secteur financier.

Le dernier chapitre, le chapitre 6, élaborera les caractéristiques particulières du capitalisme libanais qui nous permettront de la qualifier de « capitalisme rentier d'ordre politique » : différentes sources de rentes, telles que les titres de la dette publique, les envois de fonds des émigrés, l'aide publique au développement, le tourisme, etc. ; des formes de corruption politique et de clientélisme financier notamment au niveau du secteur bancaire (banque Al-Madina) et du secteur immobiler (la société Solidère) ; un parti politique à forte hégémonie, le Hezbollah, accaparant des richesses et utilisant la violence comme moyen de dominance ; un fonctionnement particulier des différentes formes institutionnelles qui rapproche le capitalisme libanais de celui à forte impulsion étatique.

Chapitre 3
L'autorité de l'État libanais : entre ordre et désordre

La relation entre la religion et les institutions étatiques devient de plus en plus compliquées. La gestion de l'État n'est pas une activité purement politique, d'autres facteurs interviennent depuis longtemps et jusqu'à nos jours dans celle-ci, notamment le religieux. Or, l'intervention de ce dernier demeure une source de violence et de menace et un moyen de désordre politique et de conflits d'intérêt. L'hégémonie d'une autorité religieuse affaiblit le monopole de l'État et donne naissance à des sources destructives capables de bouleverser l'environnement social, politique et économique.

Ce troisième chapitre est consacré à l'examen de la spécificité de l'État libanais étant un élément essentiel à notre étude des modes de coordination dans ce pays. Il nous permettra de savoir si la structure de cet État multiconfessionnel et la rivalité de ses partis politiques font de ce pays, comme la République Islamique de l'Iran, un exemple-type d'un 'mode de coordination destructive'.

Ainsi, nous tenterons, dans un premier temps, d'articuler différentes formes d'État : l'État de droit est soumis à des ordres judiciaires et cherche l'intérêt public général alors que l'État néo-patrimonial est soumis à l'autorité du souverain et cherche l'intérêt de ce dernier et de son entourage. Nous aborderons alors le rôle de la religion dans la vie politique, qui donne à celle-ci un aspect plutôt autoritaire. Dans un deuxième temps, nous nous concentrerons sur l'État libanais connu par son partage communautaire : nous présenterons l'histoire de sa fondation confessionnelle ainsi que son désordre politique. Enfin, nous porterons une grande attention au développement d'un parti politique à caractère religieux, à savoir le 'Hezbollah', dont l'hégémonie constitue une menace réelle pour l'État libanais.

1- L'autorité de l'État et le rôle de la religion

L'importance de la religion dans la vie étatique varie d'un pays à un autre : dans certains, cas du Brésil, par exemple, le religieux joue un rôle primordial dans le

développement du pays (Mourier, 2013). Dans d'autres, cas du Liban, le partage confessionnel n'est qu'une source de malheur à tous les niveaux: économique, politique et sociale. Avant de présenter les particularités de la relation étroite qui existe depuis l'antiquité entre le fonctionnement des activités politiques et les institutions religieuses, nous avancerons d'abord une comparaison entre la notion d'État de droit et celle d'État néo-patrimonial, deux types d'État contradictoires.

1.1. *L'État de droit Vs l'État néo*-patrimonial

Définissons d'abord la notion d'État de droit[36]. Dans son ouvrage consacré à l'étude de cette notion d'origine allemande[37], Jacques Chevallier définit l'État de droit « comme un *type particulier d'État, soumis à un «* régime de droit » : dans un tel État, le pouvoir ne peut *user que des moyens autorisés par l'ordre juridique en vigueur, tandis que les individu*s *disposent de voies de recours juridictionnelles contre les abus qu'il est susceptible de* commettre » (Chevallier, 2010, p. 14). Une autre définition est celle de Nada Youssef pour qui 'l'État de droit' est « celui qui fonctionne en respectant la règle de droit. Tous les *pouvoirs sont soumis au droit sous le contrôle d'un pouvoir judiciaire impartial et indépendant qui constitue le protecteur des personnes contre l'abus de pouvoir. Le pouvoir* judiciaire est le garant des droits fondamentaux et assure leur protection efficiente. Dès lors, *l'État de droit est un État soumis au droit et fondé sur la prééminence de celui*-ci » (Youssef, 2013, p. 740). D'après ces définitions, nous pouvons affirmer que dans un État de droit, le pouvoir judiciaire dont le rôle essentiel est de protéger la vie locale des individus, domine les autres pouvoirs publics, dans le sens où même l'État est soumis au pouvoir judiciaire ou, en d'autres termes, aux règles juridiques. La principale garantie de cet État est l'existence d'une hiérarchie des normes (Chevallier, ibid.). Celles-ci sont responsables d'encadrer et de limiter le pouvoir de l'État.

[36] Pour une réflexion plus détaillée sur la notion d'État de droit appliqué au système français voir De Malberg, R. Carré [1920], *Contribution à la théorie générale de l'État*, Paris, CNRS [1962].

[37] L'État de droit signifie Rechtsstaat en allemand et apparue au début du XIXème siècle (Millard, 2013)

Cette notion désigne, notamment dans la plupart des pays européens, la démocratie et le respect des droits fondamentaux (Youssef, ibid.), plus particulièrement les droits de l'homme. Cette affirmation pose problème chez Eric Millard (2013) qui s'interroge sur la nature de l'élément démocratique qui organise le pouvoir politique dans un État de droit : « démocratie procédurale, démocratie substantielle ou démocratie des valeurs. Est-ce le fait *de parler au nom du peuple qui est alors l'élément démocratique* ? » (Millard, 2013, p. 2). Il constate selon sa propre analyse que « *c'est dans le droit de vote, dans l'élection ou le* référendum, par exemp*le, qu'on place ainsi l'élément de démocratie. Or la seule existence du* droit de vote ne suffit pas *: il faut qu'il puisse être largement (étendue du corps électoral),* librement (liberté de suffrage et pluralisme permettant un véritable choix) et également (égalité des suffrages) exercé » (ibid.).

Millard distingue ainsi trois modèles de l'État de droit : 1- le modèle soi-disant libéral qui correspond à la stricte distinction entre les sphères publiques dans le sens où « *l'État est* limité et doit protéger la liberté des individus pour que la sphère privée (notamment le *marché) se régule d'elle*-même » (ibid., p. 33) ; 2- le modèle matériel suite auquel « *l'État est assimilé à une personne (le monarque) qui ne peut remplir ses missions qu'au moyen du* droit, et dans son respect. Le souverain est limité par le principe de légalité, qui place le droit au-*dessus de l'État, et qui le suppose exister objectivement indépendamment de l'État* » (ibid.) ; 3- le modèle formel dans lequel « *l'État est une personne juridiqu*e et le droit *[est] un ensemble de normes réalisant l'ordre prescrit par la constitution (une hiérarchie de* normes) » (ibid.).

Un autre type d'État s'oppose à celui d'un État de droit, c'est l'État patrimonial ou ce que Weber ([1909] 2008) appelle le 'patrimonialisme'. Selon Weber, il existe trois types de domination légitime : le premier revêtit un caractère 'rationnel', « reposant dur la croyance *en la légalité des règlements arrêtés et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont* appelés à exercer la domination par ces moyens (domination légale) » (ibid., p. 289) ; le deuxième revêtit un caractère 'traditionnel', « reposant sur la croyance quotidienne en la sainteté de traditions valables de tout temps et en la légitimité de ceux qui sont appelés à *exercer l'autorité par ces moyens (domination traditionnelle)* » (ibid.) ; le dernier revêtit un caractère 'charismatique', « reposant sur la soumission extraordinaire au sacré, à la vertu

héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne, ou encore émanant d'ordres révélés ou émis par celle-ci (domination charismatique) » (ibid.). La personne à qui on est censé obéir diffère selon le type de domination : dans le premier cas (la domination légale), « on obéit à *l'ordre impersonnel, objectif, légalement arrêté, et aux supérieurs qu'il désigne, en vertu de* la légalité formelle de ses règlements et dans leur étendue » (ibid.) ; dans le deuxième cas (la domination traditionnelle), « on obéit à la personne du détenteur du pouvoir désigné par la tradition et assujetti (dans ses attributions) à celle-ci, en vertu du respect qui lui est dû dans *l'étendue de la coutume* » (ibid.) ; dans le dernier cas (la domination charismatique), « on obéit au chef en tant que tel, chef qualifié charismatiquement en vertu de la confiance *personnelle en sa révélation, son héroïsme ou sa valeur exemplaire, et dans l'étendue de la* validité de la croyance en son charisme » (ibid.). Le 'patrimonialisme' est, selon Weber, une forme de la domination traditionnelle dans laquelle apparait « une direction administrative (et militaire) purement personnelle du détenteur du pouvoir »[38] (ibid., p. 308). Dans la domination patrimoniale, le droit du seigneur se transforme « en un droit personnel, *approprié (en principe) de la même façon que n'impo*rte quel objet susceptible de possession, en principe réalisable (vénal, hypothécable, partageable par voie de succession) comme *n'importe quelle chance économique* » (ibid.). En d'autres termes, l'appropriation est le caractère dominant du seigneur et de son entourage : « certains pouvoirs du seigneur et les chances économiques qui y correspondent sont appropriés par la direction administrative » (ibid., p. 309). Cette appropriation peut avoir plusieurs formes, à savoir : « *l'appropriation* des postes, donc (éventuellement) des chances de profit créées par leur possession, *l'appropriation des moyens objectifs d'administrations, l'appropriation des pouvoirs de* commandement par les seuls membres de la direction administrative » (ibid.).

On peut parler aussi de 'néo-patrimonialisme', une notion actualisée du 'patrimonialisme' : dans son article « Au-delà de l'État néo-patrimonial », Jean-Pascal Daloz commente les travaux de Jean-François Médard sur le néo-patrimonialisme. Il dit que l'apport majeur de cet auteur est le développement et l'actualisation de la perspective du

[38] Il existe des formes de la domination traditionnelle dans laquelle la direction administrative du détenteur du pouvoir est absente, telles que : '*la gérontocratie'* et le 'patriarcalisme pri*maire'* (Weber, [1909] 2008, p. 307).

patrimonialisme auquel a été rajouté le préfixe « néo » qui sous-entend « capital ». Reprenons ce que dit Daloz sur le néo-patrimonialisme : « le recours au concept de néo-patrimonialisme permet *de traduire la permanence d'une confusion entre sphère privée et sphère publique, tout en mettant bien en évidence que l'on ne se situe plus dans un environnement* foncièrement traditionnel » (Daloz, 2006, § 5). C'est là qu'apparait une première opposition entre l'État néo-patrimonial et l'un des modèles de l'État de droit[39], l'État soi-disant libéral.

D'un autre point de vue, l'État néo-patrimonial est un État qui prend toutes les formes d'un État bureaucratique rationnel sans pratiquer, en général, toutes les formes de rationalisation d'une société moderne : « État qui a les apparences de la modernité, tout en *gardant de solides logiques d'indistinction entre les sphères privées et publiques* » (Maucourant, 2010, p. 29). C'est un État dans lequel la captation des flux se fait via le contrôle de l'État ou d'une partie de l'appareil étatique par certaines couches sociales. La sociologie politique qualifie ces États de néo-patrimoniaux dans la mesure où ils essayent de garder l'apparence d'un système plutôt occidental alors que la réalité est évidemment bien différente (Maucourant, ibid.). « *Dès lors que le fondement de l'État réside dans ses communautés plus que dans l'allégeance civique, l'État, même empreint de libéralisme, doit* être qualifié de néo-patrimonial » (Maucourant, ibid., p. 31).

De même, Albert Dagher s'est intéressé aussi aux notions de patrimonialisme et de néo-patrimonialisme. Pour lui, ces deux notions « *expriment le fait qu'un individu parvenu à* occuper une charge publique, administrative ou politique, utilise sa position ou son poste et *les attributions qui en découlent, comme s'il les avaient hérité, ou comme si c'étaient les siens propres. Les deux notions renvoient donc à l'appropriation privative des charges* publiques par leurs détenteurs. *Elles permettent de définir un genre particulier d'élites* politiques, les élites patrimoniales et néo-*patrimoniales, et un genre d'État, l'État* patrimonial et néo-patrimonial » (Dagher, 2002, p. 4). Là aussi apparait une deuxième opposition entre l'État néo-patrimonial et l'un des modèles de l'État de droit, le modèle

[39] Millard identifie trois modèles de l'État de droit « *dans l'histoire des idées constitutionnelles* : le modèle soi-disant libérale, le modèle matériel et le modèle formel » (Millard, 2013, p. 3)

matériel. Dagher désigne par État néo-patrimonial, un État sous-développé qui obéit au « *service d'intérêts particuliers, et non à la poursuite du bien public* » (ibid., p. 5). Cette logique sur laquelle s'appuie l'État néo-patrimonial est, selon cet auteur, une « source de *dysfonctionnement politique et administratif de l'État, et source de blocage de la croissance économique du pays qu'il chapote (sic)* » (ibid.).

Dans le peuple veut, Gilbert Achkar (2013) a repris les notions d'États patrimoniaux et néo-patrimoniaux définies par Weber, tout en tenant compte de l'actualité et des spécificités de la région arabe. Selon lui, la différence entre un État patrimonial et néo-patrimonial réside principalement dans la nature du pouvoir qui règne dans le pays et dans le degré de corruption. Il précise que, dans un régime patrimonial, « *il s'agit d'un pouvoir* autocratique absolu et héréditaire, qui peut néanmoins fonctionner avec un entourage collégial (p*arents et amis) et qui s'approprie l'État* » (Ibid., p. 91). Selon cet auteur, ce qui qui distingue le néo-patrimonialisme du patrimonialisme c'est « *le fait qu'il s'agit* [dans le cas de l'État néo-patrimonialisme] *d'un pouvoir républicain autoritaire insti*tutionnalisé […] *avec un degré plus ou moins grand d'autonomie de l'État par rapport aux dirigeants politiques, qui restent susceptibles d'être remplacés. Le népotisme n'en règne pas moins dans* ce type de régime. La corruption, au sens de la vénalité des privilèges, tend même à être plus importante en régime néo-*patrimonial dans la mesure où le rapport des dirigeants à l'État n'y est pas un rapport de propriété comme en régime patrimonial, mais un rapport d'usufruit* temporaire. » (Ibid., p.92). Une troisième opposition entre l'État néo-patrimonial et l'État de droit peut alors être dégagée : ce dernier, comme présenté plus haut, est républicain et démocratique. « *L'État de droit est la démocratie* » (Millard, 2013, p. 5).

Après avoir opposé les aspects d'un État démocratique (l'État de droit) et ceux d'un État autoritaire et sous-développé (l'État patrimonial), nous intéressons au rôle de la religion dans le pouvoir politique : celle-ci devient, de plus en plus, un des facteurs explicatifs de la formation des régimes autoritaires.

1.2. Le couple religion/politique : une relation critique

La relation qui existe entre la religion et le système politique n'est pas récente. Les sociétés, et à toutes les époques successives, ont connu un lien étroit entre la religion et le

politique indépendamment du degré de l'acceptation de ce lien par les individus et ses conséquences (qu'elles soient positives ou négatives) sur leurs pratiques et leurs comportements. Ces sociétés sont soit caractérisées par différentes communautés religieuses, soient guidées par une seule religion.

Du côté de l'islam, certains, 'les islamistes' (Rivet, 2004), considèrent que c'est une doctrine qui traite à la fois la religion et l'État (islam dîn wa dunya). Ils sont fondés leurs pensées sur un lexique tiré du Coran ou ce qu'on appelle « le vocabulaire politique de *l'islam* » (ibid., p. 32) : Dawla[40], Quawmiyya[41], Malik[42], Hukm[43], Umma[44].

« Les hommes de la tradition de pensée sunnite (ahl al-sunna wa l-*jmâ'a) ont* construit une théorie du gouvernement de la cité des hommes joignant la sacré et le politique *à partir d'un donné coranique elliptique à ce sujet. On sait seulement que, dans le Coran, l'homme est «* tenant-lieu » du Prophète sur terre (khalifa) selon la formule saisissante de Louis Gardet. Au croyant, en effet, la terre est remise en gérance et lui appartient de «commander le bien et pourchasser le mal *» […] Et donc il relève de lui d'étendre partout la croyance en l'islam conformément à un idéal de fraternité humaine universelle, mais au* risque de rejeter hors de la cité musulmane (dâr al-islâm) les mal croyants ou hypocrites (munafiqûn), les gens du Livre (juifs et chrétiens) point toujours clairement distingués des

[40] Ce terme désigne l'État en arabe

[41] « Il désigne la nation arabe (la 'Grande nation') […] malgré sa consonance chargée, négative pour ses récepteurs : tribalisme, factionalisme, voire séparatisme » (Rivet, 2004, p. 32).

[42] Ce terme est utilisé pour « qualifier le roi dans les monarchies arabes contemporaines, et le distinguer du sultan des formations politiques pré-modernes » (ibid., p. 33)

[43] « Ce mot d'emploi coranique traduit indifféremment sagesse et justice et renvoie à l'autorité en charge de la judicature » (ibid.)

[44] « Ce mot qui réfère à umm (la mère) signifie, dans le donné coranique, la communauté de ceux qui ont établi *un pacte avec Dieu par l'intermédiaire de son dernier Prophète* [Muhammad]. *[…] Umma s'oppose donc à sha'b, peuple tribal ou groupe de solidarité restreinte dont le particularisme est cultivé dans l'esprit de cor*ps ou feeling group : la *'asabiyya passée dans le vocabulaire politique universel grâce à Ibn Khaldûn* » (ibid.)

idolâtres ou païens (kufâr), qui sont la cible privilégiée du jihâd [Djihâd], *l'* «obligation du combat sacré sur le chemin de Dieu » faite aux croyants » (ibid., p. 35).

Cette théorie de gouvernance a été adoptée par les États islamiques depuis la création du premier État islamique à l'époque du Prophète Muhammed, notamment avec les conquêtes islamiques et l'expansion de l'islam. Or, historiquement, les sociétés islamiques ont été témoins de nombreux inconvénients suite à la mauvaise application de l'islam pratiquée par certains gouverneurs et ceux en charge des affaires de l'État et ses citoyens : « *tout ce qui a été réalisé de grand par les civilisations de l'islam ne se pliait pas forcément aux prescriptions saintes qui unissent l'État à la religion* : les faits qui expriment la créativité des musulmans ne se sont pas systématiquement c*onformés au mot d'ordre de l'utopie du califat qui déclare que « l'islam est ensemble religion et État* » » (Meddeb, 2011, p. 114)

La mauvaise pratique du Djihâd plus particulièrement fait de l'islam aujourd'hui une religion terroriste, autoritaire et « totalisante » (ibid.), surtout avec l'ascension des mouvements extrémistes djihadistes (Taliban, Al-Qaïda, Daesh, etc.) et la tonalité sévère de leurs discours :

« *L'islam est une totalité, tout y est gouverné par la loi divine contenue dans le Livre* saint et la Tradition prophétique. Tout y est englobé *: le politique, le militaire, l'économique, le social, l'intime, le juridique, l'éthique. Notre religion est totalisante. Nous n'avons besoin de personne, surtout pas de l'Occident, pour avoir à parachever la* sphère qui nous *enveloppe. Nous n'aurons recours qu'aux deux extériorités que sont la science et la* technique pour être en mesure de peupler telle sphère des biens matériels que nous procurera *l'exploitation de nos richesses naturelles* » (Mujahid[45] cité par Meddeb, ibid.)

Ces pratiques posent des points d'interrogation sur « le potentiel démocratique de *l'Islam en tant que religion, culture et civilisation* » (Krämer, 2004, p. 131), notamment en Occident. Certains, comme Paul Valadier, semblent affirmer le fait que l'Islam n'est pas démocratique : « *J'ai bien peur que l'islam soit une religion, qui depuis un millénaire, s'est*

[45] Le porte-parole des talibans d'Afghanistan

sclérosée. Mais ce que j'espère, c'est que les musulmans européens intégreront un certain nombre de valeurs démocratiques, et seront des démocrates comme les autres » (Ferry et al. 2015, p. 60). D'autres, comme Jean-Marc Ferry, cherchent à savoir « *s'il y a dans la tradition de l'islam des potentiels qui peuvent nous permettre d'éviter de dire que l'islam est, de façon* structurelle, incompatible avec nos démocraties » (ibid., p. 59). Sans toutefois oublier ceux qui ont identifié deux faces de l'islam, comme Patrick Michel : « On trouvera en effet dans *l'islam les éléments permettant d'articuler, sur la base du «* dire *» d'un malaise, une m*ise en *cause à la fois de l'Occident et de ses valeur. Mais ce même islam fournira tout aussi bien les éléments d'une identité culturelle «* tranquille *» à partir de laquelle s'intégrer à une société occidentale d'accueil* » (Michel, 2001, p. 38-39). Nous ne nous attarderons pas plus sur ce débat car notre but n'est pas de condamner ou défendre l'islam en tant que religion. Cependant, nous pensons qu'il faut toujours séparer les normes de la religion et les pratiques de l'homme : condamner la personne, pas sa religion.

Du côté du christianisme, la philosophie politique a mis l'accent sur la place de celui-ci dans la souveraineté de l'État (Valadier, 2006). Les auteurs de la philosophie politique, Thomas Hobbes et Baruch Spinoza, déclarent, sans toutefois nier l'importance de la religion dans les affaires politiques, une rupture entre les deux domaines avec une domination du politique sur le religieux : « du côté de Hobbes, les Églises sont-elles mises sous la tutelle des *États, et de l'autre, avec Spinoza elle*s sont radicalement contestées dans leur prétention à *interférer dans la vie politique. Dans les deux cas, il s'agit bien de rupture où le politique* conquiert une place majeure, au détriment du pôle religieux, soit mis sous tutelle, soit délesté de son pou*voir d'intervention dans la vie de la cité* » (Valadier, 2006, p. 552).

Or, des auteurs contemporains insistent toujours sur le rôle important que joue la religion ou l'Église dans l'État moderne. Selon Valadier, « *on voit bien qu'un État moderne* ne peut p*as légiférer de haut, encore moins s'imposer par la contrainte ou la nécessité, mais qu'il doit s'appuyer sur le consentement des citoyens, donc mobiliser leurs convictions,* intellectuelles, morales et religieuses. Ainsi un État moderne ne peut plus ignorer totalement le monde des religions, sous peine de manquer de soutien. Sans nécessairement réintroduire les Églises sur la scène politique, il ne peut plus les considérer comme mineurs à protéger, ni comme quantité négligeable, moins encore comme des fantômes en voie de disparition »

(ibid., p. 558). Selon lui, le rôle de la religion apparait plus là où les décisions de l'État touchent l'éthique[46], c'est-à-dire là où l'État se trouve incapable de décider sans l'intervention des Comités éthiques qui, à leur tour, font appel à la religion et d'autres techniques juridiques et philosophiques (ibid.). En plus, il considère que le christianisme a beaucoup apporté au fonctionnement politique : sans offrir des réponses directes aux problèmes, le christianisme apporte « une mobilisation des volontés contre les découragements, les nihilismes, etc. » (Ferry et al., 2015, p. 61) , dans le sens où il offre un dynamisme et une force pour affronter les problèmes : « le christianisme, la Bible elle-même, *depuis l'Éden jusqu'à* la Jérusalem céleste, nous offre une grand récit tout à fait impressionnant, à la fois personnel et collectif » (ibid.). Un autre apport du christianisme est, selon Ferry, « *celui de la promotion d'une justice reconstructive sur le plan des relations* internationales » (ibid., p. 62).

La mauvaise pratique de la religion et sa relation avec le politique n'épargne pas les communautés chrétiennes. Historiquement, celles-ci ont largement souffert de la persécution et de l'oppression, en particulier dans les pays européens à l'époque du Moyen Âge, en raison du lien insécable entre religion et politique. Cette époque été caractérisée par la dominance du pouvoir ecclésiastique (pouvoir de l'Élise ou du clergé) qui exerce la violence et l'injustice sur le peuple. De même, le conflit qu'a connu cette époque entre l'Occident et l'Orient, et les guerres qui ont éclaté entre les communautés chrétiennes et musulmanes au cours de cette période sont connues sous le terme de « croisades », c'est-à-dire des guerres fortement empreintes de religion pour des fins politiques.

Au niveau de la région arabe et du Moyen-Orient en général, les rivalités qui existent depuis des décennies soulignent la relation étroite entre la religion et le politique. Toutefois, les conflits récents reflètent « une nouvelle primauté des religions sur les sociétés, et donc sur les institutions politiques » (Valadier, 2006, p. 554). Prenons l'exemple de l'État d'Israël qui cherche, après son occupation de la Palestine et la création de son existence en 1948 au cours

[46]« *Relevant de la bioéthique, de l'environnement, des relations entre sexes, de la démographie, de la gestion de* la diversi*té culturelle interne à nos nations du fait même de l'immigration (encore la mondialisation* !), sans *parler du chômage ou de l'attitude à adopter envers les flux migratoires* » (Valadier, 2006, p. 559)

du siècle dernier, à adopter un caractère religieux : « un tel État se signale par sa volonté de *regrouper en son sein des fidèles d'une certaine religion. […] Son fondement est* explicitement confessionnel » (ibid., p. 555). Ce qui semble être une particularité pour la Communauté internationale qu'un État se fonde sur une base purement religieuse (à l'exception de l'État de la Cité du Vatican, la résidence du pape). D'autres exemples, tels que l'Iran dans lequel des religieux chiites « exercent le pouvoir et le contrôlent » (ibid.) et l'Arabie Saoudite dans lequel des religieux sunnites gèrent les affaires politiques, reposent sur la religion dans l'exercice du pouvoir : « La plupart de ces États revendiquent dans leurs *Constitutions l'Islam co*mme religion officielle » (ibid., p. 556).

Cette relation entre la religion et le politique traité ci-dessous dans le cas de l'islam et du christianisme devient de plus en plus compliquée lorsqu'elle concerne une société multiconfessionnelle. Nous chercherons dans ce qui suit la particularité de cette relation au Liban, un pays qui assemble plusieurs confessions.

2- Le partage confessionnel de l'État libanais

La société libanaise est assez complexe. Elle assemble 18 communautés religieuses[47] réparties sur les différentes régions du territoire. A l'heure actuelle, on admet que le confessionnalisme est la maladie incurable qui empêche la société libanaise de se développer au niveau social, économique et politique. Il s'agit d'un système politique, appliqué essentiellement au Liban, qui consiste à répartir les postes des grandes administrations publiques et les sièges au Parlement entre les différentes confessions religieuses (sunnites, chiites, maronites, druzes…). Ce système renforce de plus en plus le sentiment d'appartenance à la confession plutôt qu'à la patrie. L'ancien premier ministre Salim el-Hoss a dit que « faire face au confessionnalisme ne signifie en aucun cas de faire face à la diversité religieuse de la société. Le confessionnalisme bouleverse la vie nationale alors que la

[47] Les chrétiens (maronites, grec-orthodoxes, grec-catholiques, arméniens apostoliques, arméniens catholiques, syriens-orthodoxes, syriens-catholiques, assyriens, chaldéens, coptes orthodoxes, latins et protestants), les musulmans (chiites, sunnites, ismaéliens et alaouites), les druzes (certains les considèrent comme faisant partie de la communauté musulmane) et les juifs (très peu nombreux).

diversité religieuse est une source de richesse pour la société, car elle pousse à la concurrence pour le bien préconisé par toutes les religions […] D'après l'expérience libanaise, le confessionnalisme reste, la plupart du temps, un outil de corruption et un obstacle au développement » (notre traduction, el-Hoss, 2003, p.32).

Le concept de confessionnalisme est accepté par les différents segments de la société, les riches et les pauvres, les éduqués et les analphabètes, les dignitaires et le peuple ordinaire. Il est demeuré le meilleur moyen pour garantir le pouvoir, ou pour diviser le peuple et empêcher son union. Chaque groupe reste enfermé sur lui-même pour protéger ses intérêts, ses habitudes et ses coutumes. D'où la présence au Liban de plusieurs partis et alliances politiques représentant les différentes confessions pour assurer leur protection et défendre leur appartenance confessionnelle.

Certains ont accusé les forces coloniales (à l'époque de l'Empire ottoman) d'avoir diffusé de sentiment de la discrimination entre les individus du même pays pour capter ses richesses (« *diviser pour régner…* »). Même si nous partageons ce point de vue, nous ajoutons aussi que les pays arabes en général, et islamiques en particulier, ont accepté la malédiction de l'intolérance car ils n'ont pas fait d'efforts pour lutter contre celle-ci. Au contraire, leurs comportements n'ont fait que renforcer cette malédiction. Le Liban en est un vrai exemple.

2.1. *L'histoire de la fondation confessionnelle au L*iban

Le confessionnalisme est un fait historique au Liban, d'une part à cause des relations socio-économiques de celui-ci avec son entourage arabe, et d'autre part à cause de ses contacts avec l'étranger. Le sentiment de confessionnalisme a toujours été encouragé par l'étranger, à partir de l'Empire ottoman au 18ème siècle et jusqu'au 20ème siècle, à la période du mandat français au Liban.

Donc, pour étudier d'une manière historique le confessionnalisme avant la période de l'indépendance, nous pouvons distinguer trois périodes principales : la première examine les incidents confessionnels dès le début du 19ème siècle et jusqu'à la fin du règne de l'émir Béchir II. Cette période inclut des évènements importants aux niveaux politique, économique

et social, dont le principal a été celui du coup porté au féodalisme et c'est durant cette période que le « concept » de confessionnalisme a pénétré le cœur de la société libanaise. La deuxième période révèle l'aggravation des incidents confessionnels et les événements de l'année 1841. La troisième évoque l'intervention étrangère et les révoltes paysannes à l'époque de la Moutaçarrifiyya (qui est le nom de la province autonome du Mont-Liban). La quatrième et dernière période concerne l'époque du mandat français au Liban et le renforcement du confessionnalisme à ce moment-là.

2.1.1. La période qui précède les événements de 1841

Avant 1840, et plus particulièrement à l'époque de la famille des Maan (1544-1697), le Liban, faisant partie de l'Empire Ottoman, jouissait d'une forte intégration et d'une symbiose entre les trois communautés principales : maronite, druze et chiite. Cette symbiose est interrompu au cours de la dynastie suivante, celle de la famille Chéhab (1698-1841), et plus particulièrement à l'époque de l'émir Béchir II (1790-1840) durant laquelle une disharmonie confessionnelle a vu le jour.

L'ambition de l'émir Béchir II était illimitée : il s'est battu sans relâche pour renforcer les piliers de son régime. Cela l'a poussé à réprimer sévèrement les riches féodaux druzes en appliquant des taxes élevées et en éliminant leurs forces dans le but de garder son pouvoir. Il a essayé aussi de confisquer les propriétés des familles féodales druzes et de les répartir entre ses proches et ses amis de confiance (Chahine, 1980).

Mais ce qui est étonnant, c'est que l'émir Béchir n'a pas appliqué les mêmes règles sur les féodaux chrétiens, et certains expliquent cela par le fait que le père de Béchir, d'origine sunnite, s'est converti au christianisme[48] et qu'ainsi, Béchir est devenu chrétien. Chahine explique ce comportement de la manière suivante : le but de l'émir Béchir n'a jamais été de battre le féodalisme en tant que tel mais plutôt de faire tout son possible pour

[48] Selon Corm, l'émir Béchir s'est converti au catholicisme pour gagner la confiance de la France et des Maronites (Corm, 1979).

garder le pouvoir qui, à l'époque, était entre les mains des princes druzes qui le combattaient (ibid.).

Les comportements de l'émir Béchir II vis-à-vis des Druzes[49] étaient très sévères ce qui a aggravé la situation entre les Druzes et les Chrétiens. Ils les ont fait sombrer dans de violents conflits sectaires. Le règne de l'émir Béchir prend fin suite à l'aggravation des conflits sectaires entre les Druzes et les Maronites, surtout sous le règne d'Ibrahim Pacha qui a enflammé la sédition quand les Druzes n'ont pas réagi à ses demandes (Corm, 1979). Il est important de noter qu'à cette période, les chrétiens ont commencé à s'enrichir et à capter le prestige et le pouvoir, alors que les Druzes perdent de plus en plus les privilèges et les droits féodaux. A partir de là, les tensions économiques apparaissent entre ces deux classes de la société, car chacune lutte pour sa situation sociale et économique (Chahine, 1980)

La Turquie et l'Angleterre ont profité de la politique sévère exercée par l'émir Béchir II et Ibrahim Pacha, à l'aide des forces maronites, sur les Druzes pour enflammer la situation au Liban. Les Maronites de leur côté, à l'instigation de la France, ont cherché à établir une entité maronite dans le Mont-Liban (Corm, 1979).

2.1.2. Les tensions confessionnelles: 1840-1860

Durant cette phase, l'influence des Chrétiens s'est accrue, leur niveau de vie s'est développé, leur capacité à acheter des terres et à exercer les métiers de l'artisanat a augmenté[50]. De même, ils ont développé leurs travaux agricoles et commerciaux. Ces travaux étaient rentables car les échanges commerciaux avec l'Europe se sont développés[51]. Les Chrétiens ont profité de cette situation en jouant le rôle d'intermédiaires entre les pays européens et le Liban. Ce rôle leur a permis de gagner de plus en plus de l'argent et d'acheter

[49] Par exemple, il a utilisé les soldats chrétiens pour combattre les Druzes, il a exonéré pleinement les chrétiens des impôts, etc.

[50] Par ailleurs, la communauté féodale druze a décliné et leur terre était délaissée.

[51] Notamment à l'époque d'Ibrahim Pacha qui a accordé de grandes facilités pour la France, et a ouvert les marchés pour les produits européens.

de plus en plus de terres qui appartenaient à des Druzes. Encore une fois, les conflits et les escarmouches se sont accrus entre les Druzes et les Chrétiens à partir de 1840 pour aboutir à une crise confessionnelle armée en octobre 1841, qui a duré jusqu'en 1860. Cette dernière, connue sous le nom de « crise 1840-1860 », a approfondi de plus en plus les discordes sociales et politiques, et a poussé ainsi l'Empire ottoman à diviser le Liban en deux régions ou kaïmakam : la première se situait au nord et était gouvernée par les Maronites, la deuxième était au sud de Beyrouth et gouvernée par les Druzes (Chahine, 1980).

Malgré cette division, les affrontements et les actes d'assassinat et de vengeance se sont poursuivis, d'autant que dans la région du sud, un bon nombre de chrétiens était sous l'autorité des Druzes (ibid.). Ajoutons que les pays européens ont profité de ces problèmes pour intervenir dans les affaires du Mont-Liban, ce qui a rendu plus compliquée la coexistence de groupes définis par une identité confessionnelle. Parallèlement à l'instabilité confessionnelle perpétuelle, le pays vivait une période de détresse sociale et économique qui a donné naissance à une révolte paysanne contre le féodalisme (Corm, 1979). À ce moment, des signes de rébellion et de complot sont apparus dans les deux confessions. Ces signes étaient nourris par les « pays coloniaux » et notamment la France et l'Angleterre : la France soutenait les Maronites par l'argent et les armes ; en même temps, l'Angleterre soutenait les Druzes pour garder son pouvoir dans la région. L'Empire ottoman, en divisant la montagne en deux confessions, a suscité les tensions confessionnelles. De cette façon, le pays est devenu un jeu de marionnettes entre les mains des puissances étrangères, qui exerçaient une politique machiavélique pour atteindre leurs intérêts à tout prix[52] (notre traduction, Chahine, 1980, p. 70).

Les évènements confessionnels n'étaient pas limités aux Druzes et aux Maronites du Mont-Liban, ils s'étendaient aussi à d'autres régions en Syrie. Un quartier chrétien fut agressé à Damas, ce qui a conduit à la mort d'environ 10 000 de ses habitants. Toute la région

[52] Tous ces facteurs ont contribué à l'éclatement d'une nouvelle guerre en 1860 vers la fin du mois de mai, qui a duré jusqu'au mois de juillet de la même année. Comme le signalent la plupart des historiens et des chercheurs, les Druzes ont pu gagner cette guerre, ce qui leur a permis de dominer la majorité des régions de la montagne après la mort de près de 15000 maronites.

a plongé dans une guerre civile dans laquelle le sectarisme et la haine ont joué un rôle essentiel dans les alliances et les attaques. À la fin de ces évènements, la région est devenue faible, divisée, incapable de résister et donc elle s'est transformée en une cible pour les pays de l'Europe. Ces derniers pouvaient faire, dans la région, tout ce qui leur garantissait des avantages sans prendre en compte l'intérêt local et sans consulter le peuple (ibid.,).

2.1.3. La phase de la Moutaçarrifiyya : 1861-1915

Les ministères français et britanniques s'étaient mis d'accord sur la proposition de la France de demander au gouvernement turc d'envoyer une mission de la part des grands pays auprès du Liban, dans le but de réaliser une investigation sur les actes de violence recensés dans cette région. Les tâches de cette mission[53] étaient de préciser les responsabilités de chaque personne par rapport à ces évènements, de bien fixer les sanctions, de rédiger un rapport, de le déposer chez le Sultan, et de fixer ainsi les mesures nécessaires pour limiter les conflits et éviter qu'ils se répètent dans le futur.

Le premier protocole de la Moutaçarrifiyya a été fixé en 1861 et s'est appliqué pour une durée déterminée : le mandat de la Moutaçarrifiyya était fixé pour trois ans. Dix-sept articles constituaient ce protocole parmi lesquels dix reflétaient un caractère confessionnel. Puis il a été modifié pour mieux satisfaire la confession maronite. De cette façon, et avec l'aide des autorités turques, les représentants des pays européens ont mis en place la version finale de ce système en 1864. Le Liban a été ensuite gouverné par un Moutaçarrif chrétien ottoman (non libanais) élu avec l'accord des ambassadeurs des pays europpéens pour une durée de cinq ans. Il possédait des pouvoirs exécutifs très larges tels que le maintien de la sécurité, la collecte des impôts, l'appel du conseil central de l'administration à se réunir et l'application des lois par les tribunaux. Chaque village choisit un cheikh qui contribue à l'élection des membres du conseil de l'administration. En plus, un tribunal doit être établi dans chaque district ainsi que deux tribunaux d'appel à Baabda (la capitale du Mont-Liban) : le premier (pénal) dirigé par un Druze et la deuxième (civil) dirigé par un Maronite (ibid.,).

[53] Les travaux de cette mission ont duré cinq mois. Celle-ci a tenu sa première réunion à Beyrouth le 5 octobre 1860. Sa dernière réunion a eu lieu le 5 mars 1861.

En somme, le système de la Moutaçarrifiyya est un système politique imposé aux Libanais, sans qu'ils aient eu le choix de le refuser ou de donner leur avis sur sa constitution. Ils ont donc été obligés de l'accepter en ayant l'espoir qu'il va les aider à dépasser leurs problèmes. Mais le fait que le système ait pu résoudre quelques problèmes ne veut pas dire qu'il soit un succès, car la sécurité et l'équilibre confessionnels dans les administrations publiques ont approfondi les problèmes entre les confessions.

2.1.4. La période du mandat français : 1919-1943

À la fin de l'ère de la Moutaçarrifiyya, le confessionnalisme est demeuré au coeur de la société libanaise, malgré l'apparition du « mouvement nationaliste arabe »[54] après la première guerre mondiale.

Entre 1861 et 1918, un grand nombre de maronites ont émigré ce qui a soulagé quelque peu la misère dans le Mont-Liban. Les émigrés libanais, notamment aux Etats-Unis et en Egypte, sont devenus des groupes arabes de rayonnement culturel malgré leurs différents points de vue politiques : certains ont préconisé la mise en place d'un État libanais chrétien ; d'autres n'ont pas arrêté de solliciter l'union avec la Syrie. Ajoutons ceux qui recommandent la protection française dans tous les cas (Corm, 1979).

Les Chrétiens, qui étaient les pionniers des mouvements nationalistes arabes, ont délaissé cette pensée et l'ont remplacée par la pensée nationaliste libanaise, tout en affirmant que le Liban est un pays chrétien. Nous pensons que les causes de ce changement sont diverses. La principale est l'ouverture des écoles étrangères et donc l'enseignement étranger dans les pays du Levant. Ces écoles, qui ont combattu la langue arabe et ont fortement influencé l'esprit de leurs étudiants qui étaient, dans leur majorité, chrétiens. Les musulmans ont préféré inscrire leurs enfants dans des écoles islamiques bien que ces dernières ne disposaient pas des mêmes capacités d'enseignement que les écoles étrangères. Une autre cause, aussi importante que la première, est le soutien des pays européens, et plus

[54] Le mouvement nationaliste arabe ou « Harakat al-Qawmiyyin al-Arab » est connu sous le nom Harakiyin. Ce mouvement a trouvé ses origines au Liban vers les années 1940. Il a réuni les arabes par une histoire, une culture et une langue commune pour défendre l'existence d'une seule nation arabe.

particulièrement de la France, qui appuyait la demande des Chrétiens de créer un pays chrétien pour eux au Liban.

En se basant sur l'accord de Sykes-Picot en 1916 et sur la déclaration Balfour en 1917, le mandat français sur le Liban a tracé les premières frontières de l'Etat actuel. À travers son haut-commissaire au Liban, le général Gouraud, la France a répondu aux besoins des Chrétiens en mettant en place une décision en 1919 qui prévoyait d'ajouter les districts de Hasbaïya, Rachaïya et Baalbek à la province du Mont-Liban (Annexe n°1). Le 31 août 1920, Gouraud a mis en place la décision la plus importante qui porte le numéro 318 : il a annoncé le Grand-Liban avec ses frontières actuelles après le regroupement de Beyrouth, Saïda et Sour dans le nouveau Liban. Ni les Chrétiens ni les Musulmans n'étaient satisfaits de cette décision (ibid.,).

Le Général Gouraud a averti les Maronites que le fait de joindre Beyrouth, Saïda et Tripoli à la province du Mont-Liban risque de bouleverser l'équilibre démographique, et d'augmenter le nombre des Musulmans et donc influencer l'équilibre de forces. Malgré ces avertissements, les Chrétiens ont souligné la nécessité d'élargir le territoire libanais pour des raisons économiques et financières. Par ailleurs, ils ont rassuré les Musulmans en leur offrant plus de postes dans l'État. C'est bien ce qui était précisé dans l'article 95 de la Constitution libanaise à la date du 23/5/1926.

Selon certains historiens, la France a joué un rôle important durant son mandat, pour nourrir la répartition confessionnelle au Liban, ce qui apparait clairement en 1936 avec l'émission de la résolution 60 qui contient la base réglementaire des confessions au Liban. D'autres disent le contraire : la France n'a fait que soutenir le Liban. Concernant le système politique, il été créé par « le pacte national» de 1943 qui a eu lieu entre les Musulmans et les Chrétiens suite aux paroles prononcées par le premier Ministre sunnite Riad Al-Solh et le président maronite de la république Béchara Al-Khoury. Le principe de ce pacte était le suivant : l'indépendance du Liban à condition que les Chrétiens arrêtent de demander la protection étrangère et que les Musulmans ne pensent plus à l'union avec la Syrie.

Tout le monde était d'accord sur le fait que le Liban était un pays arabe qui applique la Constitution de 1936 et le principe de l'équilibre entre les confessions et leur participation

au pouvoir. Depuis le pacte de 1943, les divisions confessionnelles étaient claires : le poste de la Présidence de la République est attribué à la confession maronite, le poste du premier Ministre est attribué à la confession sunnite et celui de la Présidence du Parlement à la confession chiite. Donc, il est redevenu indiscutable que le confessionnalisme a dominé la vie politique et s'est diffusée dans le système politique et constitutionnel au Liban à ce moment-là.

2.2. La tutelle syrienne : un nouvel élément du désordre politique et de son aspect confessionnel

Après 23 ans du mandat français au Liban, ce pays a obtenu son indépendance en 1943. Nous nous demandons si le Liban est devenu vraiment un pays indépendant après 1943. Malheureusement, et jusqu'à nos jours, le Liban souffre de l'ingérence extérieure dans ses affaires. Autrement dit, les autorités libanaises ne peuvent prendre des décisions politiques internes sans l'accord des pays dits « amis »[55] du Liban.

Malgré l'indépendance, les conflits confessionnels internes ne se sont pas arrêtés, au contraire, ils se sont accentués. Citons, parmi ces combats, la crise politique de 1958 qui a eu lieu suite à la confrontation de la volonté des musulmans de se rapprocher de la Syrie et de l'Égypte qui formaient la République arabe unie (RAU) avec les chrétiens pro-occidentaux dirigés par le Président du pays Camille Chamoun. Ce dernier a sollicité l'intervention des États-Unis pour mettre fin à ces tensions internes (El Khoury et Chaigne-Oudin, 2010). Cette crise s'achève par le remplacement du Président Camille Chamoun par le chef de l'armée libanaise, le général Fouad Chéhab, et la formation d'un gouvernement présidé par Rachid Karamé.

Pourtant, les tensions internes à caractères religieuses continuent de s'intensifier aboutissant à la guerre civile de 1975. Deux éléments ont marqué l'atmosphère politique qui a précédé cette guerre : d'une part, la présence armée des Palestiniens avait des conséquences

[55] Tels que la Syrie, l'Arabie Saoudite, l'Iran, la France, les États-Unis, etc… Tout dépend de l'appartenance des hommes politiques libanais. Toutefois, nous nous intéressons plus particulièrement à l'intervention de la Syrie qui a marqué le plus l'environnement politique au Liban.

négatives sur le Liban qui représentait le champ de bataille entre Israéliens et Palestiniens ; d'autre part, la montée en puissance des Phalangistes[56] avait des effets indésirables multiples touchant le pays, et leur politique était dénoncée par les élites chrétiennes, les maronites en particulier. Le 13 avril 1975, on assistait à l'événement qui a abouti à une explosion de conflits politiques[57]déclenchant ainsi la guerre civile : un bus transportant des Palestiniens a explosé dans la région d'Ain el Remmaneh dans laquelle réside une majorité chrétienne[58]. Suite à cet événement, des accrochages ont eu lieu entre les Phalangistes et les Palestiniens, donnant lieu au déplacement des camps de réfugiés palestiniens situés dans des zones chrétiennes et à l'explosion de conflits entre les partis chrétiens et musulmans. Cette tension s'est étalée tout au long des territoires libanais, entre les villes à majorité musulmanes et celle à majorité chrétiennes, et s'est transformée ainsi en une guerre civile. Ces événements ont revêtu un aspect confessionnel, et, bien entendu, politique comme toujours dans le système libanais et sa structure.

L'entrée de la Syrie en 1976 au Liban – sous le prétexte de protéger la communauté chrétienne du contrôle des forces de gauche qui aurait conduit, comme elle prétend, à diviser le Liban entre zones musulmanes et autres chrétiennes – a contribué à la diffusion du confessionnalisme. L'intervention militaire sous la forme de ce qu'on a appelé « la force de dissuasion », créée par la Ligue arabe pour protéger le Liban après les sommets de Ryad et du Caire, a rassemblé des forces arabes mais les « Syriens se sont trouvés dans une situation de prépondérance » (Feuer, 1976, p. 53), notamment après le retrait de ces forces arabes en

[56] Un parti politique libanais fondé en 1936 par Pierre Gemayel, George Naccache (journaliste), Charles Hélou (devenu Président de la république), Hamid Frangié et Chafic Nassif.

[57] À l'époque, le conflit politique se manifeste entre deux partis politiques: la gauche, à savoir les partis nationalistes, laïques qui regroupent différentes confessions (tels que : le Parti communiste libanais, le Parti Baas arabe socialiste, le Parti social-nationaliste syrien, l'Organisation de l'action communiste, le Parti d'action socialiste arabe (connu auparavant comme le Mouvement nationaliste arabe), le Parti socialiste progressiste, etc.) et la droite qui, bien évidemment, forme une alliance avec les autorités libanaises (tels que les Phalanges libanaises, le Parti national libéral, le Bloc national, etc.)

[58] Sans toutefois oublier l'assassinat de Maarouf Saad en février 1975 dans la ville de Saida (région du sud à majorité sunnite), ancien député sunnite et fondateur de l'Organisation populaire nassérienne, une organisation prosyrienne et propalestinienne qui défend la cause palestinienne. Certains considèrent cet assassinat l'événement principal qui a déclenché la guerre civile au Liban (Jreige, 2014).

1979 qui a renforcé la présence syrienne et son intervention exclusive dans l'affaire libanaise. Cette intervention a semé la discorde entre les forces politiques libanaises, notamment laïques et islamiques, et a créé des affrontements internes dans le même groupe : certains encouragent la présence de l'armée syrienne et la soutiennent alors que d'autres la refusent complètement et exigent son départ. Cette détérioration dans la situation libanaise a permis l'émergence de forces politiques à caractère confessionnel dont chacun cherche à protéger les intérêts de sa propre confession au détriment des autres. Tous ces conflits et ces guerres confessionnelles qui ont eu lieu dans l'histoire de ce pays prouvent que « le jeu politique *libanais consiste schématiquement en une succession de cycles de violence, où l'une des* confessions du tissu sociopolitique libanais cherche à acquérir une part du pouvoir plus large aux dépens des autres » (Hasbani, 2007, p. 44).

En octobre 1989, les accords de Taëf[59] sont signés visant à diviser le pouvoir de l'exécutif libanais entre le président de la République et le premier ministre. Ils stipulent le retrait total de l'armée syrienne du territoire libanais dans les deux ans qui suivent la constitution d'un gouvernement dit d'entente nationale. Pourtant, le régime syrien a cherché à perturber la mise en œuvre de l'accord de Taëf concernant le retrait de son armée du territoire libanais sous prétexte qu'Israël occupe « les fermes de Chebaa[60] » et que le Liban a donc besoin d'un soutien militaire. Or, certains considèrent que la raison réelle de la mainmise syrienne est que ce pays : « continue de considérer le Liban comme son arrière-cour, mais aussi comme son débouché naturel vers la *Méditerranée. Le refus de Damas de définir ses frontières avec son voisin libanais et d'établir* des relations diplomatiques, que ce soit avant ou après 2005, le démontre clairement » (Feki,

[59] Négocié à Taëf en Arabie saoudite, c'est un traité inter-libanais dont le but est de mettre fin à la guerre civile qui a duré 16 ans. Des efforts politiques de plusieurs pays arabes (du roi Hassan II du Maroc, du roi Fahd d'Arabie saoudite, et du président Chadli d'Algérie, avec le soutien de la diplomatie des États-Unis.) ont conduit à une réunion à Taëf pour réussir enfin à finaliser cet accord. Plusieurs personnalités politiques libanaises étaient contre ce dernier : pour certaines, il visait à valider la présence de l'armée syrienne sur le territoire libanais et pour d'autres, il n'y avait pas eu de discussions sur le pacte nationale de 1943.

[60] Les fermes de Chebaa forment une région de 40 km², comprenant 14 fermes et située au sud de la ville de Chebaa. Israël a pris le contrôle de cette région lors de la guerre israélo-arabe de 1967 et a considéré les fermes comme faisant partie intégrante du plateau du Golan, occupé depuis cette date. Pour Israël, la Résolution 425 (1978) du Conseil de Sécurité des Nations unies, qui a exigé son retrait du Sud-Liban en 1978, ne couvre pas cette région, alors que le gouvernement libanais considère que les fermes de Chebaa sont partie intégrante du Liban.

2010, p. 39). L'intervention de la Syrie dans l'affaire libanaise a atteint l'élection du président de la République et le Premier ministre, l'imposition d'une loi électorale sur la base de laquelle on choisit les députés, la définition des fonctionnaires des administrations publiques, etc. Bien évidemment, toutes ces affaires étaient soutenues par une clientèle politique.

Nommé président de la République libanaise le 5 novembre 1989, René Moawad est considéré comme étant la dernière victime de la longue guerre civile après son assassinat le 22 novembre, dix-sept jours après son élection[61]. Le 24 novembre, Elias el Hraoui, qui avait des liens étroits avec le régime syrien, est élu président de la République libanaise et par la suite, le 25 novembre, le gouvernement est formé avec, à sa tête, le premier ministre Salim el Hoss. La guerre du Golfe de 1990 (à savoir, l'invasion du Koweït par l'Irak) a mis fin à la crise libanaise et a déclenché le fonctionnement de la nouvelle République issue des accords de Taëf.

Malgré la fin de la guerre et le fonctionnement de la nouvelle République libanaise, le conflit n'a jamais pu prendre fin, vu la spécificité communautariste de ce pays. Nous ne pouvons pas cacher la complexité et les malaises qui existent depuis longtemps, comme présenté ci-dessous, entre les deux grandes catégories de communautés (les communautést chrétiennes et les communautés musulmanes). Ce n'est pas seulement la mésentente des deux catégories entre elles mais aussi celle régnant à l'intérieur de chaque communauté. Chacune d'entre elles cherche à former des partis forts et essaie d'inclure dans ses rangs la plus grande partie de la population, dans le but de gagner le pouvoir intrinsèque sur le territoire. Ces malaises se traduisent par des conflits entre les deux catégories d'une part (conflit islamo-chrétien, par exemple), et au sein de la même communauté d'autre part (conflit ″sunno-chiite″, par exemple). Ces conflits sont à la base de tous les problèmes politiques qui persistent au Liban[62] et cette division communautaire et confessionnelle « *facilite, sinon encourage, l'intervention des puissances étrangères, qu'elles* soient internationales ou régionales, dans les affaires nationales. Ainsi, les chefs des factions

[61] Certains considèrent que la Syrie est la seule responsable de cet assassinat car, bien que son élection a été soutenue par le régime syrien (à sa tête Hafez El-Assad), René Moawad a refusé d'être dirigé par ce dernier.

[62] De même, nous ne pouvons pas oublier que la situation géopolitique de ce pays (situé au sud de la Syrie, au nord de la Palestine occupée et de la Jordanie, et à l'est de l'Irak) enfonce le Liban dans une spirale de conflits qui ne s'arrête jamais.

n'hésitent pas à demander la protection étrangère pour affirmer ou confirmer le contrôle sur leurs propres factions et celles des autres si possible » (Hafez, 2009, p. 97).

La période qui a suit la guerre civile et l'accord du Taëf était caractérisée non pas seulement par l'ingérence syrienne de plus en plus critique dans les affaires libanaises mais aussi par la montée en flèche du pouvoir d'un mouvement particulier qui représente la confession chiite : le Hezbollah.

3. Le Hezbollah ou le « parti de Dieu » : un État dans l'État

Au cours de la guerre civile et de la tutelle syrienne, différents mouvements libanais se formaient dont chacun tenait à défendre les intérêts de sa confession. Le mouvement qui a marqué le plus l'environnement libanais et dont le Liban supporte jusqu'aujourd'hui les conséquences (qu'elles soient positives ou négatives) de ses opérations est celui du « Hezbollah » ou le « parti de Dieu ». Celui-ci est aujourd'hui inscrit sur la liste des mouvements terroristes de l'Union Européen.

3.1. Les fondements idéologiques du mouvement de résistance

Au départ, le Hezbollah faisait partie du mouvement « Amal » (Afwâj al-muqâwama al-lubnâniyya, les unités de la résistance libanaise) (Catusse et Alagha, 2008) – un mouvement armé fondé en 1975 par le leader chiite, l'Imam Mousa Al-Sadr, un religieux chiite libanais née en Iran – qui, d'une part, fait appel à la « résistance » contre Israël et d'autre part, défend les opprimés, les délaissés et les pauvres de la communauté chiite, d'où son appellation : le mouvement des « déshérités » (ibid.). La faiblesse de l'État et son incapacité à couvrir les besoins des libanais en services sociaux étaient toujours présentes dans les discours des cadres du mouvement (ibid.) et cela pour argumenter, sans doute, la présence de celui-ci et « *la nécessité d'ériger un «* Etat humain » (dawlat al-insân) par opposition à un Etat non seulement tyrannique mais inefficace à assurer la sécurité sociale de ses citoyens » (ibid., p. 3). Plusieurs associations et organisations sociales se sont créées à l'époque de Mousa Al-Sadr et Mohammad Hussein Fadlullah, un autre leader chiite. Ce

dernier « *a mis en place, dès les années 1970, un dense réseau d'hôpitaux, de dispensaires, puis d'écoles, de centres culturels, d'institutions pour les sourds, les aveugles, etc. gérés par l'association Mobarrât (Jam'iyyat al-*mabarrât al-khayriyya, fondée en 1978) et un bureau des services sociaux (Maktab al-khidmât al-*ijtimâ'iyya, créé en 1983). Aujourd'hui ce réseau* est le plus important dans la Dâhiyya[63] » (ibid.). Les leaders chiites ont réussi à transformer la communauté chiite d'une communauté marginalisée en une communauté hégémonique au niveau nationale et régionale.

La disparition de Mousa Al-Sadr[64] lors d'une visite officielle en Libye en 1978 (Blachez, 2011) a permis à Nabih Berri[65] de conduire par la suite le mouvement Amal. Un an plus tard, en 1979, la révolution iranienne a eu lieu transformant ainsi l'Iran en une république islamique dont l'objectif principal est de « *restaurer l'islam chiite au sein du monde musulman dans une perspective d'islamisation générale du monde* » (Feki, 2010, p. 11). Des cadres chiites se sont alors séparés du mouvement Amal formant ainsi, grâce au grand soutien de l'Iran avec qui ils partagent des idéologies politiques et religieuses, « un *embryon d'organisation du Hezbollah* » (Mervin, 2008, p. 79). Celui-ci s'est développé en 1982, au moment de l'invasion israélienne au Liban dans le but de combattre l'État Hébreu, lorsque : « *l'Ir*an avait envoyé 1500 Gardiens de la révolution, les Pasdaran, dans la Bekaa, *pour y former les premiers bataillons de combattants de la Résistance islamique. […]. Les* Pasdaran, eux, stationnèrent dans la Bekaa et dispensèrent un entraînement militaire aux combattants des différents groupes, venus du Liban-Sud ou de la Banlieue de Beyrouth, qui se référaient à la République islamique – ceux-là qui, une fois unifiés, formeraient le Hezbollah » (ibid.). C'est ce qui nous permet de définir le Hezbollah comme une « extension de la révolution iranienne » (ibid., p. 78) et « *l'*un de ses plus sûrs *instrument d'influence* »

[63] La Dâhiyya de Beyrouth ou la banlieue sud de Beyrouth est une région à majorité chiite.

[64] Certains ont considéré le gouvernement Libyen (présidé par Mouammar Kadhafi à l'époque) responsable de la disparition d'Al-Sadr et l'ont accusé de l'avoir assassiné. D'autres, notamment les chiites, refusent l'idée d'assassinat, et considèrent Al-Sadr un personnage « absent » et attendent ainsi son retour (Blachez, 2011).

[65] Nabih Berri est élu Président du Parlement libanais en 1992 et réélu 4 fois pour des mandats consécutifs (1996, 2000, 2005, 2009). Il garde ce poste jusqu'à nos jours.

(Louër, 2009, p. 51). Mais ce n'est qu'en 1985 que le Hezbollah a été officiellement créé en fixant ses dirigeants et en publiant sa première lettre ouverte (Ghorayeb et Sueur, 2007, p. 41) dans laquelle il dévoile sa loyauté totale non pas au Liban mais à l'État iranien :

« Nous sommes les enfants de la nation du Hezbollah et nous nous considérons *comme une partie de la nation de l'Islam au moment* où le monde fait face à la pire des *agressions de l'arrogance de l'Occident et de l'Orient, qui visent à vider [notre culture] de son contenu prophétique dont Allah a fait don afin qu'elle devienne la meilleure nation – qu'elle ordonne le Bien et qu'elle sanctionne le Mal et qu'elle croit en Allah* – afin de spolier *ses biens et trésors et se servir de l'énergie et des compétences de ses enfants et dominer* toutes leurs affaires. Nous sommes les enfants de la nation du Hezbollah dont Allah a permis la victoi*re en Iran, où elle a mis en place de nouveau germe d'un Etat islamique central dans* le monde. Nous sommes fidèles aux ordres de la sage, juste et unique autorité du velayat-e faqih[66] *qu'incarne le vénérable imam et ayatollah suprême Ruhollah Khomeyni (Que* son ombre soit éternelle) provoquant la révolution des musulmans et la résurrection de leur gloire. Et sur cette base, nous [le Hezbollah] ne sommes pas au Liban un [simple] parti replié sur lui, ou un cadre politique étroit, mais une [véritable] nation unie aux musulmans *du monde entier par le lien religieux et politique solide qu'est l'Islam dont l'œuvre a été achevée par Allah et par l'intermédiaire de Muhammad (Que la bénédiction d'Allah soit sur lui)[…]. Notre combat est ainsi une obligation religieuse* primordiale qui doit être accomplie *dans le cadre d'une vision politique générale sous l'autorité du* velayat-e faqih »[67] (Feki, 2010, p. 129)

Le Hezbollah se définit alors clairement comme un combattant islamique chiite, politiquement encadré, qui reçoit directement ses ordres de l'État de Khomeiny et défend une vocation internationaliste. En plus, sa lettre ouverte identifie bien ses ennemis,

[66] C'est un terme qui concerne uniquement les chiites duodécimain et qui signifie la tutelle qu'exerce le Guide suprême de la Révolution islamique sur sa communauté.

[67] Extrait de la lettre ouverte de 1985 traduit de l'arabe par Masri Feki

principalement l'Amérique et Israël, qui constituent, selon lui, un danger pour l'islam ou, en d'autres termes, un obstacle à la propagation de l'islam chiite du velayat-e faqih :

« *Nous devons combattre le Mal à sa source, et la principale racine du Mal c'est l'Amérique. Toutes leurs tentatives visant à nous inciter [à nous consacrer] à des actes* [terroristes] relati*vement marginaux par rapport à la confrontation avec l'Amérique n'aboutiront pas. L'imam Khomeiny, notre chef, a assuré à maintes reprises que l'Amérique est la source de tous nos maux et qu'elle est la mère des intrigues. En la combattant, nous* exerçons notre droit légitime de défendre notre islam et la fierté de notre nation. Nous *déclarons clairement et sincèrement que nous sommes une nation qui ne craint qu'Allah et qui n'accepte point d'injustice, d'hostilité ou d'humiliation. L'Amérique et ses alliés* de *l'OTAN*[68] *ainsi que l'entité sioniste occupante de la Palestine islamique sacrée nous ont agressés et continuent à nous agresser et à nous humilier en permanence. C'est pourquoi nous sommes en état d'alerte permanente et croissante afin de faire face aux* hostilités et *défendre la religion, l'existence et la dignité* » (ibid., p. 131).

Il précise que la seule raison de sa création est d'affronter Israël (et ceux qui le soutiennent) qui a exploité les graves divisions internes sur la présence des Palestiniens au Liban pour envahir le pays en 1982 et éliminer les combattants de ces derniers qui ont trouvé refuge au Liban. Devant le silence de l'État libanais et de la communauté mondiale sur les crimes d'Israël contre l'humanité et le soutien de certains partis politiques libanais (les Phalangistes) pour l'État Hébreu, la présence d'une organisation armée comme le « Hezbollah » était, selon lui, indispensable pour protéger le pays :

« Ils ont attaqué notre pays, détruit nos villages, égorgé nos enfants et violé notre intimité. Ils ont incité contre nous des tortionnaires criminels qui ont commis des massacres *atroces contre notre nation, et ils continuent à les soutenir, ces alliés d'Israël qui nous privent de notre droit à l'autodétermination. Leurs bombes étai*ent larguées sur les nôtres *comme de la pluie durant l'invasion sioniste de notre pays* [en 1982] *et l'encerclement de*

[68] L'Organisation du traité de l'Atlantique Nord est une force armée politique et militaire dirigée par les pays de l'Occident.

Beyrouth. Leurs avions bombardaient nuit et jour nos civils – enfants et femmes – et nos blessés ; tandis que les zones des phalangistes étaient épargnées et servaient de base à *l'ennemi. Nous faisions appel à la conscience du monde à cette époque, mais le monde ne s'est point manifesté. C'est cette même conscience dont nous avions besoin durant notre difficile épreuve qui s'est manifestée l*e jour où ont été encerclés les phalangistes criminels *dans la ville de Zahlé dans la Békaa, et le jour où ont été encerclés les alliés d'Israël à Deir* el-Qamar dans le Chouf. Nous nous sommes alors rendu compte que cette Conscience mondiale ne se manifeste *qu'en faveur des plus puissants et conformément aux intérêts de l'Arrogance [mondiale]. Les Israéliens et les Phalanges ont égorgé plusieurs milliers de nos* fils, enfants, femmes et frères [dans les camps] de Sabra et Chatila durant une seule nuit. En re*vanche, aucune organisation ou instance étatique n'a émis la moindre protestation ou* condamnation réelle de cet horrible massacre qui a été orchestré en coordination avec les *forces de l'OTAN qui ont évacué les camps quelques jours, voire quelques heures a*vant que les vaincus ne la mettent sous protection du loup, conformément au complot du renard *américain Philippe Habib. […]En vérité, nous déclarons que les enfants de la nation du* Hezbollah connaissent bien désormais leurs principaux ennemis dans la région : Israël, *l'Amérique, la France et les Phalanges* » (ibid., p. 131-133)

À Cette époque, le « Hezbollah » était connu comme un mouvement qui résiste à la présence israélienne sur le territoire libanais. Certains assument que la cause de Hezbollah ne se résume pas par le fait de défendre les chiites du Liban mais s'élargie pour toucher des causes plus grandes : récupérer Jérusalem et protéger la région contre l'injustice causée par l'hégémonie des États-Unis et d'Israël (Ghorayeb et Sueur, 2007). Plus tard, ce mouvement est devenu plus fort et certain avec un double soutien : d'une part de la Syrie qui entretient avec lui une relation stratégique étant donné que le régime syrien s'oppose aux États-Unis et à Israël, et d'autre part, de l'Iran qui entretient avec lui une relation beaucoup plus rigide et puissante, « *il s'agit là d'une relation avec un Etat, avec un 'establishement' religieux* » (ibid., p. 43). Il est donc passé d'un mouvement de résistance à un parti politique fortement intégré au jeu gouvernemental ce qui a « complètement déstabilisé le fragile équilibre politique du Liban » (Feki, 2010, p. 43)

3.2. Le Hezbollah entre mouvement de résistance et parti politique *: élément majeur de l'éclatement étatique*

Le deuxième gouvernement libanais d'après-guerre (1990) présidé par le premier ministre Omar Karamé (successeur de Salim El Hoss) a essayé de pratiquer certaines réformes politiques, notamment celles issues de l'accord de Taëf. Il a pu réussir à dissoudre les milices armées par la confiscation des armes et leur remise à l'armée libanaise, à l'exception du Hezbollah qui garde jusqu'à nos jours ses armes dans le but, Selon Corm, de maintenir la résistance à l'invasion israélienne du sud du Liban (Corm, 2005(a)). Ce mouvement armé, soutenu par la Syrie et l'Iran, a réussi à attirer une masse populaire importante, chiite en particulier, et c'est en raison des services sociaux offerts depuis l'époque de Mousa Al-Sadr. Citons à titre d'exemple : « *mu'assasat al*-chahîd (la Fondation du martyr) », « *mu'assasat al*-jarîch (la Fondation pour le blessé) » et « *mu'assasat al*-qard al-hasan (la Fondation pour le « bon prêt ») » installées en 1982, « al-*Hay'a al*-sihhiyya al-islâmiyya (la Société islamique de santé) » établie en 1988, « al-Imdâd (le comité philanthropique islamique) » créé en 1987, « mu'assasat Jihâd al Binâ' al-inmâ'iyya (la Fondation pour l'effort de reconstruction) » créée en 1985, etc. (Catusse et Alagha, 2008). Bien que certains cadre de Hezbollah évoquent que les aides et services sociaux sont ouverts à tous les Libanais, les intitulés de ces organisations désignent la communauté musulmane, les chiites en particulier surtout que la majorité de ces organisations sociales sont financées et soutenus par l'Iran : elles sont soit des filiales des organisations mères iraniennes, tels que la Fondation du martyr et la Fondation pour l'effort de reconstruction (ibid.), soit des associations instituées sur des initiatives iraniennes (ibid.) et donc financer par cet État.

Nous ne pouvons pas oublier la réussite de Hezbollah à établir un dispositif éducatif à caractère islamique pour développer ses idéologies et ses fondements religieux favorisant ainsi les divisions communautaires. Des établissements dépendant administrativement du Hezbollah, à savoir, l'association des écoles al-Mahdî, et d'autres indépendants administrativement mais plutôt proches de celui-ci, à savoir, les écoles al-Imdâd et les écoles al-Mustafâ (Le Thomas, 2008) dévoilent leur identité religieuse et communautaire et s'inscrivent dans le cadre du projet social de Hezbollah : la « *formation d'une 'société de résistance' sur un terreau social réceptif, car mobilisé et éprouvé par les conflits passés* »

(ibid., p. 147). Dans les écoles al-Mahdî[69], par exemple, deux indices reflètent une identité purement religieuse : d'abord, les activités[70] à caractère religieuse assurées au cours de l'année scolaire font que « *l'élève reçoit une éducation religieuse chiite 'rationalisée' et intègre une structuration islamique de l'espace et du temps, en sus de la for*mation académique » (ibid., p. 152). Ensuite, le contenu du manuel d'histoire utilisé dans ces écoles « *n'a qu'un rapport relativement lâche avec les directives du programme officiel et diffère grandement d'autres manuels présents sur le marché. […] Au fil des chapitres, l'insistance est mise sur les prophètes, les débuts de l'islam et les conflits ayant donné naissance au chiisme, de manière à présenter une version islamique et sacralisée de l'histoire de la* région » (ibid., p. 153-154). En effet, il suffit de connaître l'intitulé du manuel « Nahnu wa al-têrîkh » (l'Histoire et nous) pour découvrir que le contenu, qui devrait se centrer sur l'Histoire du Liban, s'attache plutôt à l'Histoire de l'Islam, le chiisme en particulier.

À part les services sociaux, le Hezbollah a pu développer sa propre armée indépendamment de l'armée libanaise. Bien que les rapports sur la force et la structure de l'armée de Hezbollah sont rares, voire inexistants, il est certain que le Hezbollah dispose des armes très sophistiquées et des milliers de combattants qui se forment par les Pasdaran en Iran. Celle-ci se charge de la livraison d'armement et « *la Syrie s'occupe de garantir les voies* de passage pour les armes vers le Liban » (Ghorayeb et Sueuer, 2007, p. 43). Selon le rapport de l'armée israélien publié sur le site 'walla', en langue hébreu, le développement de l'armée du Hezbollah constitue une vraie menace pour Israël : Au niveau des missiles, ce mouvement possède actuellement environ 700 missiles à longue portée, 5500 missiles à moyenne portée, et plus de 100 000 missiles à courte portée (Dbouk, 2015). Au niveau terrestre, des milliers de combattants sont comptés dans les rangs de Hezbollah, ainsi que des combattants de réserve. Certains d'entre eux sont spécialisés dans les tirs de missiles antichars, d'autres sont

[69] L'intitulé al-Mahdî correspond, selon la croyance des chiites, au dernier Imam ou l'homme guidé par dieu occulté depuis très longtemps mais qui a promis son retour. Les chiites attendent le jour de son retour.

[70] Telles que « *la fête de la prise du voile à l'âge de 9 ans pour les filles (taklîf), les conférences organisées, le*s vêtements imposés, les sorties de classe, certains des clubs parascolaires présents (club du Coran, ou les scouts al-*Mahdî d'inspiration très religieuse, à côté d'autres clubs comme celui du secourisme ou le club de* dessin) » (Le Thomas, 2008, p. 152)

spécialisées dans les guerres de guérilla et la défense des territoires. De plus, Le Hezbollah dispose d'une unité militaire qui comprend des combattants d'élite pour les tâches spéciales. Tous les combattants sont des professionnels de haut niveau dont les capacités techniques sont hautement spécialisés et sont divisés en deux catégories : des combattants pour défendre les régions et les zones, et des combattants pour mener des attaques et des combats terrestres (ibid.). Au niveau aérien, le Hezbollah cherche toujours à développer sa défense aérienne car il se voit plus faible à ce niveau que son ennemie, Israël. Selon un officier israélien de haut rang, le Hezbollah tente, depuis des années, à s'approprier d'un système de défense aérienne sophistiqué qui existe dans l'armée syrienne et qui est capable d'affronter des armes détenues par les israéliens telles que les missiles, les avions et les hélicoptères (ibid.). Le plus probable, selon cet officier, est que ce système a été transporté au Hezbollah (ibid.). Au niveau de la défense marine, le Hezbollah possède des missiles navals et d'autres terre-mer capables, selon l'officier israélien, de fermer pleinement le domaine maritime israélien s'ils touchent un navire marchand en direction d'Israël (ibid.). Bref, il est clair que l'armée de Hezbollah ressemble plutôt à une armée d'État et non d'un parti d'État.

L'année 1992 voit la première participation officielle du Hezbollah, géré par son secrétaire général Hassan Nasrallah, à la vie politique : il a présenté des candidats pour la première fois aux élections législatives d'août de la même année dont onze ont réussi à intégrer le parlement libanais suite aux élections (Chaigne-Oudin, 2010). Il est important de signaler à ce stade l'arrivée de l'homme d'affaires Rafic Hariri, qui a fait fortune en Arabie saoudite, à la présidence du conseil des ministres en 1992 suite à un accord entre la Syrie et l'Arabie Saoudite. Cet homme politique sunnite proche de celle-ci, dont le nom est attaché à la reconstruction du pays après la guerre civile (Corm, 2005(a)), a contribué effectivement aux communications et aux consultations qui ont accompagné l'accord de Taëf. Il a lancé des projets de développement et de reconstruction au Liban tout en utilisant son expérience, étant l'un des riches arabes experts dans ce domaine. Il fait reconstruire les villes libanaises détruites et plusieurs projets ont abouti malgré l'antipathie de ses rivaux (le Hezbollah en particulier) et les troubles causés par ceux-ci. Notons que la majorité des membres du gouvernement de 1992 étaient favorables à l'intervention syrienne dans le pays : un gouvernement d'identité libanaise mais à la disposition de la Syrie. Nous assistons, depuis cette période, à une rivalité politique entre la confession sunnite devenue plus solide après l'arrivée de Rafic Hariri soutenu par

l'Arabie Saoudite, et la confession chiite représentée par les partis Amal et Hezbollah (à plus grande échelle) soutenus par l'Iran et la Syrie.

Le débat accentué sur le désarmement du Hezbollah, notamment après le retrait israélien du Liban en mai 2000 et donc la disparition de la cause principale de la nécessité d'un mouvement armé, a annoncé une intégration progressive, mais pas complète, de Hezbollah au gouvernement car « *cette intégration n'était pas dans l'intérêt de la Syrie qui* risquait de perdre un de ses atouts régionaux » (Hasbani, 2007, p. 47), surtout que celle-ci détenait le contrôle du gouvernement libanais en dehors de la présence du Hezbollah. Dès 2004, on assistait à un flot d'assassinats qui ciblait les hommes politiques libanais ainsi que certains journalistes et écrivains ayant une appartenance politique bien définie : ils étaient tous anti-syriens. L'assassinat qui a bouleversé la situation est celui du 14 février 2005 : le premier ministre libanais Rafic Hariri, l'une des principales figures de l'opposition libanaise, a été assassiné dans un attentat à la voiture piégée et le Liban vit, jusqu'à aujourd'hui, les répercussions de cet assassinat. Sa mort était choquante pour des milliers de Libanais qui, lors de son inhumation le 16 février au cœur de Beyrouth (plus précisément à la place des Martyrs), manifestaient et accusaient la Syrie d'avoir fomenté cet assassinat[71]. Après cette vague d'oppositions à la Syrie connues sous le nom de la Révolution du Cèdre, le 8 mars, les partis politiques pro-syriens ont organisé une manifestation au centre de Beyrouth rassemblant aussi des milliers de personnes qui soutiennent le Hezbollah et la Syrie en réponse à ceux qui font appel au retrait immédiat de l'armée syrienne. D'où la formation de l'alliance de 8 mars, la coalition politique libanaise qui regroupe principalement les partis politiques suivants : Hezbollah dirigé par Hassan Nasrallah (chiite), le mouvement Amal dirigé par Nabih Berri (chiite), le parti Marada dirigé par Souleimane Frangié (maronite), le parti démocratique libanais dirigé par Talal Arslan (Druze), le Tashnag (arménien), ainsi que

[71] Certains considèrent que l'assassinat de Rafic Hariri n'est pas politique, il est lié à l'intention de retourner l'affaire al-madina sur le tapis judiciaire et donc le Hezbollah, «étant lui-même lié à des financements illégaux au sein de la banque » (Berthelet, 2011, p. 76), a intérêt d'éliminer Rafic Hariri. D'autres voient que l'assassinat est politique « *mais orchestré par des forces diamétralement opposées à l'axe syro*-iranien, liées aux néoconservateurs américains les plus extrémistes » (ibid., p. 77). Par ailleurs, Hassan Nasrallah a signalé plusieurs fois lors de ses discours télévisés, qu'il accuse Israël d'avoir organisé et exécuté l'assassinat de l'ancien premier ministre Rafic Hariri.

tous les partis et mouvements pro-syriens. Quelques jours après, des milliers de Libanais, accompagnés de personnalités politiques anti-syriennes, ont manifesté dans les rues de Beyrouth le 14 mars contre la présence syrienne. Cette manifestation était considérée par la plupart des analystes politiques comme le plus grand rassemblement populaire qu'a connu l'histoire du Liban. D'où la formation de l'alliance du 14 mars, la coalition politique libanaise qui regroupe principalement les partis politiques suivants : le 'Courant Futur' dirigé par Saad Hariri, fils du martyr Rafic Hariri (sunnite), les 'Forces libanaises' dirigées par Samir Geagea[72](maronite), le 'Kataëb'[73] dirigé par Amine Gemayel (maronite), le 'parti socialiste progressiste' dirigé par Walid Joumblat[74] (Druze), ainsi que tous les autres partis et mouvements anti-syriens. Ces deux grandes manifestations ont annoncé la fin d'une époque ″calme et stable″ et le début d'une époque perturbée et plein d'incertitudes et de méfiance.

Devant les pressions nationales et mondiales, la Syrie se trouvait obliger de retirer son armée du territoire libanais. Le secrétaire générale de l'ONU, Rerje Roed-Larsen, et avec l'accord des gouvernements syriens et libanais, a supervisé le retrait total des troupes syriennes qui a eu lieu officiellement le 26 avril 2005, un jour historique pour les libanais et le Moyen-Orient[75]. Cet événement historique était suivi le 7 mai par le retour de Michel Aoun[76] et le renouveau de son parti politique : le courant patriotique libre. Il a rejoint ainsi l'alliance du 14 mars. Plus tard, il voyait qu'il pourra atteindre son intérêt politique (être

[72] Il était accusé d'avoir commis plusieurs assassinats et attentats à la bombe durant la guerre civile et est mis en prison entre 1996 et 2005. Son retour sur la scène politique a renforcé son parti (les Forces libanaises) qui a directement rejoint l'alliance du 14 mars.

[73] Ce parti faisait partie des Forces Libanaises avant la rupture en 1985.

[74] Ce parti n'appartient plus à l'alliance du 14 Mars. Il a rejoint plus tard l'alliance de 8 mars en 2011 mais, actuellement, il fait partie des blocs indépendants.

[75] ONU [2005], Le retrait des troupes syriennes du Liban marque une journée historique pour le Moyen-Orient, selon Terje Roed-Larsen, En ligne : http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=10292&Cr=Liban&Cr1=Syrie#.VRPdyfmG9ic

[76] Aoun est un militaire et homme politique qui était toujours contre l'hégémonie syrienne au Liban. Cette position contre la Syrie lui a coûté son exil en France en 1990 suite aux conflits entre son parti et le régime syrien (qui était soutenu à l'époque par les États-Unis). Or, le retrait des troupes syriennes a permis à Aoun de retourner au pays et à réactiver sa vie politique.

président de la République, étant maronite) en rejoignant l'alliance de 8 mars, et plus particulièrement le Hezbollah avec qui il signe un document d'Entente Mutuelle[77] le 6 février 2006.

Certains considèrent que les manifestations qui soutiennent le parti de Dieu et s'organisent au centre de Beyrouth, une région multiconfessionnel non soumise à l'hégémonie de Hezbollah, représentent un signe claire de l'intégration politique du parti : « Sous la présence syrienne, et en signe de marginalisation volontaire, les manifestations populaires et autres cérémonies politico-*religieuses n'étaient organisées par le Hezbollah qu'en dehors des limites administratives de Beyrouth, notamment dans son f*ief de la banlieue sud, surnommée « capitale de la résidence *» […] L'organisation de manifestations de soutien* au Hezbollah et de contre-manifestations dans le centre-ville de la capitale est une première, symboliquement et politiquement significative : cette « intrusion » du Hezbollah dans *l'espace politique central représente un choix tragique d'intégration voulue dans le système,* pour une meilleure protection de ses armes » (Hasbani, 2007, p. 48). Après le retrait syrien, le Hezbollah trouve, dans sa participation au gouvernement libanais, une nécessité absolue afin de se protéger et faire face à toute décision qui pourra menacer son existence, notamment au niveau de son désarmement. Il a participé ainsi aux élections législatives de juin 2005 et a réussi à obtenir deux portefeuilles ministériels pour intégrer, pour la première fois, le gouvernement libanais.

Le Hezbollah ne s'est jamais écarté de son rôle en tant que mouvement de résistance. En juillet 2006, on vivait un nouveau conflit israélo-libanais, toujours au sud du Liban, connu comme « la guerre de juillet » ou « la guerre de 33 jours ». Cette guerre a été déclenchée le 12 juillet 2006 par une opération du Hezbollah ayant conduit à la capture de deux soldats israéliens à la frontière du côté libanais, aux « fermes de Chebaa ». Pour certains, le but central de cette guerre était la destruction complète du Hezbollah et son obligation à rendre ses armes. Cet objectif n'appartenait pas seulement à Israël, mais aussi à la France et aux

[77] Pour plus de détails sur le contenu de ce document, voir le site officiel du Hezbollah : http://www.moqawama.org/essaydetailsf.php?eid=467&fid=19

États-Unis : ces pays ont produit la Résolution 1559 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en septembre 2004, qui appelait au retrait des troupes syriennes du Liban et au désarmement de toutes les milices libanaises et non libanaises, à savoir le Hezbollah et les organisations palestiniennes dans les camps de réfugiés au Liban. Un autre point de vue, celui d'Alain Dieckhoff, un chercheur français, annonce que le but d'Israël était de « rétablir une capacité de dissuasion qui, aux yeux des responsables militaires israéliens, avait été sérieusement entamée après les deux retraits unilatéraux du Liban-Sud et de Gaza » (Mermier et Picard, 2007, p. 158).

Cette guerre a pris fin le 14 août 2006 quand le gouvernement israélien a accepté un cessez-le-feu organisé par l'ONU et a stoppé ainsi ses opérations militaires au Liban. Contrairement à ce qu'attendait Israël, le Hezbollah est devenu, après 33 jours de bataille avec l'armée israélienne, plus fort qu'auparavant et s'est imposé comme un adversaire majeur pendant la guerre. Le Hezbollah était accusé par les personnalités et la majorité de la population libanaise d'être le premier responsable du déclenchement de cette guerre catastrophique pour le pays. Dès lors, le désarmement de ce parti politique est devenu une priorité dans les travaux du gouvernement d'union nationale au sein duquel le Hezbollah a obtenu deux portefeuilles ministériels. Après la décision du gouvernement de soutenir le Tribunal International chargé de trouver les assassins de Rafic Hariri, les ministres du Hezbollah ont démissionné, en novembre 2006, pour protester contre cette décision. Ce sujet a été à la base des crises politiques qui ont touché le pays durant cette période et qui furent couronnées par le coup de force du Hezbollah à Beyrouth le 7 mai 2008[78] et le blocage de l'accès à l'aéroport par les partisans de ce parti. Le 25 mai, l'accord de Doha (Qatar), visant à nommer le général Michel Sleimane président de la République libanaise et à former un gouvernement d'union nationale composé de 30 ministres (16 appartenant à la majorité, 11 à l'opposition et 3 à la présidence) a relativement amélioré les conditions politiques et sécuritaires du pays. Dans le texte de cet accord apparait le paragraphe suivant:

[78] À cette date, les partis de la majorité, à savoir le Courant du Futur de Hariri (fils) et le Parti socialiste progressiste (PSP) de Walid Joumblatt, ont été militairement attaqués par le Hezbollah à Beyrouth et au Chouf (partie sud de la chaîne du Mont- Liban située au Sud-Est de Beyrouth).

« De l'interdiction du recours aux armes ou à la violence en cas de différence (sic) et de ne pas s'écarter du partenariat national fondé sur la conception des Libanais à vivre ensemble dans le cadre d'un régime démocratique, offrant la sécurité. Les Libanais réitèrent la garantie de l'État pour la poursuite d'une formule de coexistence et la paix civile pour les Libanais que tous les partis appuient »[79] (Paragraphe V de l'accord de Doha).

Certains ont cru que cet accord allait aborder clairement la question du désarmement de Hezbollah alors que, dans son texte, et plus particulièrement dans le paragraphe ci-dessus, l'accord de Doha n'a fait que mentionner que le peuple libanais ne doit pas recourir aux armes pour régler ses conflits : c'est l'État qui doit avoir le seul droit de garantir à sa population, par l'armée et les forces de sécurité, la paix civile et l'entente nationale sur le territoire libanais. Trois mois après la guerre de juillet, les assassinats se poursuivaient touchant aussi des hommes politiques, des intellectuels et des journalistes libanais anti-syriens. Citons, à titre d'exemple, l'assassinat de l'ancien ministre de l'industrie Pierre Gemayel[80] en novembre 2006, en plein jour, par trois individus armés. Il était la cinquième personnalité chrétienne et anti-syrienne assassinée en un an. Les partisans du ″14 mars″ ont accusé Damas d'avoir tué Pierre Gemayel et la situation politique devint de plus en plus critique au Liban.

Au cours de l'année 2010, le pays a connu une ambiance politique lourde, caractérisée par une tension forte entre ses différents partis politiques. Les Libanais vivaient des moments d'angoisse et d'inquiétude car le conflit entre, d'une part les forces du 14 mars, et d'autre part le Hezbollah et ses alliés, s'est intensifié. Ce conflit a eu des effets nuisibles sur la situation politique. Le tribunal spécial pour le Liban, chargé de rechercher les assassins de l'ancien premier ministre libanais Rafic Hariri, et l'acte d'accusation qui doit être délivré par ce tribunal à caractère international, sont à la base de ce conflit. À ce moment-là, cette

[79] Pour accéder au texte entier de la déclaration de l'accord, voir http://www.ism-france.org/news/article.php?id=9029&type=communique

[80] Autres que Pierre Gemayel, nous pouvons citer Georges Haoui, Walid Eido, Antoine Ghanem, Samir Chehadé, et Wissam Eid. Toutes ces victimes appartenaient à l'alliance du 14 mars.

accusation désigne le Hezbollah qui, de son côté, la refuse complètement. Le Hezbollah a fait appel au gouvernement libanais pour refuser la collaboration avec le tribunal international et a accusé tous ceux qui aident ce dernier de trahison et de collusion avec l'étranger. Il a aussi considéré l'acte d'accusation et le tribunal spécial pour le Liban comme une agression israélo-américaine contre le Hezbollah ciblant la résistance libanaise (contre Israël). Il a en plus fait, avec ses alliés, plusieurs déclarations, caractérisées par la menace et l'intimidation, qui ont réveillé l'anxiété chez les Libanais et la peur de voir perturber la stabilité et la sécurité du pays.

Pour sa part, le premier ministre Saad Hariri (élu en décembre 2009 après les législatives de mai 2009) et ses alliés dans le bloc de 14 mars ont refusé les arguments sur lesquels se basaient le Hezbollah et ses partisans dans leur opposition au tribunal international et à l'acte d'accusation délivré par celui-ci. Ils ont insisté sur l'appel à la justice pour démasquer les assassins de Rafic Hariri et les punir. Ils ont invité le Hezbollah et ses alliés à collaborer avec eux pour connaître la vérité et atteindre la justice sociale loin de la tension.

Cette ambiance qui menaçait d'éclatement le Liban a amené les gouverneurs de certains pays arabes et occidentaux à intervenir, soit en se rendant sur place, soit en invitant les dirigeants libanais pour se mettre d'accord avec eux sur des principes communs qui maintiennent la paix civile au Liban. Citons parmi les visites celles du président iranien Mahmoud Ahmadinejad, du président turc Tayed Rajab Ardogan, du roi saoudien Abdallah ben Abdelaziz Al Saoud accompagné du président Syrien Bachar Al Asad. Ajoutons que le président de la République Française Nicolas Sarkozy a accueilli le premier ministre Libanais Saad Hariri dans le Palais de l'Elysée pour discuter de la situation libanaise, fixer des solutions permettant de maintenir la stabilité dans le pays et éloigner le spectre d'une crise confessionnelle.

À l'approche de la délivrance de l'acte d'accusation, le débat s'intensifie entre, d'un côté, le premier ministre Saad Hariri et ses alliés et, de l'autre, le Hezbollah et ses alliés. L'hostilité de la campagne de ces derniers ne cesse de s'accroître, menaçant de déstabiliser le pays au cas où l'acte d'accusation serait délivré avant un accord sur des compromis qui

peuvent, selon eux, éviter au Liban d'être entraîné dans la crise. Le Hezbollah refuse, jusqu'à nos jours, de remettre à la justice internationale les accusés de l'assassinat de Rafic Hariri qui appartiennent à ce parti.

En 2011, un nouvel événement a touché les environnements politiques libanais : c'est la crise syrienne. Politiquement, cette dernière a élargi les conflits, déjà existants, entre les opposants et les partisans du régime syrien au Liban. L'intervention du Hezbollah (partisan du régime de Bachar Al-Assad) dans les conflits syriens a mis le Liban dans une situation critique. Les répercussions politiques de cette intervention apparaissaient surtout dans la région du Liban nord entre Bab-al-Tabbaneh (à majorité sunnite) et Jabal Mohsen (à majorité alaouite). Au niveau international, cette intervention des combattants du Hezbollah dans les rangs des forces favorables à Bachar Al-Assad, ainsi que d'autres attaques terroristes attribuées à ce parti, a poussé l'Union Européen à classer le Hezbollah sur la liste des organisations terroristes. Tant que la crise syrienne ne finit pas (jusqu'au moment de la rédaction de cette thèse), la stabilité politique au Liban est menacée.

Conclusion

Nous avons présenté dans ce chapitre une vue globale et historique du lien entre la religion et le politique puis un cas particulier de celui-ci, le cas du Liban. Or, à la différence de l'Iran – le seul État chiite dans le monde islamique – le Liban est un pays multiconfessionnel. Les chefs des confessions partageant les mêmes objectifs forment des alliances politiques dans le but de contrôler et diriger le pays pour leurs propres intérêts, ce qui a empêché les Libanais de construire un État de droit (Youssef, 2013). Certains sont protégés par des leaders européens et américains, d'autres sont soutenus par les dirigeants des pays arabes islamiques.

Comment peut-on alors caractériser la domination ou l'autorité libanaise ? Est-elle 'charismatique' comme le cas de l'Iran post révolutionnaire (Vahabi, 2010) ? En se référant aux définitions de Weber des formes de domination, et plus particulièrement au 'patrimonialisme', et à celles des auteurs contemporains, nous pouvons qualifier d'État 'patrimonial' ou 'néo-patrimonial' un État dans lequel chaque individu ayant un pouvoir

particulier direct (en occupant une position dans l'État) ou indirect (en ayant des relations étroites avec les hommes au pouvoir), use de celui-ci non pas pour l'intérêt public mais plutôt pour atteindre ses intérêts personnels. Ces derniers peuvent être sous forme d'intérêts financiers, confessionnels, communautaires, ou régionaux. Ce modèle d'État représente un aspect de l'État libanais qui, en dépit de toutes les apparences de modernité, n'est pas aussi moderne qu'il le prétend. Le type de structure politique au Liban fonctionne de la manière suivante : une fois que les représentants des communautés confessionnelles sont au pouvoir, ils seront les avocats de leurs propres communautés et défendront ainsi les intérêts de celles-ci, ce qui nous pousse à dire, pour reprendre les termes de Weber, que la validité de la légitimité de l'État libanais revêtit un caractère 'traditionnel', en particulier 'patrimonial'.

Toutefois, si nous réfléchissons sur le 'Hezbollah' en tant qu'un petit État libano-iranien installé au Liban mais dépendant largement de L'Iran au niveau de l'argent et de l'armement, nous pouvons déduire qu'au niveau de cette entité la domination est plutôt, comme le cas de l'Iran, 'charismatique' : l'autorité du guide suprême de Hezbollah [Khomeini], « *ne s'appuyait pas sur la «* tradition », mais sur une révolution politique moderne » (Vahabi, ibid., p. 14).

Après avoir identifié la nature de l'État libanais (patrimonial) et sa spécificité confessionnelle (partage communautaire, rivalités confessionnelles intenses, hégémonie de Hezbollah, etc.), les chapitres qui suivent traiterons de l'économie libanaise au niveau de son développement historique, les caractéristiques de son capitalisme ainsi que la particularité de son système financier.

Chapitre 4
Évolution sectorielle de l'activité économique

L'économie libanaise a subi des transformations au fil de l'histoire avant d'être quasiment basée sur le secteur tertiaire. Une étude globale du développement des différents secteurs économiques est important à ce stade et sur laquelle nous nous appuierons plus tard pour identifier la nature de l'économie libanaise.

Dans ce chapitre, nous remontons au passé pour mieux comprendre la réalité d'une économie actuellement fragile. L'étude du développement des secteurs économiques reflète quelques éléments de la fragilité de l'économie libanaise et donne une idée plus claire sur sa structure et ses capacités d'évolution. Il nous paraît alors très utile de présenter un bref historique des changements qu'a subis l'économie libanaise ainsi que les différentes situations qu'elle a vécues pour saisir les étapes de son développement, le fonctionnement de ses différents secteurs et les causes de sa fragilité.

Nous choisissons d'articuler notre étude en quatre périodes : la première est celle d'avant l'indépendance (avant 1943), la deuxième débute en 1943 et s'arrête au moment du déclenchement de la guerre civile (1943-1975), la troisième est celle des années de cette guerre civile (1975-1990) et la dernière période s'étale de la fin de cette guerre jusqu'à 2011, année du début de la crise syrienne.

1. Bref historique

Au vu du chapitre précédent, il est clair que la situation économique du pays est influencée en quelque sorte par la situation communautaire : quand cette dernière est en crise, la situation économique se dégrade alors qu'en cas de ″symbiose″ des communautés, la situation économique s'améliore. On ne peut pas dire que celle-ci peut atteindre une pleine croissance durant une période de stabilité communautaire, car il existe, à coup sûr, d'autres facteurs endogènes et exogènes qui jouent sur l'accroissement ou le déclin de l'économie libanaise. Ceux-ci seront traités plus tard.

Dès la seconde moitié du XIXe siècle (et plus précisément à partir de 1860), l'émigration libanaise, surtout au niveau du Liban central, est devenue significative (Labaki et Abou Rjeily, 1993). Selon ces auteurs, la cause majeure des premiers mouvements migratoires est que l'économie libanaise est soumise à la détérioration des termes de l'échange[81] avec l'extérieur ; ils précisent que les départs ont enregistré une accélération massive entre 1860 et 1914 : 3000 par an pour la période de 1860-1900 et 15000 par an pour la période 1900-1914 (ibid.). Mais nous pouvons remarquer aussi, pour continuer avec l'histoire de ce pays, que l'accélération des départs vers l'extérieur est survenue à la fin de la « crise de 1840-1860 » (cf. chapitre 3), une chose que Labaki et Abou Rjeily n'ont pas évoquée en dressant les causes des premiers mouvements migratoires. D'après Abdulkarim, « en 1840 et 1860, des affrontements entre communautés religieuses, derrière lesquels se dessinent des rivalités entre grandes puissances du Moyen-Orient, se sont traduits au Liban par la déstabilisation des sociétés rurales et leur appauvrissement, entretenant un vaste mouvement d'émigration qui s'est amplifié en raison d'une série de crises politiques, sociales et économiques » (Abdulkarim, 1994, p. 218). Il ne faut donc pas négliger que la période des conflits internes de 1840-1860 avait sûrement orienté le choix des Libanais vers l'émigration.

A part ses conséquences négatives sur le pays telles que la pénurie de main-d'œuvre et la baisse de natalité, cette émigration a eu un rôle économique très important à partir de la fin du XIXe siècle : elle a contribué à la croissance des transferts d'argent utilisés dans plusieurs activités telles que « l'achat des terrains, la construction somptuaire, la consommation et *l'inv*estissement dans la production et le commerce » (Labaki et Abou Rjeily, 1993, p. 87). Cette émigration a donc soutenu l'économie du pays pendant une période d'instabilité politique, notamment au niveau du secteur du

[81] Les ″termes de l'échange″ expriment le rapport entre l'indice du prix des exportations et celui des importations d'un produit donné. Une détérioration de ces termes signifie que l'indice du prix des produits importés est supérieur à celui des produits exportés ; en d'autres termes, plus la croissance du prix des produits importés est forte par rapport à celle du prix des produits exportés, plus on assiste à une détérioration de la compétitivité des produits exportés en raison de leurs prix.

commerce et des services. En effet, l'émigration présentait à la fois des avantages et des inconvénients :

- d'une part, elle a fait baisser le volume de la main-d'œuvre qualifiée à cause de ces départs, ce qui a rendu cette économie vulnérable au niveau de l'ensemble de ses actifs physiques.
- d'autre part, les envois de fonds des émigrés ont bien soutenu le secteur du commerce et des services.

Avant l'indépendance politique en 1943, la capitale du Liban, Beyrouth, avait un rôle de relai tertiaire entre les différents pays industrialisés et les contrées arabes. Ce rôle comprenait plusieurs activités économiques telles que le transport maritime et terrestre, le commerce international, les activités de crédit et d'assurance ainsi que les services éducatifs, sanitaires, techniques et scientifiques. Nous retiendrons de Labaki et Abou Rjeily ce qu'ils évoquent sur la situation de Beyrouth durant cette période : « de premier port de la côte orientale de la Méditerranée *qu'il* est au début du XIXe, Beyrouth devient, un siècle plus tard, le troisième port de *l'E*mpire Ottoman après Istanbul et Izmir » (ibid., 1993, p. 173). Plus précisément, entre 1920 et 1943, Beyrouth, où se centralisaient les activités économiques, était devenu « la métropole économique des États du Levant sous mandat français » (ibid., p. 174). Cette période était caractérisée par une stabilité communautaire liée à la constitution libanaise de 1929 (cf. chapitre 3). On note que ces auteurs supposaient que le développement des activités basées sur la production des biens, fraction significative de la croissance économique, était limité.

En revanche, au cours de la première guerre mondiale, on a assisté à l'apparition d'un déséquilibre entre les secteurs de l'économie libanaise. Les restrictions consécutives à l'état de guerre et la concurrence puissante sur le marché ont gravement touché le commerce (surtout le transit) et l'industrie au Liban. Ce qui a poussé les autorités à faire face à cette situation par « la mise en place d'un secteur de services plus évolué, ajouté à un soin plus attentif accordé aux secteurs agricole et industriel, dont le développement éventuel pourrait neutraliser les dangers découlant de la fragilité du seul développement des services » (Georges, 1970, p. 12). Malgré cette grande importance

donnée au secteur des services, selon Georges, les secteurs producteurs de biens et ceux du commerce et des services contribuent à part égale à la formation du revenu national du pays jusqu'au début de la deuxième guerre mondiale.

La grande crise économique mondiale qui se déclenche en 1929 a aussi pesé lourdement sur les activités tertiaires et les capitaux envoyés par l'ensemble des émigrés. Ces deux éléments ont connu un ralentissement significatif durant cette période, contrairement aux activités « agro-pastorales et industrielles » qui ont subi une expansion particulière « du fait du dégagement relatif *de l'*économie libanaise du marché mondial, dû à la crise et à la guerre mondiale » (Labaki et Abou Rjeily, 1993, p. 174). Donc malgré la stabilité communautaire qui a régné dans le pays durant cette période, des facteurs exogènes ont déstabilisé la situation économique surtout au niveau du secteur tertiaire et des transferts de fonds des émigrés. Durant cette période, l'économie libanaise se basait plutôt sur les secteurs agro-pastoraux et industriels. Labaki et Abou Rjeily signalent que « c'est dans ce contexte, où se forme une importante classe d'hommes d'affaires, *qu'inte*rvient *l'in*dépendance politique en 1943 » (ibid., p. 174). Nous réalisons donc que la période qui a précédé l'indépendance, a aidé certains Libanais à constituer une fortune importante et à intégrer la catégorie des hommes d'affaires, ce qui a élargi leur pouvoir et facilité par la suite leur insertion dans le domaine politique.

Georges (1970) a détaillé les facteurs qui sont apparus au cours des années de la deuxième guerre mondiale et qui expliquent la mutation dans la structure de l'économie libanaise, c'est-à-dire « sa transformation d'une économie agricole et artisanale en une économie de services et d'*ac*tivités typiquement commerciales » (Georges, 1970, p. 13). Nous résumons ces facteurs de la manière suivante :

1- Les dépôts considérables en monnaies étrangères (évalués à 76 millions de livres sterling entre 1940 et 1944) résultant des dépenses remarquables réalisées par les Alliés au cours de la deuxième guerre mondiale ;
2- L'amélioration de l'infrastructure du pays détériorée du fait de la guerre ;

3- Le profit de l'afflux des revenus pétroliers du Moyen-Orient réalisé par le Liban de différentes manières[82] ;
4- Les coups d'États militaires au Moyen-Orient à cause de l'aggravation du problème palestinien à la fin de la guerre attirent les capitaux, les élites et la main-d'œuvre vers le Liban.

Pour notre auteur, « c'est la deuxième guerre mondiale qui peut être considérée comme ligne de démarcation entre l'ancien et le nouveau type de *l'*économie libanaise » (ibid., p. 12).

2. De l'indépendance à 1975

Comme mentionné ci-dessus, la seconde guerre mondiale, qui a coïncidé avec l'obtention de l'indépendance politique au Liban, a transformé l'économie libanaise d'une économie plutôt agricole en une économie qui s'oriente de plus en plus vers le commerce et les services. Malgré ce changement, les autorités du mandat du président Béchara el-Khoury (1943-1952) ont opté pour l'augmentation des impôts indirects dans le but d'encourager l'industrie. Ce régime a accru « *la protection de l'indus*trie à deux reprises en 1947 et 1949 pour finir par réduire fortement les tarifs douaniers fin 1949 » (Dagher, 1995, p. 19). À part les politiques économiques internes, plusieurs facteurs externes ont aidé à la croissance économique de ce pays :

- d'une part, la chute de la Palestine en 1948 a poussé un grand nombre de Palestiniens à quitter leur pays pour s'installer au Liban qui était pour eux un endroit plus sûr. La main-d'œuvre palestinienne constituait une concurrence forte sur le marché du travail libanais. Cette concurrence avait sans doute des effets négatifs sur les Libanais dans le domaine de l'emploi, surtout dans les régions où se concentrent les réfugiés palestiniens, mais cette présence offre tout de même des

[82] Telles que le choix de Beyrouth par diverses compagnies pétrolières comme quartier général, le secteur de tourisme attirant les touristes des pays pétroliers, la position géographique du pays, etc. (Georges, 1979).

avantages importants pour l'économie générale du pays : un grand nombre des Libanais d'origine palestinienne a contribué à la construction et au développement de l'Université Américaine de Beyrouth par le biais des dons privées (citons à titre d'exemple Talal Abu-Ghazaleh, Hasib Sabbagh, kamal Al-Chair, etc.). De même, autre avantage, la main-d'œuvre palestinienne avait un rôle important dans l'urbanisation et le développement des plaines côtières du Liban, et leur capital-argent dépensé sur les territoires libanais a contribué à une large reprise de l'investissement. Dans un autre domaine, la fermeture du port de Haïfa et de l'aéroport de Lod à l'époque a permis le transfert des échanges de la Méditerranée orientale vers le port de Beyrouth et la construction de l'aéroport international de Beyrouth, alors que l'aéroport Bir Hassan n'était qu'une station modeste pour recevoir de petits avions. Citons parmi les Palestiniens les plus riches qui ont contribué à la prospérité de l'économie libanaise, Youssef Beidas (fondateur de la banque Intra, casino du Liban, la compagnie aérienne du Moyen-Orient), Raymond Audi (fondateur de la banque Audi), Hasib Al-Sabbagh, Said Khoury et Kamel Abdul Rahman (fondateurs de ″Consolidated Contractors Company″), Rifaat El-Nemer (fondateur de la banque de Beyrouth et de la banque ″First International ″, etc.

- d'autre part, l'instabilité politique des pays arabes voisins durant cette période comme la Syrie, l'Egypte et l'Irak, a permis au Liban de recevoir, d'un côté des capitaux, et d'un autre côté de la main-d'œuvre qualifiée notamment dans les domaines économiques et techniques. Ajoutons que les pays arabes pétroliers constituaient pour le Liban des marchés importants pour le secteur tertiaire, de l'agriculture, de l'élevage et de l'industrie. La croissance de ces pays, basée sur les revenus pétroliers, a ouvert aux Libanais des opportunités d'emploi intéressantes ainsi que des opportunités d'investissements et de création d'entreprises sur leurs terres (Labaki et Abou Rjeily, 1993)

Nous pouvons donc renvoyer l'origine de la croissance économique après l'indépendance, et notamment au niveau du secteur industriel et du secteur des services (Abi Samra, 2010), à des facteurs externes et non pas internes. Ces facteurs peuvent se

résumer par l'accroissement de la main- d'œuvre étrangère, l'arrivée des capitaux, l'extension des marchés externes, le développement des opportunités d'emploi et d'investissement à l'extérieur. Sans toutefois nier le rôle majeur que jouait l'agriculture dans l'économie libanaise jusqu'au milieu des années cinquante: « le Liban était essentiellement exportateur de produits agricoles, notamment les agrumes, les pommes et les légumes » (Corm, 2005(a), para. 3).

Revenons à la politique économique interne du pays: la politique d'excédents budgétaires, que les autorités libanaises ont fixé durant la période 1943-1958, a atteint son objectif grâce au rythme d'augmentation le plus important qu'ont connues les recettes indirectes dans la structure des recettes budgétaires (Tableau n°5).

Tableau 5 : Les impôts indirects en millions de L.L. (1950-1958)

	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958
Droit sur les produits inflammables	11,3	14,7	17,5	17,4	17,7		7,3	17,1	17,1
Droit sur le tabac	15,8	15,2	16,8	16,6	16,7		15,6	17,9	18
Droits de douane	20,5	33,5	36,7	45,7	55,5	67,5	71,8	78,9	65,8
Autres	3	3,1	2,9	3,2	3				
Total impôts indirects	50,7	66,6	74	83	93	102,3	108	118,6	
Total recettes	83,3	105,3	124,9	141,2	157,4	178,8	191,9	209,9	225,4
Part des impôts indirects dans les recettes	60,8%	63,2%	59,2%	58,7%	59%	57,2%	56,2%	56,5%	
Part des droits de douane dans les recettes	24,6%	31,8%	28,3%	32,3%	35,2%	37,7%	37,4%	36,5%	29,1%

Source : Dagher, A. (1993). *L'État et l'économie au Liban*. P. 96

Mais cet excédent budgétaire n'était utilisé que pour financer des futures dépenses de développement (Ibid.) et pour combler le déficit de la balance commerciale dont l'augmentation la plus importante s'est produite entre 1951[83] et 1955 (Tableau n°6). Ce

[83] 1951 est l'année qui suit la rupture de l'union douanière avec la Syrie en 1950.

déficit ne reflète que la réalité d'une économie caractérisée par le sous-développement de ses secteurs économiques et le caractère du Liban en tant que fournisseur de services (Georges, 1970).

Tableau 6 : L'évolution du déficit de la balance commerciale

Année	Montant	Accroissement du déficit en% de l'année précédente
1951	311	_
1955	497	60
1960	768	55
1965	1065	40

Source : Georges, T. (1970). Le système monétaire et la banque du Liban. P. 37

L'encouragement de l'industrie durant cette période reste faible par rapport à l'importance de ce secteur dans le maintien d'une économie plus solide. Il est classé troisième parmi les secteurs économiques dans la participation au produits national du pays : sa contribution au PNB ne dépasse pas les 13% en 1950 et 1957. Le secteur du commerce, suivi de l'agriculture, sont les deux premiers secteurs qui contribuent le plus à la croissance du produit national (Figure n°3).

À la suite de la crise politique de 1958 qui a menacé la paix au Liban, la période 1958-1964, connue comme la période chéhabiste (relative au mandat du président Fouad Chéhab), a été caractérisée par un développement au niveau économique et social. Ce développement qui, d'une part, a largement touché les infrastructures (les routes, l'adduction d'eau potable, l'irrigation, l'électricité, les communications), a fait, d'autre part, énormément augmenter les dépenses, de sorte que les recettes budgétaires qui ont presque doublé entre début et fin de période, n'ont même pas pu couvrir ces dépenses (Dagher, 1995).

Figure 3 : Participation des différents secteurs au Produit National (en %)

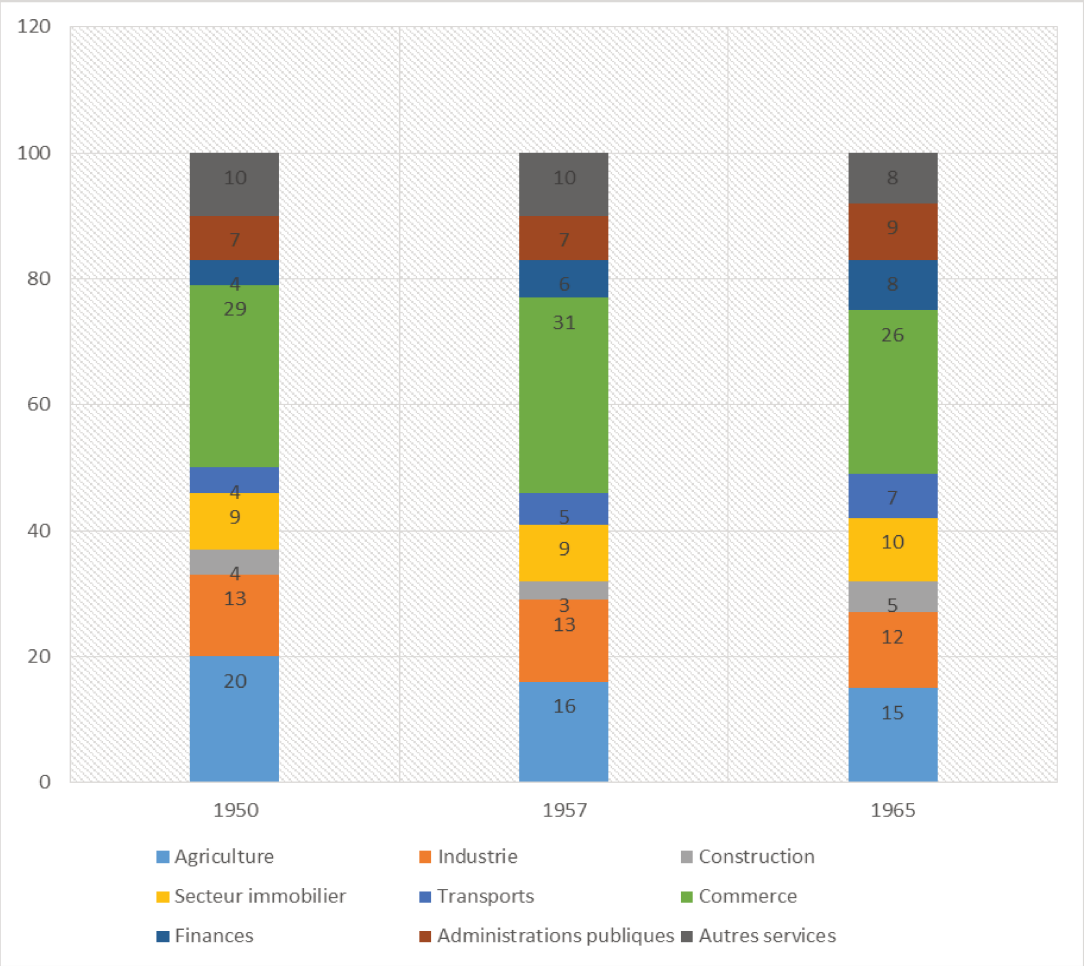

Source : Construit par nos soins à partir des données de George, T. (1970) … p. 25

À partir de 1961, les dépenses annuelles ont augmenté à un rythme plus élevé que celui des recettes et on a assisté en 1962, pour la première fois après l'indépendance, à un solde déficitaire de l'exercice budgétaire d'un montant de 55,1 millions de L.L. (Tableau n°7), équivalent à presque 18,4 millions de $.

Les réalisations de la période chéhabiste ont réussi à ranimer les secteurs productifs. Selon Georges, l'accroissement moyen annuel du nombre des entreprises dépassant le stade artisanal était de 20 unités seulement entre 1923-1933, alors qu'il est de 40 unités entre 1940-1945, de 86 entre 1950-1955 et de 367 pour la période 1958-1965 (Georges, 1970).

Tableau 7 : Les excédents et déficits budgétaires en millions de L.L. (1958-1964)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964
Budget général	194	206	222,2	273,8	375	425,4	476,4
Dépenses (ordonnancées, non entièrement payées par le Trésor	182	198	243	269,2	415	430,2	473
Recettes effectives	225	251	316,5	313,4	360	412,6	445,3
Excédents et déficits budgétaires	+44	+52	+73,4	+44,1	-55,1	-17,6	-27,6
Variation annuelles des dépenses effectives	-5%	+8,7%	+22,7%	+10,7%	+54,1%	+3,6%	+9,9%
Variation annuelle des recettes effectives	+7,3%	+11,5%	+26%	-0,9%	+14,8%	+14,5%	+7,8%

Source : Dagher, A. (1995) … P. 98

De plus, le nombre des entreprises classées comme industrielles est estimé à 6600 à la fin de 1963 (ibid.). Malgré ce développement du nombre d'entreprises, le secteur industriel ne jouait pas, jusqu'à 1965, un rôle important dans le système économique du pays. Pour Georges, les facteurs qui limitaient le développement de l'industrialisation se résument par : « la pauvreté du sol en matières de base, *l'*exiguïté du marché, *l'univ*ersalité du système bancaire et la faiblesse de l'effectif d'experts et de techniciens » (ibid., p. 36). Ce secteur occupait toujours, jusqu'à la fin de la période chéhabiste, la troisième place (après le commerce et l'agriculture) dans la contribution au produit national. En 1965, la participation du secteur du commerce au produit national s'élève à 26%, celui de l'agriculture à 15% et celui de l'industrie à 12% (Figure n°3). Nous remarquons que durant cette période, d'autres secteurs commencent à occuper des places importantes dans l'économie libanaise, tels que le secteur immobilier et le secteur financier.

Le mandat Hélou (1965-1970) était caractérisé par un ralentissement du rythme annuel des dépenses budgétaires (notamment les dépenses de développement) et par l'achèvement de la majorité des projets fixés au début de la décennie soixante « dans trois domaines en particulier : les routes de désenclavement, *l'*électrification des régions et *l'*adduction d'*ea*u potable » (Dagher, 1995, p. 77). Les autorités de ce mandat

ont adopté des mesures fiscales nouvelles (augmentation des impôts directs) et ont eu recours à l'emprunt[84] pour financer les dépenses de développement. Notons que le premier emprunt accordé au Trésor libanais en 1966 est celui de la « Caisse koweitienne de développement » d'un montant de 45 millions L.L.[85] ce qui était équivalent à presque 14 millions de $ (ibid.). Ce qui est important à noter aussi, c'est que l'État a recouru à l'emprunt interne (sous forme d'émission de bons du Trésor) pour la première fois (depuis 1949) en 1967, ce qui a donné naissance à une dette[86] publique libanaise proprement dite (ibid.).

Malgré les tentatives des autorités pour couvrir les dépenses budgétaires par l'emprunt, les exercices budgétaires de la période 1965-1970 restent déficitaires à l'exception de l'année 1966 qui enregistre un faible excédent (ibid.). Toutefois, à partir de 1966, les recettes annuelles ont augmenté à un rythme plus élevé que celui des dépenses (à l'exception de 1967) mais cette augmentation, liée sans doute à l'emprunt, n'était pas suffisante pour combler les dépenses (Tableau n°8).

Le sexennat Frangié (1970-1975) était une période de revivification et de prospérité de l'économie libanaise et notamment l'année 1971 durant laquelle on assistait à un accroissement à plusieurs niveaux : une augmentation des recettes douanières, des exportations de produits industriels, du mouvement du port de Beyrouth et du trafic aérien, une création de sociétés anonymes nouvelles, une augmentation des dépôts bancaires et de l'activité commerciale, ainsi qu'une forte relance dans le secteur des bâtiments. Mais « c'*est l'*afflux de capitaux dans les banques libanaises qui constitue le principal facteur de cette relance » (Dagher, 1995, p. 103).

---

[84] « La loi de finances de 1965 autorise dans son article 14 le recours à l'emprunt pour financer les dépenses de développement. Même chose pour la loi de finances de 1966, qui autorise, dans son article 12, le gouvernement à recourir à des ressources nouvelles et aux emprunts de long terme pour financer ce type de dépenses » (Dagher, 1995, p. 6)

[85] À la fin de 1966, le dollar est évalué à 3,17 L.L.

[86] Nous détaillerons l'évolution de la dette publique au cours du dernier suivant.

Tableau 8 : Les déficits budgétaires en millions de L.L. (1965-1970)

	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Dépenses effectives	526,1	547,6	591,4	603	631	688,9
Variation annuelle	+11,2%	+4%	+7,9%	+1,9%	+4,6%	+9,1%
Recettes effectives	484,9	550,7	533,4	573,2	602,1	663,5
Variation annuelle	+7,8%	+13,5%	-3,1%	+7,4%	+5%	+10,1%
Solde budgétaire	-41,2	+3,1	-57,9	-29,7	-28,8	-25,4
Déficit budgétaire en % des dépenses effectives	7,8%	0,5%	9,7%	4,9%	4,5%	3,6%

Source : Dagher, A. (1995), ibid., p. 99

Parmi les plans les plus importants pour le développement économique fixés en 1971 il y a celui du développement sexennal 1972-1977 qui prévoit des taux de croissance sectoriels et avance quatre objectifs : « amélioration du taux de croissance de *l'indus*trie et *de l'*agriculture, accroissement des opportunités d*'e*mploi, réduction du déficit du compte courant de la balance des paiements, réduction des inégalités de revenu entre les individu et entre les régions » (ibid., p. 112).

Un autre projet nous paraît important à mentionner, c'est celui de la création de la ″Banque de Développement″ dans le but de financer l'industrie et le tourisme. « Ce projet du ministre Saba est conforme à la volonté d'une opinion publique qui trouve que le système de crédit existant ne doit pas rester limité au crédit à court terme et continuer à profiter uniquement au secteur bancaire qui opère principalement dans le domaine commercial. L'absence d'institutions capables de conver*tir l'*épargne en fonds d'investissement dans les secteurs productifs fait que les capitaux rapatriés sont soit réinvestie, pour une large part, *à l'*étranger, soit orientés vers les activités de commerce et de service de court terme » (Ibid., p.116). Donc, l'État était bien conscient à l'époque de l'importance du secteur industriel et essayait de le soutenir afin de garantir un développement solide de l'économie.

Les mesures de réforme du secteur industriel continuent avec les deux cabinets Salam en 1972. Les deux projets du premier cabinet Salam : « 1- établir la

réglementation concernant l'octroi de prêts garantis par l'État aux établissements industriels ayant pour vocation la transformation de l'excédent agricole ; 2- accorder des exemptions fiscales aux nouvelles industries créées au Liban, dans les mêmes termes que ceux de la loi du 5 février 1954 » (ibid., p. 138). Le projet du deuxième cabinet : « créer deux portefeuilles nouveaux : un ministère d'État pour l'Industrie et le Pétrole et un ministère d'État pour l'Habitat et les Coopératives » (ibid.). Le premier cabinet Salam qui soutenait l'industrie, et notamment au niveau de l'exportation, a accordé « aux produits nationaux une priorité de l'ordre de 10% par rapport aux produits étrangers similaires dans les adjudications publiques » (ibid., p. 139). De même, au cours du deuxième cabinet, le ministre Sabbah a envisagé de créer un bureau spécifique pour encourager les exportations libanaises tout en les contrôlant pour s'assurer que les spécifications techniques sont respectées (ibid.). D'autres mesures de réforme ont touché l'administration publique et notamment au niveau du personnel.

Parallèlement à la formation du cabinet Tagieddine Solh (après la démission de deuxième cabinet Salam), deux événements majeurs ont frappé l'environnement politique et ont ainsi affecté les activités économiques : les conflits de mai entre l'armée libanaise et la résistance palestinienne, et la guerre israélo-arabe. Les secteurs les plus touchés par ces événements sont les infrastructures, le transit et les exportations (notamment à cause de la fermeture des frontières syriennes), le tourisme, le nombre des étrangers et l'activité du bâtiment (départ de la main-d'œuvre syrienne, par exemple). De plus, quelques secteurs se voient affectés de différentes façons : augmentation de la production d'essence ordinaire par les raffineries, de l'énergie électrique, de l'immatriculation des voitures de tourisme privées, de la production industrielle, de l'exportation de fruits et de la vente immobilière (ibid.). On assiste aussi à un boom du crédit en 1973 facilité par l'accroissement énorme des dépôts bancaires des résidents et des non-résidents. Selon Dagher, le bilan des banques forme à la fin de 1973, 110% du PIB (ibid.). On assiste aussi à l'augmentation des crédits alloués à l'économie et notamment au secteur immobilier.

Après la reprise des excédents budgétaires en 1971 et 1972, la poursuite des projets de développement fixés durant les années précédentes et la réparation des dégâts matériels résultant des deux événements de 1973, ont rendu l'exercice budgétaire de 1973 déficitaire. Malgré l'augmentation des recettes budgétaires grâce aux recettes douanières au premier

lieu, les dépenses ont augmenté à un rythme plus élevé que celui des recettes en 1973 (Tableau n°9).

Tableau 9 : L'excédent budgétaire en millions de L.L. (1971-1974)

	1971	1972	1973	1974
Dépenses effectives	734,4	854,9	1020,4	1218,5
Variation en %	+6,6	+16,4	+19,3	+19,4
Recettes effectives	663,5	776	904,7	1269,9
Variation en %	+16,9	+16,7	+7,5	+30,3
Solde budgétaire	+41,5	+50,7	-46	+51,4
Solde en % des dépenses	5,6	5,9	4,5	4,2

Source : Dagher, A. (1995), ibid., p. 207

En 1974, et avec le nouveau cabinet Solh, des mesures étaient fixées pour le resserrement des crédits émis pas la Banque centrale après une expansion de ces derniers qui a commencé à devenir grave en 1973. Cette mesure, ainsi que d'autres facteurs (tels que la hausse des prix des terrains constructibles et des prix des matériaux et outils correspondants), ont affecté le secteur de la construction, qui a subi un recul important par rapport à l'année 1973. En revanche, le tourisme, le commerce intérieur de voitures privées et les exportations industrielles[87] n'ont pas été affecté par la politique de resserrement de crédits à l'économie appliquée par la Banque centrale (ibid.).

Plusieurs mesures gouvernementales ont eu lieu durant cette année, notamment dans le secteur du commerce, qui, selon les associations patronales, limitent leur liberté et remettent en cause le système de l'économie libérale appliqué au Liban. Parmi ces mesures : le projet de réorganisation du commerce intérieur dont le but est de lutter contre la hausse des prix (projet Bizri). Suite à ces actions, un congrès patronal est réalisé en août 1974. Ce dernier a rejeté le projet Bizri ainsi que d'autres mesures touchant au libéralisme économique ; il a été considéré comme une occasion « d'affirmer que le système de liberté d'entreprise au Liban est en danger et d'inviter l'Etat à préserver le régime de

[87] Notons que l'augmentation de l'exportation est liée à l'accroissement de la demande des pays du Golfe résultant du boom pétrolier de 1973.

libéralisme économique en vigueur et à consolider les éléments qui sont à la base de la prospérité économique du Liban » (ibid, p.179).

Jusqu'à 1975, c'est-à-dire à la fin du sexennat Frangié et avant le déclenchement de la guerre civile, les autorités successives encourageaient, à des degrés divers, les secteurs industriel et agricole et appliquaient des mesures pour le développement de ces derniers tout en prêtant la plus grande attention au secteur des services. Tout au long de cette période, et suite aux efforts des autorités pour appuyer le développement du secteur industriel, ce dernier, après avoir été classé troisième dans sa contribution au produit national (Figure n°3), a occupé la seconde place précédé du secteur des services à partir de 1967 (Figure n°4). Ce changement s'est réalisé au détriment du secteur agricole qui enregistre une régression marquée à partir de cette date.

Il est vrai que le secteur des services est favorisé par rapport aux autres et que l'ensemble des secteurs n'assure pas vraiment une croissance économique stable et durable, comme nous vous l'avons évoqué plus haut. Mais, la situation de ces secteurs économiques jusqu'à 1975, c'est-à-dire avant le déclenchement de la guerre civile, reste plus ou moins acceptable par rapport à ce qui suit.

Figure 4 : Participation des différents secteurs au Produit National (en %)

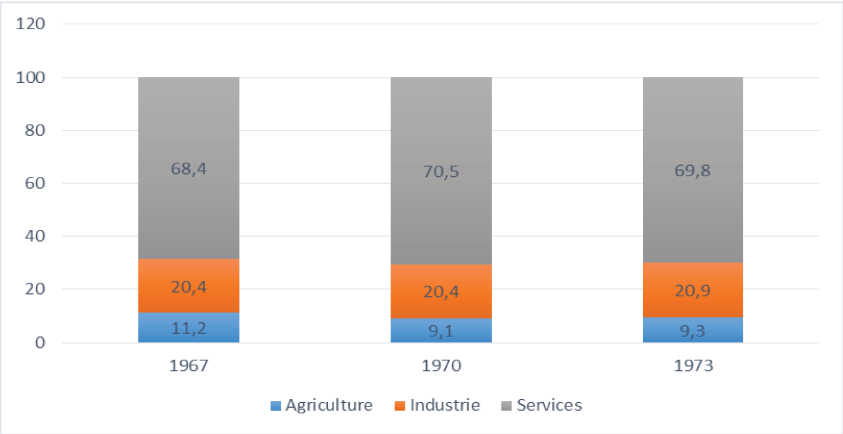

Source : Construit par nos soins à partir des données de Labaki, B. et Abou Rjeily, Kh. (1993). Bilan des guerres du Liban : 1975-1990, p. 177

3. De 1975 à 1990

À partir de 1975, date de déclenchement de la guerre civile (cf. chapitre 3), le Liban a vécu seize ans de malheurs, de pertes et de destructions à tous les niveaux. Ces seize années n'ont eu que des effets ravageurs sur le pays, pesant très lourdement sur le volume de sa population, ainsi que sur les domaines économique, social et culturel ; elles ont vidé le pays de sa main-d'œuvre la plus qualifiée, ce qui a rendu l'économie libanaise de plus en plus fragile.

Les premiers dommages auxquels nous pensons après une guerre sont les pertes en 'capital humain' : ici, ces pertes regroupent des milliers de morts, de blessés et de handicapés, sans oublier les déplacements forcés de la population et l'accroissement des mouvements migratoires vers des pays plus sûrs. Tous ces facteurs ont affaibli la population active dans les différents secteurs et activités, et par conséquent la capacité productive du pays a enregistré un recul significatif. Notons que la population active en 1975 était égale à 744 098 personnes alors qu'elle n'était plus que de 452 900 personnes en 1985. Sa répartition entre les secteurs productifs a subi une variation importante durant cette période : le nombre de personnes qui travaillent dans le secteur industriel est passé de 139 471 à 45 000 personnes, soit un recul de 68% (ibid.). Ajoutons que les pertes en ″capital physique″ ont atteint 273 millions de dollars entre 1975 et 1983 (300 entreprises détruites ou endommagées) et 50 millions de dollars entre 1989 et 1990 (620 entreprises industrielles complètement détruites et 150 usines endommagées) (ibid.).

En effet, tous les secteurs d'activités ont été gravement touchés par cette guerre: des pertes dans l'agriculture, l'habitat, le tourisme, les équipements publics, les services publics, etc. (Labaki et Abou Rjeily, 1993). Evidemment, le commerce extérieur ainsi que le solde des paiements extérieurs du Liban entre 1974 et 1990 étaient gravement atteints par ce recul du secteur industriel à tous les niveaux : les importations augmentaient alors que les exportations diminuaient, ce qui menait à une augmentation du déficit de la balance commerciale et une diminution du taux de couverture des importations par les exportations. Ce taux qui était de 41,4% en 1974 a chuté pour atteindre 16,2% en 1984. Il a ré-augmenté pour atteindre 60% en 1988 et, à nouveau, il a baissé jusqu'à 38,9% en 1990 (Tableau n°10).

Tableau 10 : L'évolution de la balance commercial en millions de dollars US (1974-1990) [88]

Année	Importation	Exportation	Déficit	Taux de couverture (en %)
1974	1 826	757	1 069	41,4
1977	1 500	788	712	52,5
1978	1 700	720	1 491	42,4
1979	2 300	928	1 791	40,3
1980	2 739	1 139	1 659	41,6
1981	2 495	1 181	1 701	47,3
1982	3438	1 379	3 361	40,1
1983	2 823	481	2 259	17,4
1984	1 665	270	1 395	16,2
1985	1 271	271	1 000	21,3
1986	1 900	700	1 200	36,8
1987	1 700	1 000	700	58,8
1988	2 000	1 200	800	60
1989	1 900	800	1 100	42,1
1990	1 800	700	1 100	38,9

Source : Labaki, B. et Abou Rjeily, Kh (1993) … P. 195

Plusieurs raisons ont interdit à ce déficit d'enfoncer l'économie libanaise dans une situation de crise au moins jusqu'en 1982-1983 et ont permis de sauvegarder un excédent satisfaisant pour les paiements extérieurs entre 1975 et 1982, à savoir : les envois des expatriés qui atteignaient 150 millions de dollars par mois entre 1980 et 1981, « l'argent politique » qui finançait la guerre et qui atteignait 75 à 80 millions de dollars entre 1981 et 1982 ainsi que d'autres aides significatives provenant de l'extérieur[89].

[88] Les chiffres du tableau originel sont exprimés en millions de L.L. entre 1974 et 1985, et en millions de dollars entre 1986 et 1990. Pour cette raison, nous avons choisi de convertir en dollars US les chiffres exprimés en L.L. tout en nous référant au taux de change de la L.L. à la fin de chaque année (Graphique n°1).

[89] Nous détaillerons ces raisons (transferts des émigrés, l'argent politique, etc.) dans les chapitres suivants.

Graphique 1 : Taux de change de la L.L. en dollar US

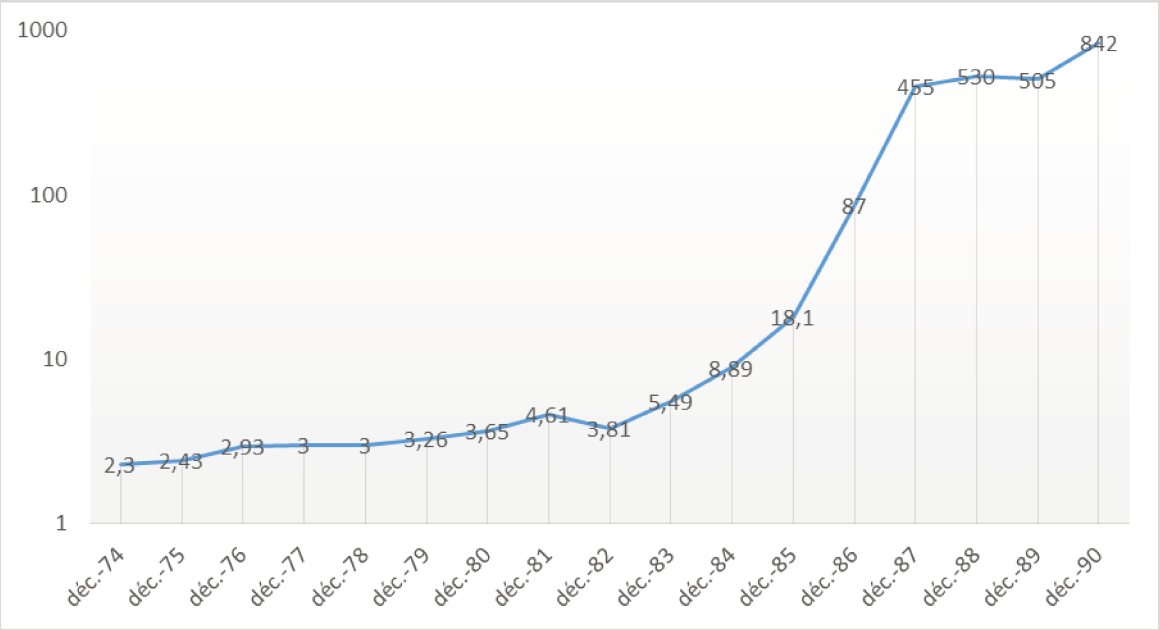

Source : Construit par nos soins à partir des données de la Banque du Liban

Depuis 1982-1983, des facteurs internationaux et régionaux ont contribué à la perturbation de la situation économique libanaise fragilisant de plus en plus la balance de paiement :

- Sur le plan international, la crise économique qui a touché les pays industrialisés a incité ceux-ci à améliorer leurs exportations en appliquant des politiques appropriées. Ces démarches ont eu des effets négatifs sur les produits du pays, tant sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation vers les pays arabes et, plus particulièrement, les pays pétroliers. De plus, les deux crises, celle de l'économie mondiale et celle du choc pétrolier, ont pesé lourdement sur les revenus des pays arabes pétroliers qui représentaient les principaux marchés des exportations libanaises des biens et services.

- Sur les plans régionaux et locaux, la guerre du Golfe de 1980 (ou la guerre Iran-Irak) a fortement affecté l'économie libanaise, car d'une part, elle a réduit les marchés d'exportation du Liban dans ces pays et, d'autre part, elle a contracté les

volumes des envois des Libanais travaillant sur leurs territoires. En outre, la guerre israélo-arabe en 1982 au Liban a gravement touché ses échanges extérieurs tout en rendant difficile la communication entre ses régions ainsi que l'exportation vers certains pays arabes. Il est vrai aussi que les financements de guerre, provenant de l'extérieur, ont diminué, surtout avec l'affaiblissement des revenus de certains pays arabes pétroliers. Ces derniers constituaient les sources principales de financement des guerres au Liban. Sur le plan local, c'est la situation politique instable et insécurisée dès 1983 qui a bloqué l'activité économique notamment au niveau de la production et des échanges extérieurs (Labaki et Abou Rjeily, 1993).

Comme avant les années de la guerre civile (voir plus haut), les autorités libanaises ont réussi à retrouver à nouveau un excédent budgétaire grâce à l'augmentation des recettes provenant des droits de douane, des redevances pétrolières, des droits sur le tabac, de l'impôt sur le revenu, etc. (Dagher, 1995). Le budget général a enregistré un excédent de 51,4 millions de L.L. en 1974 (Tableau n°9), ce qui était équivalent à 22,3 millions de dollars. Mais, à partir de 1975, les dépenses budgétaires reprennent leur mouvement ascendant et dépassent à nouveau les revenus. Ceux-ci ont diminué, notamment au niveau des impôts directs et indirects, à cause des évènements de la guerre qui ont affaibli la capacité de l'État à collecter et à contrôler la totalité de ses revenus : une part de ces derniers est détenue par les milices et le reste correspond aux dépenses publiques. Le déficit budgétaire n'a cessé d'augmenter tout au long de la guerre pour atteindre son maximum en 1990 avec un solde négatif égale à -218 400 millions L.L. (Tableau n°11), ce qui est équivalent à -145,6 millions de $. Notons que les dépenses qui enregistrent des augmentations successives flagrantes au cours de cette période sont celles des salaires et traitements. Celles-ci ont atteint 62% des dépenses totales.

Tableau 11 : Le déficit budgétaire en millions de L.L

	Recettes effectives	Dépenses effectives	Déficit effectif
1975	798,7	1020,5	-221,8
1976	152	642,2	-490,2
1977	1439,1	2006	-567,8
1978	1635	2260	-624,9
1979	1813	2805,9	-992,9
1980	2908	4700	-1792
1981	3255	5220	-1965
1982	3545,5	7651,5	-6382
1983	5084	8608	-7953
1984	7032	10896,9	-949,5
1985	4340	9680	-5340
1986	6065	12865	-6800
1987	20074	35629	-15555
1988	24175	99019	-74844
1989	45904	186240	-140336
1990	126400	344800	-218400

Source : Labaki, B. et Abou Rjeily, Kh (1993), ibid., p. 198-199

On assistait toujours, durant les années de guerre, à une contribution importante du secteur tertiaire dans le PIB libanais au détriment des secteurs primaire et secondaire. Ce dernier a subi un recul important de presque 57% entre le début et la fin de la guerre : il est passé de 3,499 milliards de dollars en 1974 à 2,224 milliards de dollars en 1988 (Labaki et Abou Rjeily, 1993). Cela signifie que l'économie libanaise reposait essentiellement sur le secteur tertiaire et qu'aucune démarche sérieuse n'était appliquée pour la vivification des secteurs primaires et secondaires.

Pour résumer, nous pouvons dire que la guerre civile était au cœur de la détérioration de la situation économique libanaise. Elle a brisé la stabilité qu'a vécue cette dernière depuis les années cinquante et elle l'a rendue très fragile et dépendante des situations économiques extérieures. Les secteurs de production, notamment ceux de l'industrie et de l'agriculture, ont subi un recul très grave et le retour à une économie productive au Liban est devenu de plus en plus une mission impossible.

4. De 1990 à 2011

A la fin de la guerre, c'est-à-dire vers la fin de 1990, l'économie libanaise se trouve handicapée suite aux pertes et aux destructions qu'elle a subies dans tous les domaines (population, infrastructures, équipements, capacités productives, patrimoine immobilier, ...). Ces pertes ont, sans aucun doute, handicapé les secteurs productifs déjà faibles et leurs contributions au PIB. Selon la Banque mondiale, ce dernier a enregistré à la fin de l'année 1990 un montant de 2, 838 milliards de dollars (Tableau n°12).

Tableau 12 : L'évolution du PIB libanais à partir de l'année 1990

Années	PIB nominal	Taux de croissance du PIB nominal[90]	Taux de croissance du PIB réel
1990	2,838	4,491	26,5
1991	4,451	56,8	38,2
1992	5,546	24,6	4,5
1993	7,535	35,8	7
1994	9,599	27,4	8
1995	11,719	22,1	6,5
1996	13,690	16,8	5,1
1997	15,752	15,1	-2,3
1998	17,247	9,5	3,6
1999	17,391	0,8	-0,5
2000	17,260	-0,7	1,3
2001	17,651	2,3	4
2002	19,152	8,5	3,4
2003	20,083	4,9	3,2
2004	20,955	4,3	7,5
2005	21,878	4,4	2,7
2006	21,796	-0,4	1,6
2007	24,577	12,7	9,4
2008	28,830	17,3	9,1
2009	35,140	21,9	10,3
2010	38,010	8,2	8
2011	40,079	5,4	2
2012	43,205	7,8	2,2

Source : Construit par nos soins à partir des données de la Banque mondiale

[90] Notre propre calcul.

[91] Selon la Banque mondiale, le PIB nominal en 1989 est de presque 2,718 milliards de $

Le PIB par habitant durant la même année a été égal à 1050 $; ce montant classe le Liban parmi les neuf pays arabes les plus pauvres au niveau du PIB par habitant[92] (Tableau n°13).

Tableau 13 : Le PIB par habitant des pays arabes en 1990 (par ordre décroissant)

Pays	Montant en $
Emirats Arabes Unis	28 066
Qatar	15 446
Koweït	8 947
Bahreïn	8 529
Arabie Saoudite	7 206
Libye	6 785
Oman	6 455
Algérie	2 365
Irak	_[93]
Tunisie	1 507
Jordanie	1 312
Liban	1050
Maroc	1 037
République Arabe Syrienne	989
Djibouti	767
Egypte	766
Comores	606
Soudan	481
Yémen	476
Somalie	145

Source : Construit par nos soins à partir des données de la Banque mondiale

Les années de guerre ont affaibli l'appareil administratif du Liban, il est devenu incapable de prendre en charge seul la reconstruction du pays, surtout en présence de nombreux enjeux politiques qui freinent le démarrage des projets de réforme nécessaires. Pour cette raison, les gouvernements d'après-guerre ont sélectionné quelques administrations qui auront comme tâche de gérer la plus grande partie des programmes liés à

[92] Notons que le PIB par habitant au Liban à la fin de la guerre était équivalent à seulement 3,4% du PIB par habitant de l'Emirats arabes unis dont le montant était le plus élevé des pays arabes en 1990 (28 033$).

[93] Pas de données pour le montant du PIB par habitant en 1990 de ce pays. Par contre ce montant était en 1989 de 2 742$ (cf. La Banque Mondiale).

la reconstruction et aux réparations des dommages de guerre, comme la réhabilitation des infrastructures, l'aménagement des zones urbaines détruites, et surtout de prendre en considération toutes les populations qui ont souffert de la guerre.

Des administrations qualifiées « de la reconstruction » sont apparues et ont bénéficié d'une attention importante des pouvoirs publics. Elles représentent les interlocuteurs des organismes internationaux qui ont pour rôle de financer les projets de reconstruction et de leur porter assistance. Donc, il était nécessaire que ces unités administratives soient efficaces pour garantir la poursuite des aides extérieures qui ont largement soutenu l'économie libanaise. Ces unités dites de la reconstruction sont classées en trois catégories par le pouvoir exécutif : les administrations liées directement à l'appareil central de l'État, les administrations de « missions » et les établissements publics.

Plusieurs mesures ont été prises par les autorités libanaises dans le but de revivifier l'économie : une réactivation du Conseil du Développement et de la Reconstruction[94] (CDR) est mise en place en 1991, une campagne est entreprise, principalement en Europe occidentale et dans les pays arabes du Golfe, dans le but de mobiliser des ressources financières pour la reconstruction du Liban; une implémentation des infrastructures et des projets de reconstruction voit le jour en 1991 (Labaki, 2003). Rafic Hariri a mis en place, à cette époque, plusieurs projets pour la revivification de l'économie : une préparation d'un plan de développement national nommé « Horizon 2000 » est présentée par le cabinet de Hariri en 1993 dans le but de faire régner la paix dans le pays ; une restructuration progressive du secteur bancaire est installée, plusieurs étapes sont prises en considération pour encourager l'investissement ; etc.

Avec l'augmentation énorme des dépenses publiques destinées à la reconstruction du pays, le budget de l'État a continué à enregistrer un déficit. Cette augmentation est due

[94] Le CDR, une administration dite de « mission », a été créé en 1977 dans le but de relancer des projets de reconstruction et de réformer l'administration publique libanaise. Ces activités s'étendent sur plusieurs secteurs tels que les infrastructures, les équipements publics, etc.

principalement au paiement du service de la dette publique suivi des salaires et traitements. En part du PIB, les revenus progressent beaucoup moins vite que les dépenses dont le poids dans le PIB dépasse parfois les 50% (Tableau n°14).

Tableau 14 : Le déficit budgétaire (1992-2011)

	Revenus	Revenus en % du PIB[95]	Dépenses	Dépenses en % du PIB[96]	Déficit budgétaire	Déficit budgétaire en % du PIB[97]
1992	1,138	20,5	2,219	40,0	-1,081	-19,5
1993	1,855	24,6	3,017	40,0	-1,162	-15,4
1994	2,241	23,3	5,204	54,2	-2,963	-30,9
1995	3,033	25,9	5,856	50,0	-2,823	-24,1
1996	3,534	25,8	7,225	52,8	-3,691	-27,0
1997	4,010	25,5	9,162	58,2	-5,152	-32,7
1998	4,449	25,8	7,906	45,8	-3,457	-20,0
1999	4,873	28,0	8,453	48,6	-3,580	-20,6
2000	4,684	27,1	10,621	61,5	-5,937	-34,4
2001	4,646	26,3	8,875	50,3	-4,229	-24,0
2002	5,830	30,4	10,139	52,9	-4,309	-22,5
2003	6,655	33,1	10,593	52,7	-3,938	-19,6
2004	7,515	35,9	10,541	50,3	-3,026	-14,4
2005	7,405	33,8	10,203	46,6	-2,798	-12,8
2006	7,316	33,6	11,879	54,5	-4,563	-20,9
2007	8,749	35,6	12,587	51,2	-3,838	-15,6
2008	10,553	36,6	14,957	51,9	-4,404	-15,3
2009	12,705	36,2	17,167	48,9	-4,462	-12,7
2010	12,684	33,4	10,047	26,4	2,637	6,9
2011	14,070	35,1	17,600	43,9	-3,530	-8,8

Source : Construit par nos soins à partie des données du Ministère des Finances

Le poids du déficit budgétaire dans le PIB est aussi important : il a atteint son maximum en 1994 (30,9% du PIB) mais tend vers la baisse (8,8% du PIB en 2011). Notons que les revenus fiscaux représentent presque 70% des revenus totaux de l'État selon le

[95] Notre propre calcul.

[96] Notre propre calcul.

[97] Notre propre calcul.

ministère des finances. L'État a donc besoin d'augmenter ses recettes pour retrouver à nouveau l'excédent budgétaire comme c'était le cas avant la guerre civile.

Grâce à la paix qui a régné au Liban après l'automne 1990, aux efforts des autorités libanaises mentionnés ci-dessus, aux espoirs suscités par le cabinet de Hariri en automne 1992 et aux afflux considérables de capitaux, l'économie libanaise a fait un bond. Cet accroissement s'est traduit par une croissance remarquable du PIB dès 1990 (Tableau n°12). Toutefois, les secteurs qui ont le plus attiré les efforts des autorités libanaises sont ceux des services alors que l'importance attribuée aux secteurs productifs diminue de plus en plus. Cette réalité se traduit clairement par la contribution de chaque secteur à la formation du PIB libanais après la fin de la guerre : le résultat combiné de la contribution des secteurs agricole et industriel ne représente que le tiers du PIB alors que le secteur des services occupe la place la plus importante dans la formation de ce dernier (Figure n°5).

Figure 5 : Répartition sectorielle de l'économie libanaise (en % du PIB)

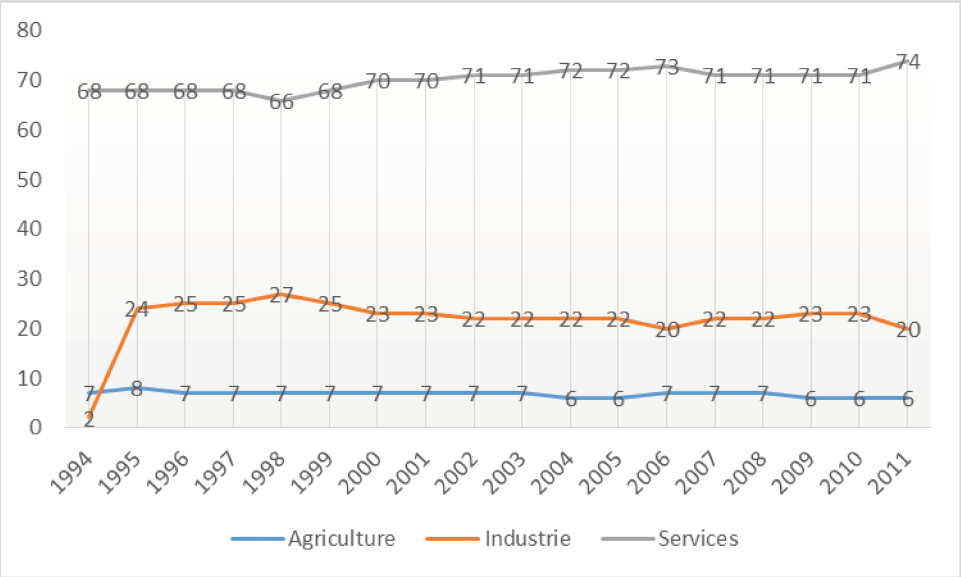

Source : Construit par nos soins à partie des données de la Banque mondiale

Par ailleurs, nous pouvons expliquer les faibles contributions des secteurs primaire et secondaire par l'absence des démarches sérieuses qui auraient dû être prises pour leur développement. Plusieurs obstacles se sont opposés à la mise en place de ces

demandes, et notamment pour le secteur industriel, à savoir : la difficulté d'obtention de licences (l'obtention de licences au Liban dépend parfois de l'appartenance politique du demandeur et de ses relations avec des politiciens ou des hommes proches du pouvoir), la faiblesse des infrastructures due aux guerres successives, le non-entretien des terres fertiles, le coût élevé de la main-d'œuvre qualifiée par rapport aux pays voisins, etc. Tous ces obstacles freinent le développement des secteurs industriel et agricole et renforcent le passage à une économie dite de services.

Un autre indicateur permettant de caractériser l'économie libanaise comme une économie non productive est la balance commerciale ou plus précisément le déficit permanent de cette dernière.

Tableau 15 : La balance commerciale (en milliards de dollars)

Période	Importations	Exportations	Balance commerciale[98]	Taux de couverture[99]
1996	7,563	1,759	-5,805	23,3%
1997	7,491	2,289	-5,202	30,6%
1998	7,063	2,374	-4,689	33,6%
1999	6,391	2,446	-3,945	38,3%
2000	6,203	2,447	-3,756	39,5%
2001	7,051	2,754	-4,297	39,1%
2002	6,693	3,083	-3,609	46,1%
2003	7,502	3,361	-4,141	44,8%
2004	9,082	4,371	-4,711	48,1%
2005	9,315	4,675	-4,640	50,2%
2006	9,457	4,769	-4,689	50,4%
2007	12,075	5,767	-6,308	47,8%
2008	16,082	7,348	-8,734	45,7%
2009	16,760	7,146	-9,614	42,6%
2010	18,641	8,232	-10,409	44,2%
2011	20,044	12,928	-7,116	64,5%

Source : Construit par nos soins à partir des données de la Banque mondiale

[98] Notre propre calcul.

[99] Notre propre calcul.

Malgré les années de guerre (1975-1990), le taux de couverture des importations par les exportations a atteint 60% en 1988 (Tableau n°15) alors que durant les années d'après-guerre, le déficit de la balance commerciale n'a pas trop évolué et le taux de couverture des importations par les exportations n'a atteint 60% qu'une seule fois, en 2011 (Tableau n°15). Ce recul commercial peut être lié à plusieurs raisons : depuis le début des années 1990, le marché libanais a été inondé par de produits provenant principalement de la Syrie, mais aussi de la Jordanie, l'Egypte, la Chine et d'autres États d'Asie du Sud-Est. En conséquence, les secteurs agricole et industriel du Liban ont souffert d'une forte concurrence, alors qu'ils tentaient de se remettre des suites de la guerre.

Les usines ont commencé à perdre des marchés et beaucoup d'entre elles ont arrêté leurs activités. Ajoutons que l'augmentation de taux de change durant cette période a eu des conséquences négatives sur les produits commerciaux : le taux de change de la Livre Libanaise contre le dollar a augmenté de 1711 en 1993 à 1507,5 en 2000 (Graphique n°2) et en prenant 1993 comme année de base, en septembre 2000 le taux de change réel de la L.L. a augmenté de 77% (Labaki, 2003). C'est ce qui explique, en pratique, la diminution progressive de la compétitivité des produits et services libanais sur les marchés étrangers et la facilité de pénétration de la production étrangère sur le marché libanais. En plus, les services industriels syriens ont supplanté leurs homologues libanais avec succès, notamment au niveau du commerce, du transport et des services professionnels et personnels, et les marchés du golfe sont devenus progressivement moins accessibles aux produits libanais (ibid., p.190).

Graphique 2 : Taux de change de la L.L. en dollar US

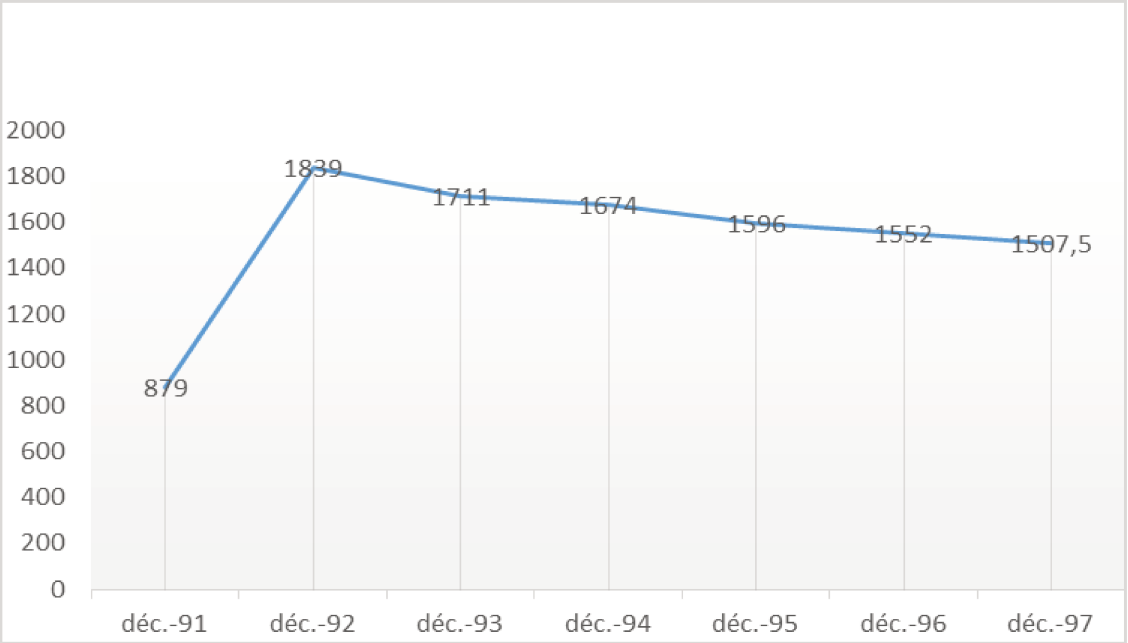

Source : Construit par nos soins à partir des données de la Banque du Liban

Ajoutons que ce recul industriel peut être aussi dû aux événements politiques qui ont remis le Liban dans une situation d'instabilité et d'insécurité, notamment l'occupation d'une partie du sud du Liban par Israël jusqu'en 2000 et la présence des armées syriennes sur le territoire libanais jusqu'en 2005. De même, l'arrivée d'Émile Lahoud à la présidence de la République en 1998 et son désaccord avec Rafic Hariri, premier ministre à l'époque, notamment sur la façon d'interpréter les clauses de l'accord de Taëf, a perturbé l'environnement politique. Devant cette situation troublée, et avec l'appui de la Syrie qui se méfiait des liens trop étroits de Rafic Hariri avec l'Arabie saoudite et les États-Unis, Émile Lahoud a nommé Salim el Hoss premier ministre en 1998.

Le gouvernement de Salim el Hoss a fait de la réforme économique et financière son principal objectif. Le ministre des finances, George Corm, en 1999, a fait adopter un programme d'assainissement financier et économique. Plusieurs autres actions de réforme préparées par le ministère des finances ont été bloquées à partir de l'été 2000 pour plusieurs raisons : les critiques visant le gouvernement, faites par certains ministres, ainsi que la mort de Hafez El Asad qui a facilité le retour de l'ancien premier ministre

Rafic Hariri au pouvoir, ont été les principales raisons. Ce dernier, malgré sa mise à l'écart du pouvoir, avait une présence hégémonique.

Selon Corm (2010), ce retour a abouti à nouveau, à la dégradation de la situation financière : le poids du déficit budgétaire dans le PIB est passé de 20,6% en 1999 à 34,4% en 2000 (Tableau n°14). Or, si le retour de Rafic Hariri a dégradé la situation financière, son assassinat a bouleversé l'ensemble de l'économie : les premières séquelles de cet assassinat furent la vague d'échanges de la livre libanaise contre du dollar, la stagnation des importations, le retrait des investisseurs et le déficit significatif au niveau du budget de l'État, atteignait 1,28 milliards de dollars (Kasparian, 2007). Le PIB a enregistré une faible croissance par rapport à l'année 2004 : une croissance de 2,7% entre 2004 et 2005 alors qu'elle était de 7,5% entre 2003 et 2004 (Tableau n°12). Les autorités étaient conscientes de ce que pouvait engendrer cet assassinat sur l'économie libanaise: «elles ont réagi en relevant les taux d'intérêt et en encourageant les banques commerciales à proroger les échéances de la dette publique et à maintenir leurs actifs financiers au Liban » (Gardner et Schimmelpfennig, 2006, p. 200). Ces politiques économiques étaient, en quelque sorte, efficaces dans certains domaines : «Les entrées de dépôts ont repris au deuxième semestre de 2005, la dollarisation a diminué et les réserves de change sont remontées » (ibid.). Mais, un an plus tard, un autre événement vient interrompre la mise en forme de cette économie et perturber à nouveau l'environnement sécuritaire du pays : la guerre israélo-libanais de juillet 2006.

Plus tard, en 2010, et malgré la mauvaise ambiance politique (cf. chapitre 3), l'économie libanaise a subi une forte croissance au cours des années 2007-2010 (Tableau n°12). Cette croissance est due, selon Charles Abdallah, à : « 1) l'augmentation des investissements immobiliers des ressortissants des pays du CCG[100], 2) le déversement massif d'argent en provenance de ces pays à l'occasion des élections législatives de 2009, 3) l'accroissement des remises des expatriés dans ces pays et de leurs dépenses lors de

[100] Le Conseil de Coopération des États arabe du Golfe est une organisation régionale qui assure l'union politique et économique de ses pays membres. Il regroupe les États arabes suivants : les Émirats arabes unis, Bahreïn, l'Arabie saoudite, Oman, le Qatar et le Koweït.

leurs visites et 4) le tourisme croissant des ressortissants de ces pays » (Abdallah, 2013). On assiste alors à une deuxième forme d'argent politique (la première étant celle des revenus provenant de l'extérieur pour financer les guerres au Liban), c'est la somme énorme d'argent visant à financer les dépenses des élections législatives. En d'autres termes, cet argent est consacré à l'achat des voix électorales des Libanais pour garantir une place au parlement. C'est la méthode appliquée par les politiciens pour gagner les élections législatives : au lieu de fournir aux Libanais des opportunités de travail, ils leur distribuent un petit montant, quelques jours avant les élections, en contrepartie de leur vote. De la sorte, le Libanais reste toujours dépendant de son homme politique.

À partir d'avril 2011, date du déclenchement du conflit interne syrien, la croissance de l'économie libanaise a subi une stagnation et notamment au niveau du commerce. Les relations commerciales entre le Liban et les pays arabes du Golfe, qui dépendent du transport terrestre à travers la Syrie, ont été affectées par cette crise: la balance commerciale a enregistré le déficit le plus élevé depuis longtemps (Tableau n°15). Il est important de préciser que la Syrie est, de tout temps, parmi les premiers partenaires commerciaux du Liban : les importations libanaises en termes de volume proviennent de la Syrie (précédée par les États-Unis) et les produits exportés par le Liban vont principalement vers la Syrie (Tableau n°16). De ce fait, la balance commerciale libanaise est gravement touchée par les conflits syriens vu les relations économiques étroites qui lient ces deux pays depuis longtemps.

Tableau 16 : Les principaux partenaires commerciaux du Liban en termes de volume en 2011

	Country	Imports (Net Tons)	Share %
1	United States	2,161,415	14%
2	Syrian Arab Republic	1,266,010	8%
3	Russian Federation	1,229,237	8%
4	Italy	1,049,987	7%
5	Turkey	1,035,190	7%
6	Ukraine	785,505	5%
7	France	717,776	5%
8	China	671,766	4%
9	Egypt	578,809	4%
10	Kuwait	528,659	4%
11	Saudi Arabia	393,756	3%
12	Romania	384,508	3%
13	Warhouse	350,230	2%
14	Greece	328,442	2%
15	Belarus	266,187	2%
16	Germany	244,187	2%
17	Spain	233,635	2%
18	Georgia	189,708	1%
19	Argentina	161,847	1%
20	United Arab Emirates	160,508	1%
21	Bulgaria	155,132	1%
22	Netherlands	137,380	1%
23	Cyprus	124,240	1%
24	Taiwan, Province of China	122,026	1%
25	Kazakstan	118,631	1%

	Country	Exports (Net Tons)	Share %
1	Syrian Arab Republic	825,180	27%
2	Turkey	615,998	20%
3	Egypt	247,644	8%
4	Saudi Arabia	170,381	5%
5	Iraq	168,431	5%
6	Jordan	102,207	3%
7	Kuwait	100,162	3%
8	Iran, Islamic Republic of	98,089	3%
9	United Arab Emirates	78,859	3%
10	Cyprus	67,132	2%
11	Bangladesh	43,322	1%
12	Italy	42,486	1%
13	Qatar	39,751	1%
14	United States	38,471	1%
15	Spain	36,128	1%
16	United Kingdom	34,708	1%
17	Greece	33,178	1%
18	Netherlands	27,072	1%
19	China	23,726	1%
20	India	23,110	1%
21	Angola	20,526	1%
22	Oman	18,219	1%
23	Bahrain	14,301	0%
24	Belgium	13,265	0%
25	France	11,726	0%

Source : Ministère de l'Économie et du Commerce

Également depuis 2011, le secteur du tourisme a subi un sérieux recul. Plusieurs pays, et notamment les pays du Golfe, ont conseillé à leurs ressortissants de ne pas se rendre au Liban à cause des craintes sécuritaires et de la tourmente dans les pays de la région (Syrie, Égypte, Libye, etc.). Selon le Ministère du tourisme, le nombre de touristes est passé de 2 167 989 en 2010 à 1 655 051 touristes en 2011, c.à.d. un recul de presque 24 % (Tableau n°17). De même, le taux d'occupation des hôtels à Beyrouth est passé de 68% en 2010 à 58% en 2011 (Tableau n°17).

Nous remarquons aussi que le secteur de la construction a été affecté par la situation de la région: le nombre de propriétés vendues a subi une baisse de 13,5% entre 2010 et 2011. L'une des causes de cette baisse est la diminution des ventes à des étrangers (Tableau n°17). Celle-ci peut être expliquée par le manque de confiance des étrangers vis-

à-vis de la situation politique en Syrie et son influence sur la situation au Liban. Ajoutons que le nombre de permis de construire (indicateur des projets à venir) a baissé de 25% entre 2010 et 2011 (Tableau n°17). Le manque de confiance des étrangers a été confirmé aussi par les investissements étrangers directs (IDE)[101] qui ont subi une baisse, entre 2010 et 2011, de 23,1% selon la Banque mondiale (Tableau n°17).

Tableau 17 : Quelques secteurs économiques affectés par la crise syrienne

	2010	2011
Nombre de touristes	2 167 989	1 655 051
Taux d'occupation des hôtels (en%)	68	58
Déficit commercial (en millions de $)	-13 711	-15 893
Investissements étrangers directs (en millions de $)	4 279	3 476
Nombre de propriété vendues (en millions de $)	94	83
- Dont ventes à des étrangers	1,9	1,5
Permis de construire (en millions de m2)	18	16

Source : Construit par nos soins à partir des données suivantes :
Ligne 1-4 : La Banque mondiale
Ligne 2-3-5-6-7 : Ministère de l'Économie et du Commerce

Il est vrai que la crise syrienne a affecté quelques branches de l'économie libanaise mais elle n'est pas la seule responsable de la vulnérabilité de cette dernière. C'est à cause de cette vulnérabilité que l'économie libanaise a été facilement influencée par les conflits régionaux. Celle-ci est, à la base, une économie sans développement, même si elle est parfois croissante. Les aspects du développement économique libanais, relativement bloqué, seront présentés dans le chapitre suivant.

Conclusion

D'après l'analyse de la situation économique libanaise sur les quatre périodes développée dans ce chapitre, nous pouvons attribuer des aspects spécifiques à chaque

[101] Selon la Banque mondiale, les investissements étrangers directs sont « les flux entrants nets (flux nets d'investissements moins les désinvestissements) des investisseurs étrangers dans l'économie déclarante ». Cf. http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.KLT.DINV.CD.WD/countries

période en mettant l'accent sur les transformations majeures qui ont touché la structure de cette économie. Nous pouvons, sans aucun doute, conclure que le secteur des services est celui qui assure le meilleur rendement et qui maintient la croissance de l'économie. En revanche, les secteurs de l'agriculture et de l'industrie participent modestement à la croissance économique.

La période d'avant l'indépendance est caractérisée par une économie plutôt solide, basée sur l'agriculture et la commerce sans être fortement dépendante des économies extérieures. La phase de l'indépendance est marquée par une croissance forte du secteur tertiaire et le rôle important de celui de l'agriculture était maintenu. Le budget de l'État est excédentaire mais on a assisté à une apparition d'une dette interne importante.

La période la plus compliquée qui a entraîné la dégradation des différents secteurs économiques libanais est celle de la guerre civile : une détérioration étendue des secteurs primaires et secondaires suivie d'un déficit budgétaire et une apparition d'une dette externe. Après la guerre, l'économie libanaise est demeurée une économie fragile et largement dépendante des économies extérieures, le déficit budgétaire s'est accru et la dette publique a subi des augmentations affreuses. D'autres revenus se sont apparus tels que l'argent politique, sans toutefois oublier les types revenus qui seront abordés dans le dernier chapitre.

Nous avons choisi de résumer les aspects de l'économie libanaise au cours des quatre périodes détaillées dans ce chapitre dans la figure n°6.

Figure 6 : L'évolution historique de la structure de l'économie libanaise

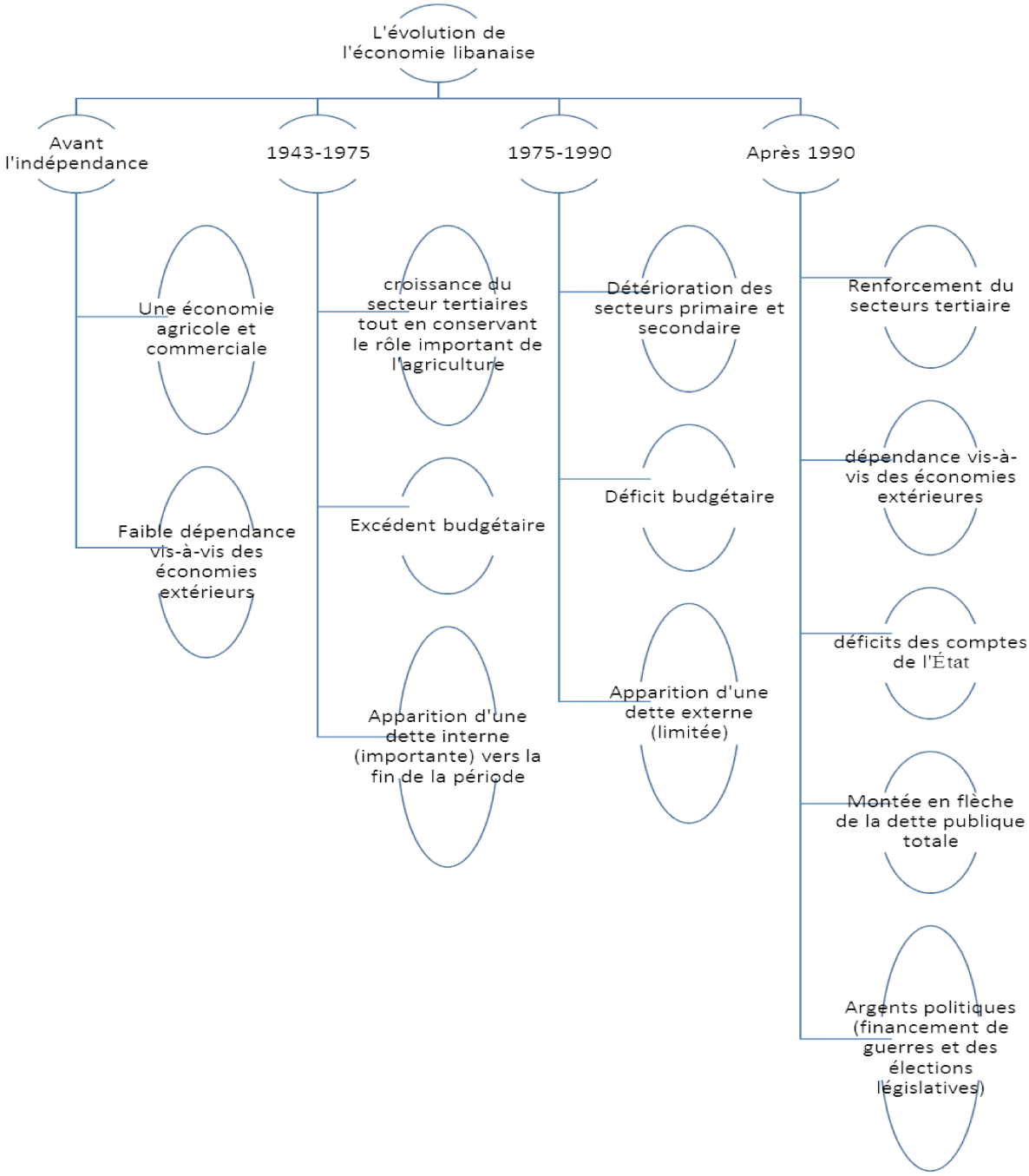

Source : Construit par nos soins.

Chapitre 5
L'économie libanaise: une croissance sans développement

Comme on a vu plus haut, l'économie libanaise connaît parfois des périodes de croissance. Cependant, elle n'est pas stable, car n'est pas fondée sur des bases solides. C'est pourquoi, nous nous efforçons dans ce qui suit de présenter des indicateurs qui puissent refléter l'incapacité de l'économie libanaise à engendrer une amélioration du développement humain pour démontrer que sa croissance ne provient pas d'une structure solide mais de certains types de revenus que nous identifierons dans le chapitre suivant.

Ce chapitre sera réparti en trois sections : dans la première nous exposerons quelques indicateurs économiques qui justifient la fragilité de l'économie libanaise. Nous procéderons dans la deuxième section à exposer quelques points de faiblesse des secteurs primaires et secondaire. Enfin, nous nous attarderons sur l'évolution du secteur tertiaire et nous portons une attention particulière aux secteurs financier et immobilier. Ces derniers génèrent des revenus importants pour l'économie libanaise.

1. Indicateurs de développement

Nous exposerons différents indicateurs reflétant le degré du développement humain au Liban : d'une part, nous regrouperons quelques indices tels que le PIB/habitant, l'indice d'inégalité de genre, l'indice de Gini, l'indice de pauvreté, etc. et d'autre part, nous présenterons deux indicateurs importants, à savoir, l'intégration sociale et l'innovation.

1.1. Des indices de développement humain

L'indicateur qui exprime la richesse monétaire d'un pays, étant donné qu'il existe une richesse non monétaire tel que le développement du bien-être (Harribey, 2013), est le PIB. Nous avons présenté, dans le chapitre précédent, l'évolution du Produit intérieur pour mettre en lumière les différentes contributions des secteurs économiques dans celui-ci. Nous avons ainsi remarqué que le secteur tertiaire est celui qui contribue le plus à la croissance du

PIB: la contribution des secteurs primaire et secondaire étant très faible par rapport à celle du tertiaire. Par ailleurs, ce qui nous intéresse ici, c'est l'évolution du PIB par habitant, un indice du développement économique qui tient compte de l'accroissement démographique. Il est important d'analyser la croissance du PIB en fonction de celle de la population car on ne pourra pas affirmer que le pays est en développement si ces deux indicateurs s'accroissent parallèlement. Un pays ne peut s'enrichir avec une croissance du PIB suivie d'une forte augmentation du nombre des habitants.

Graphique 3 : Le PIB réel par habitant entre 1992 et 2012 (en $ courant)

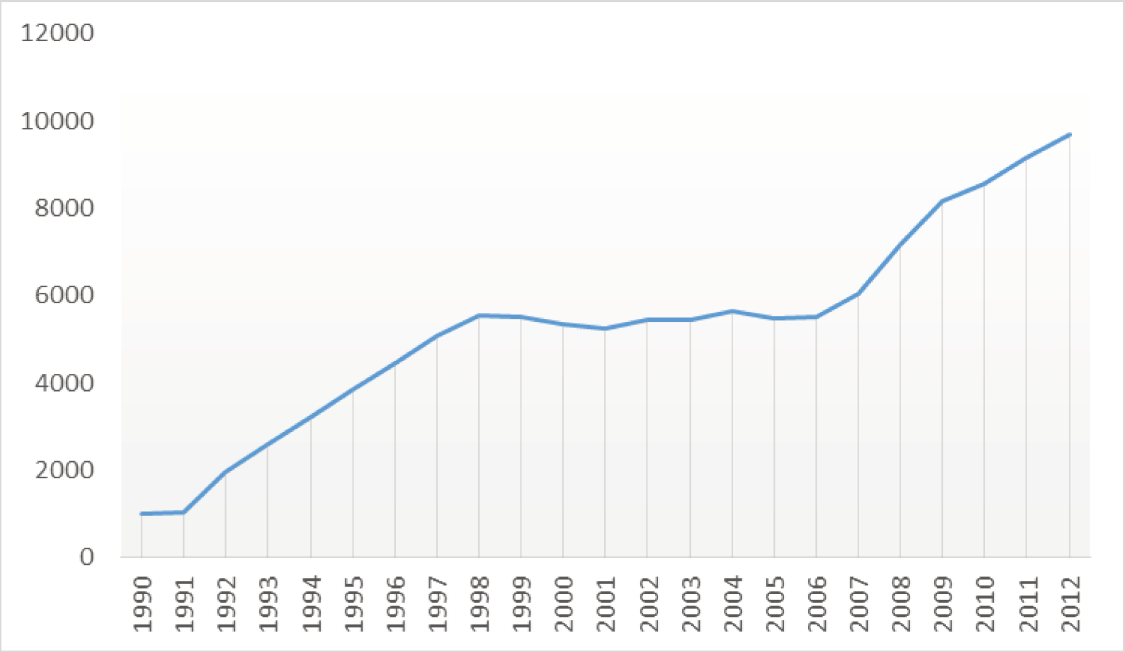

Source : Construit par nos soins à partir des données de la Banque mondiale

Nous remarquons qu'au Liban, le PIB par habitant a subi des évolutions significatives entre 1992 et 2012 (Graphique n°3). La période qui s'étale entre 1992 et 1996 a été caractérisée par le ralentissement du taux de croissance annuel du PIB par habitant. Elle a été suivie par une période de stagnation : ce taux a été légèrement négatif (il a atteint -3% en 1997). À partir de l'année 2007, il a repris une croissance positive qui tend vers la baisse. Selon Abdallah Zouache, un pays qui a un faible niveau de développement devrait avoir une forte croissance - être à 7% ou 8% de taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant - pour rattraper son retard économique et

converger vers les pays riches (Zouache et Cobham, 2014). Selon lui, ce taux n'a pas pu atteindre 5% entre la période 1990 et 2012 au Liban (il a été de 4,705% entre 1990-2008 et de 4,725 entre 2008 et 2012) (ibid.). Nous remarquons, qu'à partir de 1992, le taux de croissance annuel du PIB par habitant au Liban n'a pu atteindre 8% que trois fois, en 2007, 2008 et 2009 (Graphique n°4).

Graphique 4 : Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant et l'accroissement démographique

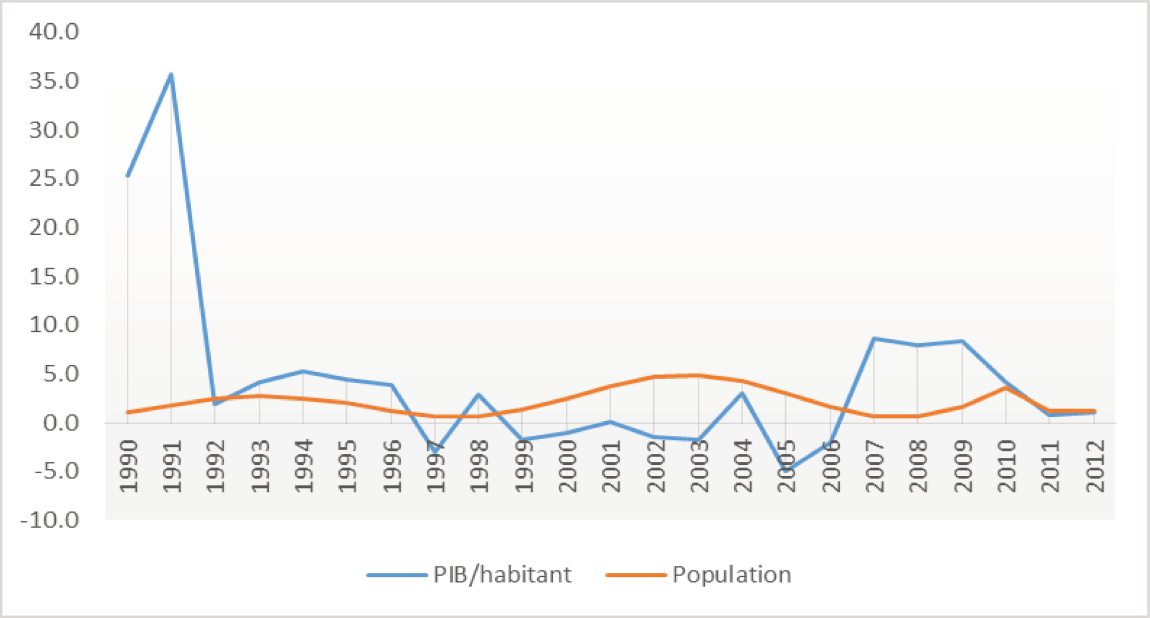

Source : Construit par nos soins à partir des données de la Banque mondiale

Nous nous demandons si les taux de croissance insuffisants du PIB par habitant découlent d'une croissance démographique forte ou d'une croissance économique faible (Graphique n°4). Nous avons alors calculé, sur la période s'étalant entre 1990 et 2012, les indicateurs suivants : le taux de croissance annuel moyen du PIB réel, celui de la population totale et enfin celui du PIB/habitant. Nous avons obtenu les résultats suivants : le taux de croissance annuel moyen du PIB réel sur cette période est égal à 5,6%, celui de la population totale est égale à 2,16% et celui du PIB/habitant est égal à 3,37%. Nous pouvons ainsi considérer que les faibles taux de croissance du PIB par habitant sur la période 1990-2012 sont dus plutôt à un taux de croissance élevé de la population. Malgré le

taux de croissance annuel relativement élevé du PIB réel, celui-ci reste insuffisant pour un pays qui a un faible niveau de développement.

Cependant, l'étude du développement économique d'un pays ne peut se limiter au PIB car il existe d'autres indices, tenant compte des éléments non-monétaires, qui déterminent le niveau de développement humain, tels que l'éducation, la santé et le niveau de vie (Harribey, 2013). Tous ces éléments, ainsi que d'autres, sont pris en compte par le Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD) sous plusieurs indices :

- L'Indice de Développement Humain (IDH) : « indice composite mesurant le niveau moyen atteint dans trois dimensions essentielles du développement humain : santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent » (PNUD, 2013, p. 159) ;

- L'Indice de Développement Humain ajustée aux inégalités (IDHI) : «valeur de l'indice de développement humain (IDH) ajusté aux inégalités dans les trois dimensions essentielles du développement humain » (ibid., p. 167) ;

- L'Indice d'inégalité de genre (IIG) : « indice composite mesurant le déficit de progrès dans trois dimensions du développement humain: santé reproductive, autonomisation et marché du travail, résultant d'inégalités de genre » (ibid., p. 171) ;

- L'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) : « pourcentage de la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle, ajusté au degré de privation » (ibid., p. 173).

Selon le PNUD, « ce qui importe c'*est* non seulement le niveau de revenu, mais la façon dont il est utilisé. Une société peut dépenser ses revenus dans *l'*éducation ou dans *l'*achat d'armes pour faire la guerre. Les individus peuvent dépenser leurs revenus pour acheter des aliments de base ou des drogues. Qu'il *s'*agisse de sociétés ou d'individus, la maximisation de la richesse n'est pas *l'*élément crucial, mais la façon dont ils décident de convertir ces revenus en développement humain » (PNUD, 2013, p. 29).

Le Liban a été classé le 72ème pays en fonction de la valeur de l'IDH qui a atteint 0,745 en 2012, légèrement supérieur à la valeur de l'IDH des pays caractérisés par

un développement humain élevé (Tableau n°18). Cet indice, compris entre 0 (exécrable) et 1 (excellent), est calculé à partir de trois indices : l'espérance de vie à la naissance, la durée moyenne de scolarisation, et le Revenu National Brut par habitant (mesuré en parité de pouvoir d'achat (PPA)[102]). Selon les chiffres du Rapport sur le développement humain 2013 du PNDU, le Liban était caractérisé, en 2012, par une espérance de vie à la naissance de 72,8 ans et d'un RNB par habitant de 12 364 $ PPA (selon les parités 2005), ce qui reflète indirectement une satisfaction des besoins matériels et des éléments essentiels pour une vie saine et de bonne qualité. En 2010, la durée moyenne de scolarisation au Liban était de presque huit années et celle attendue atteignait presque quatorze années (Tableau n°18). Ces durées acceptables traduisent la satisfaction des biens immatériels permettant aux adultes de plus de 25 ans et aux enfants d'âge scolaire d'atteindre un bon niveau de savoir. Ces quatre indicateurs des composants relatifs à la santé, au savoir et au revenu et qui déterminent la valeur de l'IDH, classent le Liban dans la catégorie des pays ayant un développement humain élevé. En revanche, la différence entre le classement d'un pays selon le RNB par habitant et son classement selon l'IDH reflète, selon le PNUD, la manière dont les revenus de ce pays ont été dépensés : si la différence positive est importante, cela signifie que le pays a réussi, tout à fait, à dépenser ses revenus dans le bon sens (éducation, santé, etc.) et à convertir, ainsi ceux-ci en développement humain. Toutefois, si cette différence est négative, cela signifie que les revenus sont destinés à des dépenses particulières (achats d'armes, par exemple). Dans le cas du Liban, la différence entre son classement selon le RNB par habitant et son classement selon l'IDH, est négatif (-5 selon le PNUD). Ce résultat montre que la richesse du pays n'est pas, sans doute, dépensée dans des mesures liées au développement humain.

En revanche, l'IDH, qui représente la valeur moyenne nationale des réalisations dans les trois dimensions du développement humain, cache des disparités et des inégalités de ce développement entre la population d'un pays. Dans le sens où, deux pays peuvent avoir la même valeur moyenne de l'IDH malgré la disparité entre les populations de ces pays dans la façon de distribuer les réalisations au niveau des composantes de l'IDH. De ce

[102] « Pour dire les choses simplement, 1$ PPA a un pouvoir d'achat local équivalent à celui de 1$ US aux États-Unis) (Achkar, 2013, p. 33)

fait, il est important de calculer l'Indice de développement humain ajusté aux inégalités qui, selon le PNUD, prend en compte non seulement les réalisations moyennes d'un pays dans la santé, l'éducation et le revenu, mais aussi la manière dont elles sont réparties entre ses citoyens tout en "actualisant" la valeur moyenne de chaque dimension en fonction de son niveau d'inégalité.

Tableau 18 : L'indice de développement humain et ses composantes – Liban

	IDH (valeur)					Espérance de vie à la naissance (en années)	Durée moyenne de scolarisation (en années)	Durée attendu de scolarisation (en années)	RNB par habitant ($ PPA constant 2005)
Années	2005	2007	2010	2011	2012	2012	2010[103]	2011[104]	2012
Liban	0,714	0,728	0,743	0,744	0,745	72,8	7,9	13,9	12 364
Développement Humain très élevé	0,889	0,896	0,902	0,904	0,905	80,1	11,5	16,3	33 384
Développement Humain élevé	0,725	0,738	0,753	0,755	0,758	73,4	8,8	13,9	11 579
Développement Humain moyen	0,589	0,609	0,631	0,636	0,640	69,9	6,3	11,4	5 479
Développement Humain faible	0,424	0,442	0,461	0,464	0,466	59,1	4,2	8,5	1 651

Source : Construit par nos soins à partir des données du PNUD

En calculant l'IDHI, le Liban a subit, en 2012, une perte globale de développement humain potentiel en raison des inégalités de 22,8%, et son classement à l'IDH évolue : il recule de 9 places (Tableau n°19). Cette perte provient principalement de celle de l'indice de revenu qui, ajusté aux inégalités, perd 30% de sa valeur initiale. Ce pourcentage est le plus élevé par rapport à la moyenne de celui des pays ayant un développement humain très élevé (19,8%), élevé (28,6%), moyen (22,7%) et faible (25,6%). Nous réalisons ainsi qu'il existe une forte disparité et inégalité de la répartition du revenu national entre la population libanaise.

Dans la poursuite de l'étude des inégalités, il est intéressant d'analyser l'indice d'inégalité de genre qui est « une mesure composite expérimentale d'inégalité dans

[103] C'est l'année la plus récente disponible pour cet indice.

[104] C'est l'année la plus récente disponible pour cet indice.

les réalisations des hommes et des femmes dans trois dimensions : santé reproductive, autonomisation et marché du travail » (PNUD, 2013, p. 153). Cet indice est « censé fournir une base empirique aux analyses des politiques et aux efforts de mobilisation » (ibid., p. 154).

Tableau 19 : Les indices composites du développement humain ajustés aux inégalités au Liban – 2012

	IDHI			Indice d'espérance de vie à la naissance ajusté aux inégalités		Indice d'éducation ajusté aux inégalités		Indice de revenu ajusté aux inégalités	
	Valeur	Perte globale (%)	Évolution du classement	Valeur	Perte (%)	Valeur	Perte (%)	Valeur	Perte (%)
Liban	0,574	22,8	-9	0,718	13,5	0,531	24,1	0,498	30
Développement Humain très élevé	0,807	10,8		0,897	5,2	0,851	6,8	0,688	19,8
Développement Humain élevé	0,602	20,6		0,736	12,4	0,592	19,9	0,5	28,6
Développement Humain moyen	0,485	24,2		0,633	19,3	0,395	30,2	0,456	22,7
Développement Humain faible	0,310	33,5		0,395	35,7	0,246	38,7	0,307	25,6

Source : Construit par nos soins à partir des données du PNUD

Plus la valeur de celui-ci est élevée, plus l'inégalité entre les hommes et les femmes est forte La valeur de cet indice au Liban est de 0,433 (Tableau n°20). Elle est plutôt élevée par rapport à la moyenne de celle-ci dans les pays caractérisés par un développement humain élevé (0,376): ceci pose un nouveau problème d'inégalité dans la répartition des réalisations entre les hommes et les femmes (celles-ci sont victimes de discrimination en matière de santé, d'éducation et du marché du travail). Cette inégalité est illustrée notamment par la participation des femmes au marché du travail et aux décisions politiques : la proportion des sièges occupés par des femmes au sein du parlement national ne dépasse pas les 3,1% en 2012 et le taux d'activité des femmes enregistre seulement 22,6% en 2012 contre un taux d'activité de 70,8% pour les hommes. Il est à noter que les deux résultats concernant la participation des femmes au parlement national et leurs taux d'activité au Liban sont plus faibles que la moyenne de ceux des pays caractérisés par un développement très élevé, élevé, moyen et faible. Il convient de signaler aussi - à part la discrimination en matière des dimensions mentionnées ci-dessous - que la loi sur la nationalité au Liban ne permet pas à la femme de transmettre sa nationalité à ses enfants et

à son conjoint étranger, contrairement à l'homme qui possède ce droit : la nationalité libanaise ne peut être transmise que par le père. Cette loi révèle une forte inégalité.

Tableau 20 : L'indice d'inégalité de genre et ses composantes

	IIG	Taux de mortalité maternelle	Taux de fertilité des adolescentes	Siège au parlement national	Population ayant suivi un enseignement secondaire ou supérieur (% des 25 ans et plus)		Taux d'activité de la population active	
	Valeur	(décès pour 100 000 naissances vivantes)	(naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	(% de femmes)	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Années	2012	2010	2012	2012	2006-2010	2006-2010	2011	2011
Liban	0,433	25	15,4	3,1	53,0	55,4	22,6	70,8
Développement humain très élevé	0,193	15	18,7	25,0	84,7	87,1	52,7	68,7
Développement humain élevé	0,376	45	45,9	18,5	62,9	65,2	46,8	75,3
Développement humain moyen	0,457	121	44,7	18,2	42,1	58,8	50,5	79,9
Développement humain Faible	0,578	405	86,0	19,2	18,0	32,0	56,4	79,9

Source **:** Construit par nos soins à partir des données du PNUD

Il est important, pour compléter cette vue des inégalités, de présenter l'indice de Gini. Celui-ci reflète le degré des inégalités dans la répartition du revenu entre les individus au sein d'une économie et est compris entre 0 (égalité parfaite signifiant que chaque personne possède un même revenu) et 100 (inégalité absolue signifiant qu'une seule personne détient tout le revenu). Étant donné qu'il n'existe pas de chiffres très récents sur ce coefficient, nous nous sommes basés sur une étude faite par Gaspar (2004) et une autre réalisée par Ortiz et Cummins (2012). Selon Gaspard, lorsque ce coefficient dépasse 40, une forte inégalité est ainsi révélée : en 1997, le Coefficient de Gini était égal à 44 au Liban (Gaspard, 2004, p. 74). En 2000 et 2005, cet indice était respectivement de 43,5 et 43,1 (Ortiz et Cummins, 2012, p. 53). On pourra légitimement dire que la richesse est très inégalement répartie, au profit d'une minorité de personnes.

Après avoir présenté quelques formes d'inégalité au Liban, l'étude de l'indice de pauvreté multidimensionnelle sera un élément essentiel dans l'analyse du développement humain du pays. Cet indice est « une mesure expérimentale conçue pour déterminer le cumul de privations auxquelles les personnes sont confrontées dans les domaines de

*l'*éducation, de la santé et des niveaux de vie » (PNUD, 2013, p. 154). Il « fournit l'incidence d'une pauvreté multidimensionnelle non monétaire (dénombrement de ceux se trouvant dans la pauvreté multidimensionnelle) et son intensité (le nombre relatif de privations subies simultanément par des personnes) » (Ibid.).

Le PNUD ne dispose pas de données relatives à l'indice de pauvreté multidimensionnelle pour le Liban. En revanche, nous nous appuyons sur le Rapport arabe sur le développement humain 2009 du PNUD qui présente un indice de la pauvreté en termes de revenu qui peut être adopté « aussi comme mesure relativement claire de *l'ins*tabilité économique » (PNUD, 2009, p. 123). Cet indice est calculé sur la base du seuil national de l'extrême pauvreté qui, selon le Commerce du Levant, est, de 2,4 $ par jour au Liban[105], supérieur aux seuils internationaux[106]. D'après le rapport du PNUD, le taux de pauvreté au Liban en 2004/05 était de 28,6% et le nombre des pauvres a atteint 1,1 millions (Tableau n°21), ce qui est équivalent à presque 28% de la population totale. Ces chiffres illustrent l'idée des inégalités de revenus et celles dans la répartition de la richesse mentionnée plus haut.

Tableau 21 : L'indice de la pauvreté - Liban

	Incidence de la pauvreté (extrême) calculée sur la base du seuil national (1991-1999 et 1999-2006)			Incidence de la pauvreté par rapport au seuil national supérieur de pauvreté (2000-2006)		
Année de l'enquête	Incidence de la pauvreté (%)	Pop. Moyenne (1996-2000) en millions	Estimation du nombre de pauvres (millions)	Taux de la pauvreté	Population (millions)	Nombre de pauvres (millions)
1997	10	3,6	0,4			
2005	7,97	3,9	0,3			
2004/05				28,6	4	1,1

Source : Construit par nos soins à partir des données du PNUD.

[105] Khoury, S. (2015), Un million de Libanais sous le seuil de pauvreté, Le Commerce du Levant, n°5663, En ligne :http://www.lecommercedulevant.com/node/15984.

[106] « La Banque mondiale a vulgarisé les seuils internationaux de pauvreté de 1 et 2 USD par jour et par personne (PNUD, 2009, p. 123).

1.2. Intégration sociale

L'étude de l'intégration sociale d'un pays peut être réalisée à partir d'un indicateur qui englobe les données relatives à l'emploi, au chômage, à la satisfaction des individus vis-à-vis de leurs conditions personnelles et de leur environnement. Les composantes de cet indicateur « montrent en particulier *l'*étendue de *l'*égalité des droits et des opportunités en matière d*'e*mploi, des inégalités globales, de la sécurité humaine et la confiance et la satisfaction dans la communauté. Les indicateurs objectifs supplémentaires et ceux fondés sur la perception permettent d'obtenir une image plus nuancée de *l'int*égration sociale. La vie, la liberté et la satisfaction professionnelle sont fondées sur la perception *qu'a* chaque individu de sa condition personnelle, alors que la confiance à *l'*égard des personnes et du gouvernement, outre la satisfaction de la communauté, offre un aperçu de la satisfaction des personnes *à l'*égard d'une société étendue » (PNUD, 2013, p. 153-154). Ainsi, l'ensemble de ces indicateurs détermine le degré d'intégration sociale et la mesure des politiques d'inclusion qui sont indispensables à la création d'une société pour tous.

La population libanaise âgée de 25 ans ou plus occupant un emploi est inférieure à la moitié de la population du Liban. Elle ne représente que 47,6% de celle-ci en 2010 (Figure n°7). En plus, 78% des personnes interrogées, en 2010, sur leur satisfaction en matière de disponibilité de bons emplois sont insatisfaites[107], selon l'Organisation International du Travail (OIT). Concernant le taux de chômage - c'est-à-dire, la part de la population active sans emploi mais qui est disponible pour travailler ou à la recherche d'un emploi - ce taux était équivalent à 8,9% en 2009 selon les données de la Banque mondiale (Figure n°7). Nous y observons aussi que le taux de chômage des jeunes – c'est-à-dire, la proportion de la population active âgée de 15 à 24 ans mais qui est disponible pour travailler ou à la recherche d'un emploi, selon la Banque mondiale – est élevé : il a atteint 20% du chômage total en 2009. En plus, une particularité du chômage au Liban concerne la population ayant une éducation de niveau supérieur : celui-ci est

[107] En effet, « La question posée était : dans la ville ou région dans laquelle vous vivez, êtes-vous satisfait ou insatisfait de la disponibilité de bons emplois? » (OIT, 2011, p. 8).

élevé et a tendance à la hausse ; son taux était de 21,2% du chômage total en 2004 et il a atteint 36,8% en 2011.

Selon Achkar, le sous-emploi des jeunes dans la région MENA « contribue ainsi massivement à *l'*élévation du taux général » (Achkar, 2013, p. 47). En plus, une particularité du chômage au Liban concerne la population ayant une éducation de niveau supérieur : celui-ci est élevé ; son taux était de 36,8% du chômage total en 2009. Il participe ainsi, sans aucun doute, à l'augmentation du taux général du pays. L'OIT signale que « la faiblesse des salaires, le chômage élevé et *l'*absence de réglementation du marché du travail constituent de sérieux obstacles aux moyens de subsistance dans les communautés d'*acc*ueil, pour les résidents comme pour les réfugiés »[108]. Cette situation a poussé un grand nombre de Libanais à travailler à l'étranger et à participer ainsi à l'économie libanaise à travers leurs envois de fonds, comme nous l'avons signalé dans le chapitre précédent et comme nous le détaillerons dans le chapitre suivant.

Figure 7 : Le chômage au Liban (2000-2009)

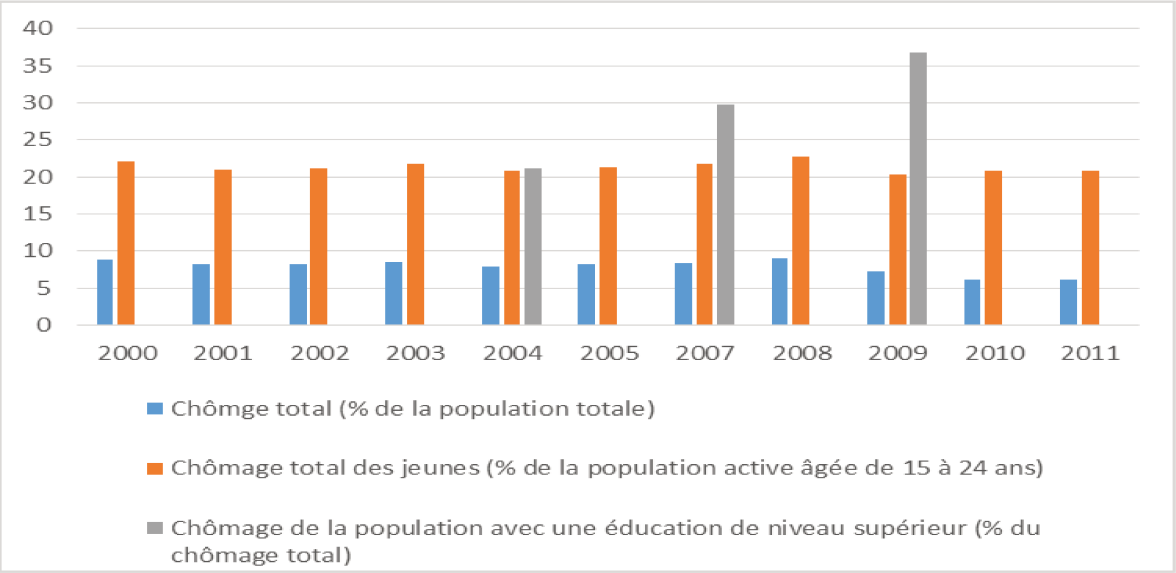

Source : Construit par nos soins à partir des données de la Banque mondiale

[108] OIT (2014), http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_240339/lang--fr/index.htm

Nous ne pouvons pas négliger, pour la période 2001-2010, les 7% d'enfants libanais, âgés de 5 à 14 ans, qui travaillent (Tableau n°22). Ce chiffre est, selon le PNUD, le « pourcentage des enfants âgés de 5 à 11 ans qui, au cours de la semaine de référence, ont eu au moins une heure d'activité économique ou au moins 28 heures de tâches domestiques, ou des enfants âgés de 12 à 14 ans qui ont eu, au cours de la semaine de référence, au moins 14 heures d'activité économique ou au moins 28 heures de tâches ménagères » (PNUD, 2013, p. 189).

Le travail des enfants bloque le développement humain et économique, notamment au niveau de l'efficacité du marché du travail : « En premier lieu, il prive les adultes – hommes et femmes – d'emplois où ils seraient plus performants que des enfants. En second lieu, il entrave l'efficacité des politiques et des programmes en faveur de l'emploi des adultes du fait que les enfants sont moins rémunérés et donc plus facilement embauchés. [...] Le travail des enfants est étroitement lié à la persistance et à la croissance de l'économie informelle » (BIT, 2009, p. 76).

Ainsi, nous devons être conscients de ce problème au Liban et penser que « fournir un travail décent aux adultes est primordial si l'on veut éliminer les diverses formes de travail des enfants » (ibid.)

Tableau 22 : L'intégration sociale

	Emploi, Vulnérabilité et Équité			Perception du bien-être individuel			Perception de la société			Sécurité des personnes	
	Ratio emploi/pop. (% des 25 ans et plus)	Chômage des jeunes (% âgés de 15 à 24 ans)	Travail des enfants (% âgés de 5 à 14 ans)	Satisfaction de vivre globale (0, satisfaction minimale, 10, satisfaction maximale)	Satisfaction en matière de liberté de choix (% de satisfaction)	Satisfaction professionnelle (% de satisfaction)	Confiance entre personnes (% de oui)	Satisfaction à l'égard de la communauté (% de oui)	Confiance à l'égard du gouvernement (% de oui)	Perception de la sécurité (% de oui)	Taux d'homicides
Année	2010	2005-2010	2001-2010	2007-2011	2007-2011	2007-2011	2011	2007-2011	2007-2011	2007-2011	2004-2011
Valeur	47,6	22,3	7,0	5,2	65	70,8	7,0	74,1	37,0	69,0	2,2

Source : Construit par nos soins à partir des données du PNUD

Le Libanais exprime une satisfaction individuelle moyenne concernant sa vie globale (5,2 sur une échelle de 10)[109]. Sa satisfaction provient principalement de sa situation professionnelle[110], ainsi que du degré de liberté qu'il possède dans son choix de vie[111] (tableau n°18). En revanche, la confiance entre les personnes est très faible[112]. Ce manque de confiance est, sans aucun doute, lié aux tensions et aux accrochages existant, depuis longtemps, entre les différentes confessions libanaises à cause de la situation politique critique. Ces tensions sont prouvées dans le fait que le Libanais a confiance en sa communauté[113] beaucoup plus qu'envers son gouvernement[114](Tableau n°22) : chaque région ou ville du Liban est dominée par une confession donnée, dans le sens où chacune est régie par une majorité de personnes appartenant à cette confession[115]. Ainsi, les besoins économiques et sociaux d'une ville sont gérés pas les élites de la confession dominantes et c'est pour cette raison que le Libanais a plutôt confiance en sa communauté qu'en son gouvernement détenu par les dirigeants du pays de différentes confessions et dont chacun cherche le bien de sa propre communauté.

---

[109] La question posée était : « imaginez une échelle, avec des barreaux numérotés de 0 (en bas) à 10 (en haut). Supposons que le haut de l'échelle représente la meilleure vie possible et que le bas de l'échelle représente la pire vie que vous puissiez imaginer. Sur quel barreau de l'échelle avez-vous le sentiment de vous tenir en ce moment (en supposant que plus le barreau est haut, plus vous êtes satisfait de votre vie, et plus le barreau est bas, moins vous êtes satisfait de votre vie) ? Quel barreau correspond le mieux à ce que vous ressentez ? » (PNUD, 2013, p. 189).

[110] 70,8% des personnes interrogées ont répondu oui à la question suivante : « Êtes-vous satisfait de votre travail ? » (PNUD, 2013, p. 189)

[111] 65% des personnes interrogées ont répondu oui à la question suivante « Êtes-vous satisfaits de votre liberté de choix en matière de choix de vie, dans ce pays ? » (Ibid.)

[112] 7% des personnes interrogées ont répondu oui à la question suivante : « En général, diriez-vous que vous pouvez faire confiance à la plupart des personnes ou qu'il faut être méfiant à leur égard ? » (Ibid).

[113] 74,1% des personnes interrogées ont répondu oui à la question suivante : « Actuellement, pensez-vous que la situation économique de votre ville ou de votre région (comme ensemble) empire ou s'améliore? » (Ibid.)

[114] 37% des personnes interrogées ont répondu oui à la question suivante : « Faites-vous confiance au gouvernement de votre pays ? » (Ibid.)

[115] Par exemple, Tripoli est une ville à majorité sunnite, le Chouf est à majorité druze, Jounieh à majorité chrétienne, kana à majorité chiite, etc.

En ce qui concerne la sécurité de la personne, les Libanais se sentent en sécurité dans leur région : 69% des personnes interrogées ont répondu oui à la question suivante « vous sentez-vous en sécurité dans votre ville ou dans votre zone, si vous vous promenez seul(e) la nuit ? ». En revanche, nous pensons que si cette même question avait concerné l'ensemble des régions libanaises (si la question est reformulée de la manière suivante : vous sentez-vous en sécurité dans l'ensemble des villes libanaises, si vous vous promenez seul(e) la nuit ? »), la proportion des personnes qui auraient répondu oui aurait été, plus probablement, beaucoup plus faible.

Les composants de l'indicateur d'intégration sociale révèlent des problèmes de chômage au Liban (et notamment celui des diplômés), des entraves à une satisfaction globale de la vie, ainsi que l'existence des conditions de la défiance observée entre les libanais et entre ceux-ci et leur pays et ses gouvernants. Tous ces obstacles freinent une bonne intégration de la société libanaise et reflètent un manque de politique d'inclusion nécessaire à celle-ci.

1.3. Innovation et technologie

Il est intéressant aussi d'étudier le degré d'innovation et de technologie d'un pays car il souligne « l'*import*ance des investissements dans la recherche et le développement pour la progression du développement humain » (PNUD, 2013, p. 154) et offre au pays « *la capacité d'adopter et d'utiliser les technologies de manière efficace* » (ibid.).

Nous ne disposons pas de données sur le nombre des chercheurs dans le domaine de l'innovation et du développement. Toutefois, le secrétaire général du CNRS au Liban, Mouïn Hamze, déclarait en 2008, que les dépenses courantes de l'État, des universités et des entreprises dans la recherche ne dépassaient pas 0,3% du PIB[116]. Le déficit d'attention porté à ce domaine a poussé (et encore maintenant) un nombre important d'étudiants

[116] Ce chiffre est présenté au cours de l'ouverture des journées de la francophonie qui a eu lieu à l'UNESCO le 6 mars 2008. Cf. http://www.auf.org/media/IMG2//pdf/Discours_introduction_conference_-_Hamze.pdf

libanais à poursuivre leurs études supérieures à l'étranger[117]. Concernant l'innovation, les redevances et droits de licence perçus[118] sont équivalents à 1,7$/habitant pour la période 2005-2011 (Tableau n°23).

Tableau 23 : L'innovation et la technologie

	Innovation	Adoption des technologies				
	Redevances et droits de licence perçus ($/habitant)	Taux d'électrification (% de la population)	Ordinateurs individuels (pour 100 personnes)	Utilisateurs d'internet (pour 100 personnes)	Abonnements à l'internet à large bande fixe (pour 100 personnes)	Abonnés à la téléphonie fixe et mobile (pour 100 personnes)
Année	2005-2011	2009	2002-2009	2010	2010	2010
Valeur	1,7	99,9	10,3	31,0	4,7	89,0

Source : Construit par nos soins à partir des données du PNUD

Ces faibles paiements proviennent, sans doute, du fait que la plupart des étudiants qui choisissent de poursuivre leurs études dans le domaine de la recherche à l'étranger[119] présentent leurs résultats de recherche dans le pays qui les a accueillis et qui, par la suite, bénéficie de ces résultats pour son propre compte et pour son propre développement.

[117] Selon Campus France, la répartition par niveau des étudiants libanais dans les universités françaises en 2011-2012 est comme suit : 17% niveau Licence, 43% niveau Master et 40% niveau Doctorat. Cf. http://www.campusfrance.org/sites/default/files/note_04_hs_Moyen-Orient.pdf)

[118] « Paiements et encaissements entre résidents et non-résidents liés à l'autorisation légale d'actifs incorporels, non financiers, non produits et de droits de propriété (tels que les brevets, les droits *d'*auteur et les procédés industriels et les franchises) et à l'exploitation, dans le cadre d'accords de licence, des *œ*uvres originales ou des prototypes créés (tels que les *œ*uvres cinématographiques et les manuscrits) » (PNUD, 2013, p. 201)

[119] Notons que les principaux pays qui attirent les étudiants universitaires libanais sont : La France, les États-Unis, le Canada, l'Allemagne et l'Italie. Cf. http://www.international.umontreal.ca/publication/documents/Rapportdemission_liban.pdf

Si nous nous arrêtons maintenant sur l'adoption du progrès technologique au Liban, nous soulignons le taux important d'électrification : 99,9% de la population on accès à l'électricité (Tableau n°23). En revanche, l'alimentation électrique dans les régions libanaises est très faible. La figure n°8 montre, d'une part, les disparités régionales en matière de coupure d'électricité et, d'autre part, la faible moyenne du temps journalier d'alimentation électrique dans les différentes régions libanaises :

- Un avantage donné à Beyrouth en termes d'alimentation électrique (21h/j comparé à 16h/j ou moins ailleurs.

- Une moyenne générale faible d'alimentation électrique (de moins de 16h/j) pour le pays.

Figure 8 : Moyennes des heures d'alimentation électrique par jour dans les régions libanaises en 2009.

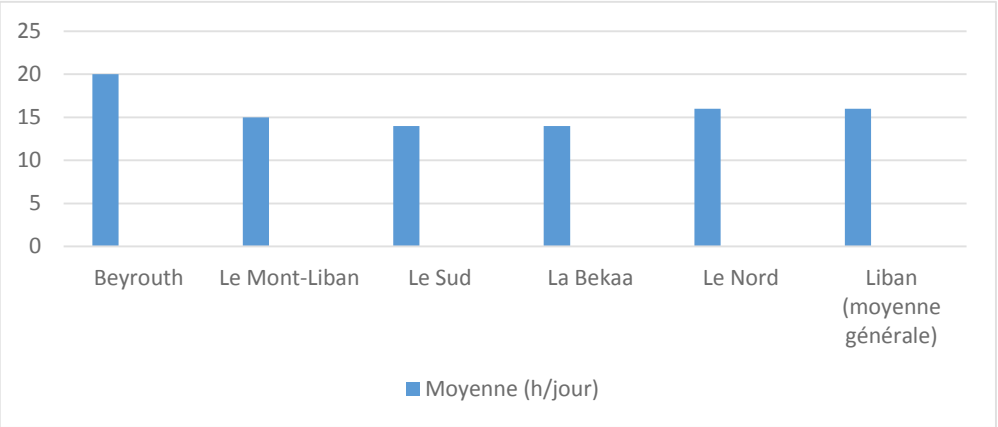

Source : Construit par nos soins à partie des données de l'Électricité du Liban (EDL), www.edl.gov.lb

Cette pénurie de courant électrique devient de plus en plus grave (par exemple à Tripoli, la coupure d'électricité a dépassé les 10h/j en août 2013) en raison de l'absence de plans sérieux pour remédier à ce problème et du manque d'investissement dans ce domaine.

De même, et suite au développement technologique qui marque le monde entier, le Liban essaye toujours de rattraper son retard dans ce domaine. Pour la période 2002-2009, « le nombre d'ordinateurs autonomes conçus pour une utilisation individuelle, exprimé pour 100 personnes » (PNUD, 2013, p. 201) est de seulement 10,3 ordinateurs

(Tableau n°23). De plus, pour 2010, sur 100 personnes, moins de la moitié sont considérés comme étant des utilisateurs d'internet et ont ainsi accès au réseau internet mondial alors que seulement 4,7 personnes sur 100 ont accès au haut débit[120] de l'internet public. Tous ces résultats sont, selon le PNUD, inférieurs à ceux des pays caractérisés par un développement humain élevé. Il est ainsi indispensable d'investir plus dans le domaine de la recherche et de l'innovation, et d'améliorer l'accès à la technologie afin d'assurer un progrès du développement humain au Liban.

2. Les secteurs économiques faibles

Les secteurs primaire et secondaire, et plus particulièrement l'agriculture et l'industrie, ont perdu progressivement leur importance à partir des années cinquante avec la montée en flèche du secteur tertiaire. Les années de guerre (1975-1990) sont à la base de la détérioration massive de ces secteurs au niveau de la main-d'œuvre, des infrastructures, etc. Le cadre économique global n'a pas maintenu l'agriculture et l'industrie dans un environnement sain : une grande partie du budget de l'État est consacrée au paiement du service de la dette publique et la priorité est donnée à d'autres secteurs (tels que le secteur financier). Ainsi, le faible niveau d'investissement dans les secteurs agricole et industriel est réduit, et les possibilités de développer et d'accroître leur compétitivité demeurent très rares, voire inexistantes.

2.1. Le secteur agricole : un ensemble délaissé

Actuellement, le secteur primaire souffre d'une crise chronique qui mérite qu'on s'y arrête. La négligence des autorités économiques et politiques du secteur agricole résulte de l'absence d'associations et de groupements d'agriculteurs qui puissent le défendre : « La structuration et l'encadrement de l'agriculture libanaise au niveau de l'Union Nationale des Agriculteurs (qui est presque inexistante) et au niveau des syndicats et groupements d'agriculteurs (sauf pour ce qui est des groupements de betteraves à sucre, pommes de terre et tabac) ainsi que les chambres d 'agriculture n'existent pas. Ce qui fait

[120] Un débit égal ou supérieur à 256 Kbits/s, selon le PNUD

*qu'*au Liban la pression politique pour défendre le secteur est très faible par rapport à ce qui existe pour les associations des industriels et des commerçants » (Cortas, 1995, p. 35). De même, « les syndicats de travailleurs agricoles laissent beaucoup à désirer pour la défense de leurs intérêts » (ibid.). Cette négligence a abouti à l'accroissement de la pauvreté dans les zones rurales, à une émigration interne (une véritable ceinture de pauvreté se forme autour des villes libanaises) et a conduit également à une émigration vers l'extérieur.

À partir des années 90, la contribution du secteur agricole au PIB ne dépasse pas les 8%. La croissance de ce secteur est très faible bien que l'agriculture au Liban soit un cas particulier dans la région du Moyen-Orient, vu les conditions climatiques et agricoles qui peuvent lui permettre d'envisager une grande diversité et d'importantes quantités de produits agricoles.

2.1.1. La production agricole et la main-d'œuvre

Les produits de l'élevage, de la pêche et de l'agriculture sont rassemblés dans le « secteur primaire ».

La production agricole a enregistré un montant de 2,3 milliards de dollars en 2010 (une augmentation de 4,65% par rapport à 2009 et de 2,8% par rapport à 2008) répartis de la manière suivante (Tableau n°24) :

- 1,74 milliards de dollars de produits de l'agriculture (76% de la production agricole). La production des fruits se révèle la plus importante avec 47% de la production du secteur primaire en 2010.
- 0,56 milliards de dollars de produits de l'élevage et de la pêche (24% de la production du secteur primaire).

La production du secteur primaire au Liban tient une place modeste quant à sa participation au produit intérieur brut du pays : la valeur ajoutée brute résultant de cette production n'a représenté que 5,8% du PIB en 2008. Elle n'a pas beaucoup évolué entre 2008, 2009 et 2010. En revanche, la croissance du PIB durant cette période a fait que la

contribution de l'agriculture et de l'élevage à celui-ci s'est affaiblie. Elle a subi un léger recul en 2009 et elle a atteint 4,7% du PIB en 2010.

Tableau 24 : L'évolution de la production du secteur primaire (en milliards de dollars) [121]

Branche de production	2008	2009	2010
Céréales	0,1	0,07	0,05
Fruits	1	0,93	1,07
Cultures industrielles	0,07	0,07	0,08
Légumes et autres plantes	0,5	0,48	0,54
Produits de l'agriculture	1,67	1,55	1,74
Animaux vivants	0,27	0,27	0,23
Produits d'origine animale	0,25	0,3	0,25
Produits de la pêche	0,07	0,08	0,08
Produits de l'élevage et pêche	0,59	0,65	0,56
Total général	2,26	2,2	2,3
- Consommation intermédiaire	0,5	0,44	0,54
= Valeur ajoutée brute	1,76	1,76	1,76
Valeur ajoutée brute (% du PIB)	5,8	5,07	4,7

Source : Les comptes économiques du Liban, Kasparian, 2009 et 2011.

En examinant le tableau n°25, nous remarquons, d'une part, que la valeur de la consommation finale des produits agricoles est presque équivalente à celle de la production agricole au cours des années 2008, 2009 et 2010. D'autre part, les importations agricoles valent presque la moitié de la production agricole totale et représentent 5,7% de la valeur totale de l'importation libanaise en 2008, environ 5,6% en 2009 et 6% en 2010. Par ailleurs, le Liban exporte des produits agricoles d'une valeur équivalente à 17,5% de sa production agricole en 2008, à 9,4% en 2009 et à 15% en 2010. De même, la proportion des exportations agricoles dans l'exportation libanaise totale est très faible : elle représente 2,7% en 2008, 4,6% en 2009 et 4,9% en 2010. Concernant l'investissement de la branche agriculture (achats de bâtiments d'exploitation, de matériel

[121] Notons que les chiffres des tableaux originaux des comptes économiques de Kasparian sont estimés en Livres libanaises.

agricole, etc.), c'est-à-dire la formation brute de capital fixe (FBCF), il représente seulement 0,03% du PIB en 2008, 0,12% en 2009 et 0,13% en 2010.

Tableau 25 : La valeur des emplois/ressources des comptes de biens et services de l'agriculture et de l'élevage (en milliards de dollars).

	2008	2009	2010
Total emplois intermédiaires	1,5	1,37	1,61
Emplois finals			
Consommation	2	2,29	2,45
FBCF	0,01	0,04	0,05
Exportations	0,2	0,33	0,4
Variation des stocks	0	0,07	0
Total emplois	3,8	4,1	4,51
Productions	2,12	2,22	2,29
Importations	0,92	0,94	1,11
Taxes/Import	0,07	0,03	0,03
Marges commerciales	0,69	0,91	1,08
Total ressources	3,8	4,1	4,51

Source : Construit par nos soins à partir des données des comptes économiques du Liban, Kasparian, 2011.

Le secteur primaire au Liban occupait dans les années cinquante près de 50% de la population active alors qu'aujourd'hui la population rurale ne représente, selon la Banque mondiale, que 13% de la population totale. L'état de misère de la quasi-totalité de la population rurale a amené celle-ci à se diriger vers le tertiaire pour garantir une vie économique plus aisée.

Selon les résultats globaux du recensement de l'activité agriculture élaboré en 2010 par le ministère de l'Agriculture au Liban, le nombre d'exploitants agricoles est estimé à 169 512[122] personnes en 2010, soit seulement 11,2% de la population active[123]; le tiers de ceux-ci se situent au Nord du Liban. Les trois-quarts des exploitants agricoles ne

[122] Ce nombre marque un recul de 2% par rapport aux résultats de 1998 (ministère de l'Agriculture, 2010)

[123] Selon la Banque mondiale, la population active au Liban est estimée à 1 513 589 personnes en 2010.

bénéficient pas de la Sécurité sociale et environ la moitié de ces derniers ont recours en plus à d'autres métiers car les revenus provenant de l'exploitation agricole ne leurs suffisent pas.

2.1.2. Les terres agricoles

Dépourvue d'infrastructure adéquate liée à quinze années de guerre et à l'absence de démarches sérieuses pour le développement de ce secteur, l'agriculture libanaise est encore presque dévastée. La Superficie Agricole Utile des_exploitations agricoles au Liban (SAU) est estimée à 2,31 millions de dunums[124] et répartis entre les Mohafazat de la manière suivante : 9% au Mont-Liban, 11% à Nabatiyeh, 11% au Sud, 18% à la Beqaa, 25% à Baalbeck-Hermel, 16% à Akkar et 10% au reste du Nord (ministère de l'Agriculture, 2010)

Bien qu'une bonne partie du territoire libanais soit des terres arables (plus de 60%), les terres cultivées en permanence, selon les données de la Banque mondiale, ne représentent que 13,7% du territoire[125] libanais en 2008 et 2009. L'étendue de ces terres a diminué et ne représente que 12,3 % du territoire du pays en 2010 (Tableau n°26). Ceci montre le peu d'efforts engagé dans ce domaine malgré la bonne aptitude de ces terres à la culture.

Tableau 26 : La variété des terres au Liban

	2008	2009	2010
Terres agricoles (% du territoire)	64,8	64,8	62,6
Terres arables (hectares/personnes)	0,03	0,03	0,03
Terres cultivées en permanence (% du territoire)	13,7	13,7	12,3

Source : Construit par non soins à partir des données de la Banque mondiale.

La répartition des terres cultivées et irriguées selon les Mohafazat (Tableau n°27) montre la prédominance de la Beqaa avec plus de 40% de la superficie totale cultivée

[124] Le dunum est une mesure ottomane. 10 dunums = 1 hectare = 0,01 km2 donc 2,31 millions de dunums sont équivalents à 2 310 km2.

[125] Notons que selon la Banque mondiale, le territoire est défini comme étant la superficie totale du pays à l'exclusion des zones sous des masses d'eau continentales, sur des plateformes continentales et les zones économiques exclusives. Le territoire du Liban est estimé à 10 230 km2.

suivi du Nord du Liban avec plus de 20% de celle-ci. En plus, l'irrigation concerne presque la moitié des terres cultivées. Selon le ministère de l'Agriculture, il existe trois techniques d'irrigation utilisées par les exploitants agricoles : gravitaire, aspersion et goutte-à-goutte. Le choix de la technique d'irrigation dépend de la taille de la superficie agricole. De même, il existe deux sources d'irrigation : l'eau superficielle (fleuves, réserves d'eau en béton, rivières, camions citernes, etc.) et l'eau souterraine (puits ou forages). Notons que, selon les données de la Banque mondiale, la totalité de la population rurale au Liban a accès à une quantité suffisante d'eau venant d'une source améliorée telle qu'une prise d'eau ménagère, un réservoir public au sol, un puits, etc. Malheureusement, l'abondance de cette source naturelle au Liban n'est pas bien gérée alors que l'eau est une richesse naturelle de laquelle il faut savoir profiter.

Tableau 27 : La répartition des terres cultivées et irriguées selon les Mohafazat

	2008			2009		
Mohafazat	Les terres cultivées (en hectare)	Les terres cultivées (en%)	Les terres irriguées (en%)	Les terres cultivées (en hectare)	Les terres cultivées (en%)	Les terres irriguées (en%)
Mont-Liban	22644	9	47	22650	9	47
Nord	67934	28	47	65433	26	46
Béqaa	105675	42	69	108216	44	69
Sud	32709	12	42	32716	12	43
Nabatiyeh	22645	9	3	22650	9	4
Total	251607	100	53	251665	100	52

Source : Construit par nos soins à partir des données du ministère de l'Agriculture au Liban. http://www.agriculture.gov.lb

2.2. *Le secteur d'industrie* : une croissance modeste

Le secteur industriel est l'un des plus importants pour le développement de l'économie globale d'un pays : il est source d'emplois et moyen d'intégration dans l'économie mondiale. Au Liban, ce secteur souffre de plusieurs problèmes : il est peu diversifié ; la grande majorité des établissements industriels est de petite taille ; la main- d'œuvre est faible par rapport à la population active, etc. Bien que la contribution de ce secteur au PIB à partir des années 90 ne soit particulièrement minime,

elle s'affaiblit avec le temps et l'écart entre la contribution de l'industrie au PIB et celle des services augmente de plus en plus

2.2.1. La production industrielle

La production industrielle libanaise est peu diversifiée. Elle peut être classée en les différentes branches suivantes : l'industrie agro-alimentaire, le textile, l'industrie des minéraux non-métalliques, l'industrie des métaux, des machines et des équipements, l'industrie du bois, l'industrie des produits chimiques, l'industrie de l'ameublement, et autres (Tableau n°28). La production la plus importante est celle des produits agro-alimentaires: elle représente 32% de la production industrielle totale.

Tableau 28 : L'évolution de la production industrielle (en milliards de $)

Branche de production	2008	2009	2010
Production			
Agro-alimentaires	2,65	2,68	2,92
Textiles	0,61	0,59	0,66
Minéraux non-métalliques	1,09	1,17	1,25
Métaux, machines et appareils	1,52	1,34	1,48
Bois, caoutchouc et chimie	1,09	0,87	1,04
Meubles	0,48	0,59	0,62
Autres branches	0,89	0,99	1,11
Total	8,37	8,23	9,09
Consommation intermédiaire			
Produits agricoles	0,9	0,71	0,85
Produits de l'élevage	0,45	0,46	0,59
Énergie et eaux	0,67	0,53	0,66
Produits agro-alimentaires	0,23	0,24	0,28
Textiles	0,25	0,25	0,26
Minéraux non métalliques	0,71	0,78	0,83
Métaux, machines et appareils	1,25	1,18	1,31
Bois, caoutchouc et chimie	1,08	0,98	1,13
Autres produits manufacturés	0,07	0,07	0,07
Services	0,37	0,39	0,44
Total	5,98	5,59	6,42
Valeur ajoutée brute	2,39	2,64	2,67

Source : Construit par nos soins à partir des données des comptes économiques du Liban, Kasparian, 2009 et 2011.

Quant à sa participation au produit intérieur brut, la valeur ajoutée brute résultant de la production industrielle contribue à 11,8% à celui-ci en 2008. Elle a subi une diminution notable pour atteindre 7,6% en 2009 et 7,2% en 2010. Cette participation modeste au PIB

reflète, en quelque sorte, la faiblesse du secteur industriel. Malgré l'accroissement de la production industrielle totale, relativement faible, le recul de la valeur ajoutée brute est dû principalement à l'augmentation de la consommation intermédiaire des biens et services.

À partir du tableau n°29, nous remarquons, d'une part, que la valeur de la consommation des biens et services industriels est supérieure à celle de leur production totale. La première augmente, en plus, entre 2008 et 2009, à un rythme plus élevé que celui de la seconde. D'autre part, la valeur de l'importation industrielle est plus grande que celle de la production industrielle totale entre 2008 et 2010 et représente une proportion importante de l'importation libanaise totale : 67,2% en 2008, 71,8% en 2009 et 70,2% en 2010.

Tableau 29 : La Valeur des emplois/ressources des comptes de biens et services de l'industrie (en milliards de dollars

	2008	2009	2010
Total emplois intermédiaires	7,08	7,09	8,06
Emplois finals			
Consommation	12,05	13,24	14,11
FBCF	2,49	4,35	3,91
Exportations	4,1	3,63	4,32
Variation des stocks	0,27	-0,08	-0,1
Total emplois	25,98	28,2	30,3
Productions	8,34	8,22	9,09
Importations	10,8	12,03	13,09
Taxes/Import	1,92	2,08	2,23
Marges commerciales	4,93	5,91	5,89
Total ressources	25,98	28,24	30,3

Source : Construit par nos soins à partir des données des comptes économiques du Liban, Kasparian, 2011.

Par ailleurs, l'exportation des biens et services de l'industrie vaut environ la moitié de la production industrielle totale au cours de cette période et représente, de même, environ la moitié de l'exportation libanaise totale : 55,8% en 2008, 50,8% en 2009 et 52,5% en 2010. Cette proportion importante de l'exportation industrielle dans la l'exportation totale ne signifie pas que l'exportation des biens et services industriels est suffisante. Bien que l'investissement dans le secteur industriel soit plus grand que celui du secteur agricole, il reste, en revanche, faible par rapport au PIB : il est équivalent à 8,3% du PIB en 2008 ;

il a subi une légère augmentation en 2009 pour atteindre 12,5% du PIB, puis il a diminué atteignant ainsi 10,5% du PIB en 2010.

2.2.2. Les établissements industriels et la main-d'œuvre

Selon les résultats du dernier rapport statistique de l'industrie au Liban concernant la situation de ce secteur en 2007, publié par le Ministère de l'Industrie, la main-d'œuvre dans celui-ci est estimée à 82 843 personnes (Tableau n°30). Selon la Banque mondiale, elle représente seulement 5,9% d'une population active de 1 412 555 personnes au cours de cette même année. Le Ministère de l'Industrie[126] indique que, parmi la main-d'œuvre de l'industrie libanaise, 8 100 personnes sont des propriétaires ou partenaires, 70 180 sont des employés permanents, 4 560 personnes sont des travailleurs saisonniers et 326 sont des travailleurs à domiciles.

En se référant toujours au dernier rapport de 2007, ces personnes sont réparties sur 4 033 usines (Tableau n°30), le nombre total des usines au Liban, dont 78% sont des établissements industriels de petite taille, dans le sens où leur capital humain ne dépasse pas 19 personnes, alors que seulement 3% emploient plus de 100 personnes.

Tableau 30 : Le nombre des établissements industriels et des travailleurs en 2007

Main-d'œuvre par classe	5-9	10-19	20-34	35-49	50-99	100-249	≥ 250	Total
Nombre d'établissements	2,081	1,072	449	146	166	87	32	4,033
En % du total	51,6%	26,6%	11,1%	3,6%	4,1%	2,2%	0,8%	100%
Nombre de travailleurs	13,756	14,090	11,466	6,042	11,153	12,702	13,635	82,843
En % du total	16,6%	17%	13,8%	7,3%	13,5	15,3%	16,5%	100%

Source : Rapport du Ministère de l'Industrie, www.industry.gov.lb

De même, les espaces opérationnels disponible pour établissements industriels sont estimés à 11,2 millions de m2 en 2007, soit environ 2 877 m2 pour chaque industrie. Or,

[126] Notons que les travailleurs femmes représentent 16,9% du total de la main-d'œuvre de l'industrie en 2007.

selon ce rapport, 62% des établissements industriels occupent une superficie de 915 000 m2 ce qui est équivalent à seulement 364 m2 pour chaque unité. Ceci reflète, à notre sens, le manque d'efforts effectués pour accroître l'activité industrielle. En plus, 70% de ces manufactures ont été fondées avant l'année 2000 et, depuis, on a assisté à l'établissement de 1 623 manufactures. Concernant la répartition de ces 4 033 établissements selon les régions libanaises, 27% sont établis au Metn[127] : ces derniers regroupent la proportion la plus élevée de la main-d'œuvre industrielle (25,5% de la totalité) et participent au pourcentage le plus important des revenus industriels (27% de la totalité).

2.3. *La faiblesse de l'investissement dans les secteurs* primaire et secondaire

L'étude de l'investissement, principal moteur de la modernisation des entreprises et des secteurs productifs, met en évidence le rôle de l'État dans le développement de ceux-ci. Dans le tableau n°31, nous remarquons que la croissance de la Formation Brute de Capital Fixe (c'est-à-dire les bâtiments, les machines et appareils, les matériaux de transport, les meubles, etc.) provient principalement de la croissance des investissements des entreprises appartenant au secteur privé : ces derniers représentent plus de 90% des investissements totaux. Or, les investissements publics (qui regroupent ceux des administrations, ainsi que les dépenses d'infrastructure, d'eau, d'électricité, de télécommunication, etc. des entreprises publiques) sont équivalents à moins de 10% du total.

Ces investissements, qui concernent, dans leur majorité, les bâtiments, révèlent le rôle mineur de l'État dans le développement des entreprises et le faible effort du secteur public qui apparait clairement dans la proportion minime des investissements agricoles et industriels : celle-ci est équivalente à 28,5% de la FBCF totale en 2007, à 28% en 2008, à 38,1% en 2009 et à 31,2% en 2010 (Tableau n°31).

Par ailleurs, le Liban, étant un pays ouvert aux investissements étrangers, est classé, selon World Investment Report 2013, parmi les cinq premiers pays receveurs d'IDE de la

[127] Un district situé dans le Mont-Liban à l'est de Beyrouth.

région de l'Asie-Ouest (il est précédé par la Turquie, l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis, et suivi par l'Iraq). Or, toujours selon ce rapport, les investisseurs étrangers sont attirés par le secteur des services. Ainsi, les investissements ont concerné principalement le tourisme, les télécommunications et la construction.

Tableau 31 : Les investissements (en milliards de $)

Nature de capital fixe	2007	2008	2009	2010
Bâtiment et T.P.	4,8	6,4	7,2	8,8
Machines et appareils	0,7	1	1,2	1,2
Matériel de transport	0,6	0,8	2,2	1,6
Meubles	0,2	0,3	0,4	0,4
Autres produits	0,4	0,4	0,5	0,7
FBCF totale	6,7	8,9	11,5	12,7
FBCF secteur privé	6,1	8,2	10,9	11,9
FBCF secteur public	0,6	0,7	0,6	0,8
FBCF secteur primaire128 (% de FBCF totale)	0,2	0,1	0,3	0,4
FBCF secteur industriel129 (% de FBCF totale)	28,3	27,9	37,8	30,8

Source : Construit par nos soins à partir des données des comptes économiques du Liban, Kasparian, 2008 et 2011.

Donc, les secteurs agricoles et industriels ont été négligés par les investissements étrangers, ce qui amplifie de plus en plus l'écart entre l'attention portée au secteur des services et celle portée aux restes. Selon la Banque mondiale, ces investissements ont atteint 13,5% du PIB en 2007 et 14,4% en 2008, puis ils ont décliné pour atteindre 13,9% en 2009 et 11,5% en 2010. Ceux-ci ont nettement tendu à la baisse, notamment à cause de la crise syrienne déclenchée en 2011 (cf. Chapitre 4).

[128] Notre propre calcul

[129] Notre propre calcul.

3. Le secteur tertiaire : une croissance remarquable

Après avoir démontré la faiblesse des secteurs primaire et secondaire dans leur contribution à la croissance économique libanaise, il serait utile d'étudier l'un des facteurs qui soutient cette économie et empêche son effondrement.

3.1. Importance et évolution

Comme déjà vu, l'évolution du secteur tertiaire au cours des différentes périodes détaillées plus haut est remarquable. Ce secteur, dont la contribution au PIB dépasse les 70%, est considéré comme étant le moteur de la croissance de l'économie libanaise. Dans l'ensemble, toutes les branches du secteur tertiaire évoluent et la valeur ajoutée dans celui-ci subie des hausses significatives d'une année à une autre (Tableau n°32). Ce secteur regroupe plus de 50% de la population active, et dans certaines régions, ce résultat dépasse les 80%, notamment à Beyrouth (Figure n°9).

Tableau 32 : La valeur ajoutée du secteur tertiaire (en milliards de $)130

	2007	2008	2009	2010
Transports et communication	2,05	2,24	2,27	2,05
Services marchands	8,76	9,94	11	12,42
Commerce	5,66	7,81	9,72	10,21
Administration	2,42	2,83	3,17	3,36
Total[131]	18,89	22,82	26,16	28,04

Source : Construit par nos soins à partir des données des comptes économiques du Liban, Kasparian, 2008, 2009 et 2011

En 2010, la production du secteur tertiaire était dominée par les services marchands (près de 45%) et le commerce (environ 36%). Le commerce est la branche économique qui attire le plus les travailleurs libanais (Figure n°9). Les services non marchands fournis par les administrations publiques occupent la troisième place au niveau de sa production dans le

[130] Les chiffres du tableau originel sont en milliard de L.L.

[131] Notre propre calcul

secteur tertiaire (presque 12%). Le secteur des transports et communication vient au dernier rang (presque 10%).En revanche, la croissance du tertiaire sur la période 2007-2010 est expliquée à près de 50% par celle du commerce et à 40% par celle des services marchands. Les transports n'ont pas contribué à la croissance du secteur durant cette période.

Figure 9 : La répartition de la population active par branche d'activités

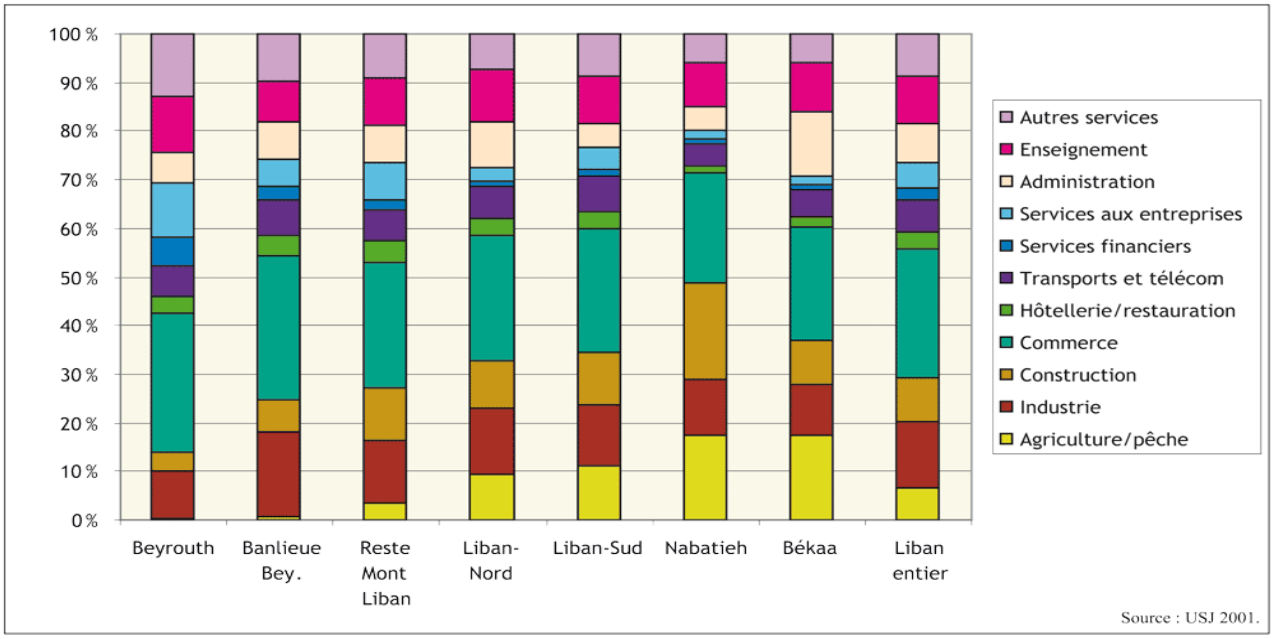

Source : Atlas du Liban, 2013, http://books.openedition.org/ifpo/420

Selon les comptes économiques du Liban, les services marchands regroupe les services aux entreprises, les services d'entretien et réparation, les services de logement, les services des hôtels et restaurants, les services personnels divers, les services de santé, les services d'éducation et les services financiers (Tableau n°33).

Le tableau n°33 montre que les services marchands les plus importants sont les services financiers qui comprennent les services bancaires et les services d'assurances. La valeur de la production des services financiers a augmenté de plus de 50% entre 2007 et 2010. Le président de l'Association des banques du Liban (ABL), François Bassil, déclare, à chaque occasion, que le secteur bancaire est l'un des principaux contributeurs au financement de l'économie nationale. Notons que la valeur de la production des services bancaires

(banques commerciales, institutions financières et banques d'affaires) est égale « aux intérêts et commissions reçus par les banques, diminués des intérêts payés aux déposants » (Kasparian, 2011, p. 23). Nous traiterons les données de ce secteur dans ce qui suit.

Tableau 33 : La production des services marchands (en milliards de $)

Branche de production	2007	2008	2009	2010
Services aux entreprises	1,02	1,22	1,33	1,42
Entretien et réparation	0,19	0,24	0,27	0,27
Logements	1,62	1,69	1,76	1,83
Hôtels et restaurants	0,81	1,06	1,32	1,52
Services personnels divers	0,64	0,74	0,74	0,76
Services de santé	1,58	1,73	1,98	2,39
Services d'éducation	2,33	2,54	2,72	3,03
Services financiers	2,28	2,76	2,87	3,45
Total	10,47	11,98	12,99	14,67
Consommation intermédiaire	1,71	2,04	2	2,25
Valeur ajoutée brute	8,76	9,94	10,99	12,42

Source : Construit par nos soins à partir des données des comptes économiques du Liban, Kasparian, 2008, 2009 et 2011

3.2. Le secteur financier

Le secteur bancaire au Liban a prouvé son efficacité notamment après la crise économique et financière mondiale déclenchée en 2007. Ouvrons une parenthèse pour présenter rapidement les effets de cette crise sur l'environnement économique libanais.

Au niveau économique mondial, on a commencé à sentir les signes d'une crise financière dès l'été 2007. Les médias décrivaient une crise économique touchant les banques, les marchés immobiliers, et les institutions financières qui nourrissent ces marchés, principalement en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Cette crise est connue sous le nom de crise des ″subprimes″.″Subprime″ indique que les banques offraient des prêts pour l'achat de biens immobiliers à des personnes ; sans garantie et ayant des difficultés de paiement. Cette crise déclenchée aux États-Unis a aussi touché un grand nombre d'économies en Europe, Australie et Russie, ainsi que celles des pays de l'Est et du Sud-Est asiatique et de certains pays du Golfe.

Après l'automne 2008, cette crise est ainsi devenue une crise économique et financière mondiale. La crise des subprimes a véritablement éclaté en 2008 et plusieurs banques ont fait faillite, telles que la banque Northern Rock en Grande-Bretagne. Ajoutons que les compagnies d'assurances ont été touchées comme la société américaine «American International Group», et le gouvernement américain a essayé de sauver cette dernière. La peur et le désastre s'étalaient sur tous les marchés financiers mondiaux troublant ainsi les opérations financières à New York, Londres, Paris, Francfort, Madrid et Milan, sans oublier les marchés financiers touchés en Asie et dans le Golfe arabe. La crise du secteur immobilier a été suivie par celle du secteur automobile.

Le recul de la demande d'automobiles est un exemple de répercussion de la crise de l'immobilier, des banques, des sociétés d'assurances et des marchés financiers. Citons parmi les constructeurs d'automobiles touchés, les compagnies américaines Ford et General motors, la compagnie japonaise Toyota et d'autres compagnies centrées sur la production des voitures en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. De plus, cette crise s'est propagée au Moyen-Orient touchant ainsi l'Émirat de Dubaï qui avait mis en place des projets immobiliers énormes dont les coûts étaient extraordinaires et financés par des prêts. Ces derniers s'accumulaient et ont plongé l'Émirat de Dubaï dans une dette exorbitante. Le travail s'est interrompu dans la plupart de ces projets et des milliers de travailleurs ont été renvoyés (Labaki, 2009). Les gouvernements de plusieurs pays sont fortement intervenus pour faire face à cette crise. Ils ont essayé d'arrêter les séries de faillites, de fixer des programmes pour éviter la chute des compagnies d'assurances et de certains secteurs industriels (en particulier le secteur de l'automobile) et immobiliers, de dépenser des sommes considérables pour sauver certains établissements menacés et d'injecter des liquidités dans le système bancaire.

Pour faire face à cette crise financière mondiale, le gouverneur de la Banque centrale du Liban, Riad Salamé, a déclaré, lors d'un interview sur la chaîne France 24 en 2009 : « le Liban, du moins au niveau financier, n'*a* pas été victime de cette crise et ne le sera pas parce que nous avons été conservateur dans ce sens que nous n'*a*vons pas permis aux banques de prêter au-delà de 70% de leurs dépôts alors que d'*a*utres banques dans le monde faisaient effectuer des effets de levier sur leurs bilans et prêter au-delà des montants

de dépôts *qu'ils* avaient. Nous avons également contrôlé les produits structurés et inter*dit l'*achat de ces fameux « supprime » qui ont été la cause de la crise mondiale » (Annexe n°2). Selon lui, le Liban a pu se tirer de la perte de confiance que les gens ont ressentie envers les banques et a pu réussir à protéger ses dépôts bancaires (Ibid.). Ceux-ci ont enregistrés une croissance de 15,5% entre 2007 et 2008, de 23,2% entre 2008 et 2009, de 12,2% entre 2009 et 2010 et de 8,4% entre 2010 et 2011 (Tableau n°34).

De même, les actifs des banques commerciales ainsi que les réserves en devises étrangères et en or ont subi des augmentations importantes. Notons que les réserves en devises étrangères ont connu une croissance remarquable de 74,5% entre 2007 et 2008 (Tableau n°33). Ces réserves sont utilisées par les autorités monétaires libanaises pour, en premier lieu, maintenir un taux de change fixe et, en second lieu, résister aux crises financières et politiques surtout que, selon Salamé, « les risques au Liban sont toujours les risques politiques, le risque d'un dérapage sécuritaire » (Annexe n°2).

Tableau 34 : L'évolution des données bancaires entre 2007 et 2011[132]

	2007	2008	2009	2010	2011
Actifs des banques commerciales (en milliards de $)	82,3	94,3	115,3	128,9	140,6
Evolution annuelle		+14,6%	+22,2%	+11,9%	+9,0%
Dépôts bancaires (en milliards de $)	68,1	78,6	96,8	108,6	117,7
Evolution annuelle		+15,5%	+23,2%	+12,2%	+8,4%
Réserves en devises étrangères (en millions de $)	9,778	17,062	25,660	28,598	30,815
Evolution annuelle		+74,5%	+50,4%	+11,5%	+7,8%
Réserves en Or (en millions de $)	7,640	8,031	10,062	13,010	14,401
Evolution annuelle		+5,1%	+25,3%	+29,3%	+10,7%

Source : Rapport du Ministère de l'Économie et du Commerce, www.economy.gov.lb

Le secteur financier, dominé par les banques, est un secteur très développé au Liban et cela est traduit par les indicateurs suivants: le ratio des crédits intérieurs fournis par le secteur bancaire par rapport au PIB et le ratio des crédits fournis au secteur privé par rapport au PIB (Graphique n°5). Ces deux indicateurs mettent en évidence le rôle important que jouent les

[132] Notons que le tableau originel est en anglais.

banques dans le financement des activités économiques tout en exposant d'une part, le volume des crédits alloués aux différents secteurs de l'économie et d'autre part, le volume des crédits accordés au secteur privé par les banques commerciales et les institutions financières.

Selon la Banque mondiale, le crédit intérieur fourni par le secteur bancaire « *comprend tous les crédits dans divers secteurs sur une base brute, à l'exception du crédi*t accordé au gouvernement central, qui est net. Le secteur bancaire comprend les autorités monétaires et les banques de dépôt, ainsi que les autres institutions bancaires pour lesquelles *des données sont disponibles (notamment des institutions qui n'accept*ent pas les dépôts transférables, mais qui assument du passif tel que les dépôts à terme fixe et les dépôts sur un *compte d'épargne). Parmi les exemples d'autres institutions bancaires, on compte les institutions de prêts immobiliers et d'épargne et les as*sociations de construction et de prêts »[133].

Le deuxième indicateur, le crédit fourni au secteur privé, fait référence, selon la Banque mondiale, « aux ressources financières fournies au secteur privé, notamment par le *biais de prêts, d'achat de titres autres que des actions, de crédits commerciaux et d'autres* comptes débiteurs, qui constituent des créances à rembourser » (Ibid.). Cet indicateur, qui exclut les crédits accordés au secteur public, est un indice du développement financier qui se produit à travers le système bancaire.

[133] Voir les définitions des indicateurs fournis par la Banque mondiale : http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/FS.AST.DOMS.GD.ZS?page=2

Graphique 5 : Évolution des crédits (% du PIB)

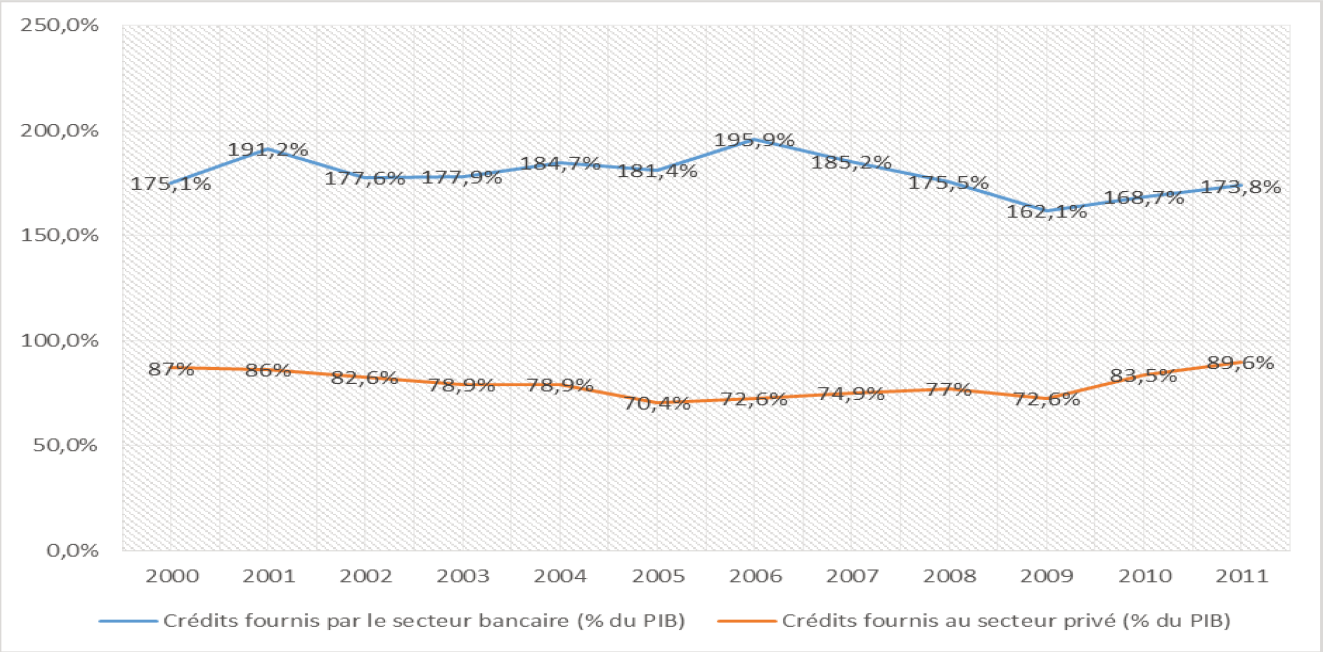

Source : Construit par nos soins à partir des données de la Banque mondiale

Le graphique n°5 montre que le niveau de ces deux indicateurs au Liban est plus ou moins stable avec une tendance à la hausse à partir de 2009. Le ratio des crédits fournis au secteur privé par rapport au PIB est important, il varie entre 70% et 90% sur la période 2000-2011. De même, le ratio des crédits fournis par le secteur bancaire par rapport au PIB est très élevé, il varie entre 162% et 196% sur la même période. Les crédits bancaires sont répartis entre les différents secteurs économiques. Comme le montre le tableau n°35, les crédits accordés par le secteur financier se concentrent, au premier lieu, dans le secteur du commerce et des services avec une tendance à la baisse : ce dernier a bénéficié de 35,1% du total des crédits émis en 2011 alors que sa part a atteint 42,31% en 2006. En revanche, les crédits accordés, en second lieu, aux prêts personnels ont augmenté pour atteindre 25,5% en 2011 (ils ont représenté 19,17% en 2006). Cette augmentation est due, selon la Banque du Liban, à l'accroissement des prêts au logement. La construction est le troisième secteur bénéficiant des crédits financiers qui ont augmenté entre 2006 et 2011 : ils ont passé de 14,75% à 16,23%. Les crédits immobiliers représentent alors une partie non négligeable des crédits financiers.

Tableau 35 : La répartition des crédits financiers entre les secteurs économiques[134]

	2006		2007		2008		2009		2010		2011	
	En milliard de $	En %	En milliard de $	En %	En milliard de $	En %	En milliard de $	En %	En milliard de $	En %	En milliard de $	En %
Commerce et services	8,22	42,31	9,92	43,04	11,45	41,02	12,06	38,2	13,96	36,07	15,43	35,1
Construction et bâtiment	2,86	14,75	3,16	13,69	4,31	15,45	4,84	15,33	6,3	16,27	7,13	16,2
Industrie	2,69	13,86	3,08	13,4	3,58	12,84	3,73	11,83	4,35	11,25	4,94	11,24
Prêts personnels	3,72	19,17	4,49	19,49	5,11	18,3	7,02	22,23	9,1	23,52	11,19	25,5
Intermédiaires financières	0,92	4,73	1,24	5,38	2,06	7,38	2,57	8,15	3,27	8,45	3,47	7,89
Agricultures	0,22	1,12	0,24	1,04	0,28	1,01	0,28	0,88	0,37	0,95	0,43	0,97
Autres secteurs	0,79	4,06	0,91	3,96	1,12	4	1,07	3,38	1,35	3,49	1,36	3,1
Total	19,42	100	23,04	100	27,91	100	31,57	100	38,7	100	43,95	100

Source : La Banque du Liban, rapport annuel 2008 : entre 2006 et 2008
La Banque du Liban, rapport annuel 2011 : entre 2009 et 2011

L'industrie bénéficie aussi d'une part importante de crédits mais celle-ci diminuent au cours des années : elle est passé de 13,86% en 2006 à 11,24% en 2011. Le reste des crédits se répartissent entre les autres secteurs économiques sachant que celui qui bénéficie d'une part négligeable de ces crédits est le secteur agricole. Il est à noter que, selon la Banque du Liban, la Capitale Beyrouth et ses habitants sont les bénéficiaires majeurs des crédits financiers : cette concentration a atteint 80% du total des crédits et 56,1% du nombre des bénéficiaires.

Il est donc clair que les banques financent les activités économiques des secteurs productifs tels que l'immobilier et l'industrie. Or, malgré le rôle important des banques dans le financement des activités économiques, la politique monétaire libanaise est confrontée à plusieurs contraintes : l'endettement public[135], la dollarisation et le taux de change fixe (Desquilbet, 2005). Commençons d'abord par définir la dollarisation de l'économie d'un pays : elle « *est l'état où sa monnaie nationale n'exer*ce plus les fonctions monétaires de *réserve de valeur, d'unité de compte et d'intermédiaires aux échanges. Ces fonctions sont* donc exercées par une (des) devise(s) étrangère(s) qui se substitue (nt) à la monnaie

[134] Les chiffres des tableaux originels sont en milliards de L.L.

[135] Nous traiterons l'évolution de la dette publique comme étant une forme de rente libanaise dans le dernier chapitre.

*nationale. L'exercice des fonctions monétair*es par une devise étrangère prouve un niveau de *méfiance que la population porte à l'égard de la monnaie nationale* » (Kapitene, 2013, p. 172). Ce phénomène concerne : « les paiements (substitution monétaire), les financements (dollarisation financière), qui se décline du point de vue des placements monétaires et financiers (dollarisation des actifs), et du point de vue des dettes des ménages, des entreprises non financières et des administrations publiques (dollarisation des passifs), et la fixation des prix des biens et services et des salaires (dollarisation réelle) » (Desquilbet, ibid., p. 8). Pour plus de précisions, cette notion peut prendre deux formes distinctes, la dollarisation partielle et la dollarisation intégrale (Gastambide, 2012) : la première « désigne le remplacement par les agents résidents de la monnaie nationale par le dollar, alors même *que cette devise n'a pas les privilèges légaux de la monnaie nationale. La défiance du public* envers la monnaie nationale au profit du dollar se traduit donc par une co-circulation *monétaire dans l'économie. La dollarisation intégrale signifie l'abandon, par les autorités, de la monnaie nationale au profit du dollar. Le dollar à cours légal (c'est*-à-dire que la monnaie est obligatoirement acceptée en paiement par les résidents du pays) et devient de fait la nouvelle monnaie « nationale » du pays qui a adopté ce système » (Gastambide, 2012, p. 2).

Même si « *le terme générique fait référence au dollar américain, […], la monnaie* étrangère utilisée varie selon les pays » (Desquilbet, ibid., p. 8). Dans le cas du Liban, le dollar des États-Unis a le monopole dans le processus de dollarisation. Celle-ci persiste depuis 1972. La perte de confiance dans la monnaie nationale libanaise provient principalement des conflits politiques engendrant des instabilités économiques, sans toutefois oublier « la contrebande et les trafics internationaux illicites qui approvisionnent le pays en devises étrangères » (ibid., p. 11). Nous remarquons que le degré de dollarisation a été élevé au cours des années de guerre et des conflits politiques mais celui-ci reste élevé, ou plus précisément, devient plus élevé au cours de la période qui suit la guerre, une période caractérisée par un degré plus ou moins élevé de stabilité politique : le taux de dollarisation des comptes courants varie entre 20% et 30% avant 1975, entre 20% et 90% au cours des années de guerre, et entre 70% et 90% à partir de 1990. De même, le taux de dollarisation des comptes à termes varie entre 30% et 40% avant 1975, entre 30 et 95% au cours des années de

guerre, et entre 50% et 90% à partie de 1990 (Graphique n°6). Cette évolution de la dollarisation des dépôts des résidents est liée à l'appréciation du dollar.

Graphique 6 : La dollarisation des dépôts bancaires et le taux d'appréciation du dollar (1972-2011)

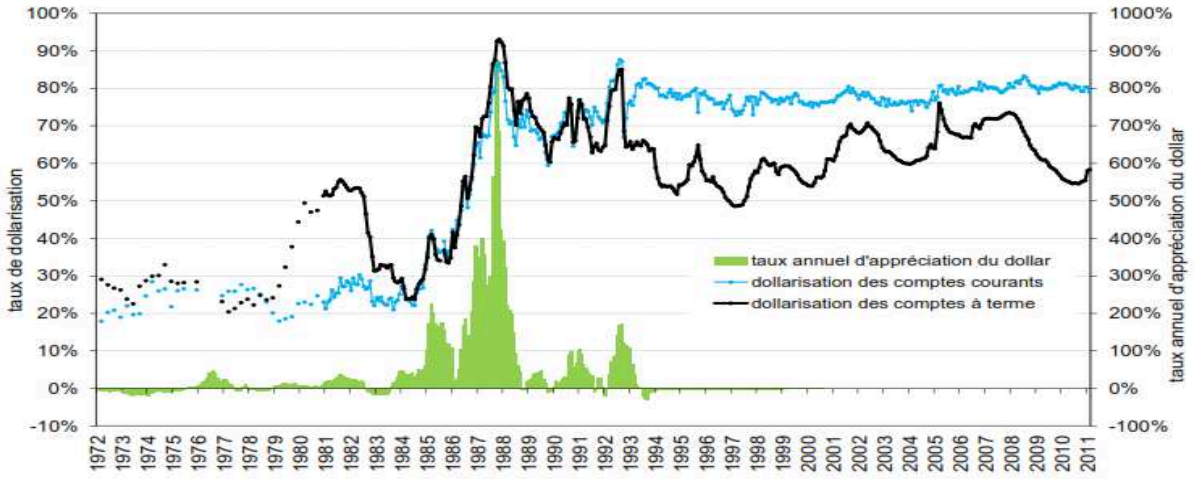

Source : Jean-Baptiste Desquilbet, 2005, p. 6

Selon Desquilbet, cette persistance de la dollarisation de l'économie libanaise est due à plusieurs raisons : 1- « le manque de crédibilité de la stabilisation peut expliquer le peu *d'empressement des déposants à reconvertir en monnaie nationale leurs avoirs dollarisés* » (ibid., p. 12) ; 2- « de nouvelles habitudes de paiements, conjuguées à des effets de réseau, *freinent le retour à l'utilisation de la monnaie nationale, phénomène d'adaptation* financière » (ibid., p. 13) ; 3- « *la libération et l'innovation financières permettent de diminuer le coût de détention et d'usage de dépôts en devises étrangères, améliorant ainsi les* possibilit*és de diversification de portefeuille, de même qu'elles encouragent le retour des* capitaux, le plus souvent sous forme de dépôts en devises étrangères » (ibid., p. 14).

Malgré les conséquences positives que peut engendrer la dollarisation, notamment au niveau du retour des capitaux, celle-ci présente aussi des suites négatives qui touchent la stabilité du système bancaires à deux niveaux : 1- « le premier risque est lié au besoin de liquidité des agents non financiers, et au rôle des banques, qui consiste en la transformation des échéances » (ibid., p. 16) ; 2- « *le second risque est le risque d'insolvabilité, qui se*

manifeste lorsque la valeur de l'actif bancaire ne permet pas de faire face aux engagements envers les déposants » (ibid.). Dans le cas du Liban, la banque centrale essaye de faire face au premier risque tout en augmentant les réserves de change pour pouvoir couvrir les dépôts en devises. La couverture des dépôts en devises par les réserves de change était importante entre 1993 et 1997, celle-ci a atteint 300% en 1997. Ensuite, elle s'est dégradée entre 1998 et 2002 puis elle a subi une amélioration après 2002 et à nouveau une dégradation puis une amélioration sans toutefois atteindre le niveau élevé de 1997 (Graphique n°7).

Graphique 7 : L'évolution de la couverture des dépôts en devises par les réserves de change de la banque centrale libanaise (1993-2011)

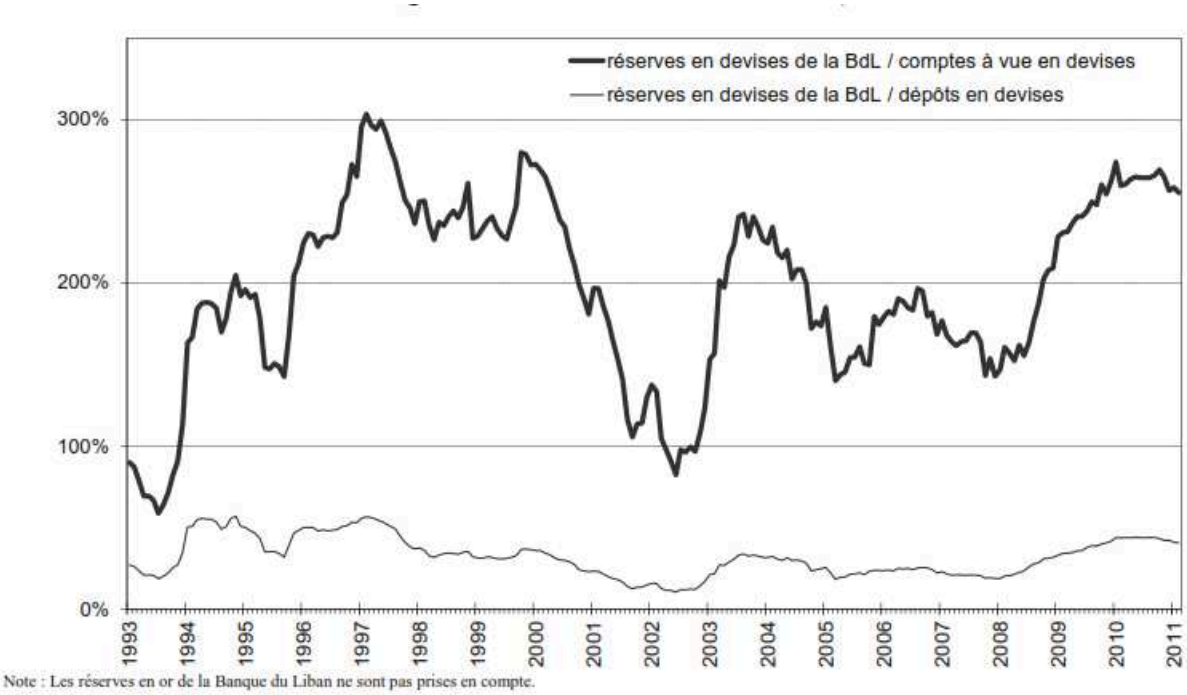

Source : Jean-Baptiste Desquilbet, 2005, p. 9

Comme signalé plus haut, et selon le gouverneur de la banque centrale, les prêts en devises étrangères ne dépassent pas les 70% des dépôts en devises pour éviter les risques de liquidité et de solvabilité. Le graphique n°8 montre que le ratio des prêts en Livres est moins élevé que celui des prêts en devises qui tend néanmoins à la baisse depuis quelques années.

Graphique 8 : Le ratio des prêts en devises et en Livres Libanaises sur dépôts des banques commerciales (1993-2011)

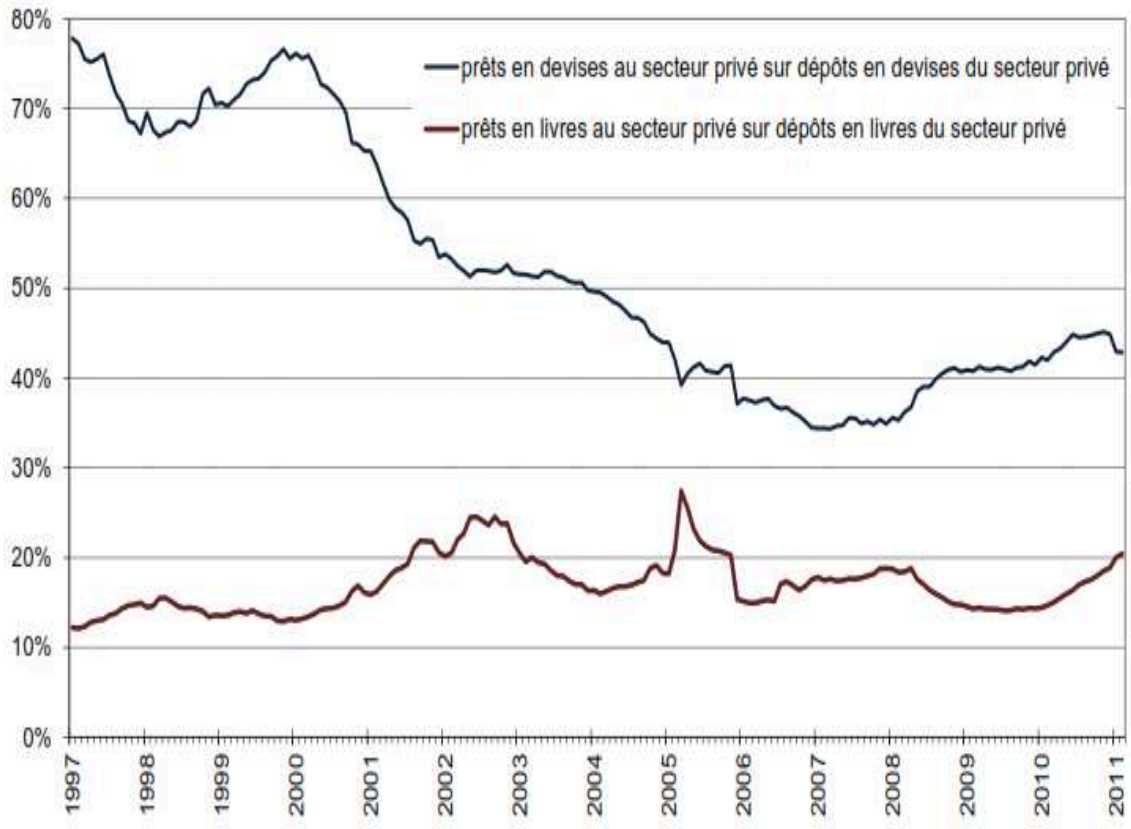

Source : Jean-Baptiste Desquilbet, 2005, p. 12

La dollarisation de l'économie libanaise n'est pas la seule contrainte sur la stabilité du système bancaire, la fixation du taux de change forme une deuxième contrainte. À la fin de la guerre, et plus précisément à partir de 1990, le Liban a adopté trois régimes de change successifs (Tableau n°36) dont le dernier était la fixation du taux de change. La Banque centrale du Liban cherche toujours à fixer le taux de change de la monnaie nationale pour assurer la stabilité de celle-ci mais cette politique a relativement échoué. Elle est contradictoire avec les exigences de l'économie de marché, les dispositions de la Constitution (qui prévoient explicitement l'adoption du système économique libre au Liban, et donc une économie de marché) et l'encouragement et a protection de l'initiative individuelle (Yachoui, 2005).

Ainsi, la sphère politique libanaise qui intervient dans le choix du régime monétaire du pays a commis une erreur en poussant la Banque centrale du Liban à fixer le taux de change de la Livre libanaise, car cette politique s'applique au détriment des entreprises : elle a affaibli l'économie du pays au niveau de l'ensemble de ses secteurs productifs (Ibid.).

Tableau 36 : Les régimes de change au Liban depuis 1990

période	Régime de change *de facto*	Définition du FMI
1990-1992	Flottement libre (*independently floating*)	Taux de change déterminé par le marché, avec d'éventuelles interventions officielles visant à en limiter les fluctuations injustifiées, sans chercher à en fixer le niveau.
1993-1997	Parité glissante prospective (*forward looking crawling peg*)	Taux de change ajusté périodiquement à un rythme prédéfini ou en fonction d'indicateurs prédéfinis.
1998-	Fixe conventionnel par rapport à une seule monnaie (*conventional fixed peg to a single currency*)	Taux de change fixé par rapport à une devise étrangère, sans engagement de maintien irrévocable, pouvant fluctuer dans des marges étroites de ±1% autour d'un cours central.

Source : Jean-Babtiste Desquilbet, 2005, p. 18

Le Liban doit tirer des leçons des expériences des grands pays qui ont échoué en appliquant des politiques monétaires favorisant la fixation du taux de change (l'effondrement du système de Bretton Woods en 1971, par exemple) et qui ont choisi de pratiquer, à la place, un régime de change flottant. Il est vrai que celui-ci réagit, d'une manière incertaine, aux fluctuations des taux de change à la lumière de la performance des économies et de l'évolution de l'offre et de la demande sur les marchés de change, et considère la monnaie comme un miroir reflétant les conditions de l'économie; mais les techniques financières spécifiques couvrent aujourd'hui le risque associé à ces fluctuations et protègent ainsi les activités sensibles à celles-ci.

Par ailleurs, la fixation des taux de change n'a pas réussi à maintenir la discipline monétaire au sein des pays qui l'ont appliquée (les États-Unis, L'Allemagne, etc.) et la bonne coordination de leur politique monétaire. Cela a impacté la circulation des

marchandises et le coût des biens et services échangés et a poussé beaucoup de pays à adopter une politique monétaire expansionniste pour lutter contre la récession. De ce fait, ce système, qui a montré son incapacité à faire face au déclin économique, a chuté (Yachoui, 2009). Or, les pays seuls, c'est-à-dire qui n'ont pas de partenaires dans l'application d'un système monétaire spécifique et dont le taux de change est fixe – autrement dit constant par rapport à une monnaie mondiale de référence (le dollar, par exemple) – supportent une plus grande perte de capacité économique en termes d'échanges commerciaux avec le monde extérieur, de coût de ses produits et services par rapport à l'intérieur et à l'extérieur, etc. Ce sont des pays dont le système économique est figé et soumis à toutes les attaques du monde extérieur, et qui appliquent toujours des politiques monétaires déflationnistes incapables de répondre à la récession de leurs économies.

Ces contraintes auxquelles la stabilité du secteur bancaire est confrontée s'ajoutent à tous les problèmes auxquelles l'ensemble de l'économie libanaise est confrontée, comme présenté ci-dessus et comme nous présenterons plus loin.

3.3. Le Secteur immobilier

L'immobilier est l'une des activités commerciales importante au Liban. Il est considéré comme étant parmi les principaux secteurs moteurs de la croissance du PIB. Depuis plusieurs années, le prix du mètre carré ne cesse d'augmenter et les ventes des appartements ne cessent de croître surtout dans les quartiers les plus recherchés de Beyrouth, là où le prix du mètre carré en 2010 varie entre 2300 dollars à 6700 dollars (Tableau n°37). Ce prix a subi une augmentation significative entre 2008 et 2009 mais celle-ci a été faible entre 2009 et 2010. Or, selon l'architecte Walid Tabet, le marché immobilier « reste sain et *ne peut pas chuter. Il peut ralentir, se réajuster, mais pas s'effondrer. Il n'a rien à voir avec* le marché immobilier de Dubaï qui est dominé par le jeu spéculatif » (Boudisseau, 2011, para. 6). Cette situation pousse les capitalistes à investir dans le marché immobilier. La majorité des investisseurs (libanais et étrangers) choisissent d'investir leur argent dans le secteur qui, au pire des cas, permet de ne pas perdre le montant investi, et, investir dans la pierre reste avantageux ; Pour cette raison, le marché immobilier libanais attire les investisseurs arabes : les hommes d'affaires dans les pays du Golfe investissent au Liban

dans les hôtels de luxe, les grands centres commerciaux, etc. Donc, plus le prix des terrains constructibles s'accroît, plus les hommes d'affaires sont amenés à investir dans ce secteur et plus les profits augmentent.

Tableau 37 : L'évolution du prix moyen des appartements neufs dans le Grand Beyrouth

Région	Prix du m2 en 2010 (en $)	Variation 2009/2008	Variation 2010/2009
Achrafieh	3300	19%	32%
Centre-Ville	6700	8%	3%
Moussaitbeh 1	2850	14%	14%
Moussaitbeh 2	5000	21%	9%
Mazraa	2300	14%	10%
Ras Beyrouth	5100	27%	7%

Source : Le commerce du Levant, http://www.lecommercedulevant.com/node/17402

Au niveau de la construction, une évolution, entre 2007 et 2009, touche le nombre total des bâtiments construits ainsi que le nombre total de nouveaux permis de construire. Ce dernier, qui est l'indicateur des projets immobiliers à venir, ainsi que d'autres indicateurs tels que le nombre de propriétés vendues, reflètent un certain degré de dynamisme du marché de l'immobilier au Liban. Au niveau de la vente des biens immobiliers, celle-ci subie, au cours de ma même période, des augmentations importantes (tableau n°38) malgré la cherté du prix du mètre carré. Par ailleurs, un ralentissement du secteur immobilier entre 2010 et 2011 a touché surtout le nombre des propriétés vendues (- 11,9%), la valeur des ventes immobilières (-6,7%) et les permis de construire (-6,6%) qui est l'indicateur des projets à venir (Tableau nº38). Ce recul est, sans aucun doute, lié à la crise syrienne et donc à la manque de confiance des étrangers vis-à-vis de la situation politique en Syrie et de l'influence de cette crise sur la situation au Liban.

Tableau 38 : L'évolution du secteur immobilier entre 2007 et 2011[136]

	2007	2008	2009	2010	2011
Permis de construire (en millions de m2)	9,038	16,067	14,343	17,625	16,465
Évolution annuelle		+77,8%	-10,7%	+22,9%	-6,6%
Nombre total de nouveaux permis	10,358	13,727	15,438	17,922	18,347
Évolution annuelle		+32,5%	+12,5%	+16,1%	+2,4%
Valeur totale des biens immobiliers vendus (en millions de $)	4,198	6,481	6,955	9,479	8,841
Évolution annuelle		+54,4%	+7,3%	+36,3%	-6,7%
Nombre total de bâtiments	246,791	267,358	273,417	292,196	306,213
Évolution annuelle		+8,3%	+2,3%	+6,9%	+4,8%
Nombre total de propriétés vendues	83,622	81,709	83,622	94,202	82,984
Évolution annuelle		+21,9%	+2,3%	+12,7%	-11,9%

Source : Rapport du ministère de l'Économie et du Commerce, www.economy.gov.lb

Nous avons pu présenter d'une part, les différents indices reflétant un fort degré d'inégalité entre la population et dans la répartition des richesses et d'autre part, l'importance du secteur financier dans l'économie libanaise par rapport aux secteurs de l'industrie et de l'agriculture. Il est ainsi légitime de dire que le secteur financier, qui représente un pilier important de l'économie libanaise, pourra contribuer à la croissance de celle-ci mais reste insuffisant pour garantir un développement durable.

[136] Notons que le tableau originel est en anglais.

Conclusion

Les indicateurs détaillés ci-avant, qui reflètent le degré du développement humain, tant sur le plan social que sur le plan économique, nous montrent à quel point la capacité de développement du Liban est entravée. Ce handicap se manifeste par :

- des inégalités entre la population dans la distribution des dépenses en matière de santé et d'éducation ;
- des dépenses publiques insuffisantes (électricité, protection sociale, etc.) ;
- des inégalités entre les hommes et les femmes sur le marché de travail, au niveau de la participation à la vie politique, au niveau des droits (nationalité, par exemple) ;
- des sentiments d'insécurité illustrés par le manque de confiance entre les individus et à l'égard du gouvernement ;
- une pauvreté et un taux de chômage élevé, notamment celui des jeunes et des diplômés ;
- des déficits d'innovation au niveau de la recherche et une faible adoption de technologie ;
- des secteurs économiques détériorés plaignant des faibles niveaux d'investissements.
- Un compte budgétaire déficitaire avec difficulté de collecter des revenus
- un secteur financier développé mais avec des risques de détérioration liés à plusieurs contraintes, notamment au niveau du secteur bancaire: la dollarisation et le taux de change fixe, par exemple.

Tous ces facteurs affaiblissent de plus en plus les forces productives humaines du pays et font décroitre leur rendement. L'observation du blocage de ce développement nous amène à identifier les particularités du système économique libanais, un système qui malgré son développement bloqué, traverse des périodes de croissance. À part les revenus provenant de

l'extérieur pour couvrir les dépenses des événements spécifiques, tels que les argents politiques au moment des élections ou le soutien monétaire au moment des guerres, ils existent d'autres revenus, plutôt rentiers, qui jouent sur croissance de cette économie. Le chapitre suivant traitera de ces types de revenus et de la forme spécifique du capitalisme libanais.

Chapitre 6
Les caractéristiques particulières du capitalisme libanais

Nous avons pu confirmer au cours des chapitres 4 et 5 de ce travail que l'économie libanaise rencontre des difficultés pour se développer. Elle est gérée par des acteurs politiques nourrissant un État patrimonial qui autorise la perméabilité des frontières entre l'économie et le politique. Cette réalité imprime un caractère particulier au capitalisme libanais.

Les caractéristiques du capitalisme libanais proviennent principalement du type de revenus plutôt rentier. En effet, les transferts de fonds des émigrés, dont le nombre n'a cessé d'augmenter et notamment au cours des années de guerres et de tensions politiques, ont produit un effet négatif au niveau de la structure de l'économie libanaise : celle-ci est devenue de plus en plus dépendante de ces envois qui génèrent des revenus purement financiers et rentiers, tout en négligeant le fait que le travail est le facteur essentiel de la productivité et de l'accumulation des richesses. Albert Dagher (2002) qualifie l'économie libanaise de « semi-rentière », vu l'influence exercée sur le Liban par les flux financiers externes générés par la rente pétrolière car, pour lui, une « économie rentière » est une notion qui renvoie aux pays pétroliers, en particulier, les pays arabes parmi eux. Il considère que le Liban a bénéficié du pétrole d'une manière indirecte ce qui a amélioré ses revenus : d'une part à travers les dons officiels arabes provenant des pays pétroliers durant la période 1975-1990 et, d'autre part, à travers les revenus de sa population active travaillant dans les pays pétroliers et qui ont donné lieu à l'envoi de transferts. Ces derniers représentent la source principale de flux financiers externes dont l'économie libanaise a pu bénéficier durant cette même période. Cette économie est fortement dépendante de celle des pays arabes producteurs de pétrole, et cette hypothèse est validée par l'observation de la chute du prix du pétrole de l'ordre de 40% entre 1996 et 1999; cette chute a eu comme conséquence une forte baisse des revenus du pétrole dans les pays arabes producteurs entre 1998 et 1999, ce qui a frappé également le Liban: une diminution des envois de fonds des Libanais travaillant dans ces pays, une diminution des

revenus provenant des exportations libanaises vers ces pays et une chute des recettes provenant des touristes arabes du Golfe (Labaki, 2003). La forte dépendance par rapport aux économies arabes pétrolières nous permet, en utilisant les termes de Biblawi, de présenter le Liban comme un « État non-pétrolier rentier de second ordre » car, selon lui, «les États pétroliers arabes ont joué un rôle majeur dans la diffusion *d'un* nouveau mode de comportement, le mode rentier. Le pétrole en tant que source primaire de rente dans la région arabe a généré diverses sources secondaires de rente pour d*'a*utres États arabes non-pétroliers. Aux États pétroliers rentiers de premier ordre *s'*est ainsi ajoutée une catégorie d'États non-pétroliers rentiers de second ordre » (cité par Achkar, 2013, p. 88).

Plusieurs autres sources de revenus rentiers existent au Liban, telles que la dette publique, les Aides Publiques au Développement (ADP), le tourisme et les spéculations financière et immobilière, demeurent les principaux piliers de la croissance temporaire de l'économie du pays, une croissance qui, à l'évidence, ne possède pas des capacités à se développer à long terme.

Ajoutons au type de revenus rentiers, les pratiques corrompues des détenteurs du pouvoir qui, à travers l'application des politiques économiques, monétaires et budgétaires répondant à leurs propres intérêts, ont rendu le pays inapte à transformer son économie rentière en une économie productive qui se nourrit des revenus résultant du travail dans ces secteurs, notamment ceux de l'industrie et de l'agriculture. Des pratiques telles que le blanchiment d'argent et la corruption, ainsi que l'utilisation de la violence dans la captation des revenus, notamment chez le Hezbollah, le groupe politique le plus dominant au Liban (cf. Chapitre 3), jouent un rôle essentiel dans le retard de l'économie libanaise et affectent le fonctionnement des formes institutionnelles propres à celle-ci.

Nous tenterons ainsi de présenter, dans ce dernier chapitre, les différentes sources de rentes au Liban ainsi qu'un exemple important de blanchiment d'argent et de corruption à la fois économique et politique, à savoir l'affaire Al-Madina, l'évènement qui a secoué la société libanaise. Nous terminerons ce chapitre par l'analyse du fonctionnement des différentes formes institutionnelles pour pouvoir à la fin, et après avoir exposé, tout au long

du chapitre, les caractéristiques particulières du capitalisme libanais, identifier le type de ce dernier.

1. Les sources de rente

Le pétrole, la source naturelle la plus importante pour la captation de rente n'existe pas au Liban[137]. Or, on assiste à d'autres sources de rente qui nous permettent de qualifier l'économie libanaise d'économie rentière.

1.1. Dette publique

Nous avons signalé dans le chapitre précédent que la dette publique libanaise a vu le jour au moment où l'État a recouru à l'emprunt interne, plus précisément en 1967. Malgré cette dette interne, l'économie libanaise était à l'époque caractérisée par la prospérité et le dynamisme et la croissance de la dette publique était faible par rapport au PIB. Toutefois, les années de guerre qu'a connues le Liban à partir des années 75 ont eu des effets désastreux au niveau de la dette publique car le recours à l'emprunt externe avait comme objectif la reconstruction du pays, notamment à la fin de la guerre. À partir de 1993, la montée en flèche de la dette a affaibli l'économie libanaise et a empêché son développement : elle est passée de 3 391 milliards de $ en 1993 (45% du PIB), à 37, 434 milliards de $ en 2006 (166,8% du PIB) et à environ 45, 025 milliards de $ en 2010 (121,3% du PIB) (Tableau n°39). Nous avons remarqué que, durant la période s'étalant de 1993 jusqu'en 2010, la dette publique n'a cessé d'augmenter alors que son pourcentage par rapport au PIB a évolué, parfois, en légère baisse (Tableau n°39). Cette baisse relative est due à une croissance du PIB liée aux versements d'argent politique provenant de l'extérieur éventuellement pour financer les élections législatives[138], notamment celles de 2009.

[137] Récemment, des recherches effectuées par une société américaine, Neos GeoSolutions, parlent d'une découverte d'importants gisements d'hydrocarbures dans le sous-sol libanais mais il n'existe pas, à ce jour, des études sérieuses publiées sur ce sujet.

[138] Durant cette période, les élections législatives ont eu lieu en 1996, 2001, 2005 et 2009.

Tableau 39 : L'évolution de la dette publique nette entre 1993 et 2010 (en milliards de L.L.)

Années	Dette intérieure brute (1)	Dette extérieure brute (2)	Total de la dette brute (1)+(2)	Dépôt du secteur public (3)	Dette intérieure nette (4) [(1)-(3)]	Dette totale nette (2)+(4)	Dette totale nette (en milliards de $)[139]	Dette totale nette (en % du PIB)[140]
1993	5 803	735	6 538	1 389	4 414	5 149	3 391	45
1994	9 348	1 449	10 797	2 636	6 712	8 161	4 875	50,8
1995	11 997	2 145	14 142	2 710	9 287	11 432	7 163	61,1
1996	17 229	2 960	20 188	3 871	13 358	16 318	10 514	76,8
1997	19 787	3 713	23 500	1 406	18 381	22 094	14 656	93
1998	21 686	6 283	27 968	2 142	19 544	25 826	17 131	99,3
1999	25 383	8 351	33 734	4 006	21 377	29 728	19 720	113,4
2000	27 161	10 828	37 989	2 631	24 530	35 358	23 454	135,9
2001	28 214	14 467	42 681	1 913	26 301	40 767	27 042	153,2
2002	25 302	21 974	47 276	2 964	22 338	44 312	29 394	148,1
2003	26 843	23 442	50 285	3 019	23 824	47 266	31 354	156,1
2004	26 371	27 711	54 082	4 359	22 012	49 723	32 984	150,9
2005	29 141	28 844	57 985	5 590	23 551	52 395	34 756	158,9
2006	30 204	30 653	60 857	4 444	25 760	56 413	37 434	166,8
2007	31 373	31 991	63 364	4 527	26 846	58 837	39 029	155,8
2008	39 007	31 934	70 941	8 326	30 681	62 615	41 535	138,1
2009	44 973	32 139	77 112	10 522	34 451	66 590	44 172	127,5
2010	48 255	31 040	79 295	11 419	36 836	67 876	45 025	121,3

Source : Construit par nos soins à partir des données du Ministère des Finances

Pour certains, la montée de la dette publique renvoie « aux énormes dépenses de restructuration de l'économie libanaise résultant de politiques économiques et aussi à des versements courants à caractère politique avec une forte dose de corruption. En plus, cela a été une conséquence de l'augmentation des taux d'intérêt domestiques adoptée par la Banque centrale afin d'éviter des pertes sur ses réserves, dues à l'ancrage fixe de la L.L. au dollar » (El Khoury et al. 2008, p. 234). Depuis des années, l'augmentation des taux d'intérêt a été une des raisons principale du gonflement de la dette publique, de la disparition

[139] Notre propre calcul.

[140] Notre propre calcul.

de la classe moyenne, du dysfonctionnement des institutions et de l'inégalité des revenus.

Nous remarquons que la dette publique externe était modeste après les années de la guerre civile : elle ne représentait que 14% de la dette publique totale en 1993. Au fil du temps, la dette publique externe n'a cessé d'augmenter à un rythme rapide pour dépasser en 2006 la dette interne : celle-ci représentait 54% de la dette publique totale. La situation financière du Liban durant cette période ainsi que les liens qu'entretenait Rafic Hariri avec l'extérieur, ont permis à ce dernier d'obtenir des soutiens financiers pour le Liban. Pour cette raison, trois conférences ont été organisées : Paris I en février 2001, Paris II en novembre 2002 et Paris III en janvier 2003[141]. Ces aides financières avaient comme but de soutenir les programmes de réforme de l'économie libanaise et d'alléger la dette publique (en octroyant des dettes à plus long terme et à un coût moins élevés). Certains voyaient que ces aides ne stimulaient pas l'investissement, la croissance et la réforme des politiques économiques appliquées, mais, au contraire, qu'elles maintenaient une mauvaise approche économique qui ne faisait qu'augmenter la dette publique : « soit on continue à emprunter en monnaie étrangère pour nourrir la réserve de la Banque du Liban et on paie les prêts dus en dollars américains et donc on reste dans le rouge, soit on établit des réformes économiques sérieuses au niveau des politiques monétaires, financière, de production, de développement et de gestion pour résoudre les problèmes financiers des secteurs public et privé » (Notre traduction, Yachoui, 2009, p. 14).

Il est vrai que les négociations qui ont eu lieu à Paris ont allégé la dette publique à court terme (Tableau n°40) en accordant au Liban des prêts à faible taux d'intérêt, et ont réduit ainsi la pression sur les finances publiques. Mais, à long terme, les sommes attribuées ont alourdi de plus en plus cette dette car elles ne l'ont pas été sous condition d'une stimulation (par le Liban) de l'investissement public et de la réforme des politiques

[141] Paris II 4,3 milliards $ (dont 3.1 milliards pour la restructuration de la dette ; 1.3 milliard de prêts bonifiés) et Paris III 7,5 milliards USD (dont 5,9 milliards signés ; 3.7 milliards reçus) (Banque du Liban, 2013).

économiques en vigueur. Il faut signaler que des progrès au niveau de la finance et des différents secteurs publics ont été réalisés depuis Paris I, mais ces progrès n'ont pas été suffisants et n'ont pas répondu pas aux attentes des Libanais. Notons que l'évolution de la dette publique interne s'est aggravée, par la suite, à un rythme rapide : cette dette représentait 55% de la dette publique totale en 2010.

Tableau 40 : Le coût moyen de la dette publique (% PIB) [142]

Dette	Dette totale	Dette domestique	Dette extérieure
Avant paris II (novembre 2002)	11,97%	13,2%	9,21%
Après Paris II (novembre 2003)	8,36%	9,23%	7,39%
Décembre 2004	6,4%	5,8%	7%

Source : El-Khoury et al. 2008

La dette publique devient de plus en plus une source de rente. L'accumulation de cette dette provenait principalement de l'émission des bons de trésor : « *L'émission de ces bons, à très court terme et à des taux d'intérêt particulièrement élevés, a littéralement drainé l'épargne libanaise et empêché l'investissement dans les secteurs productifs. Le* secteur ban*caire est particulièrement complaisant à l'égard de cette politique car il ne voit nullement la nécessité d'encourir les tracas des investissements réels, avec les risques et aléas qu'ils comportent. Par contre, il est assuré de revenus de rente particuli*èrement élevés *et sans risque de change du fait de la politique de maintien d'une parité de la livre libanaise quasi fixe avec le dollar. Ainsi, beaucoup de spéculateurs s'endettent dans des monnaies à des taux d'intérêt très bas (durant les années 90 les* taux sur le yen et le franc suisse étaient particulièrement bas), convertissent leurs prêts en livres libanaises, achètent les bons du Trésor auxquels sont affixés des coupons très élevé (les taux ont atteint près de 40 % en 1995) et encaissent des revenus, ou plutôt des rentes assurées ! » (Hafez, 2009, p. 93). De ce

[142] Le tableau n° 40 montre la réduction dans le coût moyen de la dette publique par rapport au PIB entre 2002 et 2004 grâce à l'établissement de la conférence de Paris II en 2003 : Ce coût était de 11,97% en 2002 (avant Paris II) ; il est passé à 8,36% en 2003 (après Paris II) et à 6,4% en 2004.

fait, la dette publique dont le montant en 1993 était aux alentours de 3 milliards de $ (45% du PIB) a atteint en 2010, principalement à cause de l'accumulation du service de la dette, 45 milliards de $ (121,3% du PIB) (Tableau n°39). L'augmentation de la dette publique peut être liée aussi à l'accroissement du déficit budgétaire. Or, nous remarquons qu'à partir de 2002, le rapport du service de la dette publique aux dépenses budgétaires totales devient plus élevé que le rapport du déficit budgétaire à celles-ci (Tableau n°41). Cela nous permet de retenir que le service de la dette publique joue un rôle primordial dans l'augmentation de celle-ci. Selon Corm, les banques libanaises qui détiennent la majorité de la dette publique (entre 70% et 80% de celle-ci) jouent un rôle essentiel dans l'explosion de celle-ci : elles « *n'ont* aucun intérêt à se débarrasser de la dette de leur État *puisqu'elle* constitue une source majeur de leur profit, laquelle est aussi une source « rentière » (Corm, 2013, p. 7).

Tableau 41 : L'évolution du service de la dette publique

En milliards de L.L.	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Déficit budgétaire/Dépenses totales (en %)	52,18	54,31	61,16	47,17	45,36	56,56	49,34	42,50	37,18	28,70	27,42	38,57
Service de la dette publique/Dépenses totales (en %)	29,56	34,31	34,96	38,33	40,76	38,39	47,02	45,59	46,01	38,15	34,64	39,04
Service de la dette publique/Recettes totales (en %)	61,82	75,09	90,01	72,55	74,45	88,38	92,81	79,28	73,25	53,51	47,72	63,55

Source : El-Khoury, et al. 2008

L'augmentation de la dette publique pèse ainsi lourdement sur l'économie libanaise: d'une part, elle augmente les dépenses budgétaires à cause de l'augmentation du service de la dette publique, et, d'autre part, elle représente une rente financière pour les bénéficiaires des titres de cette dette. Ceux-ci constituent une clientèle économico-politique dépendante des leaders politiques libanais. Selon Maucourant, « grâce à la dette publique et au dysfonctionnement d'un État inefficace devenu moyen de constitution de clientèle prospèrent des fortunes qui consolident un régime politique investi par elle. L'embauche des fonctionnaires obéit à des motifs qui ne doivent rien à la production d'une action publique de qualité mais beaucoup à des exigences quantitatives qui traduisent un état du jeu politique » (Maucourant, 2010, p. 31).

1.2. Transferts des émigrés et les dépôts bancaires

Une combinaison de facteurs économiques, politiques et sociaux était à la base de l'émigration libanaise durant les XIXème et XXème siècles. Trois grandes vagues d'émigration ont formé une diaspora libanaise dispersée dans le monde entier : la première vague s'étend de 1880 jusqu'à la fin de la première guerre mondiale; la deuxième, à partir de la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'aux années 1970; et la troisième vague a eu lieu pendant et après la guerre civile de 1975 à 1990. L'émigration est le facteur qui a changé énormément la constitution de l'économie libanaise. Ce phénomène a affaibli de plus en plus la contribution des secteurs primaire et secondaire dans cette dernière en faveur du secteur tertiaire et notamment de celui des banques grâce aux envois de fonds des émigrés. Ces derniers sont devenus l'une des composantes essentielles de l'économie et ils l'ont rendue de plus en plus dépendante des économies extérieures et notamment de celles des pays du Golfe : toute perturbation au niveau des économies de ceux-ci touchant ainsi les salaires des Libanais travaillant dans ces pays, affecte, sans aucun doute, leurs transferts en capitaux vers le Liban. Ces transferts constituent, pour le Liban, une source de rente énorme, sans laquelle l'économie libanaise risque de perdre complètement son équilibre.

Notre but en abordant le sujet de l'émigration n'est pas d'établir une liste des pays vers lesquels les Libanais émigrent ni de détailler le nombre des émigrés dans le monde; ce qui nous intéresse, c'est le volume des capitaux étrangers impliqués dans l'économie libanaise.

Au fil du temps, et avec l'instabilité interne du pays, le nombre des émigrés a augmenté et leurs envois de fonds sont devenus désormais une source de financement et constituent un filet de sécurité pour l'économie libanaise. La moyenne annuelle des Libanais qui ont quitté le Liban depuis 1975 (la première année de la guerre) est estimée à 20 000 personnes. Elle a diminué entre 1991 et 1996, une période relativement stable,

caractérisée par la paix et par des réformes économiques[143]. Elle est restée stable entre 1997 et 2001 bien que cette période ait été caractérisée par une stagnation économique et des perturbations politiques (notamment celle de l'occupation d'une partie du sud du Liban par Israël jusqu'en 2000 et la présence forcée des armées syriennes sur le territoire libanais) (Graphique n°9 (a)). Le nombre de départ entre 2002 et 2007 s'est accentué à cause de deux événements majeurs, déjà cités plus haut, qui ont perturbé le pays: les assassinats qui ont ciblé les hommes politiques libanais anti-syriens, et notamment celui de l'ancien premier ministre Rafic Hariri, et le conflit israélo-libanais qui a eu lieu en juillet 2006.

Graphique 9 : L'évolution du nombre d'émigrés (a) et des envois de fonds (b) entre 1990 et 2008 (en milliards de dollars).

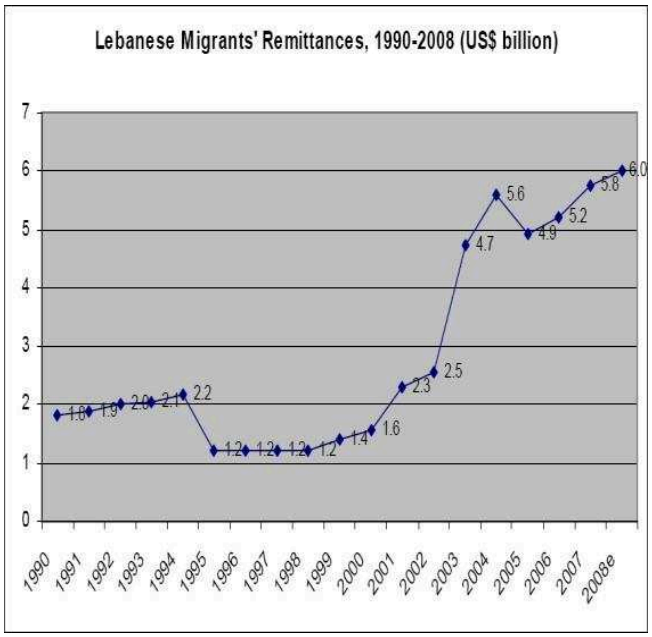

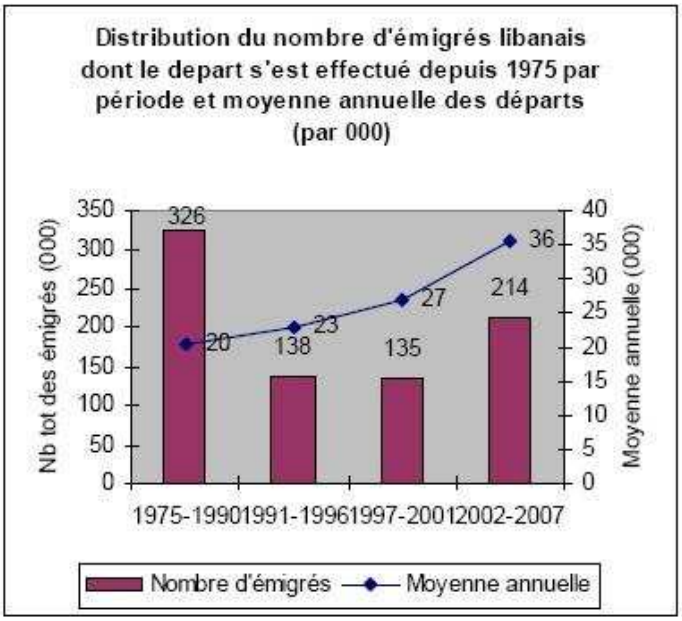

Source : Abi Samra, 2010

[143] Selon l'Agence Française de Développement (AFD), « de 1992 à 1996, le Liban a connu une phase de croissance (+6,5% par an en moyenne), croissance largement soutenue par les programmes de reconstruction des infrastructures et des logements détruits pendant la guerre. L'inflation à trois chiffres pendant le conflit a été ramenée à un chiffre en 1994 pour se maintenir par la suite à un niveau relativement modeste (entre +2 et +4 % l'an) ». (AFD, 2010, p. 1)

Parallèlement, les envois de fonds des émigrés ne cessaient d'augmenter et les modes d'utilisation de ses transferts variaient au cours des années (Graphique n°9 (b)). Durant les années 70, les émigrés qui travaillaient à l'étranger (notamment dans les pays du Golfe) envoyaient de petits montants à leurs proches dans le but de les soutenir sur le plan financier et d'acheter des terrains et des logements. Ces montants[144] n'étaient pas destinés aux investissements productifs. Selon Labaki (2003), les conséquences de ce type de transferts se résument de la manière suivante :

1. L'augmentation de la consommation, car les montants transférés étaient insuffisants pour faire des investissements ;

2. Un taux d'inflation important suite à l'augmentation de la quantité d'argent disponible dans une économie qui souffrait d'une faible productivité à cause de la guerre et de l'émigration d'une grande partie de sa population active ;

3. L'augmentation du déficit du commerce extérieur en raison de la demande accrue résultant des transferts de fonds et de l'incapacité de l'économie nationale à répondre à cette demande ;

4. L'augmentation des prix des biens immobiliers, construits ou non construits, en raison de la demande accrue et de l'impossibilité de rattraper le rythme croissant de la demande par rapport à l'offre (Labaki, 2003). En effet, l'utilisation des montants transférés dans l'acquisition des biens immobiliers avait un rôle essentiel dans l'augmentation de la demande sur ce marché à partir de l'année 1977, notamment à Beyrouth. Par ailleurs, plusieurs grandes entreprises libanaises implantées à l'étranger, travaillant dans le commerce et l'entreprenariat, ont réalisé des investissements importants sur le marché immobilier à partir de l'année 1975 (ibid.). Citons parmi ces entreprises 'groupe Hariri', 'groupe Al-M*abani'*, 'groupe Al- Zakhem', etc.…

[144] Selon Labaki (2003), les montants envoyés par 75% des émigrés ne dépassaient pas les 10 000 L.L. en 1981(un montant équivalent à 2 320 $ selon le taux de change de la L.L. en 1981)

À part le secteur immobilier, les émigrés ont réalisé de petits et moyens investissements dans plusieurs domaines économiques : l'agriculture, la construction, les travaux publics et l'ingénierie. De même, ils ont investis dans les domaines bancaire, financier et commercial (l'annexe n°3 résume les investissements des émigrés réalisés dans certains domaines économiques avant la guerre civile). Ce qu'il nous parait intéressant de noter, c'est que, parmi les entrepreneurs libanais expatriés, plusieurs ont, à leur retour, intégré la vie politique et ont occupé des positions importantes. Citons parmi eux: Rafic Hariri (ancien Premier Ministre), Ahmad Hbous (ancien député), Emile Nawfal (ancien député), Farid Makari (ancien vice-président de la chambre des députés), Tawfiq Assaf (ancien député), Mohamed Al-Safadi (Ministre), Hussein Mansour (ancien député), Nasib Lahoud (ancien député), Michel Al-Morr (ancien député), Najib Mikati (Premier Ministre), etc.

Toutefois, la guerre civile a interrompu les projets d'investissement qui ont été élaborés par les expatriés libanais dans les différents domaines économiques, ainsi que la croissance économique que vivait le pays avant cette période difficile. Celle-ci a causé la fermeture de la plupart des entreprises fondées antérieurement par les expatriés libanais. En revanche, les envois de fonds n'ont cessé d'augmenter pour soutenir les familles des expatriés qui n'avaient pas quitté le sol libanais. En 1990, à la fin de la guerre, et malgré les destructions dans les différents domaines, a été soutenue, notamment sur le plan financier, par des transferts des émigrés qui ont atteint 1,8 milliards de dollars (ce qui était l'équivalent de 64% du PIB[145]) en 1990. Ces transferts ont connu une stabilité entre 1995 et 2000 due au recul du nombre des émigrés; puis, ces envois ont fortement repris leur croissance pour atteindre 6 milliards de dollars (équivalent à 20% du PIB[146]) en 2008. Cette reprise est due à la croissance spectaculaire du prix du pétrole engendrant l'augmentation des revenus des pays arabes pétroliers. Grâce à celle-ci, leur demande en main-d'œuvre s'est accrue (en particulier en provenance du Liban) et les salaires accordés ont augmenté. Nous remarquons qu'en 2005 et 2006 (date de l'assassinat de Rafic Hariri et

[145] Rappelons que le PIB en 1990 était de presque 2, 8 milliards de $ (Tableau n°12, chapitre 4).

[146] Rappelons que le PIB en 2008 était de presque 28,8 milliards de $ (Tableau n°12, chapitre 4).

de la guerre de juillet les transferts ont baissé, ce qui reflète, en quelque sorte, le manque de confiance ressenti par les émigrés envers la situation financière du Liban.

Malgré la crise économique et financière mondiale déclenchée en 2007, les montants des dépôts bancaires ont même enregistré des augmentations grâce aux transferts de fonds effectués par la diaspora libanaise. En effet, le flux des dépôts auprès des banques a augmenté tout au long des années de la crise économique mondiale. Ils ont atteint 96,8 milliards de dollars (Tableau n°42) en 2009. Contre les attentes de certains, les transferts de fonds des émigrés libanais se sont maintenus. Selon la Banque mondiale, les remises de fonds des émigrés ont été équivalentes à 22% du PIB et le Liban était classé 6ème parmi les dix premiers pays du monde bénéficiaires des envois de capitaux en pourcentage du PIB en 2009 (Figure n°10).

Tableau 42 : Les dépôts bancaires entre 2007 et 2011[147]

	2007	2008	2009	2010	2011
Dépôts bancaires (en milliards de $)	68,1	78,6	96,8	108,6	117,7
Évolution annuelle		+15,5%	+23,2%	+12,2%	+8,4%

Source : Rapport du Ministère de l'Economie et du Commerce, www.economy.gov.lb

Ainsi, à part quelques secteurs qui ont été touchés par la crise économique mondiale, cette dernière n'a pas affecté les transferts des émigrés et les dépôts bancaires.

Un an plus tard, et plus précisément en 2010, la reprise de l'activité économique dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN), liée en grande partie au redressement des cours du pétrole après le creux de 2009, a joué un rôle très important dans le soutien des économies des pays importateurs du pétrole. Selon le Fonds Monétaire international, « la plupart des pays de la région n'*ont* pas bénéficié de *l'*essor récent des flux de capitaux vers les marchés émergents, à l'exception notable de *l'*Egypte et du Liban

[147] Notons que le tableau originel est en anglais.

» (FMI, 2010, p. 90). De même, « le Liban a continué d'enregistrer, pendant la récession, une croissance vigoureuse soutenue par des signes de stabilité politique et de fortes entrées de capitaux » (ibid., p. 89).

Figure 10 : Principaux pays destinataires des envois de fonds, 2009 (en pourcentage du PIB)

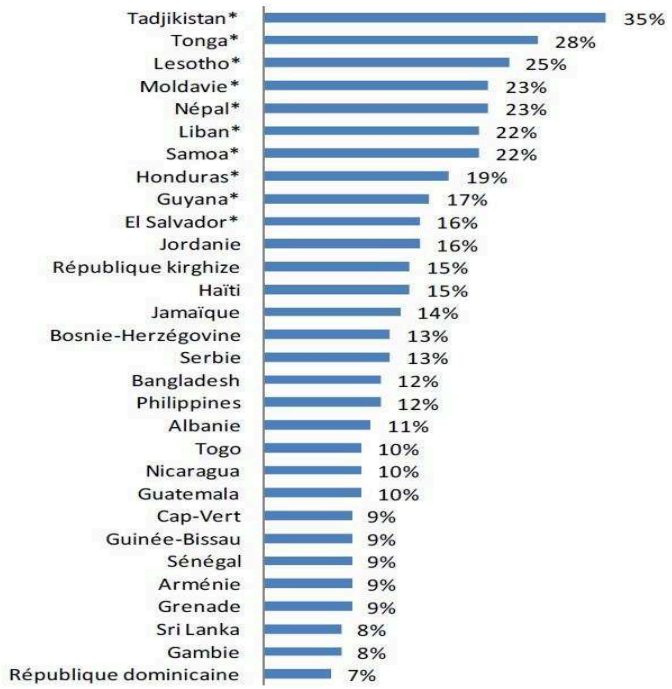

Source : Rapport de la Banque mondiale, 2011

Les capitaux transférés par les émigrés vers le Liban interviennent à deux niveaux : au niveau micro-économique, comme étant une épargne privée destinée aux dépenses courantes de la famille de l'émigré, et au niveau macro-économique par le biais de l'investissement. De ce fait, ces flux de capitaux influeront directement sur la croissance de l'économie du Liban, pays récipiendaire de fonds. Notons qu'en 2010, le Liban, bénéficiaient des envois de fonds qui, selon la Banque mondiale, ont atteint 8,2 milliards de dollars (Figure n°11) ce qui est équivalent à 22% du PIB.

Selon Hazem Belblawi « les envois de fonds des travailleurs sont *l'u*ne des principales ressources de devises étrangères dans certains pays non pétroliers. [...] En Syrie, au Liban, en Tunisie, en Algérie et au Maroc, les envois de fonds des travailleurs jouent un rôle très important dans l'ajustement de la balance des paiements. Il n'est pas facile d'assimiler les envois de fonds des travailleurs à des rentes. Du point de vue du travailleur, il gagne son revenu en contrepartie de son effort au travail. Du point de vue du pays destinataire, les envois de fonds sont néanmoins plus proche d'une aide ou d'*un* transfert d'argent sans contrepartie » (notre traduction, Beblawi, 1990, p. 97). De ce fait, il nous parait légitime de considérer les revenus provenant des transferts des émigrés comme des revenus rentiers.

Figure 11 : Les principaux pays destinataires des envois de fonds, 2010 (en milliards de dollars)

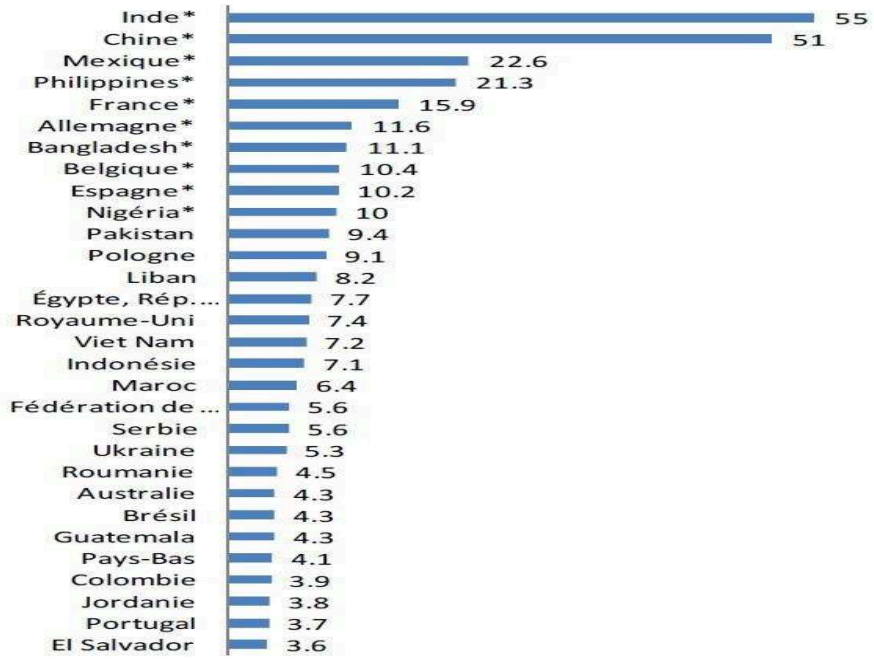

Source : Rapport de la Banque mondiale, 2011

1.3. Aide publique au développement

Le Liban, listé par le Comité d'Aide au Développement (CAD) parmi les « pays et territoires à revenu intermédiaire, tranche supérieure » bénéficie depuis les années 80 de

l'Aide Publique au Développement (APD)[148]. Plusieurs économistes ont critiqué cette forme de dons et de prêts transférés des pays développés[149] vers les pays en voie de développement. Certains se demandent pourquoi les pays qui ont bénéficié de l'APD depuis des années ne sortent pas du cercle de corruption, de pauvreté et de dépendance. Ils considèrent que cette aide joue le même rôle que les ressources naturelles précieuses car elle encourage la corruption surtout celle qui répond à des fins différentes que celles précisées à l'origine : des flux d'aides sont parfois déviés pour financer des entreprises improductives loin d'être utiles pour le développement du pays (Moyo, 2009).

Comme l'indique le graphique n°10, le Liban recevait depuis plusieurs années des montants importants sous forme d'ADP. Notons que ces montants ont subi une augmentation importante après deux événements politiques, l'assassinat du l'ancien premier ministre et la guerre israélo-libanaise : ils sont passés de 230 millions de $ en 2005 à 819 millions de $ en 2006 et à 978 millions de $ en 2007.

[148] Selon la Banque mondiale, « *l'aide au développement (APD)* nette désigne les décaissements de prêts consentis à des taux concessionnels (hors remboursement de capital) et les subventions des agences membres du CAD, des institutions multilatérales et des pays non membres du CAD pour promouvoir le développement économique et le bien-être dans les pays et territoires figurant sur la liste du CAD des bénéficiaires *d'*APD. *L'*APD désigne les prêts dont *l'élé*ment de libéralité est *d'a*u moins 25 % (calculé à un taux *d'*escompte de 10 % » cf. http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ODAT.CD/countries?display=default

[149] Les principaux États donateurs sont les États-Unis, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et le Japon.

Graphique 10 : L'Aide Publique au Développement nette reçue (en millions de dollars)

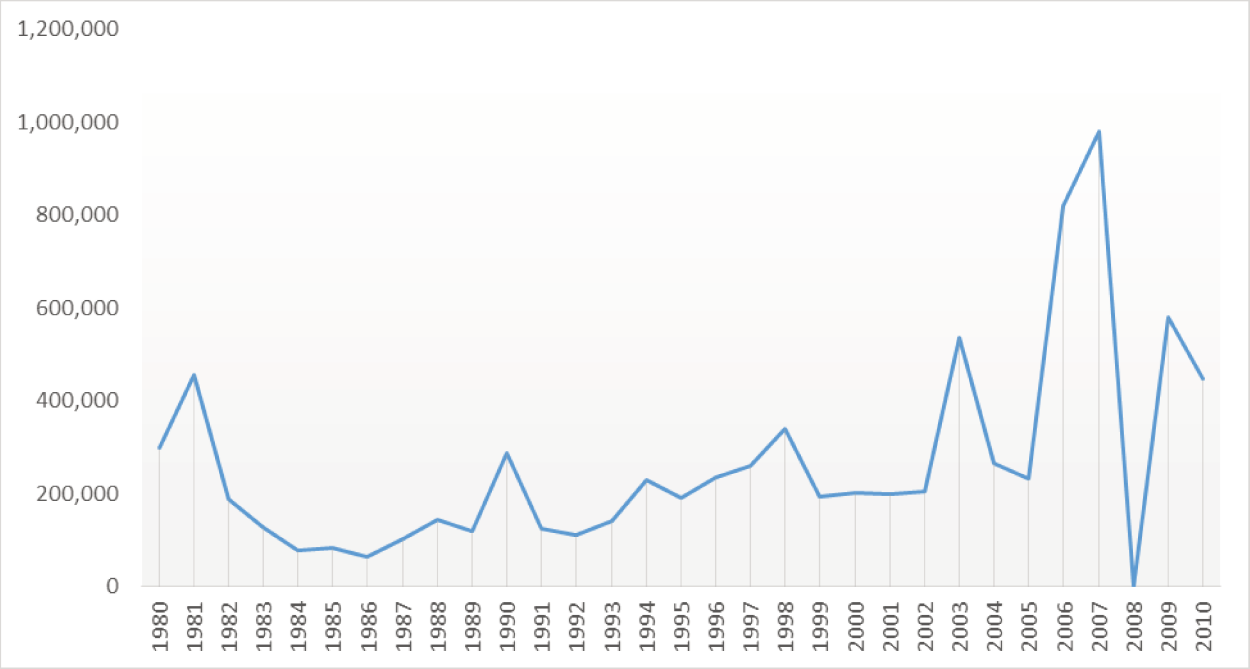

Source : Construit par nos soins à partir des données de la Banque mondiale

Ces montants reçus n'ont pas réussi à améliorer le bien-être des Libanais. Ce pays souffre depuis de longues années d'un salaire minimum faible[150] (qui fait qu'une part importante de la population[151] vit en dessous du seuil de pauvreté) et de profondes disparités régionales. Aussi, le Libanais supporte la dureté de sa condition de vie : il ne jouit pas des composants essentiels d'une vie saine, comme les services publics (l'électricité, l'eau, la protection sociale, le transport, etc.). Nous avons déjà détaillé, dans le chapitre précédent, les indicateurs de développement du bien-être au Liban, mais nous pouvons ajouter que les transports en commun dans ce pays ne sont pas assez développés. Les gens utilisent soit les taxis collectifs pour parcourir de petits trajets dans la même ville, soit des bus et les minibus qui suivent des itinéraires fixes pour se déplacer entre les

[150] En janvier 2012, le salaire minimal brut mensuel au Liban est de 675 000 L.L. (ce qui équivaut à 450 $).

[151] D'après le magazine économique libanais « le Commerce du Levant », 28,5% de la population libanaise vit en dessous du seuil de pauvreté (moins de 4$/j) et 8% vivent dans des conditions plus dures (moins de 2,4$/j) en 2013 (Khoury, 2015).

grandes villes principales (Beyrouth, Tripoli, Tyr, Saida, Sour, etc.). Il n'existe pas d'études traitant des différents moyens de transports collectifs au Liban et des infrastructures de transport. Ce genre d'études nous semble indispensable pour examiner la faisabilité du développement de nouveaux modes de déplacement dans ce pays.

Bref, les aides reçues pour améliorer les conditions de vie des Libanais et développer ainsi l'économie nationale n'ont pas abouti aux fins souhaitées. Nous regrettons l'absence de rapports fiables permettant aux Libanais de savoir comment ces aides ont été réparties et quels sont les secteurs qui ont bénéficié de leurs montants. On considère celles-ci comme une forme de quasi-rente car le Liban profite de l'avantage d'être classé parmi les pays à revenu intermédiaire pour recevoir ce type de revenu.

1.4. Tourisme

Le secteur du tourisme génère aussi, au Liban, des revenus énormes pour l'économie. Depuis les années 50, le nombre de touristes n'a subi un recul important (Annexe n°4) que lorsque le Liban est entré guerre en raison des crises confessionnelles et politiques internes et de la situation dans la région arabe : 1958 (crise de 1958), 1967 et 1973 (guerre israélo-arabe), entre 1975 et 1990 (guerre civile), 2005 (assassinat de Rafic Hariri), entre 2006 et 2007 (guerre de juillet 2006 et vague d'assassinats des hommes politiques), 2011 (la crise syrienne qui persiste jusqu'à nos jours).

Selon l'Organisation mondiale du Tourisme (OMT), le Liban a été classé au premier rang mondial en termes d'évolution du nombre de visiteurs en 2009 avec une augmentation de 38,9 %: ce nombre a été égal à presque la moitié de la population totale en 2010 (Annexe n°4). Ces visiteurs proviennent en majorité des pays arabes, d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Le ministre du Tourisme, Fadi Abboud, déclarait en 2009, que son but est de soutenir ce secteur par tous les moyens et souhaitait l'augmentation du montant du budget attribué au Ministère du tourisme ; il a fait appel à la participation du secteur privé au financement du tourisme et du coût des projets à réaliser, ainsi qu'à la contribution des associations et syndicats touristiques, comme le Casino du Liban et la Middle East Airlines.

La contribution du secteur du tourisme à la croissance du PIB libanais est très importante. Elle regroupe à la fois les contributions directes (″visiteurs exports″, Voyages domestiques & Dépenses touristiques, Consommation interne du tourisme, Dépenses Tourisme d'Affaires, Dépenses Tourisme de Loisirs et de Vacances, etc.) et les contributions indirectes (la chaîne d'approvisionnement domestique, les investissements, les dépenses gouvernementales associées au tourisme, l'effet d'offre, etc.). La contribution totale du secteur du tourisme a atteint 29% du PIB en 2010 (Figure n°12).

Figure 12 : La contribution du secteur du tourisme dans le PIB libanais

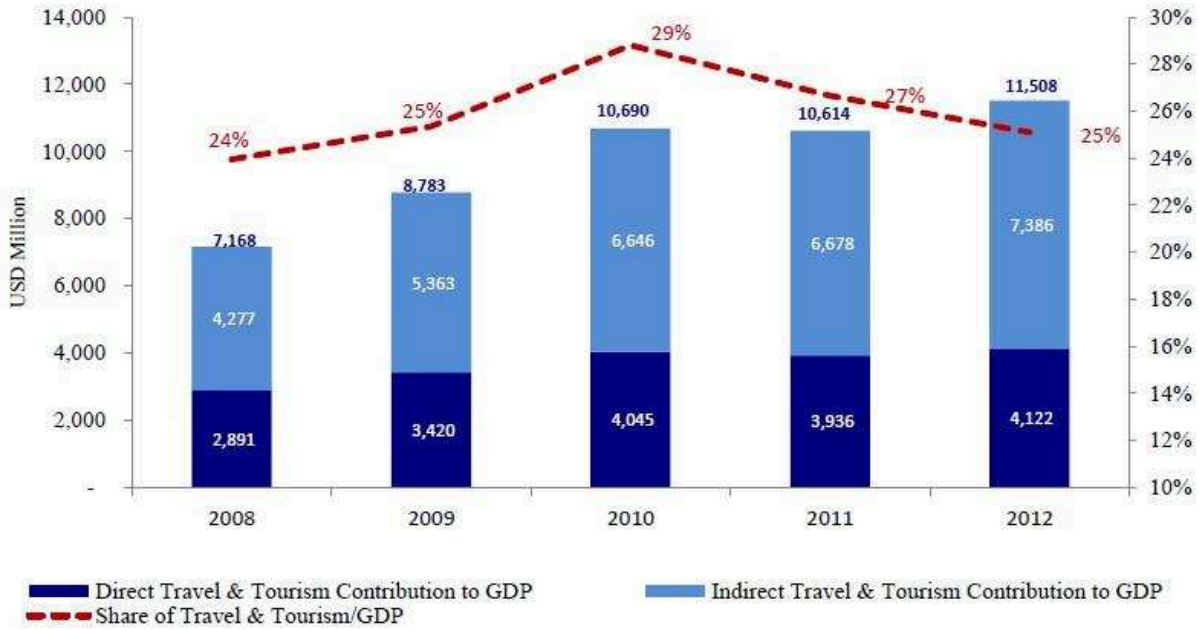

Source : World Travel & Tourism Council. Rapport annuel: Travel and Tourism Economic

Nous tentons de discuter l'idée que les revenus provenant du secteur du tourisme sont considérés comme des revenus rentiers. Evidemment, nous ne pouvons pas dire que la contribution totale, incluant les investissements dans ce secteur et les dépenses réalisées par les pouvoirs publics pour promouvoir l'activité touristique, soit classée sous la catégorie des revenus rentiers. En revanche, les dépenses réalisées par les touristes dans le pays (dépenses de transports, visites des monuments historiques, occupations d'hôtels, etc.…) peuvent prendre la forme de revenus rentiers : « les divers sites touristiques du Liban étant assez uniques au monde, une certaine rente de situation existe comme elle existe en

d'autres endroits (notamment en Égypte). Ajoutons à cela les activités de tourisme de « récréation » prisées par les Arabes visitant le Liban *selon les saisons. L'arrivée des* touristes arabes aussi bien que celle des expatriés libanais, qui viennent passer les vacances *d'été et religieuses* du Fitr *et de l'*Adha (fêtes célébrant respectivement la fin du jeûne du mois de Ramadan et celle du pèlerinage annuel à La Mecque), créent ainsi une forte activité *économique qui s'accompagne d'une augmentation des prix, des loyers, de l'immobilier au point d'engendrer une* rente saisonnière » (Hafez, 2009, p. 92). Ainsi, nous pouvons assumer qu'une partie des revenus provenant du secteur de tourisme sert à récompenser les dépenses en investissement et le reste, ou plus particulièrement les revenus qui génèrent de nouvelles bénéfices économiques, est classé sous la catégorie de revenus rentiers. En s'appuyant sur les éléments théoriques sur la rente fournis en chapitre 2, nous déduisons donc qu'une partie des recettes du tourisme est une quasi-rente.

En plus des différentes sources de rente détaillées plus haut, certains parlent d'une autre source de rente, celle des spéculations immobilières surtout que les prix des terrains constructibles ne cessent d'augmenter (cf. Chapitre 5). Or, « *il n'existe pas de statistiques bien précises à ce propos en dehors de l'entendement général qui ne nie ni l'existence de la spéculation ni son importance. Quoi qu'il en soit*, la spéculation immobilière est un sport quasi-*national qui permet à une caste de s'enrichir aux dépens de beaucoup de libanais* manquant de ressources et qui sont obligés de vendre le patrimoine familial » (Hafez, 2009, p. 92).

La figure n°13 résume le type de revenus qui, même s'il soutient l'économie libanaise et empêche son effondrement, il bloque le développement du capitalisme productif. Il nous parait ainsi pertinent de dire que l'économie libanaise est rentière car elle dépend en grande partie des revenus rentiers.

Figure 13 : Les types de revenus provenant de sources de rente au Liban

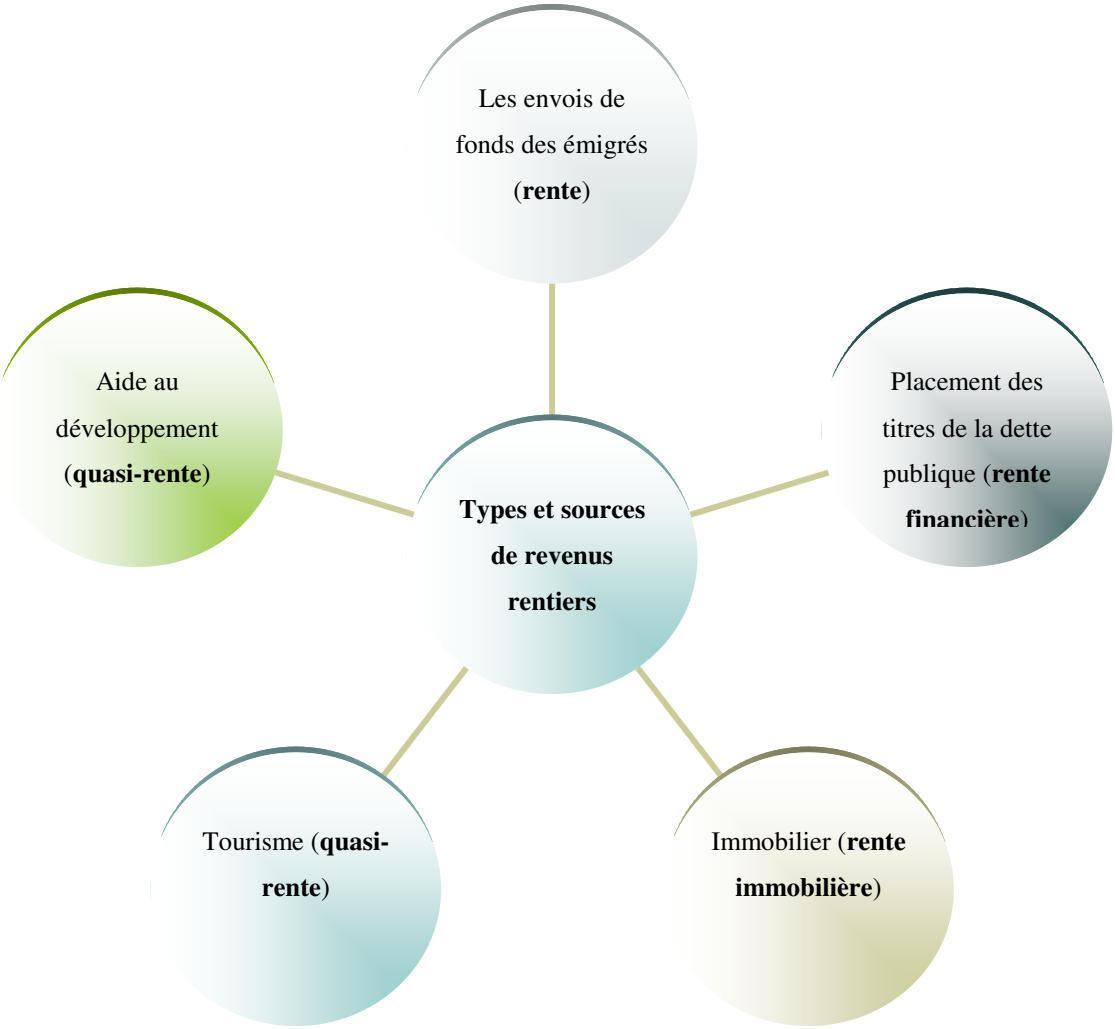

Source : construit par nos soins

Il existe d'autres caractéristiques du capitalisme libanais qui bloquent son développement et maintiennent un régime rentier et corrompu.

2. Clientélisme et corruption politique, blanchiment d'argent[152] et captation de richesse

Le clientélisme est une forme de pouvoir oppressif et un aspect de force injuste. Elle constitue une barrière entre les personnes compétentes et leur ambition. Nous nous référons à Caciagli et Junichi (2001) pour définir ce terme : «le clientélisme décrit des relations de *pouvoir informelles fondées sur l'échange de ressources entre des individus ou des groupes de statut inégal. Un personnage qui jouit d'un statut supérieur (le patron) prend avantage de* son autorité et des ressources dont il dispose pour protéger et dispenser des bénéfices à un inférieur (le client), qui lui retourne ses faveurs sous forme de soutien et de services. La relation clientélaire comporte une dimension coercitive, mais elle est fondamentalement volontaire et fondée sur des intérêts particuliers et réciproques » (Caciagli et Junichi, 2001, p. 569). Ce phénomène d'intérêts réciproques, devenu fréquent aujourd'hui surtout dans les pays émergents, se développe pour ruiner les relations entre les individus.

Le Liban est un cas particulier au sein duquel le clientélisme prend trois apparences : politique, confessionnel et financier. Le clientélisme politique au Liban subsiste depuis longtemps et commande les autres formes de clientélisme car, sans le pouvoir politique qui favorise cette tendance sociale, celles-ci n'existaient pas. Toute personne occupant un poste grâce au soutien d'un parti politique particulier est soumise aux orientations de celui-ci. La personne, sa famille et tout son entourage se trouve obligés de voter pour le leader de ce parti qui, selon ce dernier, est devenu la source de revenu de cette personne en lui ayant attribué un poste. De là, découle le clientélisme confessionnel : étant donné que le Liban est composé de multiples confessions (cf. Chapitre 3), chaque individu a intérêt à recourir au leader qui représente sa confession, car dans le cas contraire, sa demande ou sa « supplique » sera automatiquement rejetée. Au cours de la période électorale, parlementaire en particulier, les adeptes des différents partis politiques comptent les voix électorales et nous pouvons observer que leur calcul est tellement précis que les résultats sont presque identiques à celui-

[152] Il est à noter qu'il n'existe pratiquement pas ou peu de textes académiques traitant des questions de blanchiment d'argent au Liban, notamment du cas de la banque Al-Madina. Nous nous sommes référés ainsi à des articles de presse pour élaborer ce sujet important pour notre analyse.

ci. « Le clientélisme sert en effet à tous les niveaux à cibler les électorats et les privilégiés, à *positionner l'élu comme incontournable par la sélection des élites et* la monopolisation de nombreux rôles et fo*nctions ainsi qu'à assurer la conjonction des disjonctions* » (Tafani, 2005, p. 265). Nous ne pouvons pas oublier qu'il existe au Liban ce qu'on peut appeler « le pouvoir hérité » : en cas de mort, le frère, le fils/fille, ou un autre membre de la famille sont automatiquement les premiers candidats au siège du parlement même s'ils ne possèdent pas les compétences requises : citons à titre d'exemple, Nayla Tueni élue membre du parlement libanais après la mort de son père Gebran Tueni ; Saad Hariri élu premier ministre après le mort de son père Rafic Hariri ; etc. (la liste est longue). La clientèle vote pour ces personnes pour confirmer leur loyauté aux courants politiques auxquelles elles appartiennent.

Le clientélisme financier est à la fois, une cause et une conséquence des deux formes de clientélisme présentées ci-dessous : une cause car la clientèle, en dévoilant son appartenance politique et sa soumission complète à celle-ci, cherche à capter de l'argent qui est un moyen essentiel pour gagner le pouvoir ; une conséquence car les élites politiques, en formant leur clientèle, partagent avec celle-ci les gains financiers en les impliquant dans des projets grâce auxquels ils peuvent gagner de l'argent. C'est ce qui peut aussi expliquer la concentration de la richesse entre les mains d'une minorité (Cf. chapitre 5). Solidère peut être un exemple-type de clientélisme financier. Cette société libanaise pour le développement et la reconstruction du centre de Beyrouth a été créée en 1994 par Rafic Hariri. Elle est basée sur la Loi 117 de 1991 gérant les sociétés immobilières et donnant à cette société le monopole de la reconstruction des zones détruites par la guerre, notamment celles du centre-ville de Beyrouth, tout en obligeant les anciens propriétaires à vendre leurs biens à bas prix.

Les partisans de Solidère considéraient que cette société combine une gestion indépendante de société privée et une vision globale de service public tout en offrant des activités et des services développés. En revanche, beaucoup étaient contre ce projet car ils voyaient en celui-ci l'effondrement de l'économie libanaise. Ils considéraient que cette société immobilière n'était qu'un moyen de capter les richesses du pays par Rafic Hariri et ses amis locaux et régionaux sous le couvert de reconstruire le centre de Beyrouth après la guerre civile : « le centre-*ville a été ainsi reconstruit dans l'optique*

d'attirer les riches Arabes pour l'achat d'appartements ultra-luxueux. De leur côté, les anciens propriétaires, les *Beyrouthins de souche, n'ont eu d'autre choix que d'aller se reloger ailleurs, souvent dans les faubourgs de la capitale, l'immobilier au centre*-ville étant devenu bien trop cher. La spéculation foncière a ainsi toujours été le moteur de ces transactions qui ne répondaient nullement à un véritable objectif économique, sinon celui *d'enrichir de petits groupes rattachés au giron de l'ancien Premier ministre* » (Hafez, 2009, p. 92).

Durant les 10 années qui ont suivi la création de Solidère, les profits de cette société et les dividendes versés aux actionnaires ont été exonérés d'impôt. De ce fait, l'État était privé de revenus provenant de toute fiscalité sur des opérations foncières et immobilières entre 1994 et 2004 (Akl, 2010). Cet acte ainsi que plusieurs autres ont poussé certains, surtout ceux qui n'appartiennent pas au courant politique de Hariri, à dire que Solidère « est une société privée, investie de pouvoirs publics importants et agissant pour son intérêt privé » (ibid., p. 3). Une part des revenus de l'État était donc gérée par les hommes politiques et leurs clientèles. Corm, par exemple, le décrit comme étant un projet ″phare″ de l'affairisme foncier et financier de la ″deuxième République″ (Corm, 2005 (b)). Il le qualifie de projet ″exorbitant″ exerçant des dérogations ″monstrueuses″ aux principes du droit. Mais malgré les dénonciations du projet par plusieurs hommes politiques (par exemple l'ancien député de la chambre libanaise des députés, Hussein el Husseini), Solidère a bien été mise en place. L'ensemble de l'économie libanaise est lié à ce projet qui est finalement doté d'un capital de 1,6 milliards de dollars (soit environ 17% du PIB). Corm déclare que les banques libanaises ont beaucoup bénéficié de la création de Solidère : « les souscriptions aux actions en numéraires ont été ouvertes en novembre 1993 pour 650 millions de dollars et lancées à travers un syndicat de banques libanaises et la Banque Paribas 8 à Londres ainsi que la Saudi American Bank à Riyad » (Corm, 1993, p. 330). Les banques ont procédé à des conversions massives de livres libanaises en dollars car selon le prospectus d'émission rédigée par cette société et qui, selon Corm, n'est pas couvert par une opinion juridique, « l'ensemble des projections financières est réalisé en dollars des Etats-Unis. Il en ressort que le taux de rendement interne pour l'investisseur est de 18,1 % et que les souscripteurs recevront des dividendes par action de l'ordre de 6% par, an en moyenne durant les cinq premières années, puis successivement de l'ordre de 41 %, 35 % et

33 % par an en moyenne au cours des trois quinquennats suivants ». ibid., p. 331). Ces pratiques ont enrichi les actionnaires de Solidère qui, dans leur majorité, sont proches de Rafic Hariri : « le lancement de la souscription aux actions de SOLIDERE s'est fait à grand frais de campagnes publicitaires, tout comme l'avaient été les campagnes précédentes, pour tenter d'attirer les petits épargnants libanais et ne pas limiter l'intérêt éventuel aux grandes fortunes d'Arabie Saoudite et des autres pays pétroliers de la Péninsule arabique. En effet, depuis les débuts du projet, la rumeur court avec insistance que six ou sept des plus grandes fortunes libanaises et séoudiennes, proches du Premier ministre libanais, ont promis de couvrir entièrement le montant requis pour les actions en numéraire » (ibid., p. 332). Solidère, détenue par Rafic Hariri et son équipe, est donc un exemple important de spéculation financière et foncière, et de clientélisme financière. Elle est considérée, avec l'enrichissement des émigrés libanais, comme le point de départ de la financiarisation et de la fonciérisation de l'économie libanaise (Nahas, 1998).

Parmi les scandales financiers, nous exposerons le plus célèbre, celui de la banque Al-Madina qui a dévoilé l'existence d'un système de blanchiment d'argent et de corruption politique qui enrobent les banques au Liban. Le scandale financier de la banque Al-Madina était l'un des plus grands scandales financiers qui a mis en question le blanchiment d'argent, la corruption des hautes sphères politiques, libanaises et syriennes (les investigations ont parlé d'une implication irakienne et saoudienne dans cette affaire), le business du diamant et la mafia russe.

Adnan Abi Ayach, un jeune riche libano-saoudien vivant en Arabie Saoudite, a racheté la banque libanaise Al-Madina et a confié sa gestion à son frère, Ibrahim Abi Ayach. Rana Koleilat, secrétaire exécutif de ce dernier, est devenue peu de temps après, un cadre principal de la banque ayant de larges responsabilités. Cette dernière, avec sa secrétaire exécutif, Joumana Ayyas, ainsi que d'autres membres de sa famille, étaient les principaux accusés de la fraude financière qui a abouti à la perte de 1,2 milliard de dollars et ainsi à l'effondrement de la banque et de sa filiale United Credit Bank en février 2003. La raison pour laquelle cette jeune femme a acquis un grand pouvoir au sein de cette banque n'est toujours pas élucidée.

La commission du contrôle des banques a remarqué qu'en 1990 des opérations frauduleuses se produisent au sein de la banque. Toutefois, la banque Centrale du Liban a donné à Adnan Abou Ayyach du temps pour régulariser la situation financière de sa banque. Or, le problème s'est aggravé et, parallèlement, la famille Koleilat s'est enrichit. Dans le détail, Rana Koleilat « est présumée avoir exécuté une série de faux visant à transférer des fonds sur des «comptes» fictifs. De décembre 2002 à février 2003, elle aurait émis plus de 400 chèques, tirés sur son compte, entraînant une crise de liquidités et *l'effondrement de la banque* » (Kassas, 2013, para. 4). Elle a aussi été accusée d'avoir utilisé la banque pour blanchir de l'argent provenant des réseaux mafieux russe, du régime irakien de Saddam Hussein et d'associations islamiques saoudiennes (ibid.), et elle a aidé à financer l'association « Al-Shahid » liée à Hezbollah (Cf. Chapitre 3) : « Ibrahim Abou Ayyache accuse notamment Rana Koleilate d'avoir fait entrer au Liban, par avion, des millions de dollars provenant des fils de l'ancien président irakien Saddam Hussein. Son frère Adnane avait aussi évoqué des fonds d'associations caritatives liées au Hezbollah. D'autres ont fait le lien avec des associations islamiques saoudiennes, le trafic de diamants en Afrique ou encore la mafia russe » (Al-Attar, 2015, para. 9).

Bien que le scandale de la banque ait occupé un large espace dans les médias libanais en 2003, celle-ci n'a pas été mise en faillite. Elle est aujourd'hui contrôlée par la banque du Liban et un directeur provisoire, André Bendaly assure sa direction. Le gouverneur de la banque du Liban, Riad Salamé, « défendra plus tard ce choix par la nécessité de rembourser rapidement les déposants et de sauvegarder la réputation du secteur » (ibid., para. 6). Si nous acceptons ce choix pour des raisons économiques, des questions relatives à la libération des principaux responsables de cette fraude financière, à la fuite de Rana Koleilat, à l'abandonnement de l'affaire de la banque Al-madina, etc. restent sans réponse. Certains considèrent que le régime saoudien est intervenue pour sauver Adnan Abou Ayache portant la nationalité saoudien, d'autres parlent qu'une mafia politique libano-syrienne était derrière l'oubli de cette affaire surtout que Rana Koleilat a déclaré que « l'ex-chef des renseignements militaires syriens au Liban, Rustom Ghazalé, et ses frères ont largement puisé dans les caisses de la banque – certaines sources parlent de plus de 80 millions de dollars au total. Retraits en liquide, cartes de crédit, immobilier, voitures et bijoux, Rana Koleilate ne refusait rien à l'un des hommes les plus puissants du Liban de

l'époque. Elle affirme également que le frère du président syrien, Maher el-Assad, a lui aussi bénéficié des largesses de la banque à travers un intermédiaire » (ibid., para. 1). En 2005, et après le recul de la puissance hégémonique syrienne sur le Liban, une nouvelle enquête par Saïd Mirza a réactivé le dossier de la banque et qui a identifié une liste de « 437 personnes ayant reçu au total plus de 644 millions de dollars de la banque. Cette liste comprend les noms des frères de Rustom Ghazalé, mais aussi des fonctionnaires, des hommes d'affaires, des entreprises, et des hommes politiques libanais de tout bord sans compter les anonymes et les prête-noms. La commission n'a pas été en mesure de connaître la contrepartie de ces fonds et donc de savoir s'ils correspondent à de la corruption, du blanchiment ou de simples services rendus. Le procureur a alors sélectionné 131 noms, qu'il a sans doute considérés comme les plus suspects, et les a envoyés en 2013 à la Commission spéciale d'investigation, qui seule a la capacité de lever le secret bancaire et de mener une enquête approfondie. Deux ans plus tard, aucune annonce n'a encore été faite à ce sujet » (ibid., para. 10). Il est clair que des hautes sphères politiques libano-syriens sont intervenues pour libérer Rana Koleilat et assurer sa fuite à l'étranger pour ainsi sauvegarder les secrets de l'affaire Al-Madina qui reste jusqu'à ce jours un mystère.

Il est à signaler que la commission d'enquête sur l'assassinat de Rafic Hariri en 2005 a recherché Rana Koleilat car elle est accusée d'avoir financé, à partir des fonds détournés des caisses de la banque Al-Madina les services de renseignements syriens au Liban et leur chef Rustom Ghazalé et les services libanais pour l'assassinat de Rafic Hariri : ce dernier a promis à l'opinion publique libanaise de ré-ouvrir le dossier de la banque Al-Madina à son retour au pouvoir. Koleilat est arrêtée à Sao Paulo en 2006 mais étant donné que l'accord d'extradition n'existe pas entre le Brésil et le Liban et malgré les tentatives des responsables libanais de signer cet accord, Rana Koleilat est toujours libre et Adnan Abou Ayyache détient toujours des licences de la banque Al-Madina et son filiale United Credit Bank.

La corruption politique libanaise aboutissant à une corruption financière et à une captation maladroite des richesses sont des caractéristiques particulières du capitalisme libanais. Ajoutons à ceux-ci la présence de Hezbollah, l'État dans l'État (cf. Chapitre 3) qui, à part son rôle politique majeur et ses moyens spécifiques de captation de revenus, exerce des formes de violence pour réaliser ses activités.

3. Les institutions de Hezbollah : un moyen de captation de rente et une forme de violence

Comme vu précédemment, le Hezbollah a fondé plusieurs organisations qui prennent une forme sociale (Cf. chapitre 3). La Fondation du martyr (« *mu'assasat al*-chahîd »), ou l'association Al-Shahid, est l'une des associations qui s'occupent des familles des martyrs de Hezbollah à tous les niveaux : social, économique, éducation, santé, etc. L'association prend à sa charge la responsabilité d'assurer de meilleurs services sociaux, d'établir des écoles (école al-Mahdî, par exemple), des universités (l'Institut du Grand Prophète « Maâhad al-Rasoul al-Aâzam ») et des hôpitaux (L'hôpital du Grand Prophète « Mustachfa al-Rasoul al-Aâzam) pour fournir aux enfants des martyrs tous leurs besoins jusqu'à ce qu'ils deviennent capable de vivre indépendamment de toutes contributions financières provenant de l'association. Ces aides sociaux ne sont que la contrepartie financière et morale des sacrifices que leurs pères ont eu donnés à Hezbollah.

La question qui se pose à ce stade : quelles sont les sources de financement de Hezbollah et des associations gérées par ce mouvement politique ? Malgré une source de financement dévoilée (l'Iran), le système de financement du Hezbollah est géré dans une opacité totale. Certains parlent de sources légitimes : « trois sources variées de revenus sont régulièrement mentionnées, rarement documentées *: l'autofinancement, l'aide de l'Ira*n, et surtout la redistribution locale des aumônes religieuses (zakât, ou sadaqa) et du khums[153] dont deux des responsables du Hezbollah sont les responsables en tant que wakîl de Khamenei (H. Nasrallah et M. Yazbak). Il faudrait également mentionner les fonds provenant *de la diaspora chiite ou encore les dons de chiites d'autres pays* » (Catusse et Alagha, 2009, p. 127). Il est à noter que la zakât ou la sadaqa est une obligation dans l'islam ou une forme de taxe annuelle que les gens aisés payent aux pauvres en fonction de leurs moyens alors que le khums représente, chez les musulmans chiites, « *le cinquième de l'épargne réalisée durant l'année, que chacun doit régulièrement verser à l'imam, afin de lui permettre de vivre*

[153] Dans l'Islam, c'est une taxe sur les profits que les musulmans devraient payer au représentant de l'État islamique.

confortablement et donc le protéger de la corruption » (Harb el-Kak, 2013, para. 16). À la différence de la zakât versée au trésor public de la communauté islamique pour une utilisation publique, le khums est versé à l'Imam (aux responsables de Hezbollah dans le cas du Liban). C'est un moyen légitime de captation de revenus ou plus précisément une forme de rente gérée par le Hezbollah.

D'autres font allusion à des sources illégitimes, telles que le commerce des pierres précieuses : « les commerçants libanais sont implantés depuis longtemps en Afrique noire *[…] Majoritairement chiites, leurs liens n'ont fait que se renforcer avec les deux* organisations politiques les plus représentatives de ce cette communauté au Liban : le *Hezbollah et Amal. L'une des activités les plus rentables des commerçant*s de la diaspora *d'Afrique est le commerce du diamant en particulier dans les zones qui ont connu de terribles* guerres civiles au cours des dernières décennies : République démocratique du Congo (RDC), Sierra Leone, Liberia » (Berthelot, 2011, p. 74). En plus, le financement de Hezbollah est lié aussi au blanchiment d'argent, notamment au sein de la banque al-Madina (ibid.) : plusieurs personnes appuyées par le Hezbollah sont cités parmi celles qui ont rempli leurs poches via des lignes de crédit ouvertes sur des comptes jamais approvisionnés.

Il existe d'autres formes de revenus qui assurent le financement des associations gérées par le Hezbollah : celles-ci profitent de l'aspect caritatif et social qui les caractérise pour collecter des fonds sous forme de dons. Elles coordonnent avec l' « Association de soutien à la résistance islamique », ou « *Haya't daâm al*-mukawama al-islamiya » qui s'adresse surtout à la communauté chiite installée au Liban ainsi qu'à celle dans le monde. Selon le Centre d'Étude du Terrorisme, « *l'institution collecte d'importantes sommes d'argent au Liban dans les secteurs privés et publics, notamment dans les commerces, les mosquées, les institutions éducatives, les stations d'essence, les centres commerciaux, les* carrefours, etc., pa*r l'intermédiaire de milliers de troncs et des campagnes de collectes de* fonds » (Centre d'Étude du Terrorisme, 2006, p. 2).

De même, Certaines associations implantées à l'étranger collaborent avec celles du Hezbollah pour financer leurs activités. L'association « Orphans Project Lebanon », fondée en 1993 en Allemagne, Göttingen plus particulièrement, est profondément liée à l'association

du martyr: « Nous voulons réduire la souffrance et offrir un avenir. Pour cette raison, nous travaillons en étroite col*laboration avec l'Association Al*-Sahid à Beyrouth. Cette organisation est une institution sérieuse, engagée, qui aide les enfants et les familles des victimes de la guerre en leur offrant des programmes de formation et de soins médicaux » (notre traduction, Ritzmann, 2009, p. 11). Cette association est l'un des canaux à travers lesquels les dons financiers sont envoyés directement vers la fondation du martyr pour soutenir leurs projets : le Tribunal de district de Göttingen affirme que les dons collectés par l'association « Orphans Project Lebanon » sont mis à la disposition de l'association Al-Shahid affiliée à Hezbollah (ibid.). Ajoutons à cette source de financement les dons provenant des mosquées implantées en Allemagne : selon l'agence de renseignement intérieur de l'Allemagne, les activités des organisations de Hezbollah sont financées par les « Associations de mosquées affiliées à Hezbollah » qui collectent des dons dans le cadre des cérémonies religieuses et amassent des fonds sous formes de contributions d'adhésion (Weinthal, 2013).

Les opposants de Hezbollah confirment que les fonds collectés, quelle que soit la source, « *sert principalement à l'achat d'armes pour les opérations terroristes du* Hezbollah » (Centre d'Études du Terrorisme, 2006, p. 2) et plus particulièrement pour détruire Israël (ibid.).Ils défendent leur point de vue par la présentation des prospectus de collecte de fonds pour le Hezbollah et surtout, par le logo de l'Association de soutien à la résistance islamique (Figure n°14) : « *Le logo est composé du mot arabe daam ("soutien")* écrit en rouge, la première lettre étant représentée par une main tenant un crayon qui se termine par une arme. Au sommet du logo, un demi-cercle symbolise le globe, qui apparaît *également sur l'emblème du Hezbollah. Le dessin du globe figure sur l'emblème de nombreux organismes islamiques de "charité" et de mouvements de jeunesse, certainement* afin de souligner la dimension universelle de leurs activités » (ibid.).

Figure 14 : Logo de l'Association de soutien à la résistance islamique

Source : Centre d'Études du Terrorisme, 2006

De même, le logo de la « Fondation pour le blessé » qui se charge d'offrir des aides sociales aux blessés de Hezbollah est un symbole visible de violence (Figure n°15) : à droite le slogan arabe, dont le premier écrit en rouge, qui signifie 'Pas de place pour la faiblesse'. À gauche un dessin d'un fusil sur lequel s'accroche un casque d'un soldat israélien. Cet emblème indique que la violence est le seul moyen pour la survie car, selon le Hezbollah, il n'y a pas de place pour les faibles.

Figure 15 : Logo de la Fondation pour le blessé

Source : Fondation pour le blessé, http://www.aljarha.net/

Le logo de la Fondation du martyr, même s'il ne comporte pas un dessin d'un fusil, exprime un certain degré de violence à cause de la couleur rouge qui représente le sang en général (Figure n°16). Certains considèrent que cette fondation, déguisée en une organisation humanitaire, favorise la violence et le terrorisme au Moyen-Orient grâce aux dons collectés, et les associations qui la soutiennent (telles que 'Orphans Project Lebanon' en Allemagne) encouragent ainsi l'engagement dans des activités militaires et terroristes (Ritzmann, 2009).

Figure 16 : Logo de la fondation du martyr

Source : La fondation du martyr, http://www.shaheed.com.lb

Le Hezbollah a consolidé l'aspect violent et destructif de ses organisations à travers leurs logos : l'utilisation de la couleur rouge, la présence d'une arme dans les dessins et les messages à caractère agressif reflètent un degré élevé de violence. Il utilise ses fonds collectés et ses moyens coercitifs non seulement pour sa défense contre Israël mais aussi pour exercer son pouvoir sur le Liban en combattant ses opposants libanais comme c'était le cas en mai 2008 (cf. Chapitre 3).

Il est important, après avoir présenté les particularités du capitalisme libanais, d'étudier les formes institutionnelles propres à l'économie libanaise pour construire un modèle de ce dernier.

4. Les formes institutionnelles du capitalisme libanais

Nous avons présenté dans la première partie de ce travail, les différents modèles du capitalisme résultant de l'articulation entre les formes institutionnelles (cf. Chapitre 2). Nous allons dans ce qui suit, examiner le fonctionnement des institutions libanaises qui, associées à la structure politique et sociale du pays, permettront de caractériser le capitalisme libanais.

Nous nous attarderons plus spécifiquement au régime d'ancrage au dollar, à la concurrence et le degré de concentration dans les marchés libanais, au rapport salarial et les règles en matière d'emploi et enfin, au rôle de l'État dans la gestion des dépenses publiques.

4.1. *Régime d'ancrage a*u dollar

Faudot (2014) a analysé le régime d'ancrage dans le cas de l'Arabie Saoudite et l'a considéré comme fondamental pour le régime rentier. Selon lui, ce régime est essentiel d'abord pour la crédibilité de la monnaie internationale et ensuite pour les transactions commerciales effectuées en dollar, notamment dans le cas des pays du Golfe qui jouissent de la rente pétrolière. Il constate que « *la rente dont bénéficient les pays rentiers n'existe que par le biais de l'échange : c'est la valeur d'échange* du pétrole qui détermine le niveau de la rente. La rente pétrolière apparaissant sur un marché international dans lequel le dollar est *la monnaie utilisée, le pays rentier réalise d'abord sa richesse dans cette monnaie* internationale, qui détermine également le montant des importations en biens des *importations en biens de capital qu'il pourra réaliser. L'ancrage permet de garantir la valeur de la rente et la quantité d'importations de biens de capital, il fournit ainsi un cadre* institutionnel essentiel au fonctionnement du régime rentier » (Faudot, 2014, p. 5).

Dans le cas du Liban, L'institution monétaire et le système financier au Liban sont soumis à des politiques particulières, comme signalé dans le chapitre précédent. Les banques fixent d'une part des taux d'intérêts élevés sur les crédits d'investissement, et d'autre part des taux d'intérêts élevés sur les dépôts bancaires. Par conséquent, les investisseurs éviteront de s'emprunter auprès des banques pour investir dans le pays et les détenteurs de capitaux déposeront leurs argents au lieu de les investir pour assurer des gains. Notons que, selon la Banque Centrale du Liban, les dépôts des résidents dans les banques commerciales sont équivalents à 57,7 milliards de dollars et ceux des non-résidents sont équivalents à 18,6 milliards de dollars vers la fin de l'année 2011[154] (leur somme représente ainsi 182% du PIB). La croissance des dépôts bancaires peut être expliquée par le différentiel d'intérêt entre le dollar et la Livre libanaise. La politique d'ancrage de la monnaie nationale n'a fait qu'augmenter les revenus rentiers à cause des intérêts élevés liés à cette politique qui a détérioré toute l'économie, à savoir : la consommation, l'investissement, la croissance, les

[154]Ces données sont consultables sur le site de la Banque centrale du Liban http://www.bdl.gov.lb/edata/elements.asp?Table=t5232-2

emplois et même la valeur des actions et des obligations. Rappelons que la livre libanaise est ancrée au dollar depuis 1997 : un dollar s'échange contre 1507,5 L.L. (cf. Chapitre 4) et cette parité n'a pas changé depuis cette date dans le but de garantir la stabilité monétaire du pays

Le taux d'intérêt appliqué à un prêt est un pilier efficace d'une bonne politique monétaire de tout pays. Une politique monétaire permet de mettre les ressources financières au service du développement du pays, de la productivité et de la compétitivité du secteur privé. Elle influence le pourcentage annuel de l'augmentation de la masse monétaire dans l'économie afin de couvrir les besoins financiers. Elle contribue aussi à la croissance économique accompagnée d'une légère augmentation des prix garantissant une stabilité monétaire. Selon Yachoui, « c'est cette politique monétaire qui assure le développement économique et non pas celle qui cherche à fixer le réserve obligatoire et à augmenter le taux *d'intérêt dans une* économie qui ressemble à une terre non irriguée depuis plusieurs années » (Notre traduction, Yachoui, 2005, p. 91). Les banques commerciales sont soumises aux règlements stricts de la Banque Centrale du Liban, fortement contrôlée par l'État. Celle-ci cherche toujours à fixer le taux de change de la monnaie nationale pour assurer une monnaie stable: la sphère politique libanaise, en s'intervenant dans le choix du régime monétaire libanais a commis une erreur en poussant la banque centrale du Liban à fixer le taux de change de la Livre libanaise car cette politique s'applique au détriment des entreprises : elle a affaibli l'économie du pays au niveau de l'ensemble de ses secteurs productifs. Malheureusement, les principes d'une bonne conduite de la politique monétaire ne sont pas appliqués au Liban, et l'économie de celui-ci se situe dans la « terre non irriguée » comme le dit Yachoui. Nous pouvons ainsi considérer que cette forme institutionnelle (la monnaie) au Liban, caractérisée par un contrôle fort de l'État, une autonomie plus ou moins faible de la banque centrale et un rôle important et essentiel de la finance, rapproche le capitalisme libanais de celui à 'forte impulsion étatique'.

4.2. Concurrence

Il est difficile au Liban d'identifier le régime de concurrence à cause de la diminution du nombre des entreprises chaque année et l'augmentation des prix de biens de 57,4% entre

les années 1996 et 2007 suite à la présence de différentes types d'inflation au Liban durant cette période (Yachoui, 2009, p. 75). La consommation libanaise est basée plutôt sur les biens importés de l'extérieur d'où le problème de l'énorme déficit de la balance commercial qui persiste depuis les années de guerre (cf. chapitre 4). Dès lors, le marché libanais représente un débouché important pour les importateurs libanais car plus de 90% des biens consommés sont importés et l'État ne prend aucune initiative pour changer cette réalité. De ce fait, « les *importateurs continuent pourtant d'être présentés comme les principaux responsables des* pratiques monopolistiques, parfois par habitud*e, mais plus souvent par manœuvre politique, d'autant plus que la perception commune les classe dans une catégorie confessionnelle politiquement faible, celle des "minorités" chrétiennes* » (Nahas, 2008, p. 32).

Une étude réalisée en 2002 pour le ministère de l'Économie et du Commerce sur la concurrence au Liban a analysé les marchés libanais tout en s'attardant sur trois points essentiels : la concentration du marché, les barrières à l'entrée et la fixation des prix et les pratiques restrictives. La principale mesure du marché, « la concentration du marché », identifie le degré de monopole : « la concentration du marché est une caractéristique structurelle qui se réfère généralement à la part des ventes des plus grands, un, trois ou cinq *n'importe quel pet*it nombre de vendeurs ou marchands dans un marché de production spécifique » (Nasnas, 2007, p. 177). De même, les barrières à l'entrée, naturelles et artificielles, donnent une idée plus globale du pouvoir du marché : elles « constituent peut-être la caractéristique principale de la structure du marché et le déterminant de la concurrence » (ibid., p. 182). En plus, les pratiques restrictives sont plutôt liées à la structure d'un marché non-compétitif ayant soit un haut degré de concentration soit de hautes barrières à l'entrée. En effet, « le propos ultime des pratiques restrictives est de limiter la concurrence *dans le but d'augmenter le pouvoir de marché et les bénéfices* » (ibid., p. 186). Les résultats tirés de cette étude sont les suivants :

1- Au niveau de la concentration du marché : « les données de la TVA de 2002 montrent un degré de concentration élevé dans les marchés libanais. En utilisant la règle conventionnelle du ratio de concentration pour les trois grands

établissements (CR3)[155] *d'au moins 40% (l*a règle standard est de 40% pour CR4[156]), les données de la TVA indiquent que 58% des marchés avec un peu moins que le 1/3 des établissements, se situent dans cette catégorie. Ces marchés *ont un chiffre d'affaires total d'une valeur de 8 milliards de dollars* qui représente *environ 40% du total du chiffre d'affaires estimé dans l'ensemble des marchés* concernés. Ces ratios de concentration, indiquent par eux-mêmes que les marchés libanais ne sont pas très compétitifs et que le comportement monopolistique et oligopolistique peut être fréquent » (ibid., p. 188)

2- Au niveau des barrières à l'entrée : En identifiant d'une part les barrières d'entrée naturelles, à savoir les économies d'échelles et les conditions de financements requises, et d'autre part les barrières d'entrée artificielles, à savoir les formalités légales administratives, la protection officielle et les agences exclusives, l'étude a conclu « *la présence de hautes barrières pour l'entrée qui empêchent les marchés de devenir plus compétitifs qu'ils ne l*e sont actuellement » (ibid.)

3- Au niveau des pratiques restrictives : le haut niveau de la concentration du marché et les hautes barrières d'entrée dégagent certaines pratiques restrictives dont l'étendue reste difficile à démontrer.

Toutefois, selon l'économiste Charbel Nahas, cette étude « *ignore l'action des entreprises dont le chiffre d'affaires se situe en dessous de la barre d'application de la TVA, elle ne couvre pas les branches d'activités exemptées de la TVA (santé, éducation, etc.), elle* ne fait pas la part des monopoles de services publics (la téléphonie fixe et surtout mobile qui sert à prélever des quasi-*taxes et l'électricité qui accuse des déficits opérationnels considérables) et, tout en reconnaissant l'importance du fait, ne neutralise pas l'effet de la* taille du marché libanais, relativement petite » (Nahas, 2008, p. 34). Bien que certains déplorent un manque de précision sur certains points de l'étude, celle-ci nous permet, à partir

[155] L'indicateur CR3 se réfère au rapport de concentration des trois grands établissements du marché.

[156] L'indicateur CR4 se réfère au rapport de concentration des quatre grands établissements du marché.

de cette deuxième forme institutionnelle, la concurrence, de rapprocher le capitalisme libanais du capitalisme 'à forte impulsion étatique' car l'État impose ses conditions favorables à une élite économico-politique.

4.3. Rapport salarial

Les règles en matière d'emploi, de durée de travail, de salaire, etc. sont fixées par la loi du travail publié en 1946 qui a été modifiée en 2000 par la loi n° 207 :

- Le contrat du travail : La relation entre l'employeur et l'employé est inscrite au Liban dans un contrat écrit ou non écrit (oral) soumis aux dispositifs de la loi (article 12). Il est interdit à une personne de signer un contrat de travail pour toute sa vie et tout contrat prenant cette forme est considéré comme illusoire (article 11). Notons que les employés sont divisés en trois catégories : les salariés, les ouvriers et les contractuels.

- La durée du travail : Les heures minimums de travail par semaine sont de 48 heures au sein des syndicats, à l'exception des syndicats agricoles[157] (article 31). Ces heures peuvent augmenter ou diminuer selon le type du travail et suite à une décision du ministre du Travail (article 33).

- La rémunération : Le salaire minimum qui doit couvrir les besoins du salarié et de sa famille (article 44) est fixé par des comités représentant le ministère du Travail, les employeurs et les salariés (article 45).

La cherté de la vie au Liban sollicite une augmentation des salaires pour ajuster le niveau de vie des citoyens, surtout les plus pauvres. Cette augmentation représente un besoin économique important pour renforcer la demande de consommation et la croissance économique. Mais, les entreprises au Liban souffrent de l'augmentation des intérêts débiteurs, des taxes, des coûts des matières premières, et la valeur ajoutée de celles-ci ne

[157] Les syndicats au Liban regroupe : les syndicats industriels, les syndicats agricoles, les syndicats du commerce et les syndicats de professions libérales (article 5 de la loi du travail).

suffit pas pour payer tous ces coûts et en même temps, récompenser les actionnaires (en leur payant des dividendes) et les salariés (en leur augmentant les salaires). De plus, la mauvaise politique monétaire a permis aux propriétaires de capital financier d'augmenter leur rentabilité (grâce aux intérêts élevés) et aux investisseurs de supporter des coûts supplémentaires (intérêts sur les emprunts). Les salariés sont enfin les victimes de cette politique : licenciement ou diminution de salaire. De ce fait, on assiste au recul de l'offre d'emploi (Yachoui, 2009, p. 76).

Au cours du dernier trimestre de 2011, le gouvernement libanais a décidé de réajuster les salaires. Toutefois, et à cause des divisions au sein de la classe politique libanaise et donc au sein du gouvernement libanais, l'augmentation des salaires a été mise en place au bout de trois mois de querelles entre les partisans et les opposants du taux d'augmentation du salaire. En janvier 2012, le salaire minimum brut au Liban est passé de 500 000 L.L. (soit 330$) à 675 000 L.L. (soit 450$). Il est à préciser que la précédente augmentation de celui-ci est parue au Journal Officiel libanais[158] le 16/10/2008 donc plus de trois ans auparavant. Ainsi, en en trois ans, le salaire minimum brut a augmenté de 35%. Cette décision qui devrait être purement économique, a pris un aspect politique et elle a reflété ainsi le degré de divergences entre les tenants du pouvoir libanais (notamment entre le premier ministre Najib Mikati et le Courant Patriotique Libre présidé par Michel Aoun)[159]. De même, les élections des conseils des différents syndicats sont politiquement gérées : les candidats appartiennent à des courants politiques différents et leurs accès à la présidence des conseils impliquent une réussite du courant politique à qui ils expriment leur loyauté.

L'appareil productif au Liban est faible à cause du phénomène d'émigration qui a vidé le pays de sa main-d'œuvre. Cette dernière a refusé de vivre dans des conditions dures au niveau social et économique et a choisi de quitter leur pays pour garantir un niveau de vie convenable. Cette émigration a touché plus particulièrement la main-d'œuvre qualifiée,

[158] Le Journal Officiel libanais est consultable sur le lien suivant : http://www.pcm.gov.lb

[159] Notons qu'au sein du gouvernement, Najib Mikati représente la confession sunnite et Michel Aoun la confession maronite.

victime d'un processus de recrutement corrompu : Les administrations publiques libanaises souffrent énormément de la relation qui existe entre le système confessionnel et le recrutement et qui est à la base de la corruption. Il est vrai qu'en 1990, la représentation confessionnelle était restreinte dans les établissements publics, la magistrature et les organismes militaires, mais, par tradition, certaines fonctions étaient réservées à des confessions déterminées. Maintenant, les hauts fonctionnaires sont encore choisis d'après leur appartenance confessionnelle et leur allégeance politique au détriment de leurs compétences, ce qui fait que les différentes fonctions publiques se plaignent d'avoir peu de cadres qualifiés. Pour confirmer cette réalité insatisfaisante, nous présentons une étude sur la structure des employés « cadres » au mois de mai de l'année 2009 au sein d'une administration publique libanaise: le Conseil du Développement et de la Reconstruction (Baroudi, 2009). Les employés « cadres » de cette administration étaient en 2009 au nombre de 207, ce qui représente la part la plus importante de l'ensemble du personnel du CDR (326 employés). Cette étude a pris en compte les points suivants : la répartition des employés « cadres » selon le sexe, les classes d'âges, les départements et leurs niveaux de formation. Nous nous intéressons ici à ce dernier point.

Cette étude montre le faible niveau de formation dont disposent les employés cadres du CDR en 2009 (Figure n°17). Sur l'ensemble de ces employés, 52% ont un niveau de baccalauréat alors que les personnes diplômées représentent 48% des employés. Notons que les ingénieurs et les scientifiques représentent la moitié de l'effectif des diplomés, tandis que la deuxième moitié se répartit entre les économistes, les financiers et ceux qui ont des qualifications plus générales telles que : droit, sciences sociales, lettres, sciences politiques et administratives. Savoir qu'une administration publique comme le CDR, très importante pour la reconstruction du Liban et donc pour la revivification de l'économie, dispose d'employés « cadres » en majorité non-diplômés, montre que le système de recrutement des administrations publiques ne prend pas en compte le niveau de formation des employés. La cause principale de cette réalité est que la répartition des postes obéit à des critères confessionnels et à des appartenances politiques et régionales.

Figure 17 : La répartition des employés « cadres » selon leur niveau de formation

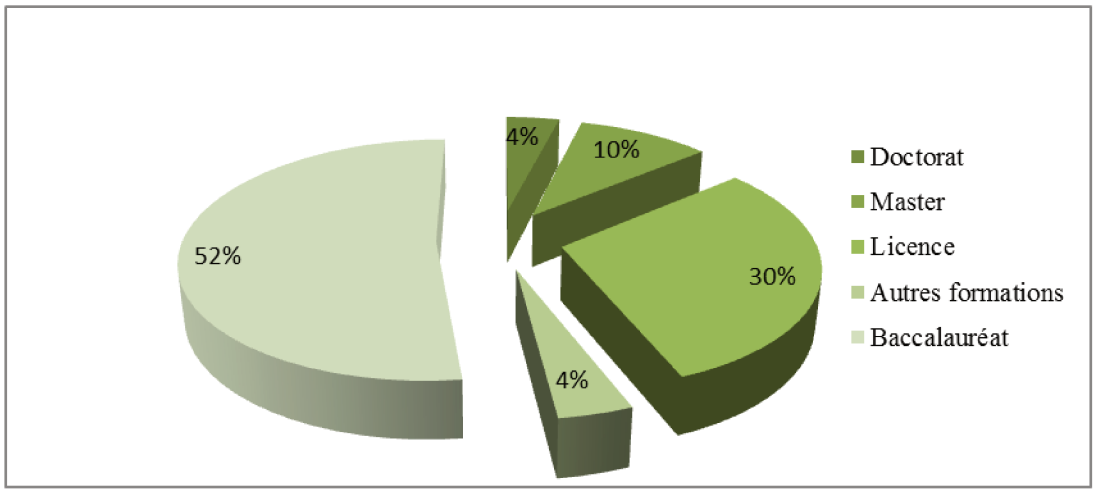

Source : Construit par nos soins

Les conditions qui régissent les politiques salariales au Liban sont fondées sur une loi ancienne du travail qui date de 1964 comme mentionnée plus haut. Elles sont dirigées politiquement tenant comptent des intérêts des partis politiques. Malgré les modifications les plus récentes de 2000, les libanais se plaignent jusqu'à nos jours des mauvaises conditions de travail tant au niveau des heures qu'au niveau des salaires. Aucune politique d'emploi active n'a été mise en place et les syndicats sont politiquement influencés. Les émigrés libanais qui ont, d'une part, aboutit à la faiblesse de l'appareil productif, sont d'autre part, un pilier indispensable au régime rentier libanais grâce à leurs envois de fonds, comme vu précédemment. Ces aspects ne peuvent aboutir au développement d'un rapport salarial dominé par le capital comme dans le cas des sociétés capitalistes occidentales.

4.4. *L'État*

L'État libanais qui s'intervient dans les différentes activités économiques reste incapable d'améliorer ses dépenses publiques notamment en matière de santé et d'éducation. Nous nous appuyons sur des indicateurs qui « peuvent servir à étudier les priorités en matière de dépenses publiques, ainsi que la structure des dépenses et la façon dont elles sont liées aux résultats issus du développement humain » (PNUD, 2013, p. 154).

Tableau 43 : Les dépenses publiques (2000-2010)

Années	Dépenses de consommations finales des administrations publiques[160] (en % du PIB)	Santé[161] (% du PIB)	Éducation[162] (% du PIB)	Militaires[163] (% du PIB)
2000	17,3	3,2		
2001	17,6	3,7	2,8	
2002	17,1	3,7	2,6	
2003	16,6	3,4		
2004	14,6	3,2	2,7	
2005	14,7	3,2	2,7	4,5
2006	14,7	3,1	2,8	4,6
2007	13,9	2,9	2,6	4,7
2008	13,5	2,8	2	4,1
2009	13	2,9	1,8	4,1
2010	12,4	2,7	1,6	4,2
2011	12,5	2,7	1,6	4,1

Source : Construit par nos soins à partir Des données de la Banque mondiale

Nous remarquons que les dépenses de consommation finale des administrations publiques ont diminué sur une période de 11 ans: elles ont atteint 17,3% du PIB en 2000 et 12,5% en 2011 (Tableau n°43). De plus, les dépenses en matière de santé sont très faibles

[160] Selon la Banque mondiale, « Les dépenses de consommation finale du gouvernement (anciennement appelées consommation générale du gouvernement) comprennent toutes les dépenses courantes du gouvernement pour des achats de biens et services (y compris la rémunération des employés) » (Cf. les données de la Banque mondiale)

[161] Selon la Banque mondiale, «Les dépenses de santé publiques comprennent les dépenses récurrentes et en immobilisations prévues par les budgets des gouvernements (central et locaux), les emprunts et les subventions extérieurs (y compris les dons d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales) et les fonds sociaux (ou obligatoires) d'assurance sur la santé » (ibid.)

[162] Selon la Banque mondiale, « *Les dépenses publique d'éd*ucation sont les dépenses publiques courantes et en *immobilisations au titre de l'éducation et comprennent les dépenses publiques relatives aux établissements d'enseignement (publics et privés) et à l'administration de l'éducation ainsi que les subventions* à des entités privées (étudiants/ménages et autres entités privées) » (ibid.)

[163] La définition de la Banque mondiale sur les dépenses militaires « englobe toutes les dépenses courantes et en capital pour les forces armées, notamment les forces du maintien de la paix, les ministères de la défense et autres agences gouvernementales participant à des projets de défense, les forces si elles sont jugées comme *étant formées et équipées pour assurer des opérations militaires et les activités dans l'espace militai*re » (ibid.)

malgré l'importance de la protection sociale dans le développement du bien-être de l'individu et l'amélioration ses conditions de vie. Elles ont atteint 3,2% du PIB en 2000 et ont diminué en 2011 pour atteindre 2,7% (Tableau n°43).

La couverture sociale des salariés est formulée par la loi publiée en 1963 et modifiée plus tard en 2002 par la loi n° 483. La 'Caisse Nationale de Sécurité Sociale' (CNSS), une institution indépendante (au niveau financière et administrative) soumise à la loi couvre les employés du secteur privé. Elle regroupe : l'assurance maladie et maternité, l'assurance d'accident de travail et des maladies professionnelles, les allocations familiales et les indemnités de fin de services. Les employés du secteur public et les fonctionnaires dépendent de la 'Coopérative des fonctionnaires du secteur public' qui leur assure la protection sociale. Les secteurs non civils dépendent d'une protection sociale particulière plus importante que celle des employés des secteurs privés et publics (Tableau n°44).

Tableau 44 : La protection sociale selon les catégories des bénéficiaires.

LES INSTITUTIONS	LES CATÉGORIES DES BÉNÉFICIAIRES	LES SERVICES OFFERTS
La CNSS	→ **Les ouvriers et salariés du secteur privé,** → **Les ouvriers, salariés et retraités des institutions publiques et des offices autonomes non soumis au régime des fonctionnaires,** → **Les enseignants des écoles privées,** → **Les chauffeurs et propriétaires de taxis,** → **Les employeurs et employés du secteur de la boulangerie,** → **Les vendeurs de journaux,** → **Les étudiants universitaires.**	→ **Les allocations familiales** (20% du SMIG pour l'épouse et 11% pour chaque enfant, à condition de ne pas dépasser les 75% du SMIG), → **Les indemnités pour maladie et maternité** (90% pour l'hospitalisation, et 80% pour les consultations médicales et les médicaments), → **Les indemnités de fins de service,** → **La branche d'accident de travail et les maladies professionnelles** (n'est pas en vigueur malgré l'existence de la loi qui le cite), → **Le passage du régime de fin de service à l'assurance-vieillesse est encore sous discussion.**
La Coopérative des fonctionnaires du secteur public	→ **Les employés du secteur public soumis au régime des fonctionnaires.**	→ **Indemnités pour hospitalisation et consultations** (pour l'employé, 90% du coût de l'hospitalisation, 75% du coût des consultations, médicaments et traitements dentaires, respectivement 75% et 50% pour les membres de sa famille) → **Bourses scolaires** (75% de la scolarité pour enfants non universitaires, jusqu'à cinq enfants), → **Aides sociales** (mariage, décès, naissance), → **Les fonctionnaires bénéficient d'un régime d'indemnité de fin de service ou de retraite** (non lié à la coopérative des fonctionnaires).
La protection sociale des secteurs non civils	**Tous les corps militaires :** → L'armée → Les Forces de sécurité intérieure → La Sûreté générale → La Sûreté de l'Etat → La police douanière	→ **Couverture des frais d'hospitalisation et consultations** (100% pour les soldats, 75% pour la femme et les enfants, 50% pour le reste des membres de la famille), → **Bourses scolaires** (75% des scolarités non universitaires, 50% des frais universitaires), → **Aides sociales** (mariage, décès, naissance), → **Les soldats bénéficient d'un régime d'indemnité de fin de service et d'un régime de retraite** (non lié à la brigade de la santé ni à la coopérative).

Source : Roger Melki (2008), p. 191

L'État ne fait pas d'effort pour améliorer la protection sociale des salariés : « Sur le plan du financement toutes les formes sont mises à contribution. Le financement par

l'impôt couvre une partie des frais, alors que les cotisations prennent une autre tranche. Ces deux apports restent très insuffisants et une grande partie de la facture des dépenses sociales est supportée, par les ménages eux-mêmes ou partagée par les autres différentes formes de solidarités sociales, et ce sans oublier les transferts de charges [...] L'État est supposé payer les cotisations de ses salariés adhérents à la CNSS et 25% de la facture santé de la CNSS. Mais depuis de longues années l'État ne s'est pas acquitté de ces charges. Bien au contraire, il force la CNSS à placer ses fonds en bons du Trésor, pour assurer ses propres besoins de financement » (Melki, 2008, p 187). Selon Melki, « la protection sociale au Liban ne peut être classée dans aucune des catégories modernes des concepts globaux de la protection sociale » (ibid., p. 188). L'intervention de l'État dans la gestion de la maladie au Liban est donc insuffisante : « à l'image de l'ensemble de la politique sociale, la politique publique libanaise de santé reste très mal définie, faiblement productive, et décidée en fonction de la conjoncture politique et économique du moment. Côté financement, il n'y a pas de ressources dominantes et toutes les formes sont mises à contribution. On fait aussi bien appel à l'impôt qu'à la solidarité sociale ou religieuse en passant par les cotisations, les transferts de charges entre malades et les contributions personnelles directes des ménages. Cette multitude de sources de financement fragilise encore plus le système et laisse de grandes interrogations pour le futur » (ibid., p.192).

Au niveau de l'éducation, les dépenses publiques sont très faibles : elles ont atteint seulement 2,8% du PIB en 2001 (pas de données pour l'année 2000) et ont diminué en 2011 pour atteindre 1,6% (Tableau n°43). Malgré l'évolution quantitative de l'enseignement supérieur depuis l'indépendance, l'évolution qualitative est bloquée à cause de deux facteurs essentiels : d'abord, l'absence d'une politique nationale de l'enseignement supérieur donnant ainsi la liberté à chaque établissement universitaire d'organiser leur cadre pédagogique selon leurs propres règles ; ensuite, les ingérences politiques dans les affaires de l'enseignement (Abdul-Reda Abourjeili, 2009). Notons que les représentants des étudiants pour le conseil étudiant dans la majorité des universités libanaises sont élus selon leurs appartenances politiques et cela entraine des accrochages entre les étudiants et des comportements de plus en plus violents. Certaines universités (l'université Saint-Joseph en 2014, par exemple) ont décidé de suspendre les élections dans le but d'assurer la sécurité des étudiants des différents

partis politique. Cette évolution qualitative bloquée a joué sur l'insertion professionnelle des jeunes et ainsi sur leur niveau d'emploi (cf. chapitre 5).

De plus, nous réalisons que la somme des dépenses publiques en matière de santé et d'éducation ne dépasse pas les 4,3% du PIB en 2010 (Tableau n°43). Elles restent inférieures aux dépenses de consommations finales des administrations publiques. Il est à noter que les salaires de l'élite libanais[164] au pouvoir représentent une des formes de corruption dans ce pays : d'une part, les élites au pouvoir sont exemptées de certaines taxes douanières – les taxes sur l'importation de leurs voitures, par exemple – ce qui empêche au Trésor public d'accumuler des revenus importants ; d'autre part, les députés élus deux fois (lors de deux scrutins consécutifs) bénéficient à vie de la totalité de leur salaire et ceux élus une seule fois jouissent à vie de 50% de leur salaire, ce qui amplifient le fardeau des dépenses gouvernementales.

Il est important aussi de mettre l'accent sur les dépenses militaires qui, à notre avis, ne sont pas énorme pour un pays toujours sous tension. Elles ont atteint le maximum en 2007 (4,7% du PIB, tableau n°43). On pourrait légitiment supposer que la santé, l'éducation et la sécurité du Libanais ne sont pas des priorités en matière de dépenses publiques. Le rôle faible de l'État en tant qu'institution gérant la protection sociale, les dépenses publiques, etc. et la faible part des dépenses sociales dans le PIB rapprochent le capitalisme libanais du capitalisme asiatique au sens d'Amable (2005).

Nous avons ainsi étudié les institutions libanaises et nous avons observé pour chacune un lien avec un modèle particulier de capitalisme. Le régime d'ancrage au dollar et le rapport salarial maintiennent un régime d'accumulation tiré par les différentes formes de rente au Liban. La concurrence rapproche le système capitaliste libanais du capitalisme à forte impulsion étatique et enfin, la protection sociale et l'éducation font penser au capitalisme

[164] La rémunération du président de la République libanaise est de 18 750 000 L.L. (soit 12 500 $), celui du chef législatif et du premier ministre est de 17 737 000 L.L. (soit 11 850 $), celui du ministre est de 12 937 000 L.L. (8 650$) et celui du député est de 12 750 000 L.L. (soit 8 500 $).

asiatique qui, selon Amable, est caractérisé par un faible niveau de dépenses publiques dans la protection sociale et l'éducation (Amable, 2005).

Conclusion

Nous avons tenté, dans ce dernier chapitre de la thèse, d'identifier les éléments constitutifs du capitalisme libanais. Ce dernier se développe grâce à son régime rentier qui se base sur différentes sources, à savoir : la dette publique qui ne cesse d'augmenter, les envois de fonds des émigrés et les dépôts bancaires qui enregistrent des montants énormes, l'Aide publique au développement dépensée dans une opacité absolue, les dépenses des touristes sur le territoire libanais et la spéculation immobilière et financière.

Toutes ces sources de rente sont gérées par des acteurs politiques corrompus qui cherchent à gagner de plus en plus de pouvoir pour capter les richesses du pays. Toutes les pratiques de captation de revenus se font via des circuits de clientèle construits par les élites politiques qui détiennent le pouvoir grâce à leur loyauté envers les pays extérieurs (l'Iran, l'Arabie Saoudite, les États-Unis, la France, etc.). Le blanchiment d'argent et les pratiques financières ne sont que le résultat de cette corruption qui touchent les leaders des différentes confessions et partis politiques.

Le Hezbollah bénéficie de la loyauté de la population chiite pour capter des revenus : ceux-ci prennent des formes religieuses telles que la Zakât et le Khums, ou des formes de dons et cela parfois, à travers des associations implantées à l'étranger, sans toutefois oublier l'aide financière de l'Iran. D'autres sources de revenus font allusion au côté corrompu du Hezbollah, à savoir, le blanchiment d'argent et le commerce de diamants dont les informations restent toujours inaccessibles.

La particularité de la constitution confessionnelle de l'État libanais et la présence de Hezbollah, la corruption et le clientélisme qui contrôlent les activités politiques et économiques, ainsi que le fonctionnement des institutions libanaises qui renforcent le régime rentier et impliquent une forte impulsion de l'État dessinent un modèle particulier du capitalisme libanais : un capitalisme rentier d'ordre politique.

Conclusion de la deuxième partie

Au cours de cette partie nous avons procédé à une analyse de la situation politique et économique du Liban.

Sur le plan politique, nous avons pu révéler la gravité des tensions qui se persistent entre les différentes factions et partis politiques à cause de la nature confessionnelle de la société libanaise et de l'ingérence des pays externes dans les affaires du Liban. Ces aspects ont fait de l'État libanais un État patrimonial : l'environnement politique est instable, corrompu, enfermé dans la cage du confessionnalisme et dont les dirigeants sont soumis à des décisions provenant de l'extérieur.

Hezbollah, le mouvement de résistance à caractère religieux qui a fortement intégré la vie politique, a été particulièrement détaillé dans cette partie pour montrer son degré d'hégémonie qui lui a permis de créer un État dans l'État. Son pouvoir et ses capacités militaires représentent une forme de violence qui n'est pas limitée à la guerre contre Israël : il est capable d'attaquer ces rivaux libanais quand il sent qu'il y a un danger de perdre une partie de son pouvoir. Cette violence influence tout le pays car ce parti politique possède aujourd'hui une importance inquiétante qui se traduit par une forme de captation de richesse.

Sur le plan économique, le Liban, depuis son indépendance, n'a pas réussi à conserver le rôle majeur qu'avait l'agriculture dans la croissance de son économie. L'ensemble des gouvernements libanais n'ont fait que renforcer le rôle du secteur tertiaire aboutissant ainsi à la décadence des secteurs productifs. L'analyse de l'économie libanaise nous a permis de conclure que celle-ci est incapable de se développer car elle est basée principalement sur des ressources de types rentières, notamment la rente financière due aux afflux de capitaux provenant de l'extérieur. De plus, les institutions qui encadrent les activités économiques sont sous l'impulsion d'un État corrompu bloquant le développement et donnant lieu à une vie précaire et un mode de relations sociales déstabilisé illustré par de fortes inégalités.

Conclusion générale et perspectives

D'un point de vue superficiel, le fait de présenter l'Iran et le Liban comme deux exemples de « mode de coordination destructive » semble être contestable vu les différences dans la nature politique et économique des deux pays : Au niveau politique, la République Iranienne est islamique, plus précisément chiite, et le pouvoir réside entre les mains du clergé alors que la République Libanaise est multiconfessionnelle et le pouvoir y est réparti entre les différentes communautés religieuses. Au niveau économique, le capitalisme iranien profite largement de sa ressource naturelle, le pétrole, pour générer des rentes alors que le capitalisme libanais ne possède pas une source de rente naturelle ; il se développe grâce à son secteur financier.

L'étude détaillée du Liban sur les deux plans politique et économique nous a permis de réaliser que le Liban se rapproche beaucoup de l'Iran : il est certain que les différentes confessions représentées par des partis politiques partagent le pouvoir au Liban, mais il existe toujours des rivalités entre eux dans le but de gagner le maximum de pouvoir. Le Hezbollah représente une forme de lien étroit et dangereux qui peut exister entre la religion et le politique et qui peut, bien évidemment, menacer l'environnement social. Ce parti politique chiite demeure aujourd'hui le parti dominant. Celui-ci, devenu un État libano-iranien implanté sur le territoire libanais, rapproche la nature politique et étatique du pays à celle de l'Iran.

De même, l'analyse de l'économie libanaise révèle la présence de différentes sources de revenus qu'on pourra classer sous plusieurs catégories de rente étant donné que celle-ci, selon la théorie, n'est pas limitée aux seules sources naturelles. On assiste au Liban à des rentes de types financières et foncières et de quasi-rente. Cette nature plutôt rentière de l'économie libanaise la rapproche de celle de l'économie iranienne. Ajoutons que la forte insertion du politique dans les activités économiques et institutionnelles, comme dans le cas de l'Iran, a empêché l'économie libanaise de se développer et ce à cause de la corruption et du clientélisme qui pénètrent dans les pratiques des élites politiques détenant le pouvoir du pays. Nous avons qualifié ainsi le capitalisme libanais de « capitalisme rentier d'ordre politique » dont les aspects sont résumés dans la figure n°18.

Figure 18 : Les aspects du capitalisme libanais contemporain

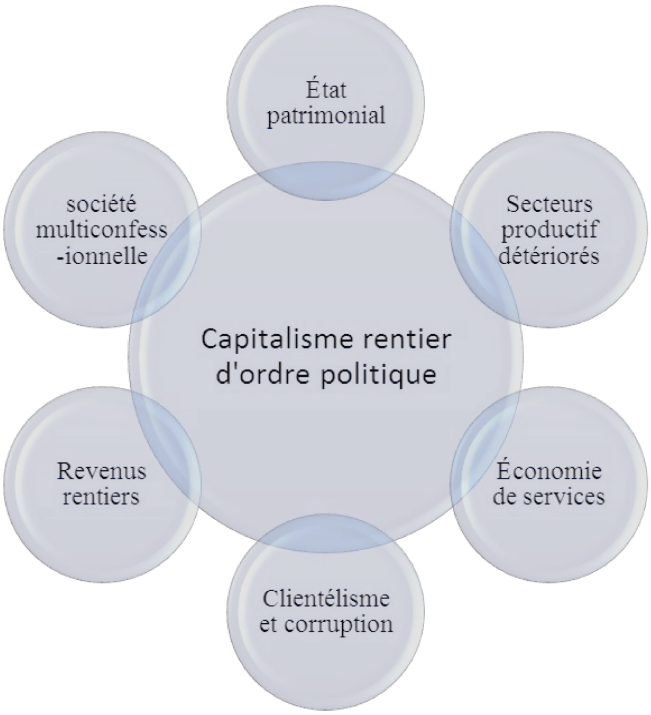

Source : Construit par nos soins

Il est vrai que nous nous sommes parfois confrontés au problème de manque de données dans certains domaines et pour certaines années, mais les chiffres et les informations présentés tout au long de ce travail sont à notre avis suffisants pour confirmer notre hypothèse : Le Liban est un exemple de « mode de coordination destructive » qui représente un désordre social traduit par des rivalités factionnelles et une soumission des institutions économiques à la souveraineté politique.

Dans cette perspective, on pourra s'interroger sur la possibilité de transformer le « mode de coordination destructive » qui caractérise les relations politico-économiques au Liban à un autre mode de coordination présenté dans la littérature. À notre avis, une transformation ne sera possible avant d'établir deux processus transitionnels : 1- le passage d'un État patrimonial à un État de droit ; 2- la transformation d'une économie rentière en une économie productive.

Pour réussir le passage à un État de droit, le changement du système politique demeure une nécessité absolue. Nous ne nous sommes pas en mesure d'établir des solutions

radicales aux problèmes du système politique et confessionnel du Liban, car cela nécessite une étude plus détaillée et approfondie de la vie politique du pays. En revanche, étant donné que la particularité de son système politique, qui fait du Liban un État patrimonial, pose un vrai problème à la réforme de l'économie, il serait important d'en discuter, notamment en présence d'un environnement régional conflictuel et critique (printemps arabe). Ainsi, la question qui pourra se poser est la suivante : quel système politique pourrait assurer une rationalité économique et développer ainsi un capitalisme productif au Liban ?

Selon Antoine Messarra, « aucun changement ne peut être engagé, quel que soit son domaine, sans la rationalisation des pratiques consensuelles du système politique libanais. Ce système n'est pas, par nature, sauvage où la règle du quota communautaire est débridée *à l'*avantage du zaïm qui a la main forte, où l'exigence de l'entente aboutit à une situation de non-droit, où le vote majoritaire est complètement exclu en Conseil des ministres même à propos d'un processus administratif de nomination de fonctionnaires » (Messarra, 2007, p. 73). Les dirigeants de l'État dont le rôle principal est d'améliorer les conditions de vie du citoyen, sont rarement d'accord sur un plan de réforme : toute initiative de changement dans un domaine donné trouve ses opposants et risque parfois d'aboutir à la démission du gouvernement. Ces pratiques sont justifiées par le fait que le système politique est confessionnel : « Tout système politique contient les germes de sa propre corruption à défaut de limites. Le débordement des limites dans le système consensuel libanais a presque toujours bénéficié de la justification, et même de la bénédiction, d'une culture politique dont la teneur peut être ainsi formulée : Tel est le système confessionnel ! Un homme politique, censé défendre les normes de la bonne légifération, affirme, pour justifier le favoritisme clientéliste : Tant que le système est confessionnel, nous voulons notre pa*rt*" !» (Ibid., p. 74).

Il est, sans aucun doute, légitime de revendiquer l'abrogation du confessionnalisme politique ou, en d'autres termes, la séparation entre le religieux et le politique. Mais, tant que la structuration du système politique est, à la base, depuis l'accord de Taëf, confessionnel, il faut proposer des changements faisables tenant compte de la particularité de ce système, des changements qui devront « circonscrire des réalités communautaires limites et frontières déterminées par les règles juridiques et les normes

*de l'Ét*at de droit. [...] Lorsque les politiciens respectent ou sont contraints de respecter les limites du système communautaire de partage et d'*é*quilibre, telles que déterminées par les lois et les normes de *l'Ét*at de droit[165] et de la bonne gestion des affaires publiques ou gouvernance, il y aura la certitude *que l'*évolution vers un système moins consensuel et plus concurrentiel ne débouchera pas sur des exclusions et des hégémonies sectaires » (Ibid., p. 77).

Le citoyen doit être conscient qu'il est, en grande partie, responsable de la situation critique du système politique car il n'apprend rien des expériences passées, et, lors des élections législatives, réitère son choix de députés. Même si nous ne pouvons pas blâmer le Libanais, condamné à la pauvreté et la misère et qui attend la période des élections pour gagner une somme d'argent en contrepartie de sa voix électorale, de commettre une erreur de choix, nous pouvons cependant l'accuser de contribuer à la persistance de certains acteurs corrompus sur la scène politique du pays. Le citoyen pourrait mieux s'impliquer dans le changement du système politique par le biais de son choix électoral. Il est capable de punir les députés qui n'ont rien changé au cours de leur mandat par le simple fait de les priver de leur place à la Chambre des Députés et de les remplacer pas de nouvelles personnalités : « La réforme de la loi électorale, contrairement à la perception dominante, n'est pas la clé d'un changement politique exhaustif et global. *C'*est le comportement électoral, citoyen et non- clientéliste, de citoyens conscients de leurs intérêts vitaux qui peut modifier en profondeur la politique » (Ibid., p. 80).

Pour que l'économie d'un pays réussisse à développer sa productivité, il faut que ses dirigeants aient un esprit rationnel de capitalisme dans le sens où ils se penchent vers la

[165] Weber considère que la rationalité du droit et de l'administration est une condition essentielle pour le développement d'un capitalisme rationnel à la différence du capitalisme politique : « La structure rationnelle du *droit et de l'administration est sans aucun doute importante. En effet, le capitalisme d'entreprise rationnel* nécessite la prévision calculée, non seulement en matière de techniques de production, mais aussi de droit, et également une administration aux règles formelles. Sans ces éléments les capitalismes aventurier, spéculatif, commercial, sont certes possibles, de même que toutes les sortes de capitalisme politiquement déterminé, mais *non pas l'entreprise rationnelle conduite par l'initiat*ive individuelle avec un capital fixe et des provisions sûres. *Seul l'Occident a disposé pour son activité pour son activité économique d'un tel système juridique et d'une* administration atteignant un tel degré de perfection légale et formelle » (Weber, 1905, p. 19)

création de nouvelles activités productivistes leur permettant d'en tirer des profits dans l'intérêt général du pays. Or, la rationalité économique des dirigeants-propriétaires des États rentiers « se déploie non dans le développement de la production, mais dans la maximisation du rapport de leur épargne placée à *l'*étranger » (Achkar, 2013, p. 96). La population devra faire pression sur les dirigeants du pays, car elle est fortement concernée par son environnement politique et notamment par les politiques publiques appliquées. Elle devra opter pour un changement de la politique au Liban : les hommes politiques doivent être en en compétition pour améliorer les conditions de vie et la situation économique du citoyen et non pas pour piller la richesse du pays. « Les organisations professionnelles et syndicales, les ONG et autres organisations sociales » (Messarra, 2007, p. 81) représentent des leviers pour soutenir et porter toute initiative de changement. Or au Liban, celles-ci sont très rares, voire inexistantes. De ce fait, il serait essentiel de fonder des organisations sociales autonomes et n'ayant aucune relation avec des acteurs politiques et qui seraient capables de maintenir et de réaliser tout changement, et surtout, de défendre les intérêts publics. Elles devraient avoir des visions à court terme comme à long terme, car tout changement global débute par un changement local : « Le changement qui se veut global n*'e*st tangible, sécurisant et contag*ieux que s'il* se traduit dans les sous-systèmes sociaux, au niveau micro, dans la rue, le quartie*r, l'*école, la petite entreprise, la municipalité… Tout plan ou programme global qui ne contient pas des détails pragmatiques sur sa traduction en micro actions locales et sectorielles demeure abstrait, *n'*est pas porteur de développement humain et durable, ni surtout de changement dans la mentalité, les comportements et la culture politique empêtrée dans un discours verbeux et une perception sectaire » (Ibid., p. 80).

Le citoyen libanais est exaspéré par les discours politiques qui lui promettent de réaliser des réformes globales et de grands changements économiques et sociaux sans préciser les mesures nécessaires pour les mettre en œuvre : « Le changement commencera vraiment au Liban quand un Ministre des Travaux publics, *de l'Édu*cation, des Ressources hydrauliques et électrique*s…nous* parlera de la chaussée, de *l'*école du quartier, de l'éclairage des *maisons* … » (Ibid.). Il est ainsi important que le système politique libanais regroupe des élites ayant principalement un esprit économique qui tende vers le développement de l'industrie et l'accroissement de la productivité et non pas vers

l'accumulation des rentes pour leur intérêt personnel, un esprit politique fidèle à la patrie et non pas aux pays étrangers (la Syrie, L'Arabie Saoudite, l'Iran, etc.), et un esprit social qui fasse appel à l'union entre les différentes confessions, l'égalité entre les individus et les régions indépendamment de leur appartenance confessionnelle. Il est temps de mettre fin à un système politique clientéliste de « clans » qui prend ses ordres de l'extérieur.

Parallèlement, des réformes sérieuses doivent toucher plusieurs domaines économiques. Nous jugeons nécessaires les réformes qui cherchent à développer les secteurs productifs, réduite les inégalités dans la population et la disparité des régions, améliorer les services publiques, repenser les politiques monétaires et budgétaires, etc. Ces améliorations sont impératives et doivent faire partie d'un long programme de transition des systèmes économiques et politique actuels afin d'étudier la possibilité de la transformation du « mode de coordination destructive » actuel.

Bibliographie

- Abi Samra Marwan [2010], « L'émigration libanaise et son impact sur l'économie et le développement », Cahiers des migrations internationales, n°105, 107 p., [en ligne] : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_179661.pdf

- Abdallah, Ch. [2013, mars], Les mutations de l'économie libanaise sous l'impact de la crise syrienne, Communication présentée au GREMMO, Lyon

- Abdul-Reda AbuRjeily, S. [2009], Le Liban, In Labaki Boutros (dir.), Enseignement Supérieur et marché du travail, pp. 217-245, Beyrouth : Presse de l'Ifpo.

- Abdulkarim, A. [1994], La diaspora libanaise : une organisation communautaire. L'espace géographique, n°3, 217-223. En ligne : http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/73/99/46/PDF/ABDULKARIM_1994_La_diaspora_libanaise.pdf

- Achkar, G. [2013], Le peuple Veut. Une exploration radicale du soulèvement arabe, Sindbad, Actes Sud.

- AFD [2010], Agence Française de Développement au Liban, En ligne : http://www.afd.fr/webdav/shared/PORTAILS/PAYS/MEDITERRANEE/Fiches-pays/AFD_LIBAN_avril2010_fr.pdf

- Akl, Z. [2010], La reconstruction du centre-ville de la ville de Beyrouth, En ligne : https://www.aimf.asso.fr/upload/uploads/media/mediatheque/PDF/ressources/reconstruction/beyrouth_reconstruction_pdf_2010610_112015.pdf

- Aknin A., Serfati C. [2008], « Guerres pour les ressources, rente et mondialisation », Mondes en développement, n°143, pp. 27-42, En ligne : http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2008-3-page-27.htm

- Al-Attar, S. [2015], « Douze ans plus tard, le mystère de la banque al-Madina reste entier », *L'Orient Le Jou*r, En ligne :

http://www.lorientlejour.com/article/922403/douze-ans-plus-tard-le-mystere-de-la-banque-al-madina-reste-entier.html

- Amable, B. [2005], Les cinq capitalismes : diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation, Paris : Seuil.

- Amable, B., Barré, R., Robert, B. [1997], *Les systèmes d'innovation à l'ère de la* globalisation, Paris : Economica.

- Ayres, C. E. [1953], « The role of Technology in Economic Theory», American Economic Review, n°43, pp. 279-287

- Aglietta, M. et Cartelier, J. [1998], Ordres monétaires des économies de marché, In M. Agliette & A. Orléan, La monnaie souveraine, pp.129-157, Paris : Odile Jacob

- Baroudi, N. [2009], *L'application de la fonction Ressources Humaines au sein d'une* administration publique libanaise : cas du Conseil de Développement et de la Reconstruction, Mémoire de Master en sciences économiques non publié, Université Lumière Lyon II, Lyon.

- Beblawi, H. [1990], The Rentier State in the Arab World. In Beblawi et Giacomo Luciani (Eds). The Rentier State, pp. 85-98, Londres: University of California Press, En ligne : https://books.google.fr/books?id=IglJkRFLu2cC&pg=PA85&lpg=PA85&dq=the+rentier+state+in+the+arab+world&source=bl&ots=idD-FHSCqU&sig=PqiREmKvnqUICGiqNv3HKTPtSys&hl=fr&sa=X&ei=N3p8U9brK6q9ygPD3IGgCw&sqi=2#v=onepage&q&f=false

- Boudisseau, G. [2011], « Walid Tabet : Le marché immobilier ne peut pas chuter », Le commerce du Levant, En ligne : http://www.lecommercedulevant.com/affaires/immobilier/interview-liban/walid-tabet-%C2%AB-le-march%C3%A9-immobilier-ne-peut-pas-chuter-%C2%BB/18961

- Bureau International du Travail. L'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent, Rapport VI, CIT, 98ème session, Genève, 2009. En ligne :

http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_106240.pdf

- Berthelot P. [2011], « Les enjeux cachés de la déstabilisation du Liban : diamants, blanchiment et conflits hydropolitiques », Sécurité Globale, n°15, pp. 71-90, En ligne : http://www.cairn.info/revue-securite-globale-2011-1-page-71.htm

- Bafoil F. [2014], « État prébendier et politiques industrielles au Cambodge », Critique internationale, n°65, pp. 105-125, En ligne : http://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2014--page-105.htm

- Baechler, J. [1971], Les origines du capitalisme, Paris : Gallimard.

- Blachez, O. [2011], « Moussa Sadr, 'l'Imam disparu' », Les clés du Moyen-Orient, En ligne : http://www.lesclesdumoyenorient.com/Moussa-Sadr-l-imam-disparu.html

- Boyer, R., Saillard, Y. [1995], *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris : La découverte.

- Boyer, R. [2002], « Variété du capitalisme et théorie de la régulation », En ligne : http://webcom.upmf-grenoble.fr/regulation/Annee_regulation/AR6-BOYER.pdf

- Boyer, R. [2004(a)]. Une théorie du capitalisme est-elle possible ? Paris : Odile Jacob

- Boyer, R. [2004(b)]. Théorie de la régulation : les fondamentaux. Paris : La découverte.

- Braudel, F [1979], Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe-XVIIIe siècle, Paris : Poche [1993].

- Braudel, F [1988], La dynamique du capitalisme, Paris : Flammarion

- Carré de Malberg, R. [1920], *Contribution à la théorie générale de l'État*, Paris : CNRS [1962].

- Caciagli, M. et Junichi, K. [2001], «Heurs et malheurs du clientélisme Étude comparée de l'Italie et du Japon », Revue française de science politique, Vol. 51, En

ligne : http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2001-4-page-569.htm

- Catusse, M. et Alagha, G. [2008], Les services sociaux du Hezbollah, In S. Mervin (eds.), Le Hezbollah état des lieux (pp.117-145), France : Actes Sud

- Campus France [2012], «La mobilité des étudiants du Moyen-Orient», Les notes de Campus France, En ligne : http://www.campusfrance.org/sites/default/files/note_04_hs_Moyen-Orient.pdf

- Centre d'Étude du Terrorisme, [2006], Documents saisis durant la seconde guerre du Liban montrant de quelle façon le Hezbollah collecte des fonds et diffuse sa propagande, notamment au sein de la jeune génération, En ligne : http://www.terrorism-info.org.il/data/pdf/PDF_18699_3.pdf

- Cortas, A. [1995], « Problématique de l'agriculture libanaise : Problèmes et solutions», Medit, N° 1/95, En ligne : http://www.iamb.it/share/img_new_medit_articoli/854_35cortas.pdf

- Chahine, F. [1980], Altaîfya fy Loubnan : hadirouha w Jouzourha altarikhîya w alîjtimaaiya (le confesionnalisme au Liban : état présent et racines historiques et sociales), Beyrouth : Dar Al-hadatha

- Chaigne-Oudin [2010], « Hezbollah », Les clés du Moyen-Orient, En ligne : http://www.lesclesdumoyenorient.com/Hezbollah.html

- Chevallier, J. [2010], *L'État de droit*, Paris : Montchrestien, 5ème édition.

- Clark, J. M. [1957], Economic institutions and human welfare, New York: Alfred A. Knopf.

- Coville T. [2002], *L'Economie de l'Iran Islamique* : Entre ordre et désordre, Paris, L'Harmattan.

- Commons, J. R. [1934], Institutional Economics, New York: Macmillan.

- Corei, T. [1995], *L'économie* institutionnaliste, Paris : Economica

- Corm, G. [1979], Ta`addud al-adyân wa anzimat al-hukm : dirâsa sûsyûlûgiyya wa qânûniyya muqârana (Contribution à l'étude des sociétés multi-confessionnelles : effets socio-juridiques et politiques du pluralisme religieux). Beyrouth : Dar An-Nahar

- Corm, G. [2005(a)], « L'économie libanaise: risques et perspectives », Accomex, n° de septembre, 9 p. En ligne: http://www.georgescorm.com/personal/download.php?file=905.pdf

- Corm. G. [2005(b)], Le Liban contemporain : histoire et société, Paris : La Découverte

- Corm, G. [2010]. Sortir les pays arabes de l'économie de rente ?, 26 mars, Paris, En ligne : http://www.georgescorm.com/personal/download.php?file=resumconfparismars010.pdf

- Corm, G. [2013], « Entretien », *Les Cahiers de l'Orient*, n°112, En ligne : http://www.georgescorm.com/personal/download.php?file=int.%20cahiers%20de%20l%27orient_bonnet_-revu%20gc.pdf

- Dagher, A. [1995], L'Eta*t et l'E*conomie au Liban : action gouvernemental et finances publiques de l'indépendance à 1975, Beyrouth : Cermoc.

- Dagher, A. [2002], L'administration Libanaise après 1990, *le modèle de l'Etat* développemental et les défis pour le Liban, Liban, En ligne : http://matisse.univ-paris1.fr/ID/dagher.pdf

- Dbouk, Y. [2015], « Israîl taa'rod kodorat Hezb Allah : Jaîch Nîzamî barran w bahran w jawwan (Israël présente les capacités de Hezbollah : une armée régulière par terre, air et mer) », Al-Akhbar, N°2550, En ligne : http://www.al-akhbar.com/node/229004

- Desquilbet, J.B. [2005], « Les contraintes de la politiques monétaires libanaise : 1993-2004 : endettement publique, dollarisation et taux de change fixe », En ligne : http://jb.desquilbet.pagesperso-orange.fr/docs/Desquilbet_AE_2006.pdf

- Desquilbet, J.B. [2011], « La dollarisation comme contrainte de la politique monétaire : le cas du Liban », En ligne : http://jb.desquilbet.pagesperso-orange.fr/docs/L_M1_4dollarisation_Liban.pdf

- Deleplace, G. [1977], « Marx et le profit chez Ricardo », In F. Maspero, Marx et l'économie politique, Essais sur les « théories sur la plus-value », pp. 169-194, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

- Dockès P. [1999], Pouvoir et autorité en économie, Paris, Economica.

- Daloz, J.P. [2006], « Au-delà de l'État néo-patrimonial, Jean-François Médard et l'approche élitaire », Revue internationale de politique comparée, Volume 13, pp. 617-623. En ligne : http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=RIPC&ID_NUMPUBLIE=RIPC_134&ID_ARTICLE=RIPC_134_0617

- El-Hoss, S. [2003], « Al-taâfiya w alsiyasa fi loûbnan (Le confessionnalisme et la politique au Liban) », Assafir press.

- El-Kak, M. [2013], Politiques urbaines dans la banlieue –Sud de Beyrouth, Beyrouth : Presses de l'Ifpo. En ligne : http://books.openedition.org/ifpo/3586?lang=fr

- El-Koury et al. [2008], « La dette publique : anticipation de défaut de l'Etat libanais sur la dette souveraine en devise étrangère », Federale Overheidsdienst Financien, n°3, En ligne : http://financien.belgium.be/sites/default/files/downloads/BdocB_2008_Q3f_ElKhoury_Colmant_Corhay.pdf

- El-Khoury, Y. et Chaigne-Oudin, A. [2010], « le Liban », Les clés du Moyen-Orient, En ligne : http://www.lesclesdumoyenorient.fr/Liban.html

- Fonds Monétaire International [2010], Perspectives de l'économie mondiale 2010, Fonds Monétaire International, Washington DC, En ligne : http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/weo/2010/02/pdf/textf.pdf

- Fonds Monétaire International [2011], Slowing growth, Rosing Risk, Fonds Monétaire International, Wachington DC, En ligne : http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2011/02/pdf/text.pdf

- Fahmy, M. [1954], *la révolution de l'industrie en Egypte et ses conséquences sociales* au 19ème siècle (1800-1850), Paris : E. J. Brill, En ligne : https://books.google.com.lb/books?id=EwgVAAAAIAAJ&pg=PA113&lpg=PA113&dq=la+r%C3%A9volution+industrielle+en+egypte&source=bl&ots=YpY_z1zCyz&sig=TuBPYMJnQfZuCXABCOTXhtX6I0k&hl=fr&sa=X&ved=0CCIQ6AEwAWoVChMIg6iPxc-jxwIV0irbCh0-4Qls#v=onepage&q=la%20r%C3%A9volution%20industrielle%20en%20egypte&f=false

- Faudot, A. [2014], « le régime rentier d'accumulation en Arabie saoudite et son mode de régulation », Revue de la régulation, En ligne : http://regulation.revues.org/11033

- Feki M. [2010], *L'Iran et le Moyen*-Orient. Constats et enjeux. Levallois-Perret, Groupes Studyrama-Vocatis.

- Ferry, J-M. et al. [2015], « La place de la religion dans la vie politique », Études, n°1, pp. 51-63, En ligne : http://www.cairn.info/revue-etudes-2015-1-page-51.htm

- Feuer, G. [1976], « La force arabe de sécurité au Liban », Annuaire français de droit international, volume 22. pp. 51-61, En ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/afdi_0066-3085_1976_num_22_1_1976

- Friedman, D. [1986], Price theory : an intermediate text, Cincinnati: Southwestern [1990], En ligne: http://www.daviddfriedman.com/Academic/Price_Theory/Price%20Theory-%20D.%20Friedman.pdf

- Gaspard, T. [2004], A political economy of Lebanon, 1948-2001, Boston: Brill, En ligne:

http://isites.harvard.edu/fs/docs/icb.topic572311.files/Mon%2029%20June%20-%202/Gaspard.pdf

- Gastambide, Axel [2012], Dollarisation partielle et dollarisation intéggrale : le cas *de l'Equateur*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université d'Auvergne Clermont I, Clermont-Ferrand.

- Georges, T. [1970], Le système monétaire et la banque du Liban, Beyrouth : Dar An-Nahar.

- Ghorayeb, A. et Sueur. E. [2007], « Le Hezbollah : résistance, idéologie et politique », Confluences Méditerranée, N°61, p. 41-47, En ligne : http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2007-2-page-41.htm

- Gaby, H. [2008], « Confrontations politiques et allégeances confessionnelles: le cas du Liban », Hermès, La Revue, n°51, pp. 119-124, En ligne : http://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2008-2-page-119.htm

- Gardner, E. et Schimmelpfennig, A. [2006], « Le Liban : face à la dynamique de la dette », FMI bulletin, volume 35, numéro 13, pp. 200-202. En ligne : http://www.imf.org/External/Pubs/FT/SURVEY/fre/2006/071706F.pdf

- Gacem, B. [2007], « La rente pétrolière en Afrique : bénédiction ou malédiction ? », Finance & Bien Commun, n°28-29, pp. 114-119, En ligne : http://www.cairn.info/revue-finance-et-bien-commun-2007-3-page-114.htm

- Harb el Kak, M. [2013], Politiques urbaines dans la banlieue-sud de Beyrouth, Beyrouth : ifpo, En ligne : http://books.openedition.org/ifpo/3586?lang=en

- Harribey, J-M. [2013], La richesse, la valeur et l'inestimable, Paris : Les Liens qui Libèrent.

- Hall. P. et Soskice, D. [2001], « les variétés du capitalisme », En ligne : http://webcom.upmf-grenoble.fr/regulation/Annee_regulation/AR6-HALL_SOSKICE.pdf

- Hafez, Z. [2009], « La rente et le confessionnalisme au Liban », Confluences Méditerranée, N°70, p. 89-103, En ligne : http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2009-3-page-89.htm

- Hachemaoui M. [2012], « La rente entrave-t-elle vraiment la démocratie ? Réexamen critique des théories de « l'État rentier » et de la « malédiction des ressources », Revue française de science politique, Vol. 62, pp. 207-230, En ligne : http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2012-2-page-207.htm

- Hasbani N. [2007], « Liban : crise politique sur fond de nouveau partage politique », Politique étrangère, pp. 39-51, En ligne : http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2007-1-page-39.htm

- Henni, A. [1995], « Le capitalisme de rente. Nouvelles richesses immatérielles et dévalorisation du travail productif ». Les temps modernes, n° 584. En ligne : http://ahmed-henni.blogspot.com/2009/03/le-capitalisme-de-rente-nouvelles.html

- Henni A. [2007], le syndrome islamiste et les mutations du capitalisme, Paris, Non lieu.

- Henni, A. [2012], le capitalisme de rente : de la société du travail industriel à la société des rentiers, Paris : L'Harmattan

- Jreige, R. [2014], *Mon Liban, Sans trop d'illusion*, Paris : Mon Petit Éditeur

- Kapitene, H.K. [2013], Impact de la dollarisation sur les activités économiques en ville de Butembo, Revue Congolaise de gestion, n°17, pp. 171-200.

- Kasparian, R. [2007], Les comptes économiques de 2005, En ligne : http://www.finance.gov.lb/en-US/finance/EconomicDataStatistics/Documents/National%20Accounts/National%20Accounts%202005%20-%20French.pdf

- Kasparian, R. [2008], Les comptes économiques du Liban 2006-2007, En ligne : http://www.finance.gov.lb/en-

US/finance/EconomicDataStatistics/Documents/National%20Accounts/National%20Accounts%202006%20-%20French.pdf

- Kasparian, R. [2009], Les comptes économiques du Liban 2008, En ligne : http://www.economy.gov.lb/public/uploads/files/NationalAccount/NA2008FR.pdf

- Kasparian, R. [2011], Les comptes économiques du Liban 2010, En ligne : http://www.finance.gov.lb/en-US/finance/EconomicDataStatistics/Documents/National%20Accounts/National%20Accounts%202010%20French%20_for%20publication_.pdf

- Kassas, A. [2013], « Scandale al-Madina. Retour sur le tapis judiciaire », Magazine, n°2886, En ligne : http://magazine.com.lb/index.php/fr/mobile/item/2780-scandale-al-madina-retour-sur-le-tapis-judiciaire?issue_id=65

- Kalinowski, I. [2005], Le capitalisme & son « éthique » : une lecture de Max Weber, revue Agone, n°33, En ligne : http://revueagone.revues.org/249

- Khoury, S. [2015], « un million de Libanais sous le seuil de la pauvreté », Le commerce du Levant, En ligne : http://www.lecommercedulevant.com/node/15984

- Kian-Thiébaut, A. [2005]. « Iran : l'Etat islamique entre structures monopolistiques et modèle de l'Etat social », Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée, n° 105-106, pp. 175-198, En ligne : http://remmm.revues.org/index2722.html

- Kornai, J. [1992], The socialist system, the political economy of communism, États-Unis: Princeton.

- Krämer, G. [2004], « La politique morale ou bien gouverner à l'islamique », Vingtième Siècle. Revue d'histoire, n° 82, pp. 131-143, En ligne : http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2004-2-page-131.htm

- Labaki, B. [2003], « The postwar economy: a miracle that didn't happen », in Theodor Hanf et Nawaf Salam (ed.), Lebanon in limbo, Germany, Baden-Baden, pp. 181-196

- Labaki, B. et Abou Rjeily, Kh. [1993], Bilan des guerres du Liban 1975-1990, Paris : harmattan

- Labaki, B. [2009], «Âl âzmah Al-îktisadiya aala Loûbnan wa kayfiyat mouaalajet hazih âl-enîkasat » (La crise économique mondiale, son impact sur le Liban et la façon de traiter ces impacts), Bouhouth îktisadiya arabiya (Recherches économiques arabes), n°45.

- Le Thomas, C. [2008], « formation et socialisation : un projet de (contre)-société », In S. Mervin (eds.), Le Hezbollah état des lieux, Paris : Actes Sud, pp. 147-172.

- Lindblom, C.E. [1977], *Politics and Markets. The World's Political Economic* Systems, New York, Basic Books.

- Louër, L. [2009], « Déconstruire le croissant chiite », La revue internationale et stratégique, n°76, pp. 45-54, En ligne : https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2009-4-page-45.htm

- Marshall, A. [1980], Principes de *l'É*conomie Politique, Livre IV. Traduit par F.Sauvaire-Jourdan, En ligne : fgimello.free.fr/documents/Principes-economie-Politique6.doc

- Maucourant, J. [1994], La monnaie dans la pensée institutionnaliste (Veblen, Mitchell, Commons et Polanyi), Thèse de Doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

- Maucourant, J. [2005], Avez-vous lu Polanyi ?, Paris, La Dispute.

- Maucourant, J. [2010], Illusion du capitalisme, réalité des capitalismes, France. En ligne: http://uplyon.free.fr/?page_id=533

- Marx, K. [1867], Le capital. Critique de *l'*économie politique, Livre premier, tome premier, traduit par J. Roy, Paris : Editions Sociales [1971].

- Marx, K. [1862], Le capital. Théorie sur la plus-value. Livre IV, tome 1, Paris, éd. Editions Sociales [1974].

- Marx, K. [1844], Manuscrits de 1844, Paris : Union générale d'éditions [1972].

- Melki, R. [2008], « La protection sociale au Liban : entre réflexe d'assistance et logique d'assurance », En ligne : http://www.undp.org.lb/communication/publications/linking/Session8.pdf

- Meddeb, A. [2011], « Religion et politique », Esprit, n°2, pp. 112-124, En ligne : http://www.cairn.info/revue-esprit-2011-2-page-112.htm

- Mermier, F., Picard, E. [2007], Liban, une guerre de 33 jours, Paris: la découverte.

- Mervin, S. [2008], « Le lien iranien », In S. Mervin (eds.), Le Hezbollah état des lieux, Paris : Actes Sud, pp. 75-87.

- Messarra, A. [2007]. Gestion du changement dans le système politique libanais, In Roger Nassar (eds.), Le Liban de demain : vers une vision économique et sociale (pp.71-82). Beyrouth : Dar An-Nahar. En ligne : http://www.ces.gov.lb/SiteCollectionDocuments/Files/Fench.pdf

- Michel, P. [2001], « Religion et politique dans un monde en quête de centralité », Revue internationale et stratégique, n° 44, pp. 33-40, En ligne : http://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2001-4-page-33.htm

- Mitchell, C. W. [1937], The Backward Art of Spending Money: and other essays, New York: McGraw-Hill.

- Motamed-Nejad, R. [2007], « Régimes monétaires, rapports de pouvoir et métamorphoses du capitalisme en Iran, 1989-2006 », In Lafaye de Micheaux, Eric Mulot et Pepita Ould-Ahmed (ed.), Institutions et développement-la fabrique institutionnelle des trajectoires de développement, Rennes, Presses Universitaires de Renne, pp. 209-230.

- Motamed-Nejad, R. [2009], « Face cachée de la théocratie - l'Iran sous l'emprise de l'argent », Le Monde diplomatique, En ligne: http://www.monde-diplomatique.fr/2009/06/MOTAMED_NEJAD/17226

- Moyo, D. [2009], Dead Aid: Why Aid Is Not Working and How There is Another Way for Africa, New York: Farrar, Straus and Giroux.

- Millard, E. [2013], État de Droit, Droit de l'Homme, Démocratie : une conjugaison problématique, In C. Gonzales Palacios, T. Rensmann & M. Tirard, Démocratie et Etat de Droit (pp. 35-46), Lima : Ambassade de France à Lima, En ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00941087/document

- Mourier, E. [2013], « Le religieux comme supplément social de l'Etat : l'action sociale confessionnelle dans le Brésil du XXIe siècle, International Development Policy | Revue internationale de politique de développement, n°4, pp. 101-117, En ligne : http://poldev.revues.org/1315

- Ministère de l'Agriculture [2012], Résultat globaux du module de base de recensement de l'agriculture 2010, En ligne : http://www.agriculture.gov.lb/html/RESULTATS_RECENCEMENT_AGRICULTURE_2010/RAPPORT_RESULTATS_GLOBAUX_DU_RECENCEMENT_2010.pdf

- Nahas, Ch. [1998], Economie foncière et immobilière au Liban, En ligne : http://charbelnahas.org/IMG/pdf/Economie_fonc___immob.pdf

- Nahas, Ch. [2008], « Monopole et concurrence », le Commerce du Levant, En ligne : http://www.lecommercedulevant.com/node/15645

- Negri A. [2008], « La démocratie contre la rente », Multitudes, n°32, pp. 127-134, En ligne : http://www.cairn.info/revue-multitudes-2008-1-page-127.htm

- OIT (2011). Rapport sur le travail dans le monde 2011. 8 p. En ligne : http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_166404.pdf

- OIT [2014], Au Liban, les réfugiés syriens endurent des conditions de travail difficiles, En ligne : http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_240339/lang--fr/index.htm

- Ortiz, I. et Cummins, M. [2012], *L'inégalité mondiale. La répartition* des revenus dans 141 Pays, En ligne : http://www.unicef.org/socialpolicy/files/L_Inegalite_Mondiale(1).pdf

- Perroux, F. [1973], Pouvoir et économie, Paris : Bordas.

- Polanyi K. [1944], La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps, Traduit par Catherine Malamoud et Maurice Angeno, Préface de Louis Dumont, Paris, Gallimard [1983].

- Polanyi K. [1957], Primitive, Archaic and Modern Economies, New York, Dalton G. (1968), Doubleday.

- Polanyi K. et Arensberg C. [1957], *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans* la théorie, Traduit par Claude Rivière, Préface de Maurice Godelier, Paris, Larousse [1975].

- PNUD, Rapport sur le développement humain 2013 (New York, PNDU, 2013), En ligne : http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2013_french.pdf

- PNUD, Rapport arabe sur le développement humain 2009 (New York, PNUD, 2009), En ligne : http://www.arab-hdr.org/publications/other/ahdr/ahdr2009f.pdf

- Ricardo, D. [1817], *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Traduit par P. Constancio et A. Fonteyraud, Paris, Flammarion [1977].

- Ritzmann, A. [2009], « Hezbollah's fundraising organization in Germany », European Foundation for Democracy, En ligne: http://europeandemocracy.eu/wp-content/uploads/2014/06/EFD-Report-Hezbollah-Fundraising-Organisation-Germany.pdf

- Rivet, D. [2004], « Le couple religion et politique en Islam méditerranéen au regard de l'islamologie », Vingtième Siècle. Revue d'histoire, n° 82, pp. 31-42, En ligne : http://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2004-2-page-31.htm

- Russell, B. [1938], Power, London: Unwin Books [1960]

- Richard, Y. [2005], « L'islam politique en Iran », Politique étrangère, n°1, pp. 61-72, http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2005-1-page-61.htm

- Richard, Y. [2009], *L'Iran de 1800 à nos jours*, Paris, Flammarion

- Nasnas, R. [2007], Le Liban de demain: vers une vision économique et sociale, Beyrouth: dar An-Nahar, En ligne: http://www.ces.gov.lb/SiteCollectionDocuments/Files/Fench.pdf

- Saeidi, A. [2009], Iranian para-governmental organizations (bonyads), En ligne: http://www.mei.edu/content/iranian-para-governmental-organizations-bonyads

- Scott, B. [2008], « Les racines du capitalisme moderne », Les marchés et la démocratie, volume 13, n° 6, pp. 10-13, En ligne : http://photos.state.gov/libraries/amgov/30145/publications-french/EJ-markets-0608fr.pdf

- Smith, A. [1776], Recherche sur la nature et les causes de la Richesse des nations, Préface de Gérard Mairet, Saint Amand: Gallimard [1976].

- Steiner P., Vatin F. [2009], Traité de sociologie économique, Paris, Quadrige Manuels.

- Stiglitz, J. [1987], «The causes and consequences of the dependence of quality on price », Journal of Economic Literature, Vol. 25, n°1, En ligne: http://www.jstor.org/stable/2726189?&seq=1#page_scan_tab_contents

- Tafani, P. [2005], « Du clientélisme Politique », Revue du MAUSS, n°25, En ligne : http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2005-1-page-259.htm

- UNCTAD, World investment report 2013 (New York, UNCTAD, 2013), En ligne: http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2013_en.pdf

- Vahabi, M. [2004]. The political economy of destructive power, United Kingdom, Edward Elgar.

- Vahabi M. [2010], « Ordres contradictoires et coordination destructive : le malaise iranien », Canadian Journal of Development Studies, n°30, pp. 503-534, En ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/file/index/docid/629134/filename/Ordres_contradictoires_et_malaise_iranien-version_finale-CJDS.pdf

- Valadier, P. [2006], « Permanence du théologico-politique politique et religion, de nouvelles donnes », Recherches de Science Religieuse, n°4, Tome 94, pp. 547-570, En ligne : http://www.cairn.info/revue-recherches-de-science-religieuse-2006-4-page-547.htm

- Veblen, T. [1899], The theory of the leisure class, En ligne : http://www.gutenberg.org/files/833/833-h/833-h.htm

- Weber, M. [1905], L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Paris: Plon (1964).

- Weber, M. [1909], Economie et société *dans l'*Antiquité précédé de Les causes sociales du Déclin de la civilisation antique, Traduit de l'allemand par Catherine Colliot-Thélène et François Laroche, Paris: la Découverte [2001]

- Weber, M. [1909], Économie et société, les catégories de la sociologie, Traduit par Julien Freund, Pierre Kamnitzer, Pierre Bertrand, Éric de Dampierre, Jean Maillard et Jacues Chavy, Saint-Amand-Montrond : Bussière [2008].

- Weber, M. [1923], Histoire économique, esquisse d'une histoire universelle de *l'*économie et de la société, Traduit de l'allemand par Christian Bouchindhomme, Préface de Philippe Raynaud. Paris : Gallimard [1991].

- Weinthal, B. [2013], German mosque groups raising funds for Hezbollah, En ligne: http://www.jpost.com/Middle-East/German-mosque-groups-raising-funds-for-Hezbollah-317500

- Yachoui, E. [2005]. Îktisad Loûbnan, Nahj wa Ro'aya (L'économie libanaise : approche et vision). Beyrouth: NDU press.

- Yachoui, E [2009]. Îktisad Loûbnan, Tatalloô wa amal (L'*éc*onomie libanaise : aspiration et espoir). Beyrouth: NDU press.

- Youssef N. [2013], « Le Liban : la transition inachevée vers l'État de droit », Revue française de droit constitutionnel, n°95, pp. 735-756, En ligne : http://www.cairn.info/revue-francaise-de-droit-constitutionnel-2013-3-page-735.htm

- Zouache, A. et Cobham, D. (2014, avril). Economic Features of the Arab Spring. Communication présentée au GREMMO, Lyon.

- **Les sites Web:**
- Le Ministère de l'Économie et du Commerce : http://www.economy.gov.lb
- Le Ministère des Finances : http://www.finance.gov.lb
- Le Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gov.lb
- Le Ministère de Tourisme : http://www.mot.gov.lb
- Le Ministère de l'Énergie et de l'Eau : http://www.energyandwater.gov.lb
- L'Électricité du Liban : http://www.edl.gov.lb
- Le Ministère de l'Industrie : http://www.industry.gov.lb
- La Banque du Liban : http://www.bdl.gov.lb
- Le Fonds Monétaire International : http://www.imf.org
- La Banque Mondiale : http://www.banquemondiale.org
- L'Organisation Mondiale du Commerce : http://www.wto.org
- Le Programme des Nations Unis pour le développement : http://www.undp.org
- Le Comité d'Aide au Développement http://www.oecd.org

Annexes

Annexe n°1 : Carte du Liban

Source : http://www.libanvision.com/carte.htm

Annexe n°2 : Entretien de Riad Salamé, gouverneur de la banque centrale du Liban sur la chaîne France 24 en 2009

- Bonjour et bien venu à l'entretien de France 24 aujourd'hui nous sommes reçu à la banque centrale du Liban par son gouverneur monsieur Riad Salamé, monsieur Riad Salamé bonjour,

  Bonjour,

- Nous sommes en pleine crise financière à l'heure actuelle et somme que le Liban s'en tire d'une façon assez remarquable, avant de parler particulièrement du Liban, quel est votre analyse à vous, directeur gouverneur de la banque centrale du Liban, sur la crise financière mondiale qui affecte l'économie internationale à l'heure actuelle

Je pense que actuellement la crise de liquidité a été résolu suite à la décision des gouvernements et des banques centrales, d'injecter des liquidités dans le système bancaire, dans ce domaine-là nous ne pensons pas qu'il y aura de nouvelles faillites qui pourraient créer une panique sur le système financier mondial. Cependant la confiance n'est pas revenue jusqu'à présent et les gens se méfient des banques et des institutions financières, l'affaire madoff qui récemment a éclaté est venue encore augmenter la défiance du public vis à vis des institutions financières ou bien des banques, les pertes que les banques continuent à annoncer n'arrangent pas les choses également. La demande n'est pas là, il y a la peur, la psychologie de la crise et donc la question d'une reprise économique sera le défi de 2009 et regagner la confiance du public par rapport aux banques sera également un autre défi.

- Comment expliquez-vous que le Liban dans cette perte de confiance globalisée internationale s'en tire à très bon compte ?

Le Liban du moins au niveau financier n'a pas été victime de cette crise et ne le sera pas parce que nous avons été conservateur dans ce sens que nous n'avons pas permis aux banques de prêter au-delà de 70% de leurs dépôts alors que d'autres banques dans le monde faisaient effectuer des effets de levier sur leurs bilans et prêter au-delà des montants de dépôts qu'ils avaient. Nous avons également contrôlé les produits structurés et interdit l'achat de ces fameux « supprime » qui ont été la cause de la crise mondiale ; ces titres qui sont reliés à des prêts immobiliers aux Etats-Unis.

- Il n'y a pas eu des crédits toxiques au Liban ?

Il n'y a pas de crédits toxiques et donc les banques libanaises cette année ont des profits supérieurs à l'année passée, les risques au Liban sont toujours les risques politiques le risque d'un dérapage sécuritaire. Si l'ambiance reste telle qu'elle est aujourd'hui, je pense que le Liban connaitra une croissance l'année prochaine qui pourrait être de l'ordre de 3 à 5%

- Alors parlons de conjoncture politique, les libanais vont voter pour des législatives très bientôt, mois de mars, est-ce que on n'a pas un facteur aggravant là et un risque sérieux de dérapage économique au Liban, contenu d'une situation politique qui peut être volatile au mois de mars prochain ?

Nous avons pris le devant puisque nous sommes en train de mettre au point de structure de crédits qui peuvent favoriser les crédits soit à la consommation soit pour les investissements. Il est certain qu'il y aura des retombés dans le sens que la demande qui existe au Liban est et qui était une demande supérieure à la taille de l'économie libanaise à cause de la diaspora libanaise qui travaille à l'étranger et qui subit elle-même le retombé de la crise économique mondiale, cette demande devrait baisser mais d'après nos analyses, cette baisse va être modérée par la baisse des prix du pétrole, la baisse des prix des matières premières pour le bâtiment qui est un secteur important au Liban,

- Le deuxième je crois en termes d'investissement,

Exactement, et la baisse des prix de consommation en générale. Donc les possibilités de financements de l'économie sont préservées pour vus qu'il y est une stabilité politique et qu'il y est pas de dérapage sécuritaire.

- Parce que finalement au Liban le danger ne vient pas de cette fameuse diaspora, on estime qu'il y a à peu près 12 millions de libanais qui vivent hors du pays, soit 3 fois la population du Liban, parce que d'une part vous le dites, eux seront touchés par la crise financière quand ils habitent en France, aux Etats-Unis, au Canada, ils sont touchés par la crise financière, et d'autres part énormément de libanais, en tout cas un nombre significatif travaillent notamment dans les pays du Golfe qui eux sont touchés aussi ce qui veut dire que ces économies-là vont devoir réduire leurs emplois, les premiers touchés seront les libanais qui travaillent là-bas qui reviendrons dans un pays, le Liban, ou le taux de chômage est déjà suffisamment force à faire une pression sur l'emploi, ici comment le Liban peut gérer ça ??

Aujourd'hui il n'existe pas de statistique fiable pour connaitre le nombre des libanais qui travaillent essentiellement dans les pays du golfe, et il n'y a pas de statistiques fiables qui nous permet de connaitre le nombre de libanais qui vont revenir au Liban,

- Sur Dubaï on annonce le chiffre de 70 milles, fin sur Dubaï ! Sur les émirats arabes unis ont annoncé à peu près le chiffre de 70 milles qui vous parait …

Ça veut dire que tous les libanais qui travaillent dans les émirats vont rentrer ce qui est, je pense, un peu exagérer. Vous savez, au Liban on exagère un peu les choses. Quand les libanais s'en allé pour travailler à l'étranger tout le monde se plaignait que s'était le départ des libanais n'était pas bon pour la société libanaise maintenant on prévoit un retour et on pense que ça aussi va être un facteur aggravant. Mais je pense que il y a une exagération dans ce facteur là et même si on considère qu'il va y avoir une réduction du nombre des libanais qui travaillent à l'étranger, la réduction des transferts vers le Liban ne va pas affecter d'une manière importante notre balance des paiements. A la banque centrale on a fait un peu de scénario pour pouvoir un peu anticiper même s'il y a une baisse de 30% des transferts des libanais qui sont en 2008 d'après la banque mondiale de l'ordre de 6 milliards de dollars donc s'ils baissaient de 2 milliards de dollars la balance des paiements au Liban serait affectée juste de 10% parce que le Liban profite de la baisse du pétrole et des matières premières.

- Sur un plan plus personnel et plus politique, on a évoqué votre nom à l'époque où il y avait certains atermoiements sur l'élection du président de la république libanaise, ca vous a tenté à un moment d'être président de la république

C'est-à-dire qu'il y a eu un moment où parmi les personnalités disons qu'ils n'étaient pas engagés dans un cas ou l'autre, mon nom a été avancé. Mais comme j'étais gouverneur je n'ai pas vraiment fait campagne parce que je voulais préserver l'indépendance de la banque centrale. Aujourd'hui il y a le président Sleimane auquel tous les libanais souhaitent beaucoup de succès et qui puisse continuer à réunir les deux camps de façon à ce que le débat reste politique et ne se transpose pas dans les rues de Beyrouth comme ça s'est fait au cours de mois de mai, sa tâche est difficile et je ne l'envie pas donc mais je lui souhaite beaucoup de succès.

- Vous avez une carrière d'économiste reconnu notamment vous avez été nommé meilleur gouverneur de la banque centrale en 2006 juste après la guerre entre Israël et le Liban, pas facile, ça ne vous tente pas de capitaliser politiquement cette réussite et

justement de faire, on sait que le Liban le champ politique est ouvert, pourquoi pas en profité ?

Le Liban est un pays qui a souffert, il y a eu beaucoup de morts, gens handicapés à vie, il a eu beaucoup d'émigration, de dégâts matériels et économiques, ma réelle ambition réellement est-ce que le Liban redevienne un pays où on peut avoir une vision et enfin pouvoir réinsérer la mouvance de progrès international, c'est ce qui m'intéresse le plus, j'essaye de le faire en tant que gouverneur,

- Oui mais c'est quasiment un discours de programme politique ce que vous me dites là, on peut attendre d'un candidat à la présidentielle qui dis exactement ces mots-là,

Oui mais comme il n'y a pas d'élections aujourd'hui je peux le dire librement sans que ça puisse être interprété comme telle puisque le président vient d'être élu il a un mandat de 6 ans. Donc, en fait, en tant que gouverneur je suis en train un peu de faire cela puisque aujourd'hui en préservant l'épargne libanaise nous avons préservé des moyens pour que les libanais aient un niveau de vie mais également que nous avons préservé un potentiel et à chaque fois qu'une crise est terminée au Liban, et entre deux crises,

- Le Liban vit toujours entre deux crises, (…)

Exactement, il y a la possibilité de faire un progrès dans l'économie. Je pense que c'est une tâche très difficile et c'est pour ça que les libanais ont apprécié finalement cette action et m'ont à l'époque un peu plébiscité pour des postes politiques mais pour le moment je n'ai aucun projet en tête

- Est-ce que le Liban pourra rattraper le retard qu'il a pris sur Dubaï notamment comme place financière ?

Le Liban pour pouvoir jouer un rôle régional a besoin de stabilité politique, il a besoin de moderniser certaines lois qui sont en relation avec les affaires ou avec les mouvements des personnes et il a besoin de faire progresser son infrastructure. Nous souhaitons et nous espérons que la crise actuelle, la crise mondiale, ne soit pas aussi forte dans les pays du golfe en général et à Dubaï en particulier et toute reprise qui pourrait avoir lieu là-bas un impact positif au Liban à cause justement des libanais qui travaillent dans le golfe.

- Merci monsieur Salamé,

Merci,

- C’est la fin de cet entretien

http://www.france24.com/fr/20081224-entretien-riad-salame-banque-centrale-liban-crise-financiere-subprimes

Annexe 3 : Les émigrés et leurs activités (les tableaux originels sont en arabe).

Tableau 45 : Les entrepreneurs expatriés et leurs travaux dans les secteurs de la construction, des travaux publics et de l'ingénierie au Liban

Nom de la personne et/ou de l'entreprise	Lieu de l'activité	Domaines des projets réalisés au Liban
Rafic Hariri	La France, l'Arabie saoudite, les États-Unis, l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie	La construction et les travaux publics, la banque, l'industrie, les activités financières, l'agriculture, l'assurance, le transport et les services publics, l'ingénierie, les médias, l'éducation et le développement immobilier
Nehmé tohmé (Groupe Al-Mabani)	L'Arabie Saoudite	Les travaux publics, le tourisme et les services publics
Hussein et Ahmad Taan, Adib Al-Bsat	La Côte d'Ivoire, La Jordanie	La construction
Abdul-Rahman Al-Zakhem, George Al-Zakhem	Les pays du Golfe, la Libye, l'Afrique	Les travaux publics et la banque
Nasib Lahoud, Samir Lahoud	La Syrie, la France, le Royaume-Uni, le Golfe arabe	Les travaux mécaniques et électriques et le génie industriel
Mirna Al-Boustani	L'Afrique, le Golfe, le Pakistan	La construction, le tourisme et la banque
Elias Farah	L'Arabie saoudite	La construction
Michel Al-Morr	L'Afrique centrale	La construction, les travaux publics, le tourisme et le développement immobilier
Mohamed Youssef Beydoun	La Syrie, le Qatar, les États- Unis, l'Espagne, l'Arabie Saoudite	La construction, le commerce et le développement immobilier
Ahmad Hbous	La Syrie, le Golfe, l'Arabie saoudite, le Canada	La construction, l'approvisionnement en eau et les services publics
Salah Al-Harake	Arabie Saoudite	La construction
Jihad Al-Samad	L'Émirats arabes unis	La construction
Farid Makari	L'Arabie Saoudite	La construction
Emile Nawfal	Le Koweït	La construction
Najib Mikati	L'Arabie saoudite, l'Afrique occidentale et central	La communication, la construction et les services publics
Shiban Tabet	Le Sénégal, l'Afrique de l'Ouest	La construction, le tourisme et les services publics

Source : Labaki, B. (2008), revue 'Idafat', 2ème édition

Tableau 46 : Les banques libanaises en termes de capitaux investis par les expatriés

Nom de la banque	Investisseur	Pays d'émigration
Banque Al-Baraka	Robert Mouawwad	L'Arabie saoudite
Allied Business Bank	Rafic Hariri	L'Arabie saoudite
Saudi Lebanese Bank	Rafic Hariri	L'Arabie saoudite
Banque Audi Saradar	Joseph Salim Hbeys	Nigeria
Banque Al-Madina	Adnan Abou Ayach	L'Arabie saoudite
Bank of Kuwait and the Arab World	Hatem Achour Abdel Razzak Achour Abdullah Achour Abdel Ilah Achour Abdel Sattar Achour	Congo
Banque Audi	La famille Boulos	Nigeria
Banque de la Méditerranée	Rafic Hariri	L'Arabie saoudite et la France
Banque Pharaon & Chiha	Pierre Doumit	L'Afrique de l'Ouest et le Canada
Federal Bank of Lebanon	Michel Saab	L'Afrique de l'Ouest
Intercontinental Bank of Lebanon	Joseph Saab	L'Afrique de l'Ouest
Banque Libano-canadienne	Makarem Makari et George Abou Jawda	L'Arabie saoudite
Banque Libano-Suisse	Tanal Sabbah et Louis Abou Habib	L'Arabie saoudite
Middle East & Africa Bank	Hasan Hjeij et Kasem Hjeij	Gabon
The National Bank of Kuwait	Mnwal Younes	Venezuela
Adcom Bank	Adnan Abou Ayach	L'Arabie saoudite
Al-Mawarid Bank	Henry Sfeir	Tchad
Bank of Beirut and Arab Countries	Samir Kheir Al-din	Venezuela
Banque de l'industrie et du travail	Tawfic Assaf	Venezuela
Banque du Liban et d'Outre-Mer	Emile Al-Boustani	Golfe Arabe, le Nigeria et le Pakistan
Banque libanaise pour le Commerce	Najib Yaft et Hussein Al-ouwayni	Brésil et L'Arabie saoudite
Banque Libano-Brésilienne	Elia Abou Jaoude Jean Pedro Abou Jaoude Jean Fares Abou Jaoude Mohamed Al-Safadi	Brésil et L'Arabie saoudite
Nasr Lebanese African Bank	Najib et Joseph Ghosn	Brésil
Tomeh Bank	Diab Nasr	Nigeria
Banque de Beyrouth	Asad Tomeh	Brésil
Banque Crédit Libanais	Najib Salha Hussein Mansour Anwar Al-Khalil	L'Arabie saoudite

Source: Labaki, B. (2008), ibid.

Annexe n°4 : Évolution du nombre de touristes

Année	Nombre de touristes	Évolution en %	Population totale[166]	Nombre de touristes (en % de la population totale)[167]
1951	87 192			
1952	118 731	36,2		
1953	121 964	2,7		
1954	148 972	22,1		
1955	176 535	18,5		
1956	187 927	6,5		
1957	178 834	4,8		
1958	92 412	-48,3		
1959	162 383	75,7		
1960	230 573	29,6		
1961	294 355	27,6		
1962	316 185	7,4		
1963	383 372	21,2		
1964	462 108	20,5		
1965	588 199	27,3		
1966	688 567	17,1		
1967	503 984	-26,8		
1968	702 930	39,5		
1969	763 327	8,6		
1970	808 281	5,9		
1971	997 617	23,4		
1972	1 028 798	3,1		
1973	939 523	-8,7		
1974	1 423 920	51,6		
1975	Pas de statistiques			
1992	180 076	-87,3[168]	2 821 868	6,4
1993	265 880	47,6	2 900 862	9,2
1994	335 500	26,2	2 974 647	11,3
1995	410 195	22,3	3 3033 406	13,5
1996	395 588	-3,6	3 070 984	12,9
1997	528 214	33,5	3 092 718	17,1
1998	5994 765	13,5	3 114 014	19,3
1999	673 261	12,3	3 156 706	21,3

[166] Selon la Banque mondiale, la population totale « est basée sur la définition de facto de la population, qui compte tous les résidents indépendamment du statut juridique ou de la citoyenneté, sauf pour les réfugiés qui ne sont pas installés de façon permanente dans le pays d'asile, et qui sont généralement considérés comme faisant partie de la population de leur pays d'origine ». En ligne http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL

[167] Notre propre calcul

[168] Pas de données fiables sur le nombre de touristes entre 1975 et 1991 (évidemment à cause de la guerre civile), nous avons donc choisi de calculer l'évolution de ce nombre entre 1974 et 1992.

2000	741 648	10,1	3 235 380	23
2001	837 072	12,9	3 357 600	25
2002	956 464	14,3	3 515 604	27,2
2003	1 015 793	6,2	3 690 110	27,5
2004	1 278 469	25,8	3 853 582	33,2
2005	1 139 524	-10,8	3 986 865	28,6
2006	1 064 635	-6,7	4 079 823	26
2007	1 017 072	-4,3	4 139 813	24,6
2008	1 332 551	31,2	4 186 088	31,8
2009	1 851 081	38,9	4 246 924	43,6
2010	2 167 989	17,1	4 341 092	45
2011	1 655 051	-23,7	4 382 790	37,8

Source : la Banque mondiale

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Les trois 'modes de coordination' : Marché, Éthique et Bureaucratique 18

Tableau 2 : Les correspondances entre les différents types du « mode de coordination »..... 47

Tableau 3 : La diversité du capitalisme selon la théorie de la régulation 66

Tableau 4 : Les cinq types de capitalisme 69

Tableau 5 : Les impôts indirects en millions de L.L. (1950-1958)..... 153

Tableau 6 : L'évolution du déficit de la balance commerciale 154

Tableau 7 : Les excédents et déficits budgétaires en millions de L.L. (1958-1964)..... 156

Tableau 8 : Les déficits budgétaires en millions de L.L. (1965-1970) 158

Tableau 9 : L'excédent budgétaire en millions de L.L. (1971-1974) 160

Tableau 10 : L'évolution de la balance commercial en millions de dollars US (1974-1990)..... 163

Tableau 11 : Le déficit budgétaire en millions de L.L..... 166

Tableau 12 : L'évolution du PIB libanais à partir de l'année 1990 167

Tableau 13 : Le PIB par habitant des pays arabes en 1990 (par ordre décroissant)..... 168

Tableau 14 : Le déficit budgétaire (1992-2011) 170

Tableau 15 : La balance commerciale (en milliards de dollars) 172

Tableau 16 : Les principaux partenaires commerciaux du Liban en termes de volume en 2011..... 177

Tableau 17 : Quelques secteurs économiques affectés par la crise syrienne 178

Tableau 18 : L'indice de développement humain et ses composantes – Liban 186

Tableau 19 : Les indices composites du développement humain ajustés aux inégalités au Liban – 2012..... 187

Tableau 20 : L'indice d'inégalité de genre et ses composantes 188

Tableau 21 : L'indice de la pauvreté - Liban..... 189

Tableau 22 : L'intégration sociale 192

Tableau 23 : L'innovation et la technologie 195

Tableau 24 : L'évolution de la production du secteur primaire (en milliards de dollars) 199

Tableau 25 : La valeur des emplois/ressources des comptes de biens et services de l'agriculture et de l'élevage (en milliards de dollars). 200

Tableau 26 : La variété des terres au Liban 201

Tableau 27 : La répartition des terres cultivées et irriguées selon les Mohafazat 202

Tableau 28 : L'évolution de la production industrielle (en milliards de $) 203

Tableau 29 : La Valeur des emplois/ressources des comptes de biens et services de l'industrie (en milliards de dollars 204

Tableau 30 : Le nombre des établissements industriels et des travailleurs en 2007 205

Tableau 31 : Les investissements (en milliards de $) 207

Tableau 32 : La valeur ajoutée du secteur tertiaire (en milliards de $) 208

Tableau 33 : La production des services marchands (en milliards de $) 210

Tableau 34 : L'évolution des données bancaires entre 2007 et 2011 212

Tableau 35 : La répartition des crédits financiers entre les secteurs économiques 215

Tableau 36 : Les régimes de change au Liban depuis 1990 220

Tableau 37 : L'évolution du prix moyen des appartements neufs dans le Grand Beyrouth 222

Tableau 38 : L'évolution du secteur immobilier entre 2007 et 2011 223

Tableau 39 : L'évolution de la dette publique nette entre 1993 et 2010 (en milliards de L.L.) 230

Tableau 40 : Le coût moyen de la dette publique (% PIB) 232

Tableau 41 : L'évolution du service de la dette publique 233

Tableau 42 : Les dépôts bancaires entre 2007 et 2011 238

Tableau 43 : Les dépenses publiques (2000-2010) 266

Tableau 44 : La protection sociale selon les catégories des bénéficiaires. 267

Tableau 45 : Les entrepreneurs expatriés et leurs travaux dans les secteurs de la construction, des travaux publics et de l'ingénierie au Liban..... 302

Tableau 46 : Les banques libanaises en termes de capitaux investis par les expatriés 303

Liste des figures :

Figure 1 : Capitalisme « rationnel » versus capitalisme « antique » selon Max Weber 83

Figure 2 : Capitalisme « de rente » versus capitalisme « de production matérielle » selon Ahmad Henni 88

Figure 3 : Participation des différents secteurs au Produit National (en %) 155

Figure 4 : Participation des différents secteurs au Produit National (en %) 161

Figure 5 : Répartition sectorielle de l'économie libanaise (en % du PIB) 171

Figure 6 : L'évolution historique de la structure de l'économie libanaise 180

Figure 7 : Le chômage au Liban (2000-2009) 191

Figure 8 : Moyennes des heures d'alimentation électrique par jour dans les régions libanaises en 2009. 196

Figure 9 : La répartition de la population active par branche d'activités 209

Figure 10 : Principaux pays destinataires des envois de fonds, 2009 (en pourcentage du PIB) 239

Figure 11 : Les principaux pays destinataires des envois de fonds, 2010 (en milliards de dollars) 240

Figure 12 : La contribution du secteur du tourisme dans le PIB libanais 244

Figure 13 : Les types de revenus provenant de sources de rente au Liban 246

Figure 14 : Logo de l'Association de soutien à la résistance islamique 256

Figure 15 : Logo de la Fondation pour le blessé 256

Figure 16 : Logo de la fondation du martyr 257

Figure 17 : La répartition des employés « cadres » selon leur niveau de formation 265

Figure 18 : Les aspects du capitalisme libanais contemporain 274

Liste des graphiques :

Graphique 1 : Taux de change de la L.L. en dollar US 164

Graphique 2 : Taux de change de la L.L. en dollar US 174

Graphique 3 : Le PIB réel par habitant entre 1992 et 2012 (en $ courant) 182

Graphique 4 : Taux de croissance annuel du PIB réel par habitant et l'accroissement démographique 183

Graphique 5 : Évolution des crédits (% du PIB) 214

Graphique 6 : La dollarisation des dépôts bancaires et le taux d'appréciation du dollar (1972-2011) 217

Graphique 7 : L'évolution de la couverture des dépôts en devises par les réserves de change de la banque centrale libanaise (1993-2011) 218

Graphique 8 : Le ratio des prêts en devises et en Livres Libanaises sur dépôts des banques commerciales (1993-2011) 219

Graphique 9 : L'évolution du nombre d'émigrés (a) et des envois de fonds (b) entre 1990 et 2008 (en milliards de dollars). 235

Graphique 10 : L'Aide Publique au Développement nette reçue (en millions de dollars) 242

Table des matières

Remerciements 3

Résumé 4

Summary 4

Sommaire 5

Introduction générale 7

Partie I : Modes de coordination et formes du capitalisme 15

Chapitre 1 : Une analyse des modes de coordination 17

1. Les trois principaux modes de coordination : Marché, Éthique et Bureaucratique 17

1.1.Polanyi : la Redistribution, la Réciprocité, l'Échange et l'Administration domestique 19

1.2.Lindblom : l'Autorité, le Marché et le Préceptorat 25

1.3.Kornai : Bureaucratie, Marché, Auto-gouvernance, Éthique et Famille 32

2. Le mode de coordination « destructive » : une notion « Vahabienne » 38

2.1.Les caractéristiques du « mode de coordination destructive » 39

2.2.L'Iran post-révolutionnaire : un exemple-type d'un 'mode de coordination destructive' 42

Conclusion 46

Chapitre 2 : Le concept et les formes du capitalisme 49

1. Les différentes approches du capitalisme 50

2. Les formes institutionnelles et le mode de régulation 55

3. Les diverses formes du capitalisme 62

4. La mutation du capitalisme 75

4.1.Vers un capitalisme de rente 76

4.2.La rente: une caractéristique du capitalisme contemporain 90

Conclusion 103

Conclusion de la première partie 105

Partie II : Étude de cas : le Liban 107

Chapitre 3 : L'autorité de l'État libanais : entre ordre et désordre 109

1- L'autorité de l'État et le rôle de la religion 109

1.1.L'État de droit Vs l'État néo-patrimonial 110

1.2.Le couple religion/politique : une relation critique 114

2- Le partage confessionnel de l'État libanais 119

2.1.L'histoire de la fondation confessionnelle au Liban 120

2.2.La tutelle syrienne : un nouvel élément du désordre politique et de son aspect confessionnel 127

3. Le Hezbollah ou le « parti de Dieu » : un État dans l'État 131

3.1.Les fondements idéologiques du mouvement de résistance 131

3.2.Le Hezbollah entre mouvement de résistance et parti politique : élément majeur de l'éclatement étatique 136

Conclusion 145

Chapitre 4 : Évolution sectorielle de l'activité économique 147

1. Bref historique 147

2. De l'indépendance à 1975 151

3. De 1975 à 1990 162

4. De 1990 à 2011 167

Conclusion 178

Chapitre 5 : L'économie libanaise: une croissance sans développement 181

1. Indicateurs de développement 181

1.1.Des indices de développement humain 181

1.2.Intégration sociale 190

1.3.Innovation et technologie 194

2. Les secteurs économiques faibles 197

2.1.Le secteur agricole : un ensemble délaissé 197

2.2.Le secteur d'industrie : une croissance modeste 202

2.3.La faiblesse de l'investissement dans les secteurs primaire et secondaire 206

3. Le secteur tertiaire : une croissance remarquable 208

3.1.Importance et évolution 208

3.2.Le secteur financier 210

3.3.Le Secteur immobilier 221

Conclusion 224

Chapitre 6 : Les caractéristiques particulières du capitalisme libanais 227

1. Les sources de rente 229

1.1.Dette publique 229

1.2.Transferts des émigrés et les dépôts bancaires 234

1.3.Aide publique au développement 240

1.4.Tourisme 243

2. Clientélisme et corruption politique, blanchiment d'argent et captation de richesse 247

3. Les institutions de Hezbollah : un moyen de captation de rente et une forme de violence 253

4. Les formes institutionnelles du capitalisme libanais 257

4.1.Régime d'ancrage au dollar 258

4.2.Concurrence 259

4.3.Rapport salarial 262

4.4.L'État 265

Conclusion 270

Conclusion de la deuxième partie 271

Conclusion générale et perspectives 273

Bibliographie 279

Annexes 296

Liste des tableaux 306

Liste des figures 309

Liste des graphiques 310